

Uppsala Papers in Africa Studies

4

Editor: Sten Hagberg

Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel

Sous la direction de
Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora et Gabriella Körling



UPPSALA
UNIVERSITET

Uppsala 2019



© The authors and Uppsala University 2019

ISBN 978-91-506-2736-7

urn:nbn:se:uu:diva-366003 (<http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:uu:diva-366003>)

Distribution: Forum for Africa Studies,
Dept. of Cultural Anthropology and Ethnology, Uppsala University,
Box 631, SE-751 26 Uppsala, Sweden

Cover photo: Sten Hagberg

Production: Graphic Services, Uppsala University

Printed in Sweden by DanagårdLITHO AB, 2019

Sommaire

Préface 7

Introduction : démocratie par le bas et politique municipale
au Sahel 9
Sten Hagberg

PARTIE I : ÉLECTIONS ET ARÈNES POLITIQUES LOCALES

Le tsunami électoral d'Arba Diallo : ethnographie des
élections couplées de 2012 à Dori, Burkina Faso 25
Sidi Barry et Sten Hagberg

En quête de la députation : parenté et politique dans une
campagne électorale au Mali 43
Bintou Koné et Sten Hagberg

Les élections municipales de 2011 dans un arrondissement de
Niamey (Niger) : entre politique nationale et enjeux locaux 59
Gabriella Körling et Mohamed Moussa

Corruption, clientélisme et démocratie locale au Burkina Faso 75
Ludovic O. Kibora

PARTIE II : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SERVICES PUBLICS

Gouvernance locale et gestion des déchets ménagers à
Bobo-Dioulasso, Burkina Faso 91
Siaka Gnessi et Ludovic O. Kibora

Le marché à bétail : une vitrine des oppositions locales au
Niger 103
Mohamed Moussa

Commune et offre d'éducation scolaire au Mali : les écoles
communautaires dans la commune rurale de Sirakorola 117
Yaouaga Félix Koné

Chefferies traditionnelles, autorités communales et gestion du
foncier dans la commune du Mandé, Mali 131
Fatoumata Camara et Moussa Sissoko

PARTIE III : NOUVELLES DYNAMIQUES POLITIQUES

« A Bamako, on sait au moins que Youwarou existe
maintenant » : invention du « local », élites politiques et
décentralisation de l'État au Mali 145
Marie Deridder

« Si tu leur donnes ma chair ils vont la manger » :
ethnographie comparée des carrières des femmes politiques
au Burkina Faso et au Mali 163
Sten Hagberg et Bintou Koné

La société civile dans l'espace communal de Mountougoula
au Mali 179
N'gna Traoré

Les connexions entre le politique et le religieux : du « soft »
politique à la formulation des consignes de vote 195
N'gna Traoré et Almamy Sylla

Préface

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif dans le sens profond du terme. En effet, les différents chapitres ont pour la plupart été présentés à l'atelier de Bamako en mars 2014 dans le cadre du projet *Party politics, socio-political opposition and grassroots democracy in West African Municipalities*. Les institutions partenaires du projet sont : le Département d'anthropologie culturelle et d'ethnologie de l'université d'Uppsala (Suède), l'Institut des sciences des sociétés du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso) et le centre de recherche Point Sud (Mali). L'atelier de Bamako a eu lieu au centre Point Sud. Pendant cette rencontre un accent particulier a été mis sur un exercice d'écriture scientifique. Les chercheurs seniors ont surtout commenté les communications des chercheurs juniors. Un grand merci à Moussa Sissoko, coordonnateur malien du projet et organisateur principal de l'atelier. Après l'atelier de Bamako des équipes tandem furent formées pour la finalisation de chaque chapitre. En effet, le travail en tandem entre chercheurs seniors et chercheurs juniors est un aspect du travail collectif et engagé.

Les commentaires succincts aux chapitres ont été fournis par des lecteurs anonymes ainsi que par notre collègue Philippe Lavigne-Delville ; nous leur en sommes très reconnaissants pour ce travail d'évaluation. Chaque chapitre a été dument retravaillé plusieurs fois afin qu'il soit suffisamment argumenté pour faire l'objet d'une publication. Aude Nikiema de l'INSS a produit la carte des communes étudiées (p. 11). Un remerciement particulier à Véronique Simon, qui a fait une dernière correction linguistique du manuscrit avant l'impression.

Les rencontres, les ateliers et les accueils de chercheurs ont été financés par Swedish Research Council, notamment les projets *Expanding Spheres of Opposition ? : Democratic Culture and Local Development in West African municipalities* (Swedish Research Council, Sida UFORSK) et *Party politics, socio-political opposition and grassroots democracy in West African Municipalities* (Swedish Research Council/Sida Swedish Research Links), en collaboration étroite avec les institutions partenaires en Suède, au Burkina Faso et au Mali.

Uppsala, novembre 2018

Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora et Gabriella Körling

Introduction : démocratie par le bas et politique municipale au Sahel

Sten Hagberg

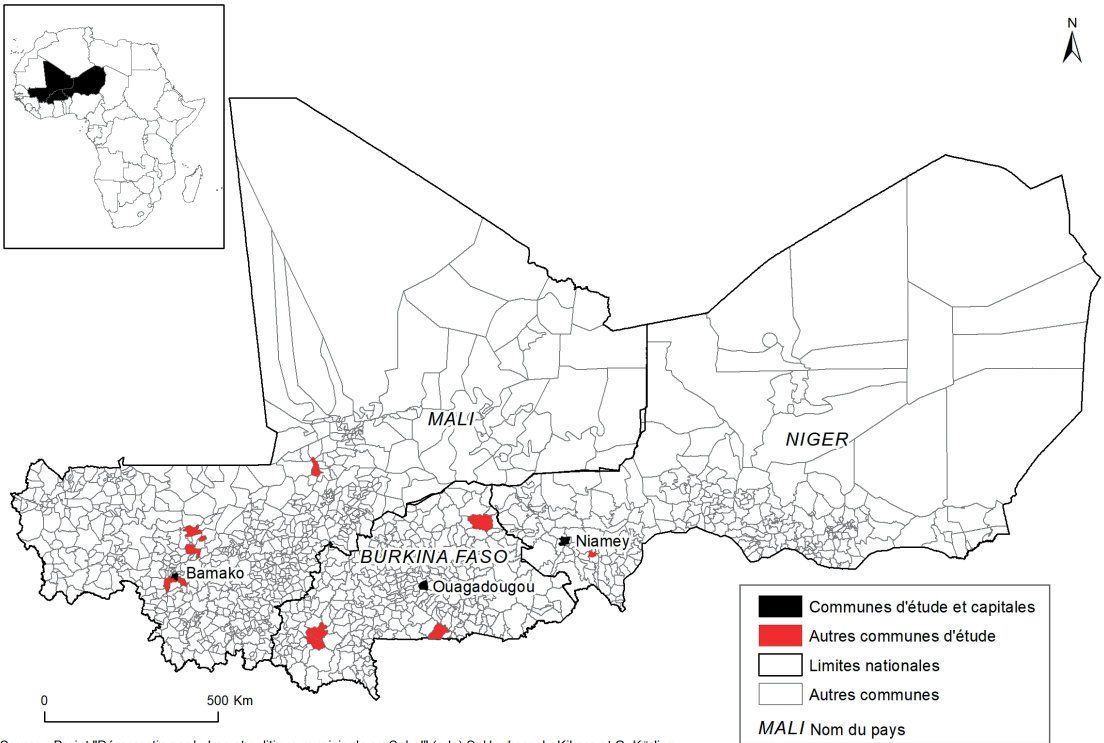
Introduction

Cet ouvrage propose une analyse ethnographique comparative dans des communes sahéennes, notamment celles du Burkina Faso, du Mali et du Niger. À travers des études de cas basées sur l'enquête de terrain ethnographique, notre point de départ était d'analyser la démocratie locale telle qu'elle est pratiquée au niveau municipal. En effet, c'est dans les communes que les plans de développement sont appliqués et c'est le lieu où les politiques publiques prennent corps dans la vie quotidienne des citoyens. C'est dans les communes que la réalisation d'infrastructures et la mise en œuvre d'actions de développement se concrétisent. C'est dans les communes que la forme et la substance de la démocratie se confrontent.

L'ouvrage sur la démocratie par le bas et la politique municipale voudrait contribuer à l'analyse anthropologique comparative sur la base d'une dizaine, voire même presque 20 années d'observation des pratiques de décentralisation (Hagberg 2010) dans les différentes communes sahéennes. Les études de cas sont certes situées dans trois pays spécifiques (le Burkina Faso, le Mali et le Niger) où nos recherches de terrain ont eu lieu, mais les problèmes posés et les thématiques étayées sont pertinents même au-delà de ces pays. Aussi, cet ouvrage se veut une contribution aux études anthropologiques sur la décentralisation (Bierschenk 2006 ; Fay et al. 2006 ; Hagberg 2010 ; Laurent et al. 2004 ; Olivier de Sardan et Tidjani 2009 ; Olivier de Sardan 2015) afin d'observer la commune à la fois comme entité d'analyse et comme institution locale nouvelle. Promue comme une réforme politico-administrative fondamentale pour la démocratisation, voire même la refondation de l'État (Sawadogo 2001), la désormais décentralisation démocratique des années 1990 a suscité beaucoup d'espairs aussi bien parmi les acteurs politiques que les acteurs de la société civile et les bailleurs de fonds internationaux. Souvent l'espoir était tel que la décentralisation était devenue une panacée du développement. Nombreuses études furent entamées pour réfléchir sur la mise en œuvre de la décentralisation et sa capacité à mobiliser les institutions et les ressources et, bien évidemment, les citoyens. Certaines études ont été faites sur la politique locale ainsi que la mise en œuvre politique, institutionnelle et administrative de la décentralisation (Fay et al. 2006 ; Kassibo 1997 ; Hagberg 2010 ; Olivier de Sardan et Tidjani 2009), d'autres se sont focalisées sur l'espace public local avec des nouvelles revendications identitaires ainsi que des

initiatives pour le développement (Lavigne-Delville 2015 ; Hagberg et Ouattara 2012, Hahonou 2009). Ce qui réunit ces différentes études est une sorte d'ethnographie municipale dans laquelle les intérêts divers et les acteurs hétérogènes interagissent et se confrontent, s'exprimant sur la base d'origine familiale, d'accès aux ressources et d'institutions anciennes. Il y a aussi des études sur les violences et les frustrations politiques qui coexistent, tant bien que mal, avec les discours et les rhétoriques d'être ensemble, d'un co-devenir comme « frères et sœurs » (Hagberg 2013). Au Mali, toute une génération de jeunes anthropologues s'est investie dans des études sur la décentralisation, sous la direction de chercheurs tels que Yaouaga Félix Koné, Bréhima Kassibo et Bréhima Bérigdogo, pour des mémoires de DEA et des thèses de doctorat. L'apport de Point Sud est également considérable dans ce sens. Au Burkina Faso, des études ont été engagées dans ce sens aussi, mais surtout à partir des années 2006 avec les premières élections municipales intégrales. Les travaux du Laboratoire Citoyenneté méritent une mention particulière, ainsi qu'un ouvrage collectif sur la ville de Ziniaré (Laurent et al. 2004). Au Niger, les études liées au LASDEL nous semblent particulièrement importantes, notamment les deux tomes sur les pouvoirs locaux (Olivier de Sardan et Tidjani Alou 2009 ; Olivier de Sardan 2015). Au niveau du débat savant international, nous avons certes vu la parution des études poussées sur la décentralisation, malgré une certaine perte de vitesse observable au cours de la dernière décennie. En effet, de nos jours la décentralisation est, pour de nombreux acteurs, une désillusion, une réforme en panne, dans laquelle notamment les communes rurales sont dans une précarité prégnante.

L'objectif de cet ouvrage est d'analyser la démocratie telle qu'elle est pratiquée dans des communes burkinabè, maliennes et nigériennes. Pour ce faire nous proposons une entrée « par le bas » pour mener une réflexion plus large sur la démocratie et les notions telles que la culture démocratique et le développement local. Il s'agit avant tout des études de cas, parfois liées à un mémoire de DEA ou une thèse de doctorat, mais toujours avec un regard soutenu sur les mécanismes locaux de démocratie pratiquée dans ou autour des communes. Les auteurs sont des chercheurs seniors et des chercheurs juniors ayant mené eux-mêmes des enquêtes de terrain dans des communes spécifiques. Cette composition de chercheurs juniors et seniors s'inscrit dans une tentative de combiner l'enquête de terrain avec une conceptualisation théorique et méthodologique autour de la démocratie locale. L'ouvrage fait suite à un atelier organisé au centre de recherche Point Sud de Bamako, intitulé « Partis politiques, opposition socio-politique et démocratie 'par le bas' en municipalités ouest-africaines », 18–19 mars 2014. Au cours de cette rencontre scientifique sous-régionale nous avons cherché à poser les problèmes méthodologiques et thématiques liés à des recherches ethnographiques dans les communes burkinabè, maliennes et nigériennes, ce que j'appelle ici « l'ethnographie municipale ». L'idée était d'explorer les potentialités d'une anthropologie politique axée sur la démocratie municipale et, en même



Source : Projet "Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel" (eds) S. Hagberg, L. Kibora et G. Körling

temps, d'encadrer les jeunes anthropologues burkinabè, maliens et nigériens sur l'ethnographie municipale.

Dans ce chapitre introductif, je voudrais jeter les bases méthodologiques d'une ethnographie municipale dans laquelle la commune est à la fois l'objet d'étude et l'unité d'analyse. La commune est une arène, un espace public, une représentation culturelle, une institution nouvelle et un enjeu (Hagberg 2010). Elle représente des ressources locales, des appartenances culturelles et des enjeux identitaires. Elle est « le retour à la maison » en même temps qu'elle est une nouvelle création de l'État des pays sahéniens et ailleurs. La commune est également traitée de tous les noms ; elle est la cible des ragots et des revendications, des mobilisations et des manquements, des développements et des détournements. En somme, la commune et ses représentants, notamment le maire et le bureau communal, sont des boucs émissaires par excellence. Pourtant, la démarche anthropologique est non-normative et notre souci est de comprendre les pratiques quotidiennes et les enjeux politiques, économiques et culturels des communes étudiées.

Ce chapitre se veut une contribution méthodologique et conceptuelle pour étudier la démocratie par le bas et la politique municipale à travers des études de cas. Pour ce faire, il est important d'apporter quelques clarifications conceptuelles. Le concept de « démocratie par le bas », que nous proposons, est tiré de

deux sources d'inspiration différentes. Premièrement, il y a toutes les recherches sur le politique par le bas (Bayart et al. 2008 ; pour un exemple malien, voir Siméant 2014) où on cherche à découvrir et analyser le politique dans des contextes et expressions hors les sphères politiques conventionnelles. Notre étude de la sécurité par le bas au Mali en est une illustration (Hagberg et al. 2017a). Dans le présent ouvrage, il s'agit surtout de mettre la lumière sur les expressions et articulations politiques, souvent de l'opposition, observées de près à partir du local, voire même du communal. Deuxièmement, le concept de démocratie par le bas, tire aussi son inspiration des tentatives de développer une anthropologie politique sur les institutions démocratiques (Coles 2012 ; Crewe 2015 ; Paley 2008 ; Spencer 2007 ; Hagberg et al. 2017b ; voir aussi Blondiaux 2000). Le concept de « démocratie par le bas » est d'abord analytique, émanant d'une perspective sur la démocratie pratiquée dans les communes nouvellement créées. Il s'agit de réfléchir sur comment les acteurs socio-politiques se donnent pour tâche d'agir et de manœuvrer dans un système démocratique formel. La recherche anthropologique au niveau municipal se base sur l'observation engagée des processus politiques, économiques, institutionnels et culturels ; elle se focalise sur les manières de pratiquer la démocratie et parfois même de « tordre le coup » aux principes démocratiques. D'une part, la démocratie par le bas est un concept analytique non-normatif. D'autre part, la démocratie par le bas est approchée par des chercheurs engagés qui luttent pour une société plus démocratique. Dans ce sens, il s'agit de détecter les pratiques résolument démocratiques, pour favoriser l'ancrage et l'émergence d'une culture démocratique locale (Hagberg et al. 2017b). C'est pour cette raison que le concept de démocratie par le bas signale également l'engagement citoyen.

A travers les différents chapitres, nous analyserons comment la démocratie par le bas s'articule en politique municipale à travers les initiatives et actions diverses : écoles communautaires (Yaouaga Félix Koné) ; société civile locale (N'gna Traoré) ; élites politiques et leur invention du local (Marie Deridder) ; femmes conseillères municipales (Sten Hagberg et Bintou Koné) ; élections municipales et enjeux locaux (Gabriella Körling et Mohamed Moussa ; Sidi Barry et Sten Hagberg ; Bintou Koné et Sten Hagberg) ; corruption électorale et achat de vote (Ludovic Kibora) ; accès aux terres (Fatoumata Camara et Moussa Sisso-ko) ; services publics (Siaka Gnessi et Ludovic Kibora) ; marché à bétail (Mohamed Moussa) ; et religieux et politique (N'gna Traoré et Almamy Sylla).

Au-delà des études de cas l'ambition est de proposer une approche méthodologique pour la recherche ethnographique comparative dans les communes sahéliennes. Ce que nous appelons l'ethnographie municipale prend la commune comme unité d'analyse et comme enjeu socio-politique. Dans ce qui suit, je développerai trois dimensions d'observation et d'analyse comparatives : premièrement, la recomposition des pouvoirs anciens et nouveaux ; deuxièmement,

le sens du politique et le point de vue émique¹ ; et, troisièmement, la substance démocratique, le développement local et la production des services publics.

Les anciens ou nouveaux pouvoirs

La première dimension d'enquête concerne à la fois la nature du pouvoir, ses représentations et ses acteurs. Le conseil municipal représente-il réellement un nouveau pouvoir ? Ou, s'agit-il des anciens pouvoirs déguisés grâce à de nouveaux habillements ? Ou encore, est-ce qu'on a à faire à de nouveaux pouvoirs émergents mais qui suivent les vieilles logiques ? Le conseil municipal constitué dans le cadre de la décentralisation démocratique est certes une nouvelle institution locale, il n'en demeure pas moins que les acteurs politiques sont souvent les mêmes comme dans le passé, ou, du moins, issus du même milieu. De même, les problèmes sur l'ordre de jour au conseil municipal sont des problèmes de développement, cette machine anti-politique qui dépolitise les questions résolument politiques (Ferguson 1994 ; Li 2011).

Une manière d'aborder ces questions est d'identifier des acteurs et des enjeux locaux et ensuite chercher à documenter leurs articulations. Par exemple, il y a des chefs traditionnels qui cherchent à se faire élire comme maire afin de s'investir dans la nouvelle sphère politique que constitue le conseil municipal. Par exemple, entre 1995 et 2000 la commune de Dori au Burkina Faso fut dirigée par le maire Abdoulaye Nassourou Dicko du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). Dicko était en même temps le 11^{ème} émir du Liptako et pendant la révolution sankariste des années 1980 il était parti en exile au Canada (Hagberg 2001). De 1995 à 2000, le maire-émir jouait clairement sur ses deux autorités : en tant que maire élu il dirigeait le conseil municipal, et en tant qu'émir du Liptako il dirigeait le pouvoir traditionnel peul. Lors des élections 2000, le maire-émir s'est présenté de nouveau, mais cette fois-ci il n'a pas été réélu. Alors, même si Abdoulaye Nassourou Dicko était bel et bien resté un acteur politique majeur jusqu'à sa mort en 2010, les électeurs n'ont plus voulu que le 11^{ème} émir du Liptako continue comme maire (Sidi Barry et Sten Hagberg).

Prenons un autre exemple, cette fois-ci dans la commune rurale de Kalaban-Coro au Mali. Dans le conseil municipal de Kalaban-Coro, deux 'enfants' du chef traditionnel du village de Kalaban-Coro (aujourd'hui un quartier contigu à la ville de Bamako) ont occupé la même position stratégique pendant deux mandats successifs. Il s'agit de la présidence de la commission foncière, structure communale s'occupant des questions de lotissements et du foncier urbain. En 2004, le neveu paternel du chef traditionnel de Kalaban-Coro, Soumaïla Traoré dit « Soumaïla Djan », a été élu conseiller municipal de son parti Bôlen Faso Deme Ton (BFDT) et il est par la suite devenu le président de ladite commission.

¹ En anthropologie, les concepts émique et étique se réfèrent à deux types de recherche sur le terrain et les points de vue qui en découlent : émique se réfère aux notions, expressions et points de vue des interlocuteurs, tandis qu'étique concerne ceux de l'observateur.

En 2009, Soumaïla Djan n'a pas été réélu, alors que son cousin Ibrahim Traoré – le fils du chef – a été élu conseiller du parti Alliance pour la démocratie au Mali/Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA/PASJ) ; une fois élu, Ibrahim est devenu président de la commission foncière. Alors, même dans les situations où le chef lui-même ne fait pas la politique, les membres de sa famille s'investissent en politique, parfois même dans différents partis pour assurer une certaine mainmise sur la politique municipale (Olivier de Sardan et Tidjani 2009). Dans ce cas de figure, la chefferie de Kalaban-Coro a pu avoir une mainmise sur les questions foncières, qui représentent des ressources fondamentales pour le pouvoir traditionnel (Hagberg et Körling 2016 ; Hagberg et al. 2017a ; Körling 2011). Alors, au-delà des apparences publiques, pour le chercheur il s'agit de faire un travail de fond pour décrire les profils, les origines et les statuts des acteurs politiques spécifiques de la commune.

Tout n'est néanmoins pas une question d'origine royale, cheffale ou noble, car il y a aussi des exceptions remarquables. Par exemple, l'ex-président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso 2012-2014, Soungalo Apollinaire Ouattara, est d'origine forgeronne (*numu*). Il a pu faire une belle carrière politique jusqu'à ce que l'insurrection populaire en octobre 2014 ait entraîné la chute de Blaise Compaoré (Engels 2015 ; Frère et Englebert 2015 ; Hagberg et al. 2015). Depuis lors, Ouattara a disparu de la scène politique et il a été traité de tous les noms d'oiseaux à cause de cette retraite volontaire. Même s'il est possible de trouver d'autres exemples de carrières politiques réussies des gens de caste (*nyamakala*), il est plutôt rare de voir des personnes de ces catégories sociales émerger comme dirigeants nationaux. Une origine qui n'est pas noble peut toujours être utilisée contre un adversaire, particulièrement au niveau municipal où l'origine et la moralité sont de mises.

Nos recherches démontrent néanmoins des évolutions intéressantes quant aux origines des candidats. Dans les premières élections municipales, nous constatons que les candidats d'origine noble dominaient, mais après que les deuxième et troisième élections municipales soient organisées², on constate que des candidats jugés « valables » et « dynamiques » ont plus de chance de gagner, peu importe cette origine. Car, les électeurs ne veulent plus « des maires qui les flattent » ou « des maires qui sont absents ». Aussi, les maires-chefs deviennent plus rares.

La question de nouveaux pouvoirs concerne aussi la manière dont les maires prennent des allures nobles, voire même royales, une fois installés. Les cérémonies et les protocoles liés à la fonction transforment aussi l'individu. Les maires cherchent tant bien que mal à imposer respect et reconnaissance de leur autorité. Et l'autorité du maire reste toujours convoitée. Car, même s'il y a des exceptions,

² Au Mali, les élections municipales ont été organisées en 1999, 2004, 2009 et 2016; au Burkina Faso, des élections municipales intégrales ont été organisées en 2006, 2012 et 2016. Au Niger, les scrutins municipaux ont eu lieu en 2004 et 2011.

les maires sont le plus souvent critiqués dans la rue et dans les manifestations plutôt que dans la sphère officielle de la politique municipale.

Les enjeux locaux dans les communes concernent : la terre et les services publics. D'abord, le problème de lotissement (Fatoumata Camara et Moussa Sissoko) est un véritable casse-tête pour les communes urbaines et péri-urbaines (Hagberg 2001 ; Hagberg et Körling 2016 ; Bjarnesen 2013 ; Neimark, Toulmin et Batterbury 2018). Ensuite, la disponibilité des services publics, tels que la santé et l'école, est également un enjeu (Körling 2011). Des carrières politiques peuvent ainsi se construire à travers le dynamisme de l'individu et son engagement pour le développement de la commune. C'est pourquoi la démarche méthodologique d'une ethnographie municipale doit passer par l'identification des acteurs politiques et des enjeux locaux, surtout documenter les articulations entre acteurs et enjeux.

Finalement, les lieux du politique sont importants à analyser afin d'examiner si l'autorité municipale est construite sur des anciens ou nouveaux pouvoirs. Par exemple, en mars 2000, j'ai rencontré le maire-émir de Dori dans la case d'accueil de l'émir du Liptako, alors que nous nous sommes entretenus sur les affaires communales. Un autre exemple est la description ethnographique dense où Yaouaga Félix Koné a démontré comment le vestibule (*bulon*) joue un rôle important dans la prise de décision dans les villages au Mali en même temps que dans ce lieu la prise de parole est limitée pour les jeunes et les femmes (Koné 2006). Le vestibule représente un lieu du politique local parmi d'autres, comme l'école, la mosquée et la mairie. Le point central ici est d'identifier le lieu du politique, car ce lieu n'est jamais choisi par hasard. A titre d'exemple, le mouvement *Sabati 2012* au Mali a tenu une rencontre dans une grande mosquée sunnite dans la commune de Kiban en octobre 2013. Ce mouvement politique non-partisan a identifié les candidats pour lesquels des consignes de vote ont été données. Le fait que ces consignes de vote aient été présentées dans la mosquée défie fondamentalement les frontières entre politique et religion (N'gna Traoré et Almamy Sylla). Dans d'autres cas, le lieu du politique est le marché à bétail (Mohamed Moussa) ou l'école communautaire (Yaouaga Félix Koné) ou bien encore le foncier urbain (Fatoumata Camara et Moussa Sissoko). L'espace public communal, notamment la mairie, est alors un lieu du politique parmi d'autres, et une ethnographie municipale doit aussi analyser ces différents lieux du politique.

Le sens du politique

La deuxième dimension à observer pour entamer une analyse comparative concerne le sens du politique. Il s'agit de décrire comment la politique est pratiquée et quels sens l'on attribue à la politique municipale. Il faut d'abord clarifier la distinction entre « le politique » en tant que jeux et enjeux de pouvoir, et modalités d'influence et de prise de décision, et « la politique » en tant que jeux des partis politiques. L'ethnographie municipale cherche à intégrer les deux

formes de politiques ; son entrée par la politique communale est une manière de décrire et analyser le politique.

Dans un premier temps, il s'agit de documenter les récits, les propos, les expressions et les idiomes des acteurs socio-politiques et aussi des citoyens ordinaires, dits citoyens lambda³. A travers les points de vue émiques, le chercheur doit recueillir les notions et les expressions politiques. L'expression « faire la politique » (*ka politikii ke* en jula) résume la méprise et la déception des paroles politiques considérées comme des mensonges ; « faire la politique » c'est égal à mentir. En même temps, il y a d'autres notions de moralité où les acteurs politiques s'expriment pour dénoncer la parole politique mais plutôt pour favoriser le travail en commun (*fasobaara* en jula) et l'homme intègre (*burkindi* en mooré).

Un deuxième aspect pour observer le sens du politique est de déconstruire les notions de « population » et de « communauté ». Dans les discours politiques communaux il est souvent fait référence à ces notions pour justifier les propos. A partir du moment où une action est collectivement présentée selon les intérêts de la « communauté » ou bien pour répondre aux besoins de la « population », la démarche d'une ethnographie municipale doit nécessairement contextualiser, voire même déconstruire, ces discours. Il s'agit de soigneusement examiner les arbres de ce que cette forêt discursive cache. Les notions émiques de « communauté » et de « population » sont dans le même registre que « le peuple » dans le Burkina Faso insurrectionnel (Hagberg et al. 2015 ; Hagberg et al. 2017b). La tâche primordiale d'une analyse anthropologique comparative est de détailler les intérêts et les perceptions qui se cachent derrière ces discours politiques qui s'articulent « au nom » de la communauté, de la population ou du peuple.

Un autre élément du sens du politique est de prendre au sérieux les élections afin de détailler les technologies et les procédures de vote pour une analyse ethnographique. Car, les élections sont « *crucial sites for the production and reproduction of the political* » (Spencer 2007 : 78). Les divers acteurs impliqués dans les campagnes électorales sont importants à intégrer dans l'analyse, comme par exemple l'équipe de campagne, les jeunes faisant le cross populaire (Sidi Barry et Sten Hagberg ; Bintou Koné et Sten Hagberg ; Gabriella Körling et Mohamed Moussa). Aussi, des acteurs tels que les agents de la Commission Électorale Nationale Indépendante ne doivent pas être considérés comme étant neutres, mais ils sont des intermédiaires entre les technologies électorales (urnes transparentes, bulletins uniques, dépouillements publics, etc.) et les enjeux politiques (mobilisation des électeurs, promesses électorales, alliances des partis, etc.). Au village, les agents électoraux sont très souvent des enseignants, ce qui leur donne à la fois un statut en tant qu'intellectuels et un poids potentiellement politique pour « muscler » les élections à travers la fraude électorale. De même, les accusations d'achat de vote doivent être documentées, même si les preuves tangibles font défaut, car la corruption électorale relève non seulement de distribution de l'argent

³ Pour une discussion sur les 'citoyens ordinaires', voir (Carrel et Neveu 2014 : 23–24 ; Hagberg et al. 2017b : 15–16).

mais aussi de discours et de dénonciations des adversaires politiques (Ludovic Kibora).

Étudier le sens du politique nécessite que le chercheur suive les politiciens, les acteurs politiques et les ‘apolitiques’ dans les préparatifs et les actions. Il est indispensable d’établir des rapports de travail avec des politiciens et leur entourage pour l’observation participante. Un élément-clé ici est d’adopter une posture de neutralité, c’est-à-dire non-partisane sans pour autant renoncer aux débats politiques. Ici il s’agit, d’une part, de se focaliser sur l’action publique de l’individu et, d’autre part, de comprendre les engagements de ce même individu dans son univers à lui. A titre d’exemple, la recherche sur les femmes politiques ne peut pas se limiter à l’action publique, car les coups bas, les propos sexistes et les rencontres noctambules ainsi que la situation familiale influencent l’action publique de la politicienne en question (Sten Hagberg et Bintou Koné).

La démarche pour documenter le sens du politique est nécessaire pour aboutir à une ethnographie municipale. Le suivi des politiciens individuels (Bintou Koné et Sten Hagberg ; Sidi Barry et Sten Hagberg ; Sten Hagberg et Bintou Koné) doit être complété par l’analyse des discours sur les influences religieuses (N’gna Traoré et Almamy Sylla), économiques (Ludovic Kibora ; Mohamed Moussa) et pratiques partisanes (Marie Deridder ; Gabriella Körling et Mohamed Moussa).

Les services publics comme « substance démocratique »

La troisième dimension que l’on documente dans cet ouvrage est la « substance démocratique ». Au-delà des élections et postes politiques, des avantages et programmes, l’ethnographie municipale doit explorer l’interface entre démocratie et développement. Le bon fonctionnement des services publics et la réalisation des investissements en infrastructures constituent en quelque sorte le contenu de la démocratie. La notion de substance démocratique tire son inspiration des débats sur la démocratie substantive contrastée de la démocratie formelle. Selon Rudebeck, la démocratie substantive implique que « *more people than before begin to take charge as citizens, sharing in decision-making on issues of common concern at various levels of society, including the local level. The more of this, the more ‘substantial democracy’* » (Rudebeck 2010 : 66). Cependant, notre souci est moins de définir la démocratie elle-même que d’intégrer les préoccupations de développement et de changement socio-économique dans l’ethnographie municipale.

Il s’agit de contextualiser les discours normatifs sur la décentralisation comme le nécessaire préalable au développement local. Depuis les années 1990, les réformes promouvant la décentralisation ont été conceptualisées et justifiées pour leurs potentialités de jeter les bases d’un développement local. Or, cette causalité est une construction politique normative plutôt qu’une affirmation empirique. Ainsi, les discours politiques communaux concernent le plus souvent la capacité des élus de faire venir « le développement » ; la réussite politique est effectivement mesurée dans le nombre d’investissements et d’actions entrepris

(Sidi Barry et Sten Hagberg ; Mohamed Moussa). Aussi, les promesses de développement sont corroborées par la trahison lorsque le politicien ne tient pas ses engagements (Bintou Koné et Sten Hagberg). L'incapacité des politiciens de résoudre les problèmes locaux est parfois palpable.

C'est à la lumière de ces remarques qu'une ethnographie municipale doit chercher à documenter les attentes et les perceptions des acteurs sociaux par rapport au développement, qui constitue, à son tour, une substance démocratique justifiant toute action publique entreprise par les acteurs politiques. Cependant, la démarche d'étudier la substance démocratique n'est pas seulement une question de projets de développement ou d'actions gouvernementales ou non-gouvernementales. Il s'agit également d'analyser les contributions dites communautaires, les taxes communales et les cotisations aux services publics, y compris les associations des ressortissants (Bintou Koné et Sten Hagberg ; N'gna Traoré ; Mohamed Moussa). C'est à travers tous ces processus liés aux différents services publics qu'une substance démocratique peut être appréciée et évaluée. L'exemple du ramassage des ordures ménagères est peut-être le plus évident, car il est la preuve visible et pleine d'odeurs de l'incapacité des politiciens à résoudre des problèmes fondamentaux pour lesquels ils ont sollicité les votes des électeurs (Siaka Gnessi et Ludovic Kibora). Toutefois les enjeux autour du marché à bétail sont également une substance démocratique, car c'est à travers cette problématique que l'économie locale peut prospérer (Mohamed Moussa).

Conclusion

Cet ouvrage, composé de 12 études de cas ethnographiques, pose les problèmes méthodologiques et thématiques liés à l'ethnographie municipale. Sur la base de l'enquête de terrain conduite dans des communes sahéliennes, il explore les potentialités d'une anthropologie politique axée sur la démocratie municipale. Pour conclure cette introduction il me semble néanmoins important de faire quelques remarques finales.

Depuis le début de cette recherche notre souci a été d'identifier les contours d'une culture démocratique émergente dans ces communes sahéliennes. Malgré toutes les manipulations et les deals qui se font quotidiennement, la question est de savoir si les pratiques politiques contemporaines favorisent l'ancrage d'une culture démocratique locale. Les trois pays ayant vécu des ruptures démocratiques et des transitions politiques bien différentes, la question est de savoir si dans de tels contextes on peut véritablement parler d'une culture démocratique locale. Ne voit-on pas plutôt des signes d'un retour à l'autoritarisme ?

Notre réponse à cette question reste ambiguë. Il y a certes des avancées démocratiques dans ces communes, car les citoyens font de plus en plus leur choix politique sur la base du dynamisme et de la moralité des candidats au conseil municipal. L'émir de Liptako avait beau être élu comme maire de Dori en 1995, en 2000 il a été par la suite sanctionné par les électeurs. Aussi, les populations n'hésitent pas à manifester leur volonté ou mécontentement auprès du maire élu,

ce qui en soi favorise une sorte de démocratie de proximité. On est alors loin de l'époque où des préfets ou sous-préfets, nommés par le gouvernement, régnaient en « majesté incontestée » au niveau local. En outre, contrairement à ce que les concepteurs de la décentralisation avaient prévu les pratiques de corruption et de détournement n'ont pas disparues avec la décentralisation, car « *small is not always beautiful* ». De même, la causalité entre décentralisation et développement n'a pas été linéaire, étant donné que le développement local n'est pas seulement le résultat des décisions politiques communales, mais est lié à bien d'autres facteurs qui dépassent la municipalité et donc la circonscription du maire.

La question de savoir si la culture démocratique s'est ancrée ou non dans les communes sahéliennes ou si ces collectivités territoriales vivent un retour à l'autoritarisme n'est peut-être pas la plus pertinente. Par contre, ce que cet ouvrage démontre est qu'il faut prendre très au sérieux ce qui se passe dans ces communes, car c'est là où la citoyenneté prend son sens, de manière concrète, et où les enjeux deviennent tangibles pour la vie quotidienne des citoyens lambda.

Un dernier mot sur la question de continuité et de rupture. Depuis l'atelier de Bamako en mars 2014 lorsque la plupart des études furent présentées pour la première fois, le Sahel est davantage entré dans une tourmente sécuritaire devenue une crise internationale. Dans les trois pays, des grands changements politiques ont été vécus, tels que la chute du président burkinabè lors d'une insurrection populaire en octobre 2014 et la propagation de la crise du nord Mali au centre du pays où l'insécurité règne désormais. En ce qui concerne les communes, on note aussi plusieurs reports des élections dans les trois pays, ainsi que l'instauration des délégations spéciales – qui en réalité est en quelque sorte une transition communale – au Burkina Faso entre novembre 2014 et mai 2016 (Hagberg et al. 2017b). Mais malgré ces changements, la commune – qu'elle soit burkinabè, malienne ou nigérienne – reste une institution locale dans laquelle la démocratie par le bas peut être pensée, imaginée et pratiquée. Ceci est particulièrement important dans le contexte des nouveaux défis sécuritaires du Sahel.

Bibliographie

- Bayart, J.-F., A. Mbembe et C. Toulabor 2008. *Le politique par le bas en Afrique noire*. Paris : Karthala.
- Bierschenk, T. 2006. « The local appropriation of democracy: an analysis of the municipal elections in Parakou, Republic of Benin, 2002–03 ». *The Journal of Modern African Studies* 44 : 543–571.
- Bjarnesen, J. 2013. *Diaspora at home? Wartime mobilities in the Burkina Faso-Côte d'Ivoire transnational space*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.
- Blondiaux, L. 2000. « La démocratie par le bas : Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris ». *Hermès* 26-27 : 323-337.
- Carrel, M. et C. Neveu (éd.) 2014. *Citoyennetés ordinaires : pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*. Paris : Karthala.

- Coles, K.A. 2012. « Election Day: The construction of democracy through technique ». *Cultural Anthropology* 19(4), 551–580.
- Crewe, E. 2015. *The House of Commons: An Anthropology of MPs at Work*. Bloomsbury.
- Engels, B. 2015. « Political transition in Burkina Faso : The Fall of Blaise Compaoré ». *Governance in Africa* 2(1) : 1-6.
- Fay, C., Y.F. Koné et Catherine Quiminal (éd.) 2006. *Décentralisation et pouvoirs en Afrique: En contrepoint, modèles territoriaux français*. Paris : Institut de Recherche pour le Développement.
- Ferguson, J. 1994 [1990]. *The Anti-Politics Machine: 'Development', Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. London and Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Frère, M.-S. et P. Englebert 2015. « Briefing : Burkina Faso - the Fall of Blaise Compaoré ». *African Affairs* 114(455) : 295-307.
- Hagberg, S. 2001. *Poverty in Burkina Faso: Representations and realities*. Uppsala-Leuven Research in Cultural Anthropology 1. Uppsala : Uppsala University.
- Hagberg, S. (éd.) 2010. Inventing and Mobilising the Local. *APAD-Bulletin* 31–32. Münster : LIT Verlag.
- Hagberg, S. 2013. « Politique des partis, développement local et lutte de pouvoir des femmes à Bobo-Dioulasso ». In : *La ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso: urbanité et appartenances en Afrique de l'Ouest*, (éd.) K. Werthmann et M. L. Sanogo. Paris : Karthala.
- Hagberg, S. et G. Körling 2016. « Urban Land Contests and Political Mobilization: (Re)sources of authority and protest in West African Municipalities ». *Social Anthropology* 24(3) : 294–308.
- Hagberg, S. et F. Ouattara (éd.) 2012. Engaging anthropology for development and social change. *APAD-Bulletin* 34–36. Münster : LIT Verlag.
- Hagberg, S. 2015. « 'Thousands of New Sankaras': Resistance and Struggle in Burkina Faso ». *Africa Spectrum* 50(3) : 109–121.
- Hagberg, S., L. Kibora, F. Ouattara & A. Konkobo 2015. « Au cœur de la révolution burkinabè ». *Anthropologie & développement* 42 : 199–224.
- Hagberg, S., Y.F. Koné, B. Koné, A. Diallo et I. Kansaye 2017a. *Vers une sécurité par le bas : Étude des perceptions et des expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. Uppsala Papers in Africa Studies 1. Uppsala : Uppsala University.
- Hagberg, S., L. Kibora, S. Barry, S. Gnessi et A. Konkobo 2017b. *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016 : Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans 'un Burkina Faso nouveau'*. Uppsala Papers in Africa Studies 2. Uppsala : Uppsala University.
- Hahonou, K.E. 2009. « Les partis politiques dans les arènes locales : l'exemple de Gorouol et Bankilaré ». In *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : A la veille de la décentralisation* (éd.) J.-P. Olivier de Sardan et M. Tidjani Alou. Paris : Karthala.
- Kassibo, B. (éd.) 1997. La décentralisation au Mali : état des lieux. *APAD Bulletin* 14. Münster : LIT Verlag.
- Koné, Y.F. 2006. « Le vestibule et/ou l'urne : Quelles légitimités pour l'exercice du pouvoir communal ? ». In : *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français* (éd.) C. Fay, Y.F. Koné & C. Quiminal. Paris : Institut de Recherche pour le Développement.
- Körling, G. 2011. *In search of the state : An ethnography of public service provision in urban Niger*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.

- Laurent, P.-J., A. Nyamba, F. Dassetto, B. Ouédraogo & P. Sebahara (éd.) 2004. *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso ; Le cas de Ziniaré*. Paris : L'Harmattan.
- Lavigne-Delville, P. 2015. *Aide internationale et sociétés civiles au Niger*. Paris : Karthala.
- Li, T.M. 2011. « Rendering society technical : Government through community and the ethnographic turn at the World Bank in Indonesia ». In *Adventures in Aidland : The anthropology of professionals in international development* (éd.) D. Mosse. Oxford : Berghahn.
- Neimark, B., C. Toulim et S. Batterbury 2018. « Peri-urban land grabbing? Dilemmas of formalizing tenure and land acquisitions around the cities of Bamako and Ségou, Mali ». *Journal of Land Use Science*. DOI : 10.1080/1747423X.2018.1499831
- Olivier de Sardan, J.-P. (éd.) 2015. *Élections au village : Une ethnographie de la culture électorale au Niger*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. et M. Tidjani Alou (éd.) 2009. *Les pouvoirs locaux au Niger : En attendant la décentralisation*. Paris : Karthala ; Dakar : CODESRIA.
- Paley J. (éd.) 2008. *Democracy : Anthropological Approaches*. Santa Fé School for Advanced Press.
- Rudebeck, L. 2010. « 'They Have Left Us in a Hole' : Democratisation and Political Power in a West African Village ». *APAD-Bulletin* 31–32. Münster : LIT Verlag : 65–104.
- Sawadogo, A. R. 2001. *L'État africain face de la décentralisation*. Paris : Karthala.
- Siméant, J. 2014. *Contester au Mali : Formes de mobilisation et de la critique à Bamako*. Paris : Karthala.
- Spencer, J. 2007. *Anthropology, Politics, and the State: Democracy and Violence in South Asia*. Cambridge : Cambridge University Press.

PARTIE I :
ÉLECTIONS ET ARÈNES
POLITIQUES LOCALES

Le tsunami électoral d'Arba Diallo : ethnographie des élections couplées de 2012 à Dori, Burkina Faso

Sidi Barry et Sten Hagberg

Introduction

Après une succession d'États d'exception, y compris la Révolution Démocratique Populaire du Conseil National de la Révolution de Thomas Sankara (1983–1987), le Burkina Faso a adopté par Référendum le 2 juin 1991 une constitution qui a instauré un régime semi-présidentiel ouvert au multipartisme. Le pays a organisé par la suite des élections¹ présidentielles, législatives et municipales qui ont contribué à l'enracinement de la démocratie burkinabè. Les élections municipales du 15 février 1995 ont permis la mise en place des premiers conseils municipaux urbains, mais c'est surtout le 23 avril 2006 que les élections municipales ont été organisées sur tout le territoire national pour la première fois. La décentralisation est à la fois une réforme politico-administrative et une politique de développement qui vise à rendre plus de pouvoirs de décision et de responsabilités organisationnelles au niveau local. Elle confère aux communes le pouvoir de s'administrer librement et de gérer leurs propres affaires. Ce processus fait des collectivités territoriales (communes, régions) des espaces que les partis politiques investissent afin de contrôler les instances de pouvoirs et les ressources au niveau local.

Sur le plan conceptuel nous proposons que la décentralisation soit appréhendée comme une série de pratiques politiques, économiques et culturelles actuellement en cours dans les arènes locales (Hagberg 2010). Une telle approche est importante, car la décentralisation est entourée de discours normatifs. D'une part, beaucoup d'espoirs et d'attentes ont été investis dans cette réforme qui devrait « arranger » pas mal de problèmes de gouvernance en Afrique dans les années 1990, et au début des années 2000. D'autre part, les expériences pratiques de la décentralisation au cours de la dernière décennie ont présenté des discours sur une décentralisation qui « va mal » ou qui est « en panne ». C'est pourquoi

¹ Il s'agit des élections présidentielles (1^{er} décembre 1991, 15 novembre 1998, 13 novembre 2005, 21 novembre 2010 et 29 novembre 2015), législatives (24 mai 1992, 11 mai 1997, 24 avril 2002, 6 mai 2007, 2 décembre 2012 et 29 novembre 2015) et municipales (15 février 1995, 24 septembre 2000, 23 avril 2006, 2 décembre 2012 et 22 mai 2016).

notre propos est de faire une ethnographie des élections à partir d'une commune où les enjeux nationaux, régionaux et locaux sont enchevêtrés.

Ce chapitre porte sur la commune de Dori, qui est devenue un fief de l'opposition sous le leadership du député-maire Hama Arba Diallo et son parti. A cet effet, les élections de 2012 ont en quelque sorte été un préambule à l'insurrection populaire et la révolution des 30 et 31 octobre 2014 qui ont abouti à la chute du président Blaise Compaoré (Hagberg et al. 2015). Tragiquement, le personnage principal, Hama Arba Diallo, est décédé le 30 septembre 2014 suite à une insuffisance cardiaque (Jeune Afrique 1^{er} octobre 2014).

Les élections² législatives et municipales du 2 décembre 2012 ont été préparées dans un contexte d'accalmie intervenue après les remous socio-politiques³ que le pays a connu au cours du premier semestre de l'année 2011. En plus, la situation nationale a été marquée par une recomposition du microcosme politique avec la naissance de l'Union pour le progrès et le changement (UPC) qui « *entend se positionner comme une opposition républicaine ferme, objective et constructive* » (UPC 1/03/2010). Quant au parti au pouvoir à l'époque, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), il a été secoué par des dissensions internes depuis son V^{ème} congrès en mars 2012⁴. Ce congrès avait consacré la mise à l'écart de plusieurs leaders historiques et membres-fondateurs du parti et leur remplacement par de « nouveaux venus ». Ainsi, un nouveau Secrétaire exécutif national en la personne de Assimi Kouanda a remplacé Roch Marc Christian Kaboré qui a dirigé le parti pendant plus d'une décennie.

A Dori, le contexte sociopolitique était caractérisé, d'une part, par un conflit de leadership dans lequel s'opposaient les héritiers du défunt émir⁵ et, d'autre part, par une jeunesse qui dénonçait le système de redistribution des emplois de la société minière IAMGOLD accusée de recruter les employés originaires d'autres régions. Aussi, le désintérêt de la population locale par rapport aux questions électorales et politiques était de plus en plus prononcé. Un de nos interlocuteurs a affirmé :

« Ici, nous n'avons pas de politiciens mais des flatteurs, des démagogues. Pendant la campagne, ils viennent nous flatter avec l'argent et disparaissent après la campagne. Ils sont tous pareils que ce soient les ministres ou les députés ».

² Depuis 2002, le mode de scrutin des élections législatives et municipales est la proportionnelle à la plus forte moyenne.

³ Le Burkina Faso a traversé en 2011 une grave crise socio-politique, caractérisée par de violentes manifestations des civils et militaires a occasionné des pertes en vies humaines et matérielles et entraîné des réformes politiques (Chouli 2012).

⁴ Le V^{ème} congrès du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) a ouvert ses portes le 2 mars 2012 sous le thème *Face aux mutations sociales, économiques et politiques, impulsions, dans la cohésion, une dynamique nouvelle au CDP*.

⁵ L'émirat du Liptako connaît une crise depuis le décès de Abdoulaye Nassourou Dicko 11^{ème} émir du Liptako, le 12 décembre 2010. Il s'agit d'un conflit de succession qui oppose le frère et le fils du défunt. L'oncle et son neveu se disputent ainsi la légitimité à la tête de la dynastie Feroobe du Liptako (Dori).

Confrontée aux dures réalités de la pauvreté et du dénuement matériel, beaucoup de gens se voyaient constamment trompés et malmenés par une classe politique locale accusée de poursuivre « ses intérêts égoïstes » au détriment de l'intérêt général.

La commune de Dori a été dirigée pendant deux mandats successifs (1995–2000 et 2000–2006) par des maires issus du CDP, mais les élections municipales de 2006 ont ouvert une nouvelle ère en matière de gouvernance avec l'arrivée d'un maire de l'opposition. Arba Diallo, ministre des affaires étrangères 1983-1984 et fonctionnaire international à la retraite. Ces élections ont marqué une rupture d'avec l'ancien système de gouvernance caractérisé par les abus, la mauvaise gestion et l'absence de vision pour la commune. Diallo a aussi occupé la place de leader d'opposition de gauche, notamment depuis qu'il a été second à l'élection présidentielle de 2010. A Dori, il a battu Blaise Compaoré avec 6.085 voix contre 5.975.

Ce chapitre est basé sur une enquête de terrain anthropologique avant, pendant et après les élections couplées du 2 décembre 2012 à Dori⁶. Il s'intéresse à comment un maire sortant d'une coalition de partis d'opposition a pu réussir un véritable « tsunami électoral » malgré les ressources et les relations mobilisées par le méga-parti CDP. Nous analysons les stratégies de conquête du pouvoir et les résultats de vote dans un contexte marqué par une reconfiguration de l'arène politique locale. Pour ce faire, nous décrivons le déroulement du scrutin pour comprendre les comportements électoraux dans le bras de fer entre pouvoir et opposition, entre aristocraties et subalternes, et entre partis politiques. Il s'agit d'une recherche empirique à partir de l'observation et des entretiens avec des électeurs, personnes ressources et responsables de partis politiques⁷. Notre argument principal est que l'opposition politique au niveau national a trouvé ici un ancrage communal où le leadership d'Arba Diallo a su combiner des actions concrètes de développement avec une mobilisation des électeurs contre l'ancienne classe politique. Dans un premier temps, nous faisons quelques remarques sur la question électorale. Deuxièmement, nous explorons les biographies politiques de deux candidats principaux : Hama Arba Diallo et Baba Hama. Troisièmement, nous analysons les programmes d'actions et les ressources financières des partis politiques, le déroulement de la campagne, ainsi que les résultats du vote. En conclusion, nous proposons que les élections couplées dans lesquelles un candidat (Arba Diallo) et un parti d'opposition (PDS/Metba) ont fait une percée significative nous informent sur les conditions de « faire la politique » dans un régime jadis caractérisé comme semi-autoritaire.

⁶ La recherche de ce chapitre se limite aux élections de 2012, même s'il est à noter qu'Aziz Diallo, le fils du défunt Hama Arba Diallo, a réussi son pari. En 2015, il a été élu député de PDS/Metba et en 2016, il est devenu maire de la commune de Dori. L'héritage politique de Hama Arba Diallo semble alors être assuré.

⁷ Cette enquête de terrain à Dori s'est déroulée en périodes inter-coupées en 2012, 2014 et 2015. Mais nous avons déjà effectué des recherches à Dori dans d'autres cadres : Hagberg en 2000 ; et Barry en 2006.

Quelques remarques sur la question électorale

Depuis la troisième vague de démocratisation en Afrique vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, les questions liées à l'organisation et à la mise en œuvre des élections multipartites ont été largement débattues. Un débat concerne la transition politique elle-même dans le sens que les régimes autoritaires devaient être transformés en régimes démocratiques avec les libertés civiques et politiques garanties (Bratton et van de Walle 1997 ; Bratton 2013). Mais une telle transition nécessite des partis politiques avec des capacités de proposer des projets de société et avec des leaders politiques démocratiques, bref des acteurs et institutions qui ont intégré certaines pratiques et cultures démocratiques. Au cœur de ce débat se situe les rapports entre partis, politiciens et électeurs, articulés à travers les votes des citoyens le jour de l'élection.

Une première remarque est que les comportements électoraux dans les systèmes politiques prennent une place de plus en plus importante dans l'ancrage de la démocratie. En particulier, les élections locales sont des événements de débat, de formation, de réflexion et, il faut le reconnaître, de bagarre pour le devenir de la cité. Le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) propose que :

« les élections remplissent d'autres fonctions politiques en plus de permettre aux citoyens, par le truchement du vote, d'élire et de sanctionner leurs dirigeants. L'analyse savante en sociologie électorale révèle que les élections jouent un rôle de légitimation de la démocratie [...] et elles contribuent énormément à l'éducation citoyenne ». (CGD 2012)

Une deuxième remarque est que le vote se présente non seulement comme un moyen d'accès au pouvoir mais aussi comme un mécanisme régulateur de la compétition pour l'accès aux ressources. La pratique des dons s'inscrit dans les habitudes des partis politiques en Afrique pour la mobilisation de l'électorat. Des recherches sur les processus électoraux ont démontré la prépondérance de la corruption électorale à travers les dons dans le jeu électoral. Selon Nicolas van de Walle (2004 : 14) « l'une des caractéristiques des régimes africains est leur recours plus ou moins systématique au clientélisme pour obtenir ou maintenir l'appui politique ». Antoine Socpa (2000) analyse les dons dans le jeu électoral au Cameroun et conclue que cette pratique est devenue un moyen par excellence de mobilisation de l'électorat. Cette tendance des partis politiques à offrir des dons aux populations pendant les compétitions électorales se justifierait, selon Olivier de Sardan (1996), par l'importance de la monétarisation des relations sociales en Afrique. Il voit en cela un facteur favorable au clientélisme et note que les relations interpersonnelles courantes affectent en permanence une forme monétaire. Dans le cadre d'une étude sur l'utilisation du don par les hommes politiques au Burkina Faso, Kologo (2007 : 58) affirme que « les dons seraient donc utilisés pour faire face à des électeurs soit déçus par les pratiques des acteurs politiques soit de moins en moins attentifs aux questions politiques ». Ces exemples parmi bien d'autres illustrent que des partis politiques n'hésitent pas à se servir des dons et de la corruption électorale comme moyens de mobilisation (voir aussi le chapitre de Ludovic Kibora).

Une troisième remarque concerne la tenue régulière des élections combinée avec l'absence du changement dans les conditions de vie des citoyens lambda. On s'interroge avec Augustin Loada (2012) : « *si la routinisation des élections au Burkina Faso ne s'accompagne pas d'une certaine désaffection du corps électoral comme en témoigne l'importance relative du phénomène de l'abstention qui a sanctionné les trois derniers scrutins* ». De plus en plus, nous avons constaté que le processus électoral intéresse de moins en moins les citoyens⁸ qui estiment que les programmes des différents partis politiques ne prennent pas suffisamment en compte leurs préoccupations notamment en matière de santé, d'éducation, d'autosuffisance alimentaire, etc. Les élections seraient alors en réalité un « marché de dupes », à l'intérieur duquel le politicien et l'électeur cherche chacun à tirer son épingle du jeu. Pour Kologo (2007 : 73), « *dans le marché, l'électeur ne monnaie pas seulement sa voix pour ses besoins immédiats mais il maximise aussi pour tirer un profit certain dans les jours, les mois et les années qui suivront les élections* ». Boy et Mayer (1997) soulignent le fait que comme des consommateurs, les électeurs réagissent à chaque élection en fonction de l'éventail de biens qui leur sont proposés et de leur promotion.

Notre quatrième remarque est que tout n'a pas été aussi le résultat des calculs cyniques. La tenue régulière des élections est un facteur qui renforce la démocratie et constitue un élément important de l'éducation à la citoyenneté. Le cas de Dori démontre que les citoyens savent faire la part des choses, si réellement il y a de vrais changements et de réalisations substantielles. A Dori, la substance de la démocratie (voir l'introduction de Sten Hagberg de cet ouvrage) a été la bonne gestion et les investissements de développement et d'infrastructure par l'équipe d'Arba Diallo et son parti (PDS/Metba). C'est pourquoi toutes les ressources investies par le CDP pour gagner les élections n'ont pas pu faire alterner le pouvoir à la mairie.

Dans ce sens, nous avons aussi assisté à une articulation entre valeurs (solidarité, travail, etc.) et politique qui jouent un rôle prépondérant dans le choix des électeurs. En d'autres termes, les citoyens attendent des politiciens qu'ils incarnent certaines valeurs en vigueur au sein de leur communauté. Il s'agit entre autres des valeurs religieuses, de solidarité, du respect du bien collectif (voir le chapitre de N'gna Traoré et Almamy Sylla). Un notable de l'émir du Liptako s'était exprimé en ces termes :

« Ici c'est une zone pauvre où il y a une éthique religieuse qui est au-dessus de tout. Il faut être humble, très social, venir en aide à la communauté et toujours être disponible. Ici il n'y a pas d'heure pour dormir car quelqu'un peut venir te réveiller à 1h du matin et te demander de l'argent et/ou de l'aide. Tu dois toujours avoir ta porte ouverte de minuit jusqu'au matin. Ce qui n'est pas facile. Il faut toujours se sacrifier pour les autres ».

⁸ Pour les élections présidentielles de novembre 2010, Blaise Compaoré a été réélu par 1.357.315 voix sur 3.234.246 inscrits pour une population en âge de voter de 7.025.352 sur les 15.730.977 de Burkinabè. Dans le cadre des élections couplées du 2 décembre 2012, la CENI a enregistré 4 365153 d'inscrits sur un potentiel d'environ 6.5 millions d'électeurs.

En même temps, la mobilisation d'Arba Diallo auprès des exclus du pouvoir traditionnel a mis en avant les valeurs traditionnelles au détriment des calculs politiques. Car, comme Hagberg (2001 : 55–58) l'analyse dans son étude sur la pauvreté dans la région de Dori, les idées morales et moralistes d'un passé glorieux de solidarité communautaire où les riches aidaient les pauvres sont prépondérantes.

Dori – ville sahélienne cosmopolite

La commune de Dori, capitale régionale du Sahel et chef-lieu de la province du Séno est située dans la partie Nord-Est du Burkina Faso. Située à 265 km de Ouagadougou, Dori serait d'origine gourmantché mais les premiers occupants de la localité ayant perdu le pouvoir face aux Peuls, dont l'ancêtre s'appellerait Seydou Braaluna dit Bilmani. Au début du 19^{ième} siècle, quelques Peuls du clan Feroobe – ce qui signifie « immigrés » en fulfulde – venus de Maasina, ont pris le pouvoir avec l'aide de Ousmane Dan Fodio pour supplanter les Gourmantchés de la région (Irwin 1981 ; Lund 1999b ; Pillet-Schwartz 1996 ; Ouédraogo 1997). Ce djihad déboucha sur la création de l'émirat du Liptako – théocratie musulmane esclavagiste – qui « *ne pouvait assurer sa survie que par une dynamique constamment offensive, qui profitait essentiellement [...] à une aristocratie peulh turbulente et à une bourgeoisie à dominante étrangère (songhaï, haoussa, etc.)* » (Pillet-Schwartz 1996 : 26). En 1891 et 1895, l'émirat du Liptako signait deux traités successifs avec la France.

De nos jours, Dori est une ville carrefour et commerciale qui compte plusieurs groupes ethniques tels que les Peuls, Gourmantchés, Haoussas, Bellas, Foulsés, Songhaïs, Moose, etc. Le pouvoir politique traditionnel est détenu par l'Émir du Liptako avec des chefs de village (*jooro*) sous l'allégeance de l'émir. L'émir est le garant du respect des coutumes, de la tradition et du maintien de la cohésion sociale (Lund 1999a ; Ouédraogo 1997 ; Irwin 1981).

La commune de Dori compte 78 villages et 8 secteurs du chef-lieu Dori. Dori est également le chef-lieu de la région du Sahel avec les provinces de l'Oudalan (Goromo-Gorom), du Soum (Djibo), du Yagha (Sebba) et du Séno (Dori). Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, la commune de Dori compte 106.808 habitants (INSD 2007). L'Islam est pratiqué par la plus grande majorité de la population. Un clivage spécifique à cette région burkinabè est celui entre les aristocrates et leurs anciens captifs. C'est le cas entre Peuls rimbe et Peuls rimaibe, ou entre Tamashek touaregs et bellas (Hagberg 2001 : 53). Dans le cas de la politique municipale de Dori, le clivage entre aristocrates et anciens captifs – ces derniers sont populairement dénommés « esclaves » – joue un rôle capital.

Au fil des ans, seulement quelques partis politiques occupent véritablement la scène politique et se partagent l'essentiel des suffrages pendant les consultations électorales à Dori. Les partis en lice pour les législatives de 2012 étaient au nombre de 12, mais en dehors de quatre partis présents – Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain (ADF/

RDA), Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), Convention des forces démocratiques du Burkina (CFD/B), Parti pour la démocratie et le socialisme/ Parti des bâtisseurs (PDS/Metba) – le niveau d’ancrage des autres partis est resté faible. Dans les élections municipales de 2012 seulement cinq partis étaient représentés : ADF/RDA, CDP, CFD/B, PDS/Metba et UPC, mais la scène politique de Dori était dominée par le CDP et le PDS/Metba. Aussi, du fait que les élections municipales et législatives ont été couplées et que le député-maire Hama Arba Diallo était candidat aux deux élections, a contribué à une juxtaposition des campagnes politiques. C’est pourquoi nous présenterons les biographies de deux candidats principaux à la députation pour démontrer comment ils étaient devenus les principaux leaders politiques pour les élections couplées du 2 décembre 2012⁹.

Biographie politique des candidats

Deux personnalités constituaient des candidatures principales à Dori des élections de 2012 : Baba Hama du CDP et Hama Arba Diallo du PDS/Metba.

Né en 1955, Baba Hama était le candidat « tête de liste » du CDP pour les élections législatives. Il est titulaire d’une maîtrise en Lettres modernes obtenue en 1984 à l’Université de Ouagadougou, puis d’un diplôme à l’École supérieure de journalisme de Lille (promotion 1986). Hama a effectué une grande partie de sa carrière à la Radiodiffusion nationale du Burkina Faso, comme présentateur, chef de service puis comme directeur de 1993 à 1994. Après avoir dirigé le Fespaco¹⁰ pendant douze ans (1996–2008), il est devenu directeur de cabinet au Ministère de la santé puis directeur de la communication et de la presse présidentielle. Le 18 janvier 2011, il est entré au gouvernement comme ministre de la communication, porte-parole du gouvernement et quatre mois plus tard (22 avril 2011), il est nommé ministre de la culture et du tourisme. Il a été reconduit à la tête de ce ministère le 3 janvier 2013 jusqu’à la dissolution du gouvernement du 30 octobre 2014 (Hagberg et al. 2015). Avec une carrière bien remplie et ayant réussi la transition du journalisme à la politique, ce ministre, selon les calculs de son parti, devrait barrer la route du candidat du PDS/Metba à l’hémicycle dont la popularité dans la province du Séno notamment dans la commune de Dori était prise au sérieux.

Le CDP qui se réclame de la social-démocratie est né de la fusion-absorption de l’Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail (ODP/MT) avec plusieurs partis de gauche et de droite en 1996. Ce parti détenait le pouvoir d’État depuis l’avènement du Front Populaire le 15 octobre 1987

⁹ La recherche sur les élections législatives et présidentielles de 2015 et celles des municipales de 2016 est en cours et fera l’objet de publications ultérieures. Cette recherche comporte également une analyse des changements socio-politiques burkinabè (Hagberg et al. 2015 ; Hagberg 2015 ; Hagberg et al. 2017b).

¹⁰ Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou : www.fespaco.bf/

jusqu'en octobre 2014. Le CDP a bénéficié du débauchage massif des militants des partis de l'opposition, de son implantation sur le territoire national et de sa gestion de l'appareil d'État. Il a été le méga-parti du paysage politique burkinabè jusqu'à l'insurrection populaire en octobre 2014 (Hagberg et al. 2015).

Né en 1939, Hama Arba Diallo a été le candidat « tête de liste » du PDS/Metba pour les élections municipales et législatives. Il fut surnommé Hô Chi Minh du fait de sa ressemblance physique – surtout à cause de sa barbe – avec l'ancien dirigeant révolutionnaire vietnamien. Diallo a fréquenté le lycée Ouezzin Coulibaly (LOC) de Bobo-Dioulasso, où il a eu comme camarade le président ivoirien Alassane Dramane Ouattara. Après l'obtention de son baccalauréat au lycée Philippe Zinda Kaboré de Ouagadougou où il a achevé ses études secondaires en 1962, il s'est envolé pour les États-Unis pour ses études supérieures au Bluffton University (1962–1969). En 1967, il a été admis au Columbia University de New York. Après des études à l'Institut des hautes études internationales à Genève en Suisse (1969–1970), il s'est engagé dans la diplomatie. Il fut l'ambassadeur de la Haute Volta aux USA et au Nigéria. Sous la révolution sankariste de 1983 à 1984, il occupe le poste de ministre des affaires étrangères. De 1987 à 1989, il a été l'ambassadeur du Burkina Faso en Chine. De 1993 à 2007, Diallo fut le secrétaire exécutif de la Convention des nations unies de lutte contre la désertification avec rang de secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies. Candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2010, il avait un programme qui s'articulait autour des points suivants : la sécurité pour tous, la relecture du code de l'information, la réforme de la fiscalité, la construction de voies ferrées, la justice pour tous, la création de 150.000 emplois en cinq ans, le respect de la constitution, l'accroissement d'infrastructures pour l'éducation et la formation, le doublement des superficies irriguées, l'intensification de l'élevage, etc. Il a été élu maire de la commune de Dori en 2006, puis député de la province du Séno en 2007 sous la bannière du Parti pour la démocratie et le socialisme (PDS). Dans la perspective des élections couplées de 2012, ce député-maire a pris la tête du PDS/Metba qui voit le jour le 31 mars 2012 grâce à une fusion de cinq formations politiques de la gauche (PDS, PAI, Faso Metba, UDPS et FFS).

Le PDS trouve ses origines dans le Parti africain pour l'indépendance (PAI), un parti pan-africain communiste fondé au Sénégal en 1957 et implanté en Haute-Volta en 1963 par Amirou Adjima Thiombiano¹¹. Le PAI a participé à la révolution de 1983 mais a été éjecté du gouvernement en 1984. Suite à une scission intervenue en 1999, un PAI parallèle conduit par Soumane Touré a rejoint le gouvernement, tandis que l'autre leader du parti, Philippe Ouédraogo, a fondé le PDS en 2002. En 2012, le parti est alors devenu le PDS/Metba avec pour président Hama Arba Diallo.

¹¹ Premier Directeur Général de la Douane de la Haute-Volta indépendante, ce prince du Gulmu qui avait épousé l'idéologie marxiste est décédé le 13 mars 1975.

Programmes et ressources

Au-delà de deux principaux candidats nous décrivons brièvement les programmes et les ressources des partis politiques à Dori. Même s'il est vrai que la personnalité du candidat est importante, sans ressources – financières, humaines, politiques, institutionnelles – et sans programme – du moins un message central aux électeurs – la campagne électorale serait sans issue.

Le plus souvent le programme est communiqué lors des meetings, ou bien, de bouche à l'oreille. A titre d'exemple, un candidat de la CFD/B a présenté le programme de campagne en ces termes :

« Notre programme de campagne est de deux ordres. Le premier est le soutien et l'appui au programme du président du Faso 'Bâtir un Burkina émergent' et surtout dans la région du Sabel qui est assez fermée et reculée et qui est la moins nantie des régions en termes d'infrastructures. Le second objectif, c'est de faire en sorte que l'implication des jeunes soit une réalité ».

Même synthétiques, de tels propos indiquent que le parti a soutenu le président Compaoré (puisque le parti CFD/B était de la mouvance présidentielle) et les jeunes (sans préciser comment).

Quant au CDP, son programme pour la commune de Dori a été décrit de la manière suivante par sa candidate au secteur 4 de la ville :

« La plupart du temps, ce sont les femmes qui rencontrent des difficultés. On compte vraiment les aider. On va créer des associations pour les femmes. Les veuves souffrent, les filles-mères et la scolarisation des filles, la santé des femmes. On compte faire beaucoup pour les femmes. On prévoit de construire une université à Dori, les centres de formation, les écoles, les CSPS¹² partout où c'est nécessaire ».

Ici, la candidate a souligné que le parti allait s'investir pour les femmes et aussi pour l'éducation sur la base du programme du président Compaoré.

Le programme de campagne du PDS/Metba, axé sur l'eau et l'assainissement, a été décliné par un conseiller en ces termes :

« Notre programme de campagne repose sur les réalisations de l'équipe sortante. Nous demandons aux gens de voter pour le parti afin de développer Dori et la région du Sabel. Les réalisations sont l'assainissement de la ville et ses environnants et l'aménagement des deux mares afin d'éviter les moustiques et les risques d'inondation ».

Pour le PDS/Metba, la campagne était naturellement basée sur les acquis du mandat écoulé pour démontrer que le parti a su mettre au profit de la population plus de six années au pouvoir.

Il est nécessaire d'avoir un programme et une organisation efficace pour mobiliser et éduquer ses militants dans le cadre d'une élection. Par exemple, 'Bâtir

¹² Le Centre de Santé et de Promotion Sociale est le service de santé primaire au niveau des villages et des secteurs au Burkina Faso.

un Burkina émergent', était le programme de campagne du Président Compaoré pour sa réélection en 2010, et deux années après, ce programme a été « recyclé » dans les élections municipales non seulement par le CDP mais aussi par certains partis de la mouvance présidentielle. Mais cela n'est pas sans risque, car on s'expose à la critique. Par exemple, un militant du PDS/Metba a affirmé que : « *se servir du programme de campagne du chef de l'État, pour une élection de proximité, c'est faire preuve de mauvaise foi ou d'ignorance politique* ». Pour lui, seul le PDS/Metba a axé son programme sur les réalités locales de la commune en faisant référence aux questions d'eau, d'assainissement et de chômage des jeunes.

Au niveau des ressources, la loi 012-2000/AN en son article 4 stipule que « *l'État contribue au financement des coûts des campagnes électorales partis politiques par des fonds publics. Il est fixé à cet effet au budget de l'État une ligne de crédit dont le montant est fixé par la loi.* » En général, ces fonds sont insuffisants pour mener à bien la campagne. Les principales sources de financement des partis politiques en lice sont les contributions des militants et sympathisants, l'appui des groupes d'intérêts, les subventions publiques et les financements extérieurs. Loin d'avoir une envergure nationale, les partis politiques, en dehors du CDP, n'étaient pas financièrement autonomes et, du coup, avaient du mal à assurer leur rôle de formation civique des citoyens et d'animation de la vie politique au niveau local. Ces partis apparaissaient comme des regroupements autour d'une personnalité disposant d'un capital politique, social et économique. Par contre, le mégaparti CDP disposait d'importantes ressources financières grâce à l'accès aux ressources de l'État, au soutien de l'administration et des opérateurs économiques de la commune. A Dori, le CDP était financé par les grands commerçants de la ville et les cadres de l'État résidant à Ouagadougou qu'étaient les candidats au Séno : le Ministre de la culture et du tourisme Baba Hama tête de liste avec Mahamoudou Dicko, enseignant-chercheur à l'Université de Ouagadougou et ex-Directeur Général du Centre National des Œuvres Universitaires, en second. En dehors du CDP alors, la plupart des partis ont rencontré d'énormes difficultés dans la mobilisation des fonds.

C'est aussi pourquoi les relations jouent un rôle fondamental dans la politique burkinabè. Le cas d'Arba Diallo démontre comment un acteur avec un carnet d'adresses bien rempli et avec une renommée internationale a eu comme résultat que le député-maire sortant a pu être assez autonome des circuits de l'État pour nouer ses contacts avec les institutions et acteurs au niveau international. Cette observation renforce ainsi l'impression que le personnage du politicien est une pièce incontournable à la réussite des partis politiques en général, mais surtout en ce qui concerne les partis d'opposition.

Déroulement de la campagne

Les élections constituent une période d'effervescence sur le terrain et permettent aux partis politiques d'aller à la conquête des voix des électeurs. C'est aussi une période où les citoyens cherchent à tirer profit des rentes électorales (gadgets, dons en nature ou en espèce).

Les accusations de fausses promesses et de discours démagogiques pendant les campagnes électorales sont fréquentes dans n'importe quel pays. Ces tares sont autant de facteurs qui expliquent la faible participation des populations aux campagnes électorales. Selon des électeurs interviewés, il faut vendre son vote au plus offrant, ce qui fait qu'une fois élus les partis peinent à réaliser leurs promesses électorales notamment la mise en œuvre de leur programme. Les propos de quelques électeurs traduisent cette réalité :

« Je ne voterai pas pour un parti qui ne va pas me donner à manger et m'aider à avoir du travail. Je suis fatigué de voter tous les jours pendant que rien ne change dans mon quotidien. PDS, CDP, CFD, ADF, qu'ils aillent tous au diable ! »

« Les hommes politiques sont égoïstes car en période électorale, ils viennent nous mentir en nous promettant ciel et terre mais dès qu'ils sont élus ils nous abandonnent et nous fuient. Donc, cette campagne électorale ne me fait ni chaud ni froid. Nous sommes fatigués des promesses électorales et nous sommes fatigués d'être traités comme du bétail électoral ».

« J'apprécie le travail de Arba Diallo. C'est un bon maire et je veux qu'il gagne encore. Il aide beaucoup les gens de Wedon [secteur n°6 de Dori] car nous avons l'eau et l'électricité. Quand il est de passage dans notre village, il nous donne souvent de l'argent ».

A Dori, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat de compétition et de course contre la montre. Les matins, c'est accompagné de klaxons de mobylettes et de haut-parleurs que les candidats quittaient la ville pour se rendre dans les villages environnants pour, selon l'expression consacrée, battre campagne. Dans la ville, on apercevait quelques petits regroupements de jeunes sous les hangars, les bâches et qui jouaient de la musique en criant à tue-tête « *Vive Arba Diallo* » ou « *Vive Hama Baba* ». Dans plusieurs six-mètres ('ruelles' en français burkinabè) des quartiers où sont attachés banderoles, fanions, slogans et photos des candidats, on voyait des groupes de jeunes assis autour du thé. Chaque parti à travers ces actions cherchait à se faire plus de visibilité et à attirer les électeurs en vue de bénéficier de leurs suffrages.

Au siège du PDS/Metba, une animation musicale était là depuis le début de la campagne. Il s'agissait de plusieurs jeunes assis autour du thé et écoutant de la musique moderne et traditionnelle peule du terroir. Les groupes d'élèves passant par-là recevaient des autocollants, photos et effigies du parti. On assistait également à des séances de cross-motos qui traversaient la ville sous les regards des badauds et des femmes et des vieillards. Ces cross-motos étaient de véritables démonstrations de force des candidats où on apercevait les photos et effigies du parti. Cela se faisait avec le maximum de bruits et de tintamarre. On pouvait

entendre les slogans tels que : « *Arba au pouvoir* » ; « *On meurt pour Arba* » ; « *Vive Baba Hama, vive le CDP* ».

C'étaient de véritables démonstrations de force pour marquer les esprits des électeurs et décourager ou faire peur aux éventuels concurrents. Ainsi dans la ville, on apercevait des cortèges de véhicules, roulant à vive allure, klaxonnant et jetant au passage des pagnes et tee-shirts CDP aux passants et autres badauds qui hurlaient : « *CDP ! CDP ! CDP ! CDP ! CDP au pouvoir ! CDP au pouvoir !* ».

Des véhicules 4X4 avec des logos du CDP circulaient en diffusant des messages grâce aux haut-parleurs accrochés au-dessus de la cabine. On rencontrait également des motos totalement ou partiellement couvertes d'autocollants du PDS. Le long de la voie principale en provenance de Ouagadougou qui traverse la ville, on distinguait les grins¹³ de thé animés par les militants des partis comme le PDS/Metba, le CDP et la CFD/B.

Aussi, quelques militants attirés par le déroulement de la campagne arrivaient des villages environnants et prenaient le temps de se reposer au siège du parti du PDS/Metba avant de se voir confier de petites tâches de mobilisation. Cependant, la majorité des personnes présentes étaient des personnes âgées qui espéraient se mettre au service du parti moyennant quelques billets de banque, des pagnes, des tee-shirts et des autocollants. Un repas quotidien était servi aux militants venus apporter leur soutien pour la victoire du parti.

Par ailleurs, au secteur n°3, près de la voie bitumée, on pouvait apercevoir un groupe de jeunes militants de la CFD/B assis autour du thé et tenant un mégaphone. Un jeune homme visiblement excité lançait de temps en temps en fulfuldé « *PDS maahii ! Votèè CFD/B fa Dori yaaba yèso* » qui veut dire traduit littéralement : « *Le PDS est mort, votez CFD/B pour que le Dori avance* ». Un autre jeune arrachait le mégaphone et hurlait : « *Où sont rentrés les 8,5 millions que le projet Essakane a donné aux réfugiés car ils vivent toujours sous les tentes !* ». « *Cette année, c'est la coalition CDP-CFD/B pour chasser le vieux de la mairie car on est fatigué* » criait un autre jeune du groupe. Il s'est agi d'une pique lancée à l'endroit du PDS/Metba et Hama Arba Diallo. Et soudain, une centaine de motos pilotées par des jeunes cascadeurs quittaient le siège du PDS/Metba en direction de la sortie sur la route de Ouagadougou...

Ces quelques illustrations indiquent l'ambiance dans laquelle la campagne électorale s'est déroulée. Une observation importante est que cette campagne mobilisait des jeunes aguerris à la lutte pour la conquête de l'espace urbain, y compris l'espace sonore, car elle occupait le quotidien de la ville.

¹³ Les grins sont de groupes de camarades (surtout des hommes) qui se retrouvent pour boire du thé et de discuter sur tous les sujets d'actualité de la société. Les grins sont très fréquents au Mali et à l'ouest du Burkina Faso. Il s'agit d'un phénomène urbain.

Résultats du vote

Les résultats dont il est question ici, ont été publiés par la Commission électorale nationale indépendante¹⁴. Avec cinq partis en compétition et 172 sièges de conseillers à pourvoir, la commune comptait 115 bureaux de vote pour 38.922 inscrits et 32.485 votants. Le taux de participation du scrutin a été de 83,46%, donc très élevé. Le PDS/Metba de Hama Arba Diallo était en tête avec 106 sièges. Il a été suivi par le CDP et le CFD/B qui ont obtenu respectivement 43 et 14 sièges. Quant à l'ADF/RDA, elle a obtenu 9 sièges tandis que l'UPC n'a engrangé aucun siège. Pour les élections législatives c'est le PDS/Metba de Hama Arba Diallo qui a remporté un siège avec 29.743 votes avec le CDP de Baba Hama comme second avec 24.859 votes. Ces deux ont été alors élus députés de la province du Séno. La lecture des résultats des élections municipales a suscité trois observations majeurs : 1) la percée du PDS/Metba ; 2) la chute du CDP ; et 3) la difficulté des autres partis.

La percée du PDS/Metba

On constate une percée impressionnante du PDS/Metba. Cela a été reconnu par les adversaires politiques : « *Même si tu n'aimes pas le lièvre, il faut reconnaître qu'il court vite et qu'il a de grandes oreilles. Sincèrement dit, le vieux a beaucoup travaillé pour sa commune et il a gagné la confiance de sa communauté* »¹⁵. Avec 106 sièges aux élections municipales contre 43 pour le CDP, le PDS/Metba a devancé le CDP aux législatives et aux municipales respectivement et s'est positionné comme la première force politique de la commune. Les raisons de la victoire de ce parti d'opposition sont multiples. Premièrement, le maire sortant Hama Arba Diallo a placé son mandat sous le signe de l'accès à l'eau et à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène de la population. A ce sujet, il disait : « *dans le Sabel lorsque vous résolvez le problème d'eau, vous avez résolu le plus grand fardeau* ». En matière d'eau potable et d'assainissement, Dori a réussi ce qu'aucune ville du Burkina Faso n'a pu faire en assurant de l'eau potable à tous les ménages à travers une approche « *pro-pauvre* ». Cette approche qui repose sur une subvention (ONEA, Water aid, etc.) permettant aux ménages de disposer d'eau courante desservie par l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). Deuxièmement, cet ancien fonctionnaire international, tout au long de son parcours politique et de son mandat à la tête de la commune a fait du respect de l'éthique politique et des principes de bonne gouvernance son cheval de bataille. Le respect de la parole donnée, la promotion des valeurs comme l'intégrité, le travail, la solidarité, la transparence et l'implication de la population aux différentes actions de développement de la commune ont été appréciés par la population. Dans cette région du Burkina Faso dominée par l'islam, les valeurs morales et les qualités intrinsèques des acteurs politiques sont en passe de devenir des idéologies politiques. Voici les

¹⁴ Tous les résultats présentés sont ceux accessibles en ligne : www.ceni.bf

¹⁵ Propos d'un concurrent du Maire pour qualifier sa victoire.

propos d'un électeur : « *Les maires qui se sont succédés avant Arba ont beaucoup pillé les maigres ressources de la commune. Je veux une équipe qui ne vole pas et qui se soucie de la misère de la population. C'est pourquoi je vais voter pour le PDS/Metba* ». Le journaliste burkinabè Newton Ahmed Barry abonde dans le même sens dans un reportage dans le bimensuel *L'Événement* :

« A Dori, la première des choses que l'homme de la rue vous avoue, c'est que l'équipe de Arba ne vole pas. Quand vous insistez pour obtenir des précisions, tous vous répondent qu'on ne vous prend plus de l'argent quand vous allez à la mairie pour des papiers. La plupart des faux frais ont été supprimés pour les demandeurs de papiers qui s'adressent à la commune. Petits changements qui ont accru le pesant de sympathie dont bénéficie la nouvelle équipe communale. La mairie est devenue effectivement la maison commune au service de tous. » (L'Événement 4/12/2009).

Troisièmement, Arba Diallo a réussi à faire voter les électeurs qui ne votaient pas auparavant : les Rimaibe et la jeunesse. Il a su mobiliser des acteurs de la société pour le changement aussi en termes de clivage entre les aristocrates et les autres. Un militant du PDS/Metba nous a expliqué : « *C'est surtout les jeunes qui ont pris les cartes électorales pour voter. Avant c'était les femmes qui ont voté. Mais [avec le premier mandat de Arba] les jeunes ont pris conscience.* ».

La chute du CDP

Les résultats des élections locales ont consacré la perte d'influence du CDP dans la commune de Dori. De 84 sièges aux élections municipales de 2006, le parti n'a engrangé que 43 sièges de conseillers, soit une chute de 41 sièges. Malgré la puissante machine électorale déployée sur le terrain, ce recul trouve surtout son explication dans la popularité de Hama Arba Diallo et les actions de son équipe. Les mauvais résultats des maires du CDP à la tête de la commune (1995–2000 et 2000–2006) contrastaient d'avec les résultats d'Arba Diallo (2006–2012). Aussi, le CDP a traversé de nombreuses crises dans la commune du fait du leadership contesté de son ancien commissaire régional Kader Cisse, fils de la localité et ancien Ministre des mines et des carrières. En outre, le contexte national n'était pas favorable, car depuis son V^{ème} congrès, le CDP était traversé par une crise interne provoquée par le rajeunissement du parti qui a entraîné de facto, la mise à l'écart de ses principaux membres fondateurs considérés comme de grands stratèges électoraux¹⁶. Le CDP qui comptait sur son candidat Baba Hama, ministre en exercice pour contrecarrer la percée du PDS/Metba dans la commune, a une fois de plus déchanté. Ce dernier a été considéré comme un technocrate ayant une faible connaissance du terrain politique local. Néanmoins, le CDP a eu un siège de député dans la province du Séno.

¹⁶ Salifou Diallo, Simon Compaoré et Roch Marc Christian Kaboré.

Les difficultés des autres

On constate les difficultés des autres partis à réussir à l'ombre du duel entre les « gladiateurs » : le CDP et le PDS/Metba. Avec neuf sièges de conseillers, l'ADF/RDA a régressé par rapport à son score de 16 sièges en 2006. L'un de ses leaders dans la commune en la personne du vieil émir Boubakar Ousmane Dicko, était plutôt préoccupé à livrer avec son neveu la bataille pour le contrôle de l'émirat du Liptako. La CFD/B s'est retrouvée avec 14 sièges de conseillers municipaux, soit une chute de 10 sièges par rapport à son score de 2006. La CFD/B a été le courtier politique de Dori, car étant de la mouvance présidentielle elle a été l'allié circonstanciel du PDS/Metba à la mairie de 2006–2012. La CFD/B a obtenu un siège de député dans la province voisine de l'Oudalan (Gorom-Gorom) qui est son fief. Au niveau national, le parti sous la direction du député Amadou Diemdioda Dicko¹⁷ a arraché trois sièges de députés. Le parti UPC n'a pas eu de conseiller municipal à Dori, en dépit de sa percée au niveau national. Cette défaite s'explique par la jeunesse du parti, son faible ancrage et sa faible connaissance de l'espace politique communal qualifié de difficile et volatile.

Conclusion

Les élections municipales de 2012 dans la commune de Dori ont confirmé la percée du PDS/Metba, un parti d'opposition au niveau national qui s'affiche désormais comme la principale force politique dans la commune avec 106 sièges sur 172 au conseil municipal. La victoire du maire sortant Hama Arba Diallo, élu depuis 2006 a reposé sur son bilan plutôt satisfaisant. Ce septuagénaire fut considéré sur l'échiquier politique national et communal comme un véritable acteur du développement. Son leadership qualifié de charismatique et d'intègre et le discrédit électoral de la classe politique proche du CDP étaient autant de facteurs qui pourraient expliquer la percée de son parti. Mais au-delà des résultats électoraux, nous pensons que cette ethnographie nous enseigne plus généralement sur les conditions et contextes de l'opposition politique au Burkina Faso et ailleurs. La percée de l'opposition politique dans un paysage de dominance d'un méga-parti, qui contrôle les ressources de l'État et aussi les tuyaux d'assistance d'aide internationale aux élections et qui est en plus coalisé avec d'autres partis de la majorité présidentielle nous semble presque intenable. Depuis l'ouverture des élections multipartites sous l'ère du régime de Blaise Compaoré en 1991, le pouvoir des urnes avait toujours été contrôlé par le CDP et son prédécesseur ODP/MT. A quelques exceptions près, les partis d'opposition n'ont pas pu percer, surtout en ce qui concerne l'opposition dite radicale. C'est pourquoi la popularité d'Arba Diallo s'explique par la combinaison d'un leader charismatique, d'un parti d'opposition de gauche avec une gestion jugée stricte – « *l'équipe d'Arba ne vole pas* » – et d'un carnet d'adresses bien fourni des institutions et acteurs

¹⁷ Il a été le ministre délégué de l'alphabétisation non-formelle du nouveau gouvernement de Luc Adolphe Tiao, formé le 3 janvier 2013.

internationaux. Ainsi, la réussite de Hama Arba Diallo et le PDS/Metba était liée à la personne du candidat : un fonctionnaire international à la retraite avec un long engagement politique depuis les années 1960 qui a voulu « faire quelque chose » pour sa localité.

Le cas de Diallo démontre aussi comment un homme de gauche, ancien communiste, a su mobiliser les anciens captifs (Rimaïbe) contre les aristocrates (Rimbe) de Dori. Diallo n'a pas été soutenu par l'émirat du Liptako, car le défunt émir fut maire du CDP 1995–2000 et l'actuel émir est militant proche de l'ADF/RDA. En même temps, il a maintenu des relations avec des membres de la famille de l'émir. Diallo a mobilisé les Rimaïbe qui ne voulaient plus être considérés comme tels, car ils sont devenus nantis et émancipés. En 2006, Diallo est devenu maire de Dori grâce à une large coalition du PDS, de l'ADF/RDA, de la CFD/B et un parti local, le Macenpol. Il a pu respecter ses promesses (*addi* en fulfulde) et c'est pourquoi ceux qui n'avaient pas voté auparavant ont décidé de voter pour lui en 2012.

Bibliographie

- Basedau, M. G. Erdmann et A. Mehler (éd.) 2008. *Votes, Money and Violence : Political Parties and Elections in Sub-Saharan Africa*. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.
- Bratton, M. (éd.) 2013. *Voting and Democratic Citizenship in Africa*. Boulder & London : Lynne Rienner Publishers.
- Bratton, M. et N. van de Walle 1997. *Democratic Experiments in Africa : Regime Transitions in Comparative Perspective*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Boy, D. et N. Mayer (éd.) 1997. *L'électeur a ses raisons*. Paris : Presse sciences politiques.
- Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) 2012. « Gouvernance et démocratie au Burkina Faso ». Communication faite par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) à l'occasion de la 6e Journée Ouagalaise de développement, 26 janvier 2012, Ouagadougou.
- Chouli, L. 2012. Burkina Faso 2011 : Chronique d'un mouvement social. Lyon : Tahin Party. Téléchargé le 21/07/2015 : <http://tahin-party.org/textes/Burkina-Faso-2011.pdf>
- Hagberg, S. 2001. *Poverty in Burkina Faso : Representations and realities*. Uppsala-Leuven Research in Cultural Anthropology 3. Uppsala : Uppsala University.
- Hagberg, S. (éd.) 2010. Inventing and Mobilising the Local. *APAD-Bulletin* 31–32. Münster : LIT Verlag.
- Hagberg, S. 2015. « 'Thousands of New Sankaras': Resistance and Struggle in Burkina Faso ». *Africa Spectrum* 50(3) : 109–121.
- Hagberg, S., L. Kibora, F. Ouattara et A. Konkobo 2015. « Au coeur de la révolution burkinabè ». *Anthropologie & développement* 42/2015 : 199–224.
- Institut National des Statistiques et de la Démographie 2007. Recensement Général de la Population et l'Habitation 2006. Ouagadougou.
- Irwin, P. 1981. *Liptako Speaks: History from Oral Tradition in Africa*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.

- Jeune Afrique* 1/10/2014. « Hama Arba Diallo, figure de la gauche burkinabè, est décédé ». Téléchargé le 21/07/2015 : <http://www.jeuneafrique.com/43265/politique/hama-arba-diallo-figure-de-la-gauche-burkinab-est-d-c-d/>
- Kologo, O. 2007. Enjeux des dons dans le jeu électoral au Burkina Faso : analyse sociopolitique des comportements électoraux dans la ville de Ouagadougou. Mémoire de DEA en Science politique, Université de Ouagadougou, UFR/SJP, Burkina Faso, 2007.
- Lavigne Delville, P. 2015. *Aide internationale et sociétés civiles au Niger*. Paris : Karthala.
- Loada A.M.-G. 2012. « Gouvernance et démocratie au Burkina Faso ». Communication faite par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) à l'occasion de la 6e Journée Ouagalaise de développement, 26 janvier 2012, Ouagadougou.
- Lund, C. 1999a. « Politics in a Sahelian town : Dori and the art of alliance ». *Danish Journal of Geography*, Special Issue 99(2), 1999 : 15–25.
- Lund, C. 1999b. « A Question of Honour : Property Disputes and Brokerage in Burkina Faso ». *Africa* 69(4) : 575–594.
- L'Événement 4/12/2009. « Décentralisation : Dori sous Arba », par Barry Newton Ahmed. Téléchargé 22/07/2015 : <http://www.lefaso.net/spip.php?article34335>
- Olivier de Sardan J.-P. 1996. « L'économie morale de la corruption en Afrique ». *Politique africaine* 63 : 97–116.
- Otayek, R. 1996. « Voter, ça veut dire quoi ? » : Sur les élections législatives du 24 mai 1992. In *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983–1993)* (éd.) René Otayek. Filiga Michel Sawadogo et Jean-Pierre Guingané. Paris : Karthala.
- Otayek, R. 1996. « 'Voter, ça veut dire quoi ?' : Sur les élections législatives du 24 mai 1992 ». In *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983–1993)* (éd.) René Otayek. Filiga Michel Sawadogo et Jean-Pierre Guingané. Paris : Karthala.
- Ouédraogo, J.-B. 1997. « Dori – a Town in the Sahel : Social Identities and Urbanity ». In *Rural-urban dynamics in Francophone Africa* (éd.) Jonathan Baker. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.
- Pillet-Schwartz, A.- M. 1996. « Ethnicisme et régionalisme dans l'ancien Liptako : un effet de la sécheresse ou de la révolution ? ». In : *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983–1993)* (éd.) René Otayek. Filiga Michel Sawadogo et Jean-Pierre Guingané. Paris : Karthala.
- Socpa, A. 2000. « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun ». *Cahiers d'études africaines* 157, XL-1, 2000 : 91–108.
- Union pour le progrès et le changement (UPC) 1/03/2010. Communiqué des travaux de l'Assemblée générale constitutive du parti, le 1^{er} mars 2010 à Ouagadougou.
- van de Walle, N. 2004. « Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party system ». In *Voter en Afrique : comparaisons et différenciations* (éd.) P. Quantin. Paris : Harmattan.

En quête de la députation : parenté et politique dans une campagne électorale au Mali

Bintou Koné et Sten Hagberg

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux relations entre parenté et politique, notamment comment elles s'articulent dans la démocratie locale au Mali. Des relations étroites entre parenté et politique persistent dans les jeux démocratiques actuels du multipartisme. La carrière politique se tisse sur les réseaux de parenté et s'exprime souvent dans les idiomes de parenté et en termes de lignage, de clan, d'ethnie, etc. De même, la mobilisation politique et les promesses électorales favorisent, en premier lieu, ceux qui sont définis comme « parents ». Les partis politiques sont souvent des entreprises familiales où la parenté se traduit plus ou moins ouvertement en rapports politiques.

Notre point de départ est que plus d'une vingtaine d'années après la démocratisation au Mali et malgré les grands discours sur les droits citoyens et la construction de l'État de droit, les pratiques démocratiques maliennes s'inscrivent dans une culture politique où « les bras longs », les arrangements entre parents et le népotisme coexistent avec des valeurs telles que la tolérance, la confiance et le pluralisme. Dans cette culture politique, les relations étroites et ambiguës entre parenté et politique ont trouvé des terrains fertiles dans le contexte du multipartisme et le jeu de la démocratie électorale. La parenté se joue non seulement au sommet de l'État, actuellement avec le président Keïta mobilisant la dynastie depuis le fondateur de l'Empire Mandé Soundjata jusqu'au footballeur international Seydou Keïta, mais aussi aux niveaux national, régional et local. Tandis que l'ordre politique local est basé sur la combinaison entre parenté et politique, la commune comme collectivité territoriale décentralisée résulte d'une « invention du local » (Hagberg 2010) à cheval entre le système lignager et le système politique postcolonial moderne. Ainsi, les communes maliennes créées dans les années 1990 et dirigées par des maires élus aux élections municipales (1999, 2004, 2009 et 2016) constituent des arènes locales où la politique et la parenté se rejoignent. Ces communes ont également continué à fonctionner pendant la transition politique 2012–2013, ce qui leur confère une certaine continuité politique et institutionnelle.

Depuis les premières élections municipales en 1999, la décentralisation a permis la promotion de la démocratie locale et a donné une certaine autonomie à la commune de s'autogérer (Béridogo 1997 ; Kassibo 2006 ; Keïta, Lima et Thiriot 2014 ; Koné Y.F. 1997 ; Koné S. 1997 ; Sow 2013). Un travail impressionnant

d'ingénierie politique a eu lieu avec, entre autres, la nouvelle délimitation territoriale et la traduction systématique des termes français en langue locale. A titre d'exemple, la décentralisation est traduite comme *mara kea segi so* ('le pouvoir retourne à la maison') (Kassibo 1997).

Alors la question est comment la parenté et la politique s'expriment et se cachent, se discutent et se contrastent, dans un contexte de démocratisation. Au lieu de voir la décentralisation démocratique comme une opportunité pour les citoyens de participer à la prise de décision et à la gestion de la chose publique, nous approchons, de façon non-normative, la décentralisation comme une série de pratiques politiques, économiques et culturelles (Hagberg 2010). A cet effet, si la décentralisation « marche » ou si elle est « en panne », elle existe bel et bien comme phénomène ethnographique dynamique¹. Nous voudrions ici mettre un accent particulier sur les rapports concrets et quotidiens pour comprendre le rôle que joue ou peut jouer la parenté dans les pratiques politiques dans une commune rurale au Mali.

Cette question de recherche s'inscrit pleinement dans une anthropologie politique où parenté et politique ne sont pas des constructions sociales exclusives l'une de l'autre ou opposées l'une à l'autre. Les relations politiques s'expriment souvent dans un langage de parenté et les manipulations de la parenté sont un des moyens de stratégie politique. Cependant, ces deux constructions sociales ont le plus souvent fait l'objet d'analyses séparées (Dahou 2004 ; Dedieu 2005), ce qui pose problème si on veut comprendre la politique municipale. Car, comme nous allons démontrer, l'ordre politique local s'enracine dans les relations hiérarchiques lignagères et partisans. Partant de l'ethnographie d'une commune malienne dans laquelle les relations entre parenté et politique sont évidentes, nous allons décrire des situations révélatrices où les acteurs politiques cherchent à jouer sur la parenté tout en restant les représentants de toute une population. Il s'agit de comprendre comment ces acteurs, dans leurs pratiques quotidiennes, construisent leur autorité légitime pour ne pas perdre dans les élections à venir.

Donc, la légitimité d'un candidat se joue à deux niveaux. D'un côté, il ne peut pas complètement favoriser ses parents, car cela relèverait de l'exclusion et rendrait le candidat illégitime ; en somme, il ne peut pas seulement promouvoir les intérêts familiaux. De l'autre côté, le candidat ne peut pas non plus négliger ses parents, étant donné que c'est souvent eux qui forment sa base ; le partage des rentes politiques (argent, dons, gadgets, pagnes, etc.) ne peut pas se faire au détriment des réseaux familiaux, car cela pourrait engendrer la démobilisation et, au pire, le basculement des parents au camp adverse. Chaque acteur politique doit alors jouer sur ces deux niveaux de légitimité, ce qui rend le paysage politique difficile d'accès pour certains.

¹ Il nous semble important de souligner que les communes maliennes sont restées plus ou moins fonctionnelles pendant la crise et la transition politique de 2012–2013 (Konaté 2013 ; Brunet-Jailly et al. 2014).

Les relations entre parenté et politique sont beaucoup plus visibles au niveau local. Dans l'organisation sociale villageoise on n'y saurait envisager des relations politiques sans tenir compte des relations de parenté. Au village, l'entreprise politique se déroule dans un espace social restreint mais qui est largement structuré par la parenté ; les idiomes politiques s'expriment par des termes de lignage, de clan, d'ethnie, d'amitié, etc. Aussi, le droit d'aînesse qui donne aux aînés des droits sur les cadets est un modèle qui favorise le clientélisme (Brunet-Jailly et al. 2014). Mais, la parenté n'est pas seulement une question de consanguinité ; elle se construit, s'invente et elle peut aussi être complètement putative (Augé 1975).

Dans cette recherche nous avons surtout identifié et décrit des situations révélatrices des relations entre parenté et politique dans le cercle de Banamba. Nos investigations ont porté sur la campagne électorale d'un candidat aux élections législatives en novembre-décembre 2013. Pour ce faire, la campagne électorale est conceptualisée comme une pratique politique enchevêtrée dans l'ordre politique local. Sur la base de l'enquête de terrain anthropologique, nous nous sommes intéressés concrètement à la campagne du candidat Moustapha Diakité du Parti pour la renaissance nationale (PARENA). Diakité, qui est l'actuel maire de la commune rurale de Kiban², s'est, pour la troisième fois consécutive, présenté aux élections législatives de 2013. Pour Diakité, la commune de Kiban est à la fois le tremplin et l'obstacle de sa quête à la députation ; c'est là où il peut trouver le plus grand soutien et la plus grande résistance. Depuis 2008 nous menons des recherches dans la commune de Kiban sur la culture démocratique et le développement local, en général, et sur les sphères d'opposition socio-politique, en particulier³. Pour mener à bien l'enquête de terrain sur la campagne électorale de Moustapha Diakité, nous avons combiné plusieurs approches méthodologiques : premièrement, l'observation participante aux moments-clé de la campagne électorale avec un accent particulier sur les discours, les promesses et les commentaires ; deuxièmement, les entretiens semi-structurés et informels aussi bien auprès du candidat sur son parcours et ses motivations, qu'auprès des acteurs qui l'entourent sur leurs perceptions et attentes de la campagne ; et, troisièmement, le suivi du candidat dans les différentes actions et tournées dans le cercle de Banamba. Cela nous a permis de cerner comment la parenté peut à la fois être mobilisée pour accéder aux ressources politiques (assurer le nombre de votes nécessaire grâce à la parenté) et pour nuire et même détruire, notamment lorsqu'un parent devient un adversaire politique. La parenté s'intègre ainsi complètement dans les jeux et enjeux électoralistes.

² En novembre 2016, Moustapha Diakité a été réélu à la tête de la mairie de Kiban.

³ Nous avons mené l'enquête de terrain en périodes courtes et intenses en 2008, 2011, 2012, 2013 et 2014. La problématique de parenté et politique a fait l'objet du Mémoire de DEA en socio-anthropologie du développement de Bintou Koné qu'elle a soutenu en février 2017 (Koné 2017). Elle a aussi mené les séjours de terrain dans le cadre de sa recherche, financée par le projet « Expanding spheres of opposition ? » dirigé par Sten Hagberg.

Le chapitre est organisé comme suit. Dans un premier temps, nous décrivons le paysage politique de la commune de Kiban dans le cercle de Banamba, pour ensuite aborder la société civile locale, notamment des associations soutenues par la diaspora kibanaise, et le conflit avec le pouvoir communal. Dans un deuxième temps, nous décrivons l'engagement politique de Moustapha Diakité, candidat du PARENA, pour comprendre quand et comment il est entré en politique. Dans un troisième temps, nous faisons une description détaillée sur l'organisation de la campagne en ce qui concerne les ressources financières dépensées, l'équipe de campagne constituée et les stratégies de mobilisation adoptées. Dans un quatrième temps, nous abordons la déception et l'échec, notamment quant aux promesses de campagne et aux nuisances des parents mécontents. Dans la conclusion, nous suggérons que les relations étroites, complexes et ambiguës entre parenté et politique ont des conséquences sur une culture démocratique où les principes de l'État de droit s'accrochent à des notions de parenté comme valeurs fondamentales de la société malienne.

Partis politiques et pouvoir communal à Kiban

La ville de Kiban est le chef-lieu de la commune rurale du même nom et est située dans le cercle de Banamba. La commune de Kiban est composée de six villages à savoir : Kiban ; Dialakoro Bamabara ; Dialakoro Peulh ; Bako ; M'piabougou et Tiérola. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (INSAT-RGPH 2009), la population est de 12.389 habitants. La population de la commune est majoritairement composée des Soninkés⁴ (aussi appelés Sarakollés ou Marakas) ; d'autres populations sont les Bambaras et les Peuls. Le paysage politique de la commune de Kiban est particulièrement mouvant, car il existe un conflit entre le pouvoir traditionnel et le conseil communal. Ce conflit qui s'est manifesté pendant le premier mandat 1999–2004 est profondément lié à la concurrence entre une association des ressortissants et la nouvelle équipe communale.

Le conseil communal du premier mandat comptait 17 conseillers tandis que ceux du second mandat (2004–2009) et du troisième mandat (2009–2016) comptait 11 conseillers. Cette réduction de conseillers s'explique par le fait que les premières élections ont été organisées sur la base des listes du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, qui prend en compte les résidents et les non-résidents, c'est-à-dire les kibanaïses résidant ailleurs (à Bamako ou à l'étranger). Les premières élections communales ont alors permis à la commune de Kiban d'avoir 17 conseillers. Avec le Recensement Administratif à Vocation Electorale (RAVE) le nombre de conseillers de la commune est passé de 17 à 11 conseillers.

⁴ Pour les études de la société soninké, nous renvoyons le lecteur à quelques ouvrages importants : Castanet (1999), Pollet et Winter (1971), Leuenberger (2004) et Manchuelle (2004).

En 1999, trois partis constituaient le conseil communal : huit conseillers du PUDP⁵, huit conseillers de l'ADEMA/PASJ⁶ et un candidat indépendant. Finalement, la majorité (neuf contre huit) est revenue au PUDP dont le président était Mamadou dit Maribatourou Diaby, un soninké natif de Kiban, qui était candidat aux présidentielles. Or, en 2004, à quelques jours des élections communales, le bureau du PUDP a changé de camp politique pour adhérer collectivement au PARENA suite à une rupture des hommes politiques locaux de Kiban avec Maribatourou Diaby. En effet, avant les élections, plusieurs conseillers du PUDP étaient en désaccord avec Diaby à cause du financement de la campagne. Ce dernier aurait dit qu'il n'allait pas « *débourser un rond* » pour avoir des voix chez lui. Car, étant originaire du village, il ne pouvait pas comprendre qu'il faille donner de l'argent pour mener des campagnes électorales et s'assurer le nombre maximum de voix à Kiban. Pour les élections de 2004, trois listes de candidature ont manifesté leur intention de prendre part aux compétitions. Toutefois, deux listes (la liste CNID-ADEMA/PASJ et une liste indépendante) ont été invalidées par le tribunal de cercle au motif que sur chaque liste figurait un conseiller démissionnaire pendant le mandat précédant et, selon les textes, un conseiller démissionnaire ne peut pas présenter sa candidature pour le mandat suivant. Il ne restait alors qu'une seule liste (PARENA) pour laquelle les électeurs pouvaient voter ou non. C'est ainsi que le PARENA est venu au-devant de la scène politique dans la commune. Lors des élections de 2009, c'est seulement la liste PARENA qui est passée, car les autres partis n'ont pas eu de conseillers. Depuis 2004, le conseil communal est uniquement constitué des conseillers du PARENA créant une sorte de monopartisme de fait dans la commune.

Associations des ressortissants

Deux associations des ressortissants jouent également un grand rôle dans la politique kibanaise. La première association est dénommée Soumpoun ('cordon ombilical' en soninké). Elle a été créée dans les années 1940, mais ce n'est qu'en 1996 que cette association a été officiellement reconnue par l'administration malienne avec un récépissé de reconnaissance.

La chefferie traditionnelle était au cœur de cette association, car la plupart des activités de développement communautaire étaient placées sous sa responsabilité. Soumpoun assurait la mobilisation communautaire et gérait toutes les ressources (argent, céréales, dons) ainsi que les activités telles que la gestion de la fourrière à bétail, l'éducation, la santé etc. L'association détenait un véritable pouvoir local avant la décentralisation, c'est-à-dire avant que la gestion des affaires locales ne revienne de droit au conseil communal. La volonté de l'autorité communale d'assumer les compétences qui lui sont transférées, a provoqué des tensions entre Soumpoun et la mairie. En effet, ce transfert de compétences a

⁵ Le Parti pour l'unité la démocratie et le progrès.

⁶ L'Alliance pour la démocratie au Mali/le Parti africain pour la solidarité et la justice.

été mal perçu par certains membres de l'association, car ceux-ci n'ont pas apprécié que le pouvoir ait changé de mains. Un conflit a éclaté et s'est accentué lors de la construction d'une nouvelle école. Un désaccord concernant le choix du site et l'emplacement est apparu au grand jour comme un enjeu de pouvoir. C'est ainsi que Kiban a été divisé avec les conséquences néfastes pour son développement.

Suite à ce contexte conflictuel entre l'association Soumpoun et la mairie, une nouvelle association du nom de Soninkara ('les enfants soninké' en soninké) a vu le jour. Cette association a été fondée par certains anciens responsables de Soumpoun. D'une simple association sportive au départ, Soninkara deviendra, par la suite, un véritable instrument politique. Le candidat Moustapha Diakité est membre de cette association, qui au moment chaud du conflit entre Soumpoun et la mairie a donné la contribution communautaire (600.000 FCFA) requise pour la construction de l'école. La concurrence entre Soumpoun et Soninkara s'est alors rapidement basculée en politique partisane ; chaque association est liée à un bord politique. Progressivement s'instaure une adversité ayant comme mode d'expression « *soit tu es avec nous, soit tu es contre nous* ».

En même temps, ces deux associations des ressortissants ont beaucoup contribué au développement de la commune, en général, et à celui de la ville de Kiban, en particulier. Leurs contributions au développement les impliquent forcément dans la vie politique et concerne toutes les activités d'intervention de la mairie. Ces associations expriment aussi les conflits d'intérêt entre aînés et cadets, entre ville et commune, entre capital économique et capital politique, à travers des projets de développement qu'elles soutiennent. Dans ce qui suit nous allons démontrer que l'engagement politique de Moustapha Diakité articule tous ces conflits d'intérêt et tensions communautaires.

L'engagement politique de Diakité

A Kiban nous sommes au cœur d'une population soninké et notre candidat est issu et natif de ce milieu. Les Soninkés sont majoritaires dans le cercle de Banamba (région de Koulikoro) et ils occupent les postes⁷ politiques les plus importants.

Issu d'une famille maraboutique, Moustapha Diakité est né en 1952 à Koulikoro. Il fait partie de l'un des quatre grands lignages de Kiban. Il est un opérateur économique et l'actuel maire de Kiban. Il a fait ses études coraniques (Medersa et Franco-Arabe) à Touba (Mali) et par la suite il est parti rejoindre son père en Côte d'Ivoire qui fut commerçant. Diakité « a fait » le Rwanda, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Zaïre, le Congo-Brazza, le Gabon, la Tanzanie et la Zambie. Il a également visité l'Europe (Allemagne, Suède, etc.) dans le cadre de ses activités. En 1978, Diakité s'installa avec sa famille au Burundi, à

⁷ Par exemple dans la commune de Kiban sur les 11 conseillers communaux, tous sont issus du parti PARENA (certains soutiennent aujourd'hui d'autres partis politiques) et neuf sont Soninkés. Parmi ces neuf, un est le vice-président du conseil de cercle (Birama Sissoko) et un autre est un conseiller régional (Abdoulaye Diakité).

l'époque considéré comme la Suisse de l'Afrique grâce au calme qui régnait dans ce pays. Il menait ses activités de commerce d'ivoire, d'or et d'émeraude entre Kenya, Tanzanie, Zaïre, Zambie et Ouganda, tout en sachant que sa famille était en sécurité au Burundi. C'était des activités informelles, selon lui-même, c'était de la débrouillardise qui lui a permis au fur et à mesure de faire fortune. Vers la fin des années 1990, il s'installa en Angola où il est propriétaire d'une usine de recyclage de fer pour l'exportation, notamment en Angleterre. Il est propriétaire d'immeubles en Angola et au Mali.

De 1999 à 2009, il fut consul honoraire du Mali en Angola, mais c'est en 2002 que Moustapha Diakité a commencé sa carrière politique. Lors des trois dernières élections législatives (2002, 2007 et 2013), il s'est présenté comme candidat. A chaque fois, il franchit le cap du premier tour pour finalement échouer au deuxième. En 2009, il a été élu maire de Kiban, c'était sa première fois de se présenter aux élections communales.

Diakité ne se considère pas comme un politicien mais plutôt comme quelqu'un qui fait la promotion de son parti. Il nous l'a dit en ces termes :

« C'est pour honorer une dette que je me suis engagé dans la politique. Je ne me considère pas comme un politicien. Je suis du parti PARENA et j'y resterai par reconnaissance envers le président du PARENA [Tiébilé Dramé]. Ce dernier m'a nommé consul honoraire du Mali en Angola lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. C'est ce sentiment de redevabilité, qui m'a poussé à me lancer dans la politique. Car, Tiébilé Dramé voulait que son parti émerge dans le cercle de Banamba ».

Diakité s'est appuyé sur ses compatriotes soninkés pour la promotion du PARENA pendant que lui-même vivait en Angola. Les démarches pour l'implantation du parti ont été entamées dans le vestibule du chef de village de Kiban, car c'est avec la bénédiction des notables et du chef de village que le PARENA s'est implanté et a remporté les élections communales de 2004 et 2009.

Le sentiment de *walégnumadon* ("reconnaissance") est central pour Diakité ; il trouve qu'il est quasiment impossible de se retirer de la politique. En outre, son engagement politique a impliqué d'autres personnes telles que des amis, des parents, des collègues, etc.

L'apport des parents de Diakité est de voter pour lui le jour des élections. Ses parents les plus proches sont néanmoins restés écartés de la scène politique, puisque son engagement politique n'enchantait pas à tout le monde. Dans la société soninké, les marabouts sont ceux qui ont refusé de faire la guerre pour se consacrer à la religion. Ne participant pas à la guerre, ils ont donc renoncé au droit d'être chef et cela serait toujours valable pour leurs descendants. Manchuelle (1997 : 49) souligne : « dans la société soninké (comme dans tout le Soudan occidental jusqu'à la révolution islamique du XIX^e siècle), la coutume interdisait aux religieux d'occuper des fonctions politiques ». Contrairement à ces perceptions, la décentralisation a été l'occasion pour les descendants des marabouts de se hisser au-devant de la scène politique. Ceux qui n'étaient pas considérés comme légitimes à

commander ou à gouverner, sont aujourd'hui très bien positionnés. Le pouvoir communal a ainsi donné aux hommes riches quel qu'en soit leur statut social, l'occasion de « faire la politique ».

Si la famille s'est montrée réticente à son engagement, il peut compter sur le soutien des *nyakamalan* ('gens de caste')⁸. A Kiban, un jeune *geséré* (un groupe *nyamakala* chez les Soninkés) très dynamique a mené des campagnes dans les villages de la commune de Kiban en faveur de Diakité. Il a expliqué : « *Dans le passé, il [Moustapha] a donné à notre famille de la nourriture (2 à 3 fois) et il a aussi payé une fois tout l'impôt de notre famille* ». Chaque grande famille noble avait sous sa dépendance une famille de forgerons, une famille de cordonniers, une famille de griots, une famille de *geséré*, etc. Ainsi, ces familles nobles étaient « les hôtes » (*jatigim*) de leurs *nyakamalan* et ils les entretenaient complètement. C'est pourquoi ils considéraient de telles familles comme des parents, même s'il n'y a aucune alliance ou filiation commune qui les unit. En plus, n'ayant pas le soutien de sa famille sur le plan politique, Diakité peut compter sur l'apport de la fraternité, des amis et de certains villages alliés tels que Bako, Dialakoro Bambara et M'piabougou.

Le recours aux alliés est une compensation de l'absence des parents proches. L'absence de soutien familial a été exploitée par les adversaires politiques de Diakité. Cela a eu comme effet de remettre en cause sa légitimité pour dire que ses parents sont contre sa carrière politique car, selon eux, ce n'est pas une pratique digne d'un marabout. C'est une manière, de rappeler au candidat, qui il est et s'il est la personne qu'il faut. Dans la campagne de Moustapha Diakité cette relation complexe familiale peut être retrouvée dans le slogan des partisans : « Yéréko » ('notre affaire'). La candidature de Diakité n'est pas une chose individuelle ou familiale, c'est-à-dire le problème d'un seul village ou d'une seule ethnie mais elle est un engagement collectif.

Après cette biographie sur l'engagement politique du candidat Diakité nous tournons notre regard vers la campagne électorale et comment la parenté se construit, se revendique et s'utilise pour arriver à avoir le maximum de voix. Toutefois, il s'agit également de décrire les liens qu'entretient Moustapha Diakité avec les membres de son équipe de campagne. Qui sont les gens les plus proches politiquement, sur qui le candidat peut compter ? Pour mieux comprendre tout cela, nous allons aborder l'organisation de la campagne électorale de Diakité.

Organisation de la campagne

Au Mali, les élections législatives se font par le scrutin majoritaire à deux tours. Les scrutins de liste, à un ou deux tours, attribuent à la liste arrivée en tête tous les sièges. L'amplification de la victoire est alors très forte. Les élections légis-

⁸ Le terme *nyamakala* (en bamana) désigne une classe professionnelle des artistes et d'autres spécialistes professionnelles parme les sociétés mandé ; composée des lignages endogames les forgerons, les potiers, les cordonniers et les griots ont un statut social ambigu à part des *boronm*, la classe des cultivateurs nobles (Conrad et Frank 1995 : 1).

latives maliennes ciblées ici se sont déroulées les 25 novembre et 15 décembre 2013.

Dans cette section, nous allons décrire comment la campagne électorale s'est déroulée à partir de l'observation participante. Cette campagne présente des situations révélatrices multiples pour comprendre les relations entre parenté et politique. La campagne électorale, que nous abordons ici comme une pratique politique enchevêtrée dans l'ordre politique local, est un processus de mobilisation des électeurs dans le but d'avoir le maximum de voix dans les localités où le candidat se présente.

Au Mali, la campagne officielle dure généralement un mois, c'est-à-dire, deux semaines pour le premier tour et deux semaines pour le second tour. Elle se fait à travers des déplacements à l'intérieur de la zone concernée par le candidat et pour ce faire le candidat est renforcé par des équipes locales de campagne – généralement les membres du comité du parti – mises en place dans chaque village ou quartier. La campagne demande un énorme investissement financier pour assurer les déplacements, la satisfaction des doléances des militants, les rencontres et meetings avec les électeurs, etc. Elle se déroule nuit et jour et il n'y a pas de repos même après sa clôture officielle. Les messages sont diffusés sur des antennes des radios locales et communiqués à chaque rencontre avec les électeurs. Le contenu des messages varie selon les groupes cibles : jeunes, femmes, notables du village, enseignants etc.

Étant donné que les élections législatives se font par scrutin majoritaire à deux tours, les jeux d'alliance et de coalition sont très fréquents. Le candidat Moustapha Diakité s'est présenté à trois fois exécutives aux élections législatives. En 2002, le PARENA n'a pas fait alliance avec un autre parti. En 2009, le PARENA de Diakité a fait alliance avec le maire de Banamba (Ali Simpara de l'ASMA/CFA⁹). Et en 2013, le PARENA a fait alliance avec le RPC¹⁰ dont le candidat est un ressortissant de Touba du nom d'Abdoulaye Doucouré.

Ressources financières

Il faut avoir suffisamment de moyens financiers pour mener à bien la campagne électorale, mais il faut également des ressources humaines et des moyens de déplacement. Dans le cas de Diakité, le parti PARENA n'a pas cette capacité de financer ses campagnes. Ainsi, le financement de sa campagne lui revient :

« Quant à moi, j'ai investi 60 millions dans cette campagne. Ça, c'est mon investissement personnel. Quant à XX [l'adversaire au deuxième tour], il doit avoir dépensé environ 100 millions. Tout cet argent pour être élu ! On se demande qu'est-ce qu'ils vont faire à l'Assemblée. Ce sont des commerçants. Ils vont à l'Assemblée pour avoir des marchés et se faire de l'argent ».

⁹ L'Alliance pour la solidarité au Mali et la Convergence des forces patriotiques.

¹⁰ Le Rassemblement pour le changement.

Diakité a souligné qu'il peut recevoir une contribution de certains membres de son équipe. Par exemple, une conseillère du PARENA à la mairie de Madina-sacko, a utilisé de l'argent (environ 200.000 FCFA) que lui avaient donné ses parents pour mener efficacement, de son côté, la campagne de Diakité. Même si cet apport semble plutôt symbolique sur le plan financier, c'est un apport précieux pour la mobilisation. Elle utilisait cet argent pour satisfaire les besoins financiers et alimentaires des partisans qui venaient vers elles. Généralement, pour la campagne, l'argent demeure l'élément capital. C'est un enjeu pour les politiciens et pour les électeurs. Il s'agit de s'assurer le nombre important de vote. Pour les électeurs il s'agit de se faire de l'argent en s'accaparant le maximum de dons.

Équipe de campagne

Chaque candidat a besoin de constituer une équipe de campagne. Le candidat, sachant qu'il ne peut pas tout faire, délègue des tâches à son équipe. Lors de la campagne, c'est le candidat qui est au centre de toutes les attentions. Lors des rencontres avec les électeurs il est le plus sollicité pour prendre part à chaque rencontre, ce qui est d'ailleurs pratiquement impossible. La présence du candidat lui-même peut établir une confiance entre électeurs et candidat. Son déplacement dans leur localité est un signe d'intérêt pour leurs préoccupations.

Diakité a eu des répondants de l'équipe de campagne dans chaque commune du cercle de Banamba. Des associations féminines et des groupements des jeunes l'ont soutenu, même si son équipe a été formée majoritairement d'hommes. Dans son équipe aucun de ses parents les plus proches n'a été fortement impliqué ; elle est composée d'amis et de connaissances. Mais au moins, Diakité a pu compter sur leurs votes.

Stratégies de mobilisation

Au-delà de l'ouverture et de la clôture de la campagne officielle, la campagne électorale peut pratiquement être menée au quotidien. Vivre parmi ses électeurs en partageant leur quotidien est une manière également de « faire la politique ». Ainsi, les occasions ne manquent pas pour faire la campagne. En réalité, les campagnes ne sont jamais closes (même après la date officielle de la fermeture) et elles continuent jusqu'au jour des élections.

Une stratégie de mobilisation est la parenté (les relations matrimoniales, les liens de filiation lignagers et claniques), surtout lorsque le candidat est originaire de la localité. Les hommes ont une très grande influence sur le choix politique des femmes.

Les femmes sont très actives lors des campagnes avec une très forte participation. Elles sont souvent très dynamiques dans la mobilisation. Néanmoins, elles restent plutôt marginalisées pour la compétition électorale des candidatures sur les listes des partis et des « postes juteux » (voir Sten Hagberg et Bintou Koné). A ce propos, Derville et Pionchon suggèrent :

« Pour faire carrière en politique, les femmes doivent davantage que les hommes pouvoir faire la preuve de leurs bons états de service familiaux, ce qui restreint l'éventail de leurs possibilités. En second lieu, le champ politique reste [...] très largement pensé comme un univers viril. [...] Ces représentations sociales s'expriment au sein du personnel politique via des discours et des slogans sexistes, parfois tenus en public (en particulier lors des campagnes électorales) » (Derville et Pionchon 2005 : 53).

Bien que les femmes soient considérées comme des grandes actrices de mobilisation, la participation au-devant de la scène s'annonce une tâche difficile. A Kiban, les femmes ne s'adonnent pas beaucoup à la politique par peur d'être stigmatisées et traitées de tous les noms (égoïstes, matérialistes, professionnelles de sexe). Lors des campagnes, elles sont l'objet de toutes les convoitises de la part des politiciens, particulièrement les groupements et les associations des femmes (voir le chapitre de Sten Hagberg et Bintou Koné).

Lors d'un entretien, Moustapha Diakité nous a expliqué pourquoi il a mis l'accent sur les femmes :

« Les femmes sont plus fidèles par rapport aux hommes et aux jeunes en matière de politique. Les hommes ne cessent de trahir ceux qui les aident à graver les échelons, quand ils atteignent un certain poste politique. Quant aux jeunes, ils font la politique du plus offrant. Ils cherchent à profiter au maximum des partis politiques. Quant aux couches socio-professionnelles, par exemple, les enseignants jouent un rôle important dans la politique, car généralement ce sont eux qui sont les présidents des bureaux de vote. C'est pourquoi il ne faut pas les oublier car ils peuvent faire en sorte qu'il n'y ait pas de fraude dans les bureaux de vote. Sinon, ils ne peuvent pas mobiliser parce qu'ils sont en majorité considérés comme étrangers (les localités où ils exercent leur fonction). C'est pourquoi ma campagne est basée sur les femmes. Je veux les aider à améliorer leurs conditions de vie, car elles sont les plus fatiguées dans nos foyers. Et aider également les femmes politiciennes à émerger, afin qu'elles puissent défendre la cause des femmes c'est-à-dire les sans voix. Mais, malheureusement la plupart d'entre elles ne supportent pas la pression sociale exercée sur les femmes dans notre société, il faut être dur de caractère pour faire face ».

Une spécificité de la société soninké est la migration des hommes à l'étranger. Ainsi, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à Kiban. Étant donné que les hommes sont souvent polygames, les femmes restent au village pour prendre soins des beaux-parents et de la famille et pour que les hommes restent en contact avec la famille au village. Mais malgré cette forte présence, les femmes restent marginalisées de la scène politique. Elles rencontrent toutes sortes d'obstacles pour émerger en matière de politique, à plus forte raison prétendre occuper des postes de responsabilité d'un certain niveau (maire ou député).

Pour leurs actions de mobilisation des groupements et associations des femmes, les femmes sont compensées en espèce ou en nature, en pagnes ou en foulards. Mais le partage de ces rentes politiques entre les femmes pose souvent problème ; les hommes y trouvent leur compte car les compensations données au nom des femmes sont souvent remises aux hommes qui les « gèrent ». Ces hommes gardent une bonne partie de ces compensations pour se partager

l'argent destiné aux femmes entre eux. Les leaders des associations et groupements féminins risquent quant à elles, d'avoir leur réputation mise en cause, parce qu'elles peuvent être accusées de détournements.

Finalement, l'ethnie est aussi utilisée pour mobiliser des électeurs lors des campagnes. Mener la campagne auprès des personnes qui sont de la même ethnie fait partie des atouts. Selon Yoro Diallo, le conseiller municipal du village de Dialakoro-Peulh :

« Je mène mes campagnes auprès des Peuls uniquement, car il faut aller vers des gens, qui comprennent ce que tu dis grâce à une langue commune et à travers laquelle tu peux bien communiquer et te faire comprendre. Car vous partagez les mêmes soucis et intérêts ».

Résultats des élections

La campagne électorale n'a pas réussi à Moustapha Diakité, car une fois de plus il a été candidat malheureux au deuxième tour des élections législatives.

Dans le cercle de Banamba les résultats des élections étaient comme suit : au premier tour sur 76.030 inscrits 34.221 (45%) ont voté avec 32.505 (43%) suffrages exprimés. La liste de la coalition CNID/URD¹¹ avec Mamadou dit N'Fa Simpara et Mahamadou Lamine Wague ont eu 29,62% des votes tandis que la liste de la coalition PARENA/RPC avec Moustapha Diakité et Abdoulaye Doucouré ont été deuxième avec 23,83% des votes et la liste ASMA de Ali Simpara et Sékou Sylla troisième avec 23,76% des votes. Les autres listes se sont positionnées selon l'ordre suivant : ADEMA/PASJ (13,95%), SADI/RPDM¹² (3,60%), ADP/MPR¹³ (3,27%) et Yelema/CODEM¹⁴ (1,98%). Au deuxième tour, les listes CNID/URD (Simpara et Wague) et PARENA/RPC (Diakité et Doucouré) se sont confrontées. Finalement, la liste CNID/URD a remporté avec 51,02% (17.380 votes) contre la liste de PARENA/RPC qui a pu avoir 48,98% (soit 16.688 votes) au deuxième tour. Les élections législatives de 2013 ont constitué un échec pour Moustapha Diakité et son PARENA. Pour la campagne de 2013, il a estimé avoir dépensé environ 60 millions FCFA. Néanmoins, il semble vouloir poursuivre son engagement politique. Aussi, il est resté le maire de Kiban et a été réélu lors des élections communales en novembre 2016.

¹¹ Le Congrès national d'initiative démocratique et l'Union pour la république et la démocratie.

¹² La Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance et le Rassemblement pour le développement du Mali.

¹³ L'Alliance Démocratique pour la Paix et le Mouvement Patriotique pour le Renouveau.

¹⁴ *Yelema* veut dire 'changement' en bambara ; CODEM signifie 'la Convergence pour le développement du Mali'.

Déception et échec

Après la campagne où le candidat n'a pas gagné c'était la déception couplée de fatigue. La question de savoir comment se comporter face à l'échec s'est posée aussi avec acuité. Mais quelques semaines après la proclamation des résultats Moustapha Diakité nous a dit qu'il compte continuer en politique : « *je veux montrer que la politique n'appartient pas à un seul village, ni à un seul patronyme* ». Il s'est dit conscient qu'au moins, son parti est un concurrent de taille pour les autres partis du cercle.

Au Mali (et certainement ailleurs), les électeurs se sentent souvent trompés par les fausses promesses et les faux programmes présentés lors des campagnes, car une fois élus, ces politiciens sont accusés d'oublier les promesses faites. A titre d'exemple, lors des élections législatives de 2007, les femmes du village de Thièrola ont donné leurs voix au candidat qui avait gagné. La promesse était de leur aménager un espace pour le maraichage. Une fois élu, il l'a oubliée. Après la déception, les femmes auraient compris la leçon et elles sauraient désormais comment s'y prendre pour la satisfaction de leurs doléances : les doléances doivent être honorées avant le jour de l'élection. En effet, aujourd'hui, les doléances formulées par les électeurs doivent de plus en plus être réalisées par les candidats avant le jour du scrutin. Dans un tel jeu de hasard, une partie des promesses doit être réalisée avant même d'avoir le poste qui devrait, à son tour, permettre de réaliser le programme de campagne. Ce qui signifie qu'il y a un manque de confiance important entre politiciens et électeurs. Pour les politiciens, cela est compliqué, car la réalisation des doléances ne signifie pas forcément être sûr de gagner les votes des électeurs.

La campagne est généralement considérée comme une occasion où chacun peut trouver son compte, tant au niveau des électeurs qu'au niveau des politiciens. Pour les électeurs, c'est un moyen pour satisfaire certains besoins collectifs¹⁵ ou individuels. Pour les politiciens, il faut faire tout son possible pour arriver à ses fins.

C'est pourquoi la campagne électorale est surtout basée sur la satisfaction surtout des besoins individuels car chacun veut y trouver son compte. La satisfaction des besoins collectifs est mise à l'écart, car la campagne donne aussi l'occasion de satisfaire ses propres besoins : sel, sucre, thé, pagnes, savon, savon, nattes, marmites, chaises, argent, etc. Pour Moustapha Diakité la campagne ne finira jamais : « *On est permanence en contact avec nos militants, parce que faire la politique ici c'est le social (mariage, décès ou autres événements)*. »

Cependant, lorsqu'un parent devient un adversaire, cela est très nuisible. Diakité a été victime d'une telle situation. Certains parents qui ont été à la base de l'implantation du PARENA et qui ont animé la vie du parti et mené des campagnes à ses côtés pendant des années se sont retournés contre lui pour soutenir le camp adverse lors de cette élection. Cette adversité contre Diakité a été

¹⁵ Quant aux besoins collectifs, il s'agit de la construction des centres de santé, mosquées, des écoles, aménagement des espaces, etc.

l'une des causes de son échec, car ces individus connaissaient les contours de sa campagne électorale, les points faibles et les points forts. En rejoignant le camp adverse, une partie des électeurs n'a plus voté pour lui.

Le conflit entre Diakité et ses adversaires politiques (amis, parents) du village est un « conflit silencieux », à cause de la relation qu'entretiennent les quatre grands lignages de Kiban entre eux. Le lien matrimonial y occupe une place primordiale, car le mariage endogamique est le plus pratiqué entre ces lignages. Ce qui fait que la majeure partie des gens se trouvent d'une manière ou d'une autre, parent. C'est pourquoi le conflit entre les adversaires politiques ne peut pas s'exprimer ouvertement et la parenté est mobilisée pour apaiser les tensions.

Une démarche maladroite peut aussi être dévastatrice pour le candidat. Il faut savoir par quelle porte entrer dans un village pour ne pas se faire des adversaires. Par exemple, le village de Difian dans la commune de Touba a été créé par les Diakité venus de Kiban. Pendant la campagne électorale de 2009 Moustapha Diakité a été à Difian, mais il ne se serait pas adressé aux Diakité du village. Ainsi, les Diakité qui sont du même lignage que le candidat se sont sentis frustrés n'ayant pas été considérés en tant que parent par celui-ci. Ces parents mécontents auraient alors œuvré pour que Moustapha Diakité ne gagne pas les élections.

Le soutien au camp adverse de la part de certains proches de Diakité a été flagrant pendant la campagne électorale. Mais, après la proclamation des résultats consacrant la défaite de Diakité, le silence régnait à Kiban, comme s'il y avait eu un décès ou un événement tragique. La plupart de ses adversaires politiques étaient soulagés d'avoir remportés les élections, mais ils n'étaient pas très fiers. Soulagés dans le sens où la cause qu'ils défendaient a donné des résultats. Ce fut un signe fort et une démonstration de leur force de frappe comme pour signifier au candidat malheureux que l'argent seul ne suffit pas pour être élu et qu'il doit désormais s'intéresser à eux. Cependant, les adversaires de Diakité n'étaient pas si fiers car après tout, Diakité est un parent et lui faire du mal revient à se faire du mal à soi-même. Tout compte fait, trahir un parent quelle qu'en soit la cause est très mal perçu par la communauté.

Conclusion

Ce chapitre sur la campagne électorale nous a permis de montrer à quel degré les réseaux de parenté sont mobilisés, utilisés, exploités et détournés à des fins politiques. La campagne électorale – ici conceptualisée comme pratique politique enchevêtrée dans l'ordre politique local – présente des situations révélatrices qui ont mis à nu les relations entre parenté et politique. Il ressort de cette analyse que les choix politiques sont fortement influencés par des considérations qui, à première vue, sont apolitiques. Malgré la démocratisation et le multipartisme, le vote n'est pas libre dans le sens que chaque citoyen se sent libre de voter comme il/elle voudrait. Il y a toujours des pressions sociales et la parenté s'intègre complètement dans les enjeux politiques. La parenté devient ainsi un véritable enjeu politique.

La parenté est d'abord une ressource politique pour un candidat qui se lance en campagne électorale ; c'est sur les parents les plus proches qu'il doit trouver le soutien le plus important. Au moins, le candidat doit pouvoir compter sur les votes de ses parents. Parfois, la rupture politique entre parents est complètement consommée. Mais même si tous les coups sont permis entre deux parents de différents bords politiques, un parent qui devient un adversaire politique reste toujours mal perçu. Au-delà de ces deux protagonistes, les candidats ont, surtout dans ce milieu soninké, des relations de parenté très élargies. La parenté est souvent mobilisée pour apaiser les tensions politiques. En même temps, la politique a besoin des réseaux de parenté pour persévérer. Sans ancrage local et familial du candidat il est difficile de connaître qui « il est » et s'il est la personne qu'il faut.

Notre analyse des relations ambiguës entre parenté et politique donne quelques contours d'une culture démocratique au Mali. D'un côté, les principes de l'État de droit restent ancrés sur l'individu en tant que citoyen avec des droits et devoirs. La réalisation pratique et politique de la citoyenneté au-delà des considérations familiales est effectivement la base des revendications sociales et économiques. De l'autre côté, les relations de parenté sont des valeurs fondamentales de la société malienne. Nier ou négliger la parenté comme élément constitutif de l'ordre politique local serait impensable au Mali, car les réseaux de parenté sont le socle sur lequel toute action politique est pensée. Le cas de Moustapha Diakité démontre clairement cette situation. Mais, au lieu de la voir comme une contrainte à l'ancrage de la démocratie au Mali, nous proposons que cela soit considéré comme cette terre fertile d'ambiguïtés et de tensions entre parenté et politique où une véritable culture démocratique peut s'enraciner et prospérer.

Bibliographie

- Augé, M. 1975. *Les domaines de la parenté : filiation/alliance, résidence*. Paris : François Maspero.
- Béridogo, B. 1997. « Compétition des acteurs sociaux pour le contrôle du pouvoir et des ressources dans la commune rurale de Zégoua (Mali) ». *Bulletin APAD* 14 : 21–33.
- Brunet-Jailly, J., J. Charmes et D. Konaté (éd.) 2014. *Le Mali contemporain*. Bamako : Éditions Timbouctou et Institut de Recherche pour le Développement.
- Castanet, M. 1999. « Les migrations soninkés dans la longue durée : stratégies et identités », *Cahiers d'études africaines* 39 153 : 69–177.
- Conrad, D. et B. Frank (éd.) 1995. *Status and Identity in West Africa* : Nyamakalaw of Mande. Bloomington & Indianapolis : Indiana University Press.
- Dahou, T. 2004. *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*. Paris : Karthala.
- Dedieu, J.-Ph. 2005. « Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal, *Critique Internationale* 2005/3, 28 : 191–193.

- Derville, G. et S. Pionchon, 2005. « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique ». *Mots : Les langues du politique* 78 : 53–64.
- Goerg, O. 1997. « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio* 6 : 53–62.
- Hagberg, S. (éd.) 2010. *Inventing and Mobilising the Local*. *APAD Bulletin* 31–32. LIT Münster : Verlag.
- INSTAT-RGPH 2009. *4^{ème} Recensement Général de la population et de l'Habitat du Mali : Résultats définitifs/Répertoire par villages*. Bamako : Institut National de la Statistique. Accessed 27 August 2013 : <http://instat.gov.ml/documentation/REPertoire%20DU%20MALI%20RGPH%202009.pdf>
- Kassibo B. (éd.) 1997. La décentralisation au Mali : état des lieux, *APAD Bulletin* 14.
- Kassibo, B. 2006. « Mali : Une décentralisation à double vitesse ? Ka mara la ségi so ou le lent et délicat retour du pouvoir à la maison ». In : *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français* (éd.) C. Fay, Y.F. Koné et C. Quiminal. Paris : Institut de recherche pour le développement.
- Keïta, A., S. Lima et C. Thiriot 2014. « État, décentralisation et environnement : inventaire critique d'une crise multiforme. In *Le Mali contemporain* (éd.) J. Brunet-Jailly, J. Charmes et D. Konaté. Bamako : Éditions Timbouctou et Institut de Recherche pour le Développement.
- Koné, S. 1997, « La décentralisation face à l'ordre ancien ». *APAD Bulletin* 14 : 67–75.
- Koné, Y.F. 1997. « Les micro-communes ; expression de logiques locales ». *APAD Bulletin* 14 : 59–66.
- Koné, B. 2017. Parenté et politique chez les Soninkés : La campagne électorale des élections législatives dans la commune de Kiban, cercle de Banamba. Mémoire DEA en socio-anthropologie du développement. Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Université des Sciences Politiques et Juridiques de Bamako.
- Leuenberger, C. 2004. *Les Soninkés du foyer Pinel : Lieux de vie et organisation*. Mémoire de maîtrise de Sociologie Urbaine. Université Paris X Nanterre.
- Manchuelle, F. 2004. *Les diasporas des travailleurs soninké (1848–1960) : Migrants volontaires*. Paris : Karthala.
- Pollet, E. et G. Winter 1971. *La Société Soninké (Dyabunu, Mali)*. Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles.
- Sow, M. 2013. « Du coq à l'âne : variations sur le thème de la démocratie par temps de crise politique ». In : *Le Mali entre doutes et espoirs : réflexions sur la Nation à l'épreuve de la crise du Nord* (éd.) D. Konaté. Bamako : Éditions Timbouctou.

Les élections municipales de 2011 dans un arrondissement de Niamey (Niger) : entre politique nationale et enjeux locaux

Gabriella Körling et Mohamed Moussa

Introduction

Ce chapitre propose une analyse empirique des élections municipales de 2011 au Niger vues depuis une commune de Niamey. Ces élections ont été le second scrutin municipal au Niger, après celui de 2004 qui avait marqué la mise en place de la réforme de décentralisation¹. Au plan national, les élections de 2011 ont marqué le retour de la démocratie après une période politique troublée. Le président Mamadou Tandja, élu en 1999 et réélu en 2004, devait quitter ses fonctions au début de 2010. Toutefois, Tandja annonça en 2008 son intention de briguer un troisième mandat malgré la limite des deux mandats présidentiels, et décida en 2009 de dissoudre l'Assemblée nationale et la Cour constitutionnelle afin de faire admettre une extension de trois ans de son mandat à travers une révision de la constitution. Ce choix fut contesté par une grande partie de la société civile et par la classe politique nigérienne qui dénonça un « coup d'État constitutionnel ». Le 18 février 2010, Tandja fut renversé par un coup d'État militaire, un événement qui a été largement salué dans un contexte national d'impasse politique. Le putsch était le plus récent d'une série de coups d'État qui ont marqué l'histoire politique postcoloniale du Niger dans laquelle l'armée a joué un rôle central (Idrissa 2008). De fait, le putsch de 2010 était le quatrième depuis l'indépendance (1974, 1996, 1999 et 2010) et le troisième depuis les premières élections démocratiques de 1993. Le coup d'État de 2010 fut suivi d'une transition militaire de neuf mois. Pendant cette période, le gouvernement installa des administrateurs à la tête des communes après avoir dissous les conseils municipaux, élus seulement quelques mois auparavant (en décembre 2009) à l'issue d'élections boycottées par l'opposition. Les élections municipales (organisées le 11 janvier 2011), qui furent suivies d'élections législatives et présidentielles (le 31 janvier 2011 et le 12 mars 2011), marquèrent le retour de la démocratie à tous les niveaux de gouvernance et de normalisation de la vie politique. Le scrutin de 2011 constitua en un sens, un test décisif de l'équilibre des forces entre les principaux partis politiques du Niger. La période d'instabilité politique nationale liée au tazartché et au coup d'État de 2010 avait affecté les partis aux niveaux

¹ Les élections municipales contestées tenues en 1999 et 2009 ont toutes les deux été annulées par une transition militaire après un coup d'État.

national et local menant à une reconfiguration des arènes politiques nationales et locales.

Dans ce chapitre, nous examinons les élections municipales de 2011 et la reconfiguration de l'arène politique nationale dans une localité particulière de Niamey. Le texte propose une analyse empirique de deux thèmes souvent négligés en anthropologie, à savoir, les partis politiques et les élections. Dans la première partie du chapitre, nous discutons brièvement différentes approches des partis politiques et des élections en Afrique. Dans la seconde partie, nous livrons un récit des élections municipales de 2011 dans un quartier périphérique de Niamey, récit centré sur la campagne, les questions en jeu et les perceptions des électeurs. Dans la troisième partie, nous analysons la reconfiguration du paysage politique à la lumière des élections. Via une série d'études de cas (portraits politiques), nous nous concentrons tout particulièrement sur les trajectoires politiques divergentes de leaders locaux importants qui ont animé la vie des partis politiques dans la localité, durant cette période turbulente. En nous focalisant sur la compétition électorale pour les élections municipales et sur les trajectoires individuelles de politiciens locaux, notre objectif est de mettre en lumière les pratiques politiques émergentes dans un contexte de décentralisation démocratique.

Ce chapitre s'appuie sur un travail de terrain, mené dans le cadre d'un projet comparatif sur la culture démocratique et la pratique politique dans des communes du Niger, du Mali et du Burkina Faso, dans le but d'identifier des sphères d'opposition sociopolitique.² Le chapitre se base sur un travail de terrain réalisé pendant les élections municipales et sur des enquêtes de terrain en 2012 et 2013. Les enquêtes de terrain ont consisté en des entretiens menés avec des acteurs locaux incluant des politiciens, des conseillers municipaux, des membres de partis, des militants, des habitants du quartier, des chefs, des « big men » et des entrepreneurs. Les entretiens se sont concentrés sur l'histoire et l'organisation locale des partis politiques, la crise politique nationale et les élections municipales de janvier 2011.

Les partis politiques dans les arènes locales

La plupart des études sur les partis politiques et les élections en Afrique ont été réalisées par des politistes et se sont concentrées sur la dynamique des partis politiques à l'échelon national, le cadre institutionnel des élections et de la réforme électorale, les comportements électoraux et la violence électorale (Basedau et al. 2007 ; Gazibo et Thirot 2009 ; Quentin 2004). Basedau *et al.* soutiennent qu'il existe encore un déficit de recherche sur les partis politiques en Afrique et qu'on manque de données empiriques sur des questions importantes pour la

² *Expanding Spheres of Opposition? : Democratic Culture and Local Development in West African Municipalities, 2011–2014*, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) et dirigé par Sten Hagberg.

compréhension des dynamiques des partis politiques, telles que leur structure organisationnelle et administrative, le nombre de membres et les activités des partis entre les scrutins (Basedau et al. 2007 : 277). Dans un article sur les partis politiques dans les arènes locales au Niger, Hahonou souligne le besoin d'étudier la « culture politique populaire » incluant non seulement les représentations populaires du politique mais aussi le fonctionnement concret et l'implantation des partis politiques ainsi que leurs stratégies de mobilisation (Hahonou 2009 : 65). Une perspective « par le bas » se révèle d'autant plus importante dans un contexte de décentralisation démocratique qui voit la compétition politique descendre vers le niveau local. Dans beaucoup de zones rurales du Niger, les partis politiques sont essentiellement visibles en période électorale, s'effaçant entre les scrutins et laissant d'autres « pouvoirs locaux » tels que la chefferie traditionnelle, les associations et les projets de développement occuper le devant de la scène dans les arènes politiques locales (Olivier de Sardan et Tidjani Alou 2009). On peut donc se demander si les partis politiques sont devenus plus visibles avec la dévolution du pouvoir de décision, de la distribution des ressources et des investissements aux conseils municipaux élus. La relative invisibilité (peu d'activité, absence de la scène publique) des partis politiques dans les arènes locales, en fait des sujets insaisissables pour l'enquête ethnographique. Toutefois, dans un paysage politique pluraliste, les partis politiques et les politiciens locaux entretiennent des liens avec d'autres sphères de pouvoir et d'influence (chefferie, associations, etc.). Les méthodes ethnographiques sont particulièrement adaptées à l'identification et à l'analyse des relations des partis politiques et politiciens individuels avec les autres institutions et acteurs locaux, tels que la chefferie, les associations de ressortissants, les migrants, les entrepreneurs, les commerçants, etc. Si ceux-ci peuvent, à première vue, ne pas sembler être impliqués dans le jeu politique, ils jouent un rôle important dans la mobilisation de l'électorat, le financement des campagnes et le cheminement vers le pouvoir des politiciens et des partis politiques. Ces derniers ne sont pas isolés des autres acteurs et institutions, au contraire, ils influencent les structures de pouvoir existantes. La recherche ethnographique peut jouer un rôle important en dévoilant de tels liens, contribuant ainsi à une compréhension élargie – contextualisée localement – des partis et pratiques politiques.

Les élections offrent bien sûr un point d'entrée fertile à la compréhension de la dynamique des partis politiques, dans la mesure où c'est durant ces périodes que les partis et les politiciens occupent le devant de la scène et essaient de mobiliser des supporters et des électeurs potentiels. On y forme des alliances, on fait des promesses électorales, on discute et on débat des mérites des candidats et des partis politiques. Spencer a par exemple avancé que les élections ne sont pas des « épiphénomènes par rapport au monde de la politique réelle », mais qu'elles sont « des sites cruciaux pour la production et la reproduction du politique » (Spencer 2007 : 78). Dans un article sur la politique et les élections locales au Bénin, Bierschenk (2006) analyse la manière dont les populations se sont approprié la démocratie, mettant en lumière à la fois des éléments de continuité (négociation, recherche

de rentes) et de changement (émergence de nouvelles générations et de nouveaux types de politiciens) dans l'espace politique ouvert par la réforme de décentralisation. Deux ouvrages récents offrent des analyses des élections au Niger (Olivier de Sardan 2015a, Sherif 2014). Sherif se focalise sur les motivations et les représentations des électeurs et sur le lien entre les élections et l'évolution de la participation de la population dans la prise de décision et la politique publique à travers l'analyse détaillée des élections et de l'évolution du paysage politique à Maradi (Sherif 2014). À travers une analyse comparative des études de cas détaillées dans différentes localités, Olivier de Sardan (2015a) trace les contours d'une « culture électorale » qui a émergé au cours d'une longue expérience des élections. Alors qu'elle ressemble au jeu politique dans d'autres contextes démocratiques elle porte des caractéristiques particulières qui renvoient aux « contextes politiques, sociaux et culturels locaux », le résultat de l'appropriation des élections par les différents acteurs Nigériens (électeurs, politiciens, opérateurs économiques, chefs traditionnels...) (Olivier de Sardan 2015b).

Les élections municipales de 2011 à la périphérie de Niamey

Le quatrième arrondissement, commune traitée dans ce chapitre, englobe dix-sept quartiers et villages, principalement périurbains, situés dans la partie est de la capitale Niamey. En 2010, la population de la commune était estimée à 278 691 (INS 2010 : 57). L'administration de Niamey et des autres grandes villes nigériennes a été remodelée en 2010 afin d'améliorer l'efficacité de la gouvernance urbaine. À Niamey, les cinq communes mises en place depuis la réforme de décentralisation de 2004 ont été transformées en arrondissements sous l'autorité de la Ville de Niamey. Les arrondissements restent gouvernés par un conseil élu mais une large partie des pouvoirs qui avaient été délégués aux communes a été réattribuée à la Ville de Niamey. Les arrondissements sont supposés jouer un rôle plus ou moins consultatif auprès de la Ville de Niamey, par exemple en lui soumettant des propositions d'investissements. La Ville de Niamey est dirigée par un maire et un conseil constitué de conseillers des cinq arrondissements. Les élections municipales de 2011 donnèrent le signal de la mise en œuvre de cette réforme. Dans le quatrième arrondissement, 24 sièges étaient en compétition, 14 pour le conseil d'arrondissement et 10 pour le conseil de la ville.

Saga, où l'essentiel de l'enquête de terrain a été menée, constitue l'une des cinq circonscriptions électorales de l'arrondissement. Saga est située sur la rive du fleuve Niger. C'était originellement un conglomérat de villages³ et le chef-lieu du canton de Saga, mais avec la croissance de la ville et l'extension de la frange urbaine, Saga a été intégrée à la périphérie urbaine de Niamey. La localité est toutefois physiquement séparée de la fabrique urbaine par la seule zone indus-

³ Les principaux quartiers étaient initialement des villages et ont encore à leurs têtes des responsables coutumiers qui conservent le statut de chef de village.

truelle de la capitale et une ceinture verte progressivement grignotée. L'origine villageoise de Saga est matérialisée par ses vieux quartiers où les concessions en banco (briques de terre) des familles élargies dominent et où les ruelles sont tortueuses et étroites. Dans le reste de la zone, s'étalent des extensions plus récentes des anciens quartiers, desservies par des rues plus larges et droites, longées par un mélange de maisons construit en banco et en ciment. Saga se développe en accueillant une population urbaine diverse qui a acheté de la terre et construit des maisons, ou bien vit en location. En 2007, la population de Saga était estimée à 30 000 habitants.

La campagne pour les élections municipales a été lancée le 31 décembre 2010 à minuit. La principale artère de Saga fut aussitôt occupée par des partis politiques installant des banderoles et des affiches. Cette rue est très animée même en temps normal, avec des activités en journée et en soirée. En l'absence d'un marché, les bords de route sont devenus la principale zone commerciale et la rue est longée de petits télé-centres, de services de photocopies et de commerces et étalages variés proposant des produits alimentaires, viandes et poissons, condiments, légumes, des vêtements, articles en plastiques et ustensiles de cuisine. La période de campagne électorale est en général très animée au Niger. La routine quotidienne étant désormais ponctuée par des meetings politiques (discours politiques alternés par des chansons et de l'animation), les caravanes des motos et des voitures traversent les agglomérations, des banderoles et des tissus dans les couleurs des différents partis politiques décorent les mâts des lampadaires, des arbres et les devantures des maisons.

Les activités des partis ont visiblement animé Saga et marqué le paysage pendant la campagne électorale de 2011. Des photos et des affiches étaient accrochées aux mâts des lampadaires, aux portes et aux échoppes. Des lieux de réunion, en l'espèce, des hangars couverts de nattes de paille, furent installés dans les quartiers à des points stratégiques pour qu'ils soient bien visibles, par exemple le long de l'artère principale ou près de la maison d'un candidat important, ou encore là où se trouvait déjà une *fada*⁴. Les lieux de réunion, comme les hangars, étaient pour l'essentiel gérés par les jeunes du voisinage auxquels on avait donné du thé, du sucre et de l'argent, en échange d'un travail d'animation de la campagne de tel ou tel politicien ou parti. D'autres façons de faire campagne incluaient l'organisation de meetings et de spectacles musicaux souvent accompagnés de distributions de savon, tee-shirts et pagnes aux couleurs des partis, thé, sucre et billets de banque.

Une part importante de la campagne consistait à faire du porte-à-porte dans une logique de « campagne de proximité ». Cette stratégie était vue comme la plus adaptée à des élections locales, dans la mesure où elle créait plus d'espaces et d'occasions pour des entretiens et discussions plus intimes et pour la consolidation des appuis provenant de la famille et d'autres relations sociales (amis,

⁴ Groupes de jeunes hommes qui se réunissent pour discuter et passer le temps, souvent autour du thé, devenu une institution incontournable dans les espaces urbains.

voisins, connaissances). Les partis politiques et les candidats individuels consacraient aussi beaucoup de temps à s'assurer que les électeurs potentiels avaient bien leurs cartes d'électeur et d'identité, car ces derniers devaient les présenter lors du vote.

Dix-neuf partis politiques⁵ étaient en compétition pour les élections dans l'arrondissement. Tous les partis inscrits sur la liste n'étaient toutefois pas représentés à Saga, loin de là. Les partis les mieux représentés étaient en majorité des anciens partis bien implantés au niveau national comme le MNSD Nassara, l'ANDP Zaman Lahiya et le PNDS Tarayya, mais aussi le Moden FA Lumana, parti récent, mais à la croissance rapide. Ces partis disposaient d'une structure organisationnelle locale bien développée, composée d'une coordination locale et de plusieurs sous-sections et cellules de base, et furent aussi les plus visibles durant la campagne.

Les élections municipales comme « affaire locale »

Malgré les troubles politiques qui avaient marqué au plan national la période allant de 2008/2009 aux élections municipales de 2011, les politiciens tout comme les électeurs avaient tendance à parler des élections essentiellement comme d'une « affaire locale » relativement détachée de la politique nationale. Cette tendance correspond à l'observation de Hagberg qui avance que les « *discourses of the local are a central feature of political culture in West Africa...* » (Hagberg 2010 : 6). Pour réussir, les politiciens doivent « inventer et mobiliser » le local. Comme le montre Hagberg, le local est un concept ambigu qui peut tout inclure, depuis les discours (plus ou moins inclusifs) sur le développement local, jusqu'à l'évocation (plus excluante) de la tradition et de l'appartenance, *via* la revendication d'être « fils ou fille du village » à des fins de légitimité politique (Hagberg 2010 : 6). Comme soulevé par Olivier de Sardan, un des registres prépondérants des paroles publiques pendant les campagnes électorales est celui du 'terroir et d'allégeance personnelle et familiale' (à côté des autres registres comme 'le bilan, proximité avec le pouvoir central, programmatique et morale') (Olivier de Sardan 2015 : 21).

Dans le cas de la campagne électorale pour les élections municipales à Saga, on mettait beaucoup plus l'accent sur les mérites particuliers des candidats que sur ceux des partis politiques. L'appartenance politique est délaissée au profit des liens de proximité, de parenté, de voisinage ou d'alliance quelconque qui existent entre électeurs et candidats. Par exemple, un des candidats a souligné sa popularité et son enracinement local en notant qu'il n'a pas besoin d'une photo de campagne :

⁵ ADP Zoumunci, ANDP Zaman Lahiya, ARD Adaltchi, CDS Rahama, Kande-gomni, MCR Hickima, MNDC, MNSD Nassara, MPN Matassa, PLD Hautniveau, PNPD Dadinkowa, PNDS Tarayya, RDP Jama'a, RSD Gaskia, Talaka le bâtisseur, U.D.R Tabbat, et UNI.

« Je n'ai pas de photo de candidature puisque pour moi cela n'est pas nécessaire. Je suis de Saga et contrairement à certains candidats qui ont profité de leur position (fortune) pour construire des villas à Niamey et y rester, j'habite à Saga, avec les gens de Saga et j'estime que je n'ai pas besoin d'afficher ma photo pour être connu. Mon entourage et moi-même faisons "le porte à porte" pour annoncer ma candidature. La stratégie du porte à porte me paraît plus indiquée ».

Plusieurs personnes interviewées firent la remarque selon laquelle pour les élections municipales, chacun devrait voter pour un candidat particulier plutôt que pour un parti. Le choix du candidat à soutenir était basé sur un large éventail de considérations. Un facteur important résidait dans les relations sociales ou familiales. Les électeurs proclamaient vouloir voter pour un frère, un oncle, un ami ou un voisin. Le « caractère » des candidats individuels, leur trajectoire, leurs réalisations passées et leur personnalité (« sens des responsabilités », « souci du développement du village », « sens de l'honneur ») étaient aussi évoqués comme autant de raisons de voter pour tel ou tel candidat. Les commentaires de cet électeur sont un bon exemple à cet égard :

« Ces élections sont particulières en ce sens que la personne des candidats compte plus que l'appartenance politique. Par exemple, je ne suis pas militant de l'UDR Tabbat, mais je voterai pour le candidat de ce parti parce que c'est un parent proche et à qui j'ai beaucoup d'estime. Je suis sûr quand il sera élu, il va remplir son rôle de conseiller. Pour ces élections il faut voter pour le candidat qu'on connaît bien ».

Présentant des programmes politiques très similaires, les candidats s'appuyaient sur leur statut social, leur réputation et leurs relations sociales pour mobiliser les électeurs. Par exemple, un candidat, s'arrêtant au stand d'un parti rival pour distribuer de l'argent à un groupe de jeunes leur tint ce discours :

« Petits frères tenez ceci pour acheter du thé ! Je sais que même si vous êtes ici pour animer le hangar du MODEN/FA Lumana, il se peut que certains d'entre vous voteront pour moi du fait qu'on se connaît bien et qu'on a de bonnes relations. C'est des élections qui concernent plus les candidats que les partis politiques ».

Les candidats individuels ne peuvent compter uniquement sur leur parti, ils ont besoin de savoir comment évoluer dans le champ local politique et social, pour mobiliser les votants. Pour certains électeurs, le parti politique avait néanmoins autant d'importance dans les scrutins locaux que pour les élections nationales.

« Je voterai pour les candidats de l'ANDP. Depuis la création de l'ANDP... je suis de ce parti. J'ai adhéré à ce parti car son programme politique me convient, mais aussi, parce que c'est un parti où le consensus et la jeunesse ont une place de choix ».

Dans le cas de la campagne électorale de Saga, les politiciens mobilisèrent aussi en promettant le développement local et les investissements. En fait, les élections municipales furent traversées par une rhétorique ou un discours du développement local. Les programmes politiques des différents partis et candidats indivi-

duels ressemblaient beaucoup à des plans de développement local. Les candidats proclamaient que lorsqu'ils seraient élus, ils travailleraient à l'amélioration de la vie quotidienne dans la localité, listant des projets tels que la rénovation des routes, l'installation de l'éclairage public sur la route allant de Niamey à Saga où il faisait encore sombre, l'appui à la bibliothèque communautaire, la prévention des inondations pendant la saison des pluies grâce à l'amélioration du drainage et la subdivision formelle des parcelles de terre (zonage). Ces annonces s'accompagnaient souvent de critiques à l'endroit des conseillers municipaux précédents, accusés de n'avoir pas su ou pas voulu améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens. Les attentes que les électeurs plaçaient en leurs candidats/leurs futurs conseillers municipaux, portaient également sur le développement local (la réparation des routes, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, la création d'une décharge publique, la construction de caniveaux pour l'écoulement de l'eau durant la saison des pluies, l'emploi des jeunes...). Même si les électeurs se méfiaient des promesses des candidats, les élections municipales offrirent un espace pour discuter des besoins locaux et pour faire un bilan critique de l'action des conseillers municipaux précédents sur la base d'enjeux très concrets et observables par tous. Dans les mots d'un électeur :

« Nous attendons des futurs conseillers qu'ils placent des dépotoirs dans le village, qu'ils aménagent nos routes pour mettre fin aux inondations en saison de pluie. Seulement je sais qu'ils ne feront rien de tout cela parce qu'à un moment donné, le maire de la commune 4 était de Saga mais il n'avait rien réalisé à Saga. Donc pour moi, même ceux qui seront élus conseillers ne feront rien au profit du village. »

Partis politiques et transformation du paysage politique

À Saga, les résultats des élections municipales ont dévoilé un paysage politique renouvelé. Durant la mandature précédente (2004–2009), trois des quatre conseillers municipaux représentant Saga au conseil municipal étaient membres du MNSD. Or, lors des élections de 2011, selon le premier décompte, le MNSD n'obtint que 9,2 % des voix (1134 voix). Ce qui le place en quatrième position dans la circonscription électorale de Saga. Le MNSD se voyait battu par le MODEN Lumana, parti nouvellement créé qui avait obtenu 32 % des voix (3 963 voix), le PNDS dont le score était de 23,8 % (1264 voix) et l'ANDP avec 12,3 % (1264 voix). À la fin des décomptes de l'ensemble des résultats électoraux dans l'arrondissement, les candidats de Saga qui obtinrent un siège au conseil municipal venaient du MODEN Lumana (2 sièges), du PNDS (1 siège) et de l'ANDP (1 siège). Les mauvais résultats du MNSD ne lui permirent pas d'obtenir un siège de conseiller municipal. Le MODEN Lumana et le PNDS étaient aussi nettement vainqueurs dans le quatrième arrondissement et dans la Ville de Niamey⁶.

⁶ Dans le quatrième arrondissement, le MODEN Lumana a gagné 8 sièges de conseillers et le PNDS 7, suivi par l'ANDP (3), le CDS (2), le MNSD (2) et l'UDR Tabbat (2). Le Lumana et le PNDS ont également obtenu de bons résultats au conseil de la

Au plan national, le PNDS recueillit presque un tiers des votes (27,8 %) lors des élections municipales, le MNSD arrivant second avec 20,3 % des voix, suivi de près par le MODEN Lumana avec 18,8 % et le CDS avec 11,3 %. (Baudais & Sporgi 2012 : 456)⁷. Au niveau de l'arrondissement, le MODEN Lumana, le PNDS, l'ANDP et l'UDR Tabbat formèrent une puissante alliance/majorité reléguant le MNSD et le CDS dans l'opposition. Le maire qui fut élu venait du PNDS, le premier adjoint était du Lumana et le second de l'UDR Tabbat.

Dans la section qui suit, nous analyserons les transformations du paysage des partis politiques à Saga. Que s'était-il passé ? Pourquoi le MNSD avait-il perdu autant de voix à Saga ? Pour comprendre ces glissements dans les allégeances partisans, nous devons regarder au-delà des discours de campagne et observer les événements nationaux et le positionnement des figures politiques clés à Saga.

Le paysage politique à Saga avait été dominé pendant des décennies par le MNSD (au pouvoir de 1999 à 2009). À Saga comme dans de nombreuses localités à travers le pays, le MNSD, qui s'était tout d'abord construit comme « parti-État » en 1989 avant de se convertir en parti politique ordinaire avec l'introduction de la démocratie multipartite en 1993, pouvait s'appuyer sur des structures communautaires existantes, créées par l'État⁸. La durabilité de la force du MNSD à Saga était également due au fait qu'une large part de l'élite politique, sociale et économique locale (membres de la chefferie, commerçants, ressortissants, leaders associatifs, *etc.*) adhérait au MNSD. Ce parti avait été étroitement associé à la chefferie traditionnelle dans la localité, car un des anciens chefs de canton était proche de Mamadou Tandja et selon les rumeurs il appuyait aussi le MNSD⁹. Le parti était donc bien ancré dans les structures du pouvoir local.

Bien que traversées de rivalités internes, les sections locales du MNSD avaient toujours su mobiliser l'électorat pendant les scrutins, contribuant ainsi à la réputation de Saga comme place-forte du parti. Toutefois, déjà avant les élections de 2011, il était devenu évident que l'équilibre des forces entre les partis s'était modifié. Dans la course pour le scrutin de 2011, le MNSD n'était plus cité comme la première force politique de Saga – comme le remarquait un supporter du parti : « *Le MNSD a perdu son poids à Saga* ». L'emprise du MNSD sur Saga s'était évanouie lorsque des figures politiques centrales l'avaient quitté pour d'autres partis.

Ville de Niamey avec 19 conseillers pour le Lumana et 13 pour le PNDS. Le MNSD (5 sièges), l'ANDP (4), le CDS (3) et l'UDR Tabbat (1) se sont partagé le reste des sièges.

⁷ Le premier tour de l'élection présidentielle fut remporté par Mamadou Issoufou du PNDS (36,1 %) devant Seyni Oumarou du MNSD (23,2 %), et, dans son sillage (en troisième position) Hama Amadou du MODEN Lumana (19,8 %). Mamadou Issoufou gagna ensuite le second tour (58 %) contre Seyni Omarou (42 %) (Baudais & Sporgi 2012 : 457).

⁸ Par exemple la Société de Développement et la *samaria*.

⁹ Depuis 1993, les chefs n'ont pas le droit de participer à la politique des partis. Ils n'en continuent pas moins à être des acteurs importants du jeu politique en accordant leur appui (non officiel) à certains politiciens ou partis, influençant ainsi les électeurs.

Ce changement dans le paysage politique local fut précipité par des divisions au sein du MNSD et des troubles au niveau politique national, causés par la manipulation de la constitution par Mamadou Tandja. On parlait communément de cette période (la tentative de maintien au pouvoir de Tandja) comme le *tazartché*. Le terme de *tazartché*, qui signifie continuité en Hausa, avait déjà été employé par les supporters de Tandja en 2004 pour soutenir sa réélection. Le slogan *tazartché* ré-émergea, alors que le second mandat présidentiel de Tandja touchait à sa fin et que les appels à sa prolongation se faisaient de plus en plus virulents. Les supporters de Tandja justifiaient cette prolongation par, entre autres arguments, les grands projets de développement en cours, comme le barrage de Kandaji en construction, et la « volonté populaire » (Baudais & Chauzal 2011 : 298).

Le mouvement *tazartché* divisa la classe politique nigérienne. Alors que la plupart des partis politiques étaient unis dans leur opposition au *tazartché*, certains politiciens choisirent de rejoindre individuellement Tandja. Le propre parti de Tandja, le MNSD, était également divisé et le *tazartché* exacerba des conflits déjà à l'œuvre pour le leadership national. Le MNSD fut encore affaibli par la création (en 2009) d'un nouveau parti politique, le MODEN Lumana (Mouvement Démocratique Nigérien/ pour une Fédération Africaine) par Hama Amadou, ex-membre du MNSD. Ce dernier (Premier ministre entre 1999 et 2004 et en 2004–2007 et ancien leader du MNSD), en qui beaucoup avaient vu le successeur de Mamadou Tandja, fut pourtant éjecté de son poste de Premier ministre en 2007 ; il fut arrêté et incarcéré en 2008 pour détournement de l'argent public et perdit son poste de président du parti. Pour les supporters de Hama Amadou, il s'agissait d'un plan pour l'écarter des élections présidentielles prochaines. Amadou et Lumana rejoignirent la coalition/alliance de partis politiques – Coalition des Forces Démocratiques pour la République (CFDR) – opposée à la tentative de Mamadou Tandja de s'accrocher au pouvoir.

Dans les entretiens, le *tazartché*, le conflit entre Tandja et Amadou et la création du MODEN Lumana revenaient fréquemment comme autant de raisons de la perte des supporters du MNSD à Saga : « ...avec le *tazartché* et la création du MODEN Lumana, le MNSD a perdu beaucoup de ses militants ». À Saga, comme dans de nombreuses localités, particulièrement dans les régions de Niamey et Tillabery (connu comme des fiefs de Hama Amadou), la création du Lumana draina des supporters du MNSD. À Saga, Hama Amadou était une figure politique populaire. Les gens louaient ses compétences politiques, son caractère et sa stature d'homme d'État, tout en critiquant le traitement que lui avaient fait subir Tandja et ses fidèles.

Toutefois, dans un contexte où le soutien à des partis politiques dans des localités spécifiques reposait sur l'affiliation partisane des leaders locaux, le plus grand défi pour le MNSD (à Saga) résidait plus dans la perte de figures politiques locales éminentes au profit des partis concurrents que dans la popularité de Hama.

Quatre portraits politiques

Dans cette section, pour mieux comprendre la transformation du paysage politique local et la chute de MNSD, nous dresserons les portraits de quatre politiciens (un député, un leader associatif, un entrepreneur privé et un enseignant syndicaliste). Ces portraits vont donner un aperçu sur la dynamique des partis politiques au niveau local. Les portraits comprendront une brève biographie, la présentation de leur position dans la localité et de leurs relations avec le leadership national/la politique nationale, ainsi que leurs motivations à poursuivre une carrière politique. Nous retraçons aussi leurs trajectoires ainsi que leurs raisons et stratégies de changement ou de maintien de leur affiliation partisane, face aux divisions du MNSD. Les mouvements d'un parti à l'autre des leaders politiques locaux, souvent qualifiés de « nomadisme » ou « transhumance politique », constituent un phénomène clé dans la reconfiguration du paysage politique local, dans la mesure où les leaders politiques usent de leur influence pour mobiliser des électeurs et des supporters en fonction de leur affiliation partisane du moment. La 'transhumance' est souvent identifiée comme une caractéristique clé des dynamiques des partis politiques et comme un résultat de la structure de ceux-ci comme des « *conglomérats constitués autour de quelques big men... capable d'entraîner à leur suite une certaine clientèle électorale* » au lieu de le faire autour d'un programme politique (Oliver de Sardan 2015b : 29). Dans ce contexte des rivalités internes des partis mènent souvent à un changement du parti ou à une scission. En même temps les quatre portraits montrent aussi une stabilité dans leur allégeance politique et une fidélité partisane jusqu'à la crise au sein du parti.

La trajectoire la plus remarquable était celle du député, homme fort local et ancien député du MNSD. Le député, l'un des politiciens et leaders locaux les plus connus à Saga, incarne la force du lien entre l'élite sociale et économique locale et le MNSD. Entrepreneur prospère ayant développé sa propre entreprise, il a été le coordinateur du MNSD à Saga et a aussi été député au titre de ce parti. Le député assure avoir toujours soutenu le MNSD (« je n'ai jamais changé de parti »), d'abord grâce à Mamadou Tandja qu'il décrivait comme un ami. Le député est un self-made man qui a gagné sa vie comme tailleur, pêcheur et charpentier avant d'ouvrir son propre atelier dans les années 1970. Il a construit son affaire grâce à des contrats publics (par exemple l'ameublement des sous-préfectures, le mobilier, le travail du bois et du métal pour les bâtiments des ministères, *etc.*). Son entreprise était prospère. En plus d'être un entrepreneur à succès, le député a aussi une image de mécène – il a contribué à la construction de puits, fait des dons pour des mobiliers d'école et l'équipement de maternités et dispensaires publics locaux, *etc.* –, il a soutenu la construction de mosquées et fondé deux écoles privées franco-arabes. Il a aussi été président du bureau national de l'Association des parents d'élèves (APE).

Le député était un acteur politique important et influent à Saga, en particulier du fait de sa capacité à générer une influence à la fois économique et politique, et de ses contacts avec Mamadou Tandja et la famille présidentielle. Le bureau du

député était orné de photos de lui et Tandja. Il s'asseyait aussi souvent devant son atelier pour contempler la vie de l'artère principale qui traversait Saga et les gens s'arrêtaient pour le saluer et bavarder. À bien des égards, le député incarnait à la perfection l'image du « big man » local qui contrôle d'importants réseaux politico-économiques et accumule des ressources financières et politiques (Laurent 2000 : 176). Toutefois, son statut dans la localité ne résultait pas uniquement de l'accumulation de ressources politiques et financières, facilitée par sa position de politicien national doté de réseaux et d'entrepreneur à succès. Il dépendait également de ses actions publiques au profit de la communauté. Les supporters du député le décrivaient comme un mécène généreux qui se préoccupait du peuple. Ses opposants, en revanche, stigmatisaient son manque d'éducation (ce n'est pas un intellectuel, un leader « éclairé ») et ils l'accusaient aussi de s'être enrichi grâce à ses fonctions et ses contacts politiques.

Le député avait soutenu Tandja tout au long de la période du *tazartché* et il a été réélu comme député lors des élections législatives de 2009 boycottées par l'opposition. Le fait qu'il ait rejoint le *tazartché* déclencha le mépris, étant interprété comme une forme d'opportunisme mal compris, alors que pour le député, ce choix était une question de loyauté envers Tandja. Le coup d'État et la chute de Tandja marquèrent la fin de la carrière politique du député (il fut aussi interpellé et questionné par la police). Bien que les photos du président aient disparu des murs de son bureau après ces événements, le député n'exprima aucun regret quant à ce qui était arrivé. Il perdit son poste de coordinateur local du MNSD et il fit savoir qu'il s'était retiré de la scène politique et qu'il avait cessé toute activité au sein des partis. Même si le député avait déclaré ne plus être intéressé par la politique, les gens continuèrent de guetter avec beaucoup d'attention et d'intérêt tous ses faits et gestes au cours de la période précédant les élections de 2011. La rumeur courait, selon laquelle il soutenait le PNDS, le parti opposé qui s'était vivement engagé contre le *tazartché* – des gens avaient vu des politiciens de ce parti lui rendre régulièrement visite et beaucoup de ses « gens » (associés, proches) avaient rejoint le PNDS. Néanmoins, le député n'avait jamais déclaré publiquement son soutien à quelque parti que ce soit. Il est fort probable que le retrait du député de la scène politique a contribué au mauvais résultat du MNSD, ce dernier ayant perdu le leader local le plus influent qui a maintes fois montré sa capacité de mobiliser les électeurs et d'apporter quelques réponses concrètes aux problèmes locaux.

Le leader associatif, un autre pilier du MNSD, emprunta un chemin différent en réaction à la division du MNSD. Il avait été l'un des fondateurs de la section locale du parti à Saga. Sa trajectoire était ancrée dans le monde associatif local et national, entre autres en tant que représentant de village (délégué de quartier) au sein de la *samariya* et de différentes associations paysannes (développement rural). Son poste le plus important dans la localité était celui de président de la coopérative, gérant l'aménagement hydro-agricole réalisé pour développer la riziculture. Cette coopérative réunit 1011 agriculteurs de Saga et des villages des alentours. Les rizières constituent une source importante de revenus pour

les habitants de Saga. Mais la coopérative a dû faire face à des défis lourds en matière de maintenance et du fait de l'augmentation des prix des engrais. Le bureau de la coopérative rizicole exerçait une grande influence *via* les opérations économiques quotidiennes qu'elle menait, et aussi en réglant des questions aussi délicates que celle de l'accès aux parcelles rizicoles. Le leader associatif occupait le poste de président depuis 1976. Selon lui, personne d'autre ne voulait ce poste, mais certains avançaient que c'était parce que personne n'osait rivaliser avec un homme aussi influent et aux réseaux aussi larges. Les critiques de la coopérative soulignaient que c'était la même clique, uniquement des proches du leader associatif, qui monopolisait le bureau depuis des décennies et tenait sous sa coupe la gestion de la coopérative.

Le leader associatif, qui affirmait que (contrairement au député) il avait refusé de rejoindre le *taɣartché*, a choisi de quitter le MNSD pour rejoindre le MODEN Lumana. Il a pris sa décision après avoir reçu la visite personnelle de Hama Amadou qui était venu lui demander son soutien pour la création de son parti. Pour le leader associatif, cette visite personnelle de l'un des hommes politiques les plus importants du pays était un triomphe, la reconnaissance de son influence à Saga. On peut supposer que le leader associatif avait le sentiment d'avoir été surclassé par le député, dont le succès économique et la visibilité politique en avait fait le plus important représentant du MNSD à Saga. Mais, en raison de son grand âge et de sa santé fragile, il a préféré pousser sur le devant de la scène des jeunes militants qui porteraient la cause du Lumana à Saga pendant que lui-même prendrait du recul. Néanmoins, l'implication du leader associatif dans l'implantation du Lumana à Saga lui a permis d'assurer une bonne position à son fils, qui devint le vice-président de la coordination du Lumana à Saga. Son fils avait étudié les technologies de l'information et de la communication en France et bien que dépourvu de toute expérience politique, il avait été actif dans les associations locales et en tant que supporter et conseiller de politiciens du MNSD. Témoin de l'influence de son père, il a été mis en avant comme l'un des meilleurs candidats du Lumana pour les élections municipales de 2011. Il a finalement été l'un des élus du Lumana au conseil municipal mais décrit lui-même sa famille comme fervente supportrice du MNSD jusqu'au *taɣartché*. Il a grandi en voyant les deux principaux leaders du MNSD Hama Amadou et Tandja Mamadou rendre visite à son père et ce dernier lui a passé le relais avec la création du Lumana. La retraite politique de son père lui avait facilité la poursuite d'une carrière politique dans la mesure où il avait jusque-là, hésité à se lancer, de peur d'être perçu comme défiant l'autorité/la position de son père (« tu te sens gêné »).

Dans le cas du leader associatif comme dans celui du député, nous constatons l'importance des relations personnelles dans la définition des allégeances partisans. Dans leurs cas précis, les relations personnelles les ont directement connectés au pouvoir national. La loyauté du député envers Mamadou Tandja a précipité la fin de sa carrière politique. Pour le leader associatif, la fidélité à Hama Amadou, avec la création du MODEN Lumana, s'est révélée être sa dernière chance de laisser son empreinte dans le paysage politique local ; en pous-

sant au bon moment son fils vers le devant de la scène, il a assuré la continuité de son influence politique. Dans le même temps, les trajectoires politiques des deux hommes illustrent aussi la nécessité pour les politiciens nationaux de s'appuyer sur des leaders locaux importants et influents pour mobiliser les soutiens et les votes.

Pour l'entrepreneur privé, autre leader important du MNSD, le retrait du député de la scène politique et du MNSD a permis son accession à la tête de la section locale du MNSD. L'entrepreneur privé, âgé d'une cinquantaine d'années, était comptable de formation et avait sa propre affaire. Il avait aussi été le conseiller du Premier ministre Seyni Omarou (leader du MNSD). L'entrepreneur privé avait choisi de rester au MNSD et (après le *tazartché*) il avait repris au député son rôle de coordinateur. Il n'hésitait pas à critiquer la coordination précédente et des élus de Saga qu'il accusait de ne pas avoir œuvré au développement de la localité, étant uniquement préoccupés par leur propre carrière et par leurs intérêts particuliers. L'entrepreneur privé fut candidat aux élections municipales de 2011 mais il ne fut pas élu en raison des mauvaises performances du MNSD. Il déclara fièrement faire dorénavant partie de l'opposition et il tenait les conseillers élus pour des « petits », facilement manipulables et corruptibles. Il expliquait les pertes du MNSD par l'éclatement du parti et le départ de ses supporters vers le MODEN Lumana, ainsi que du fait de l'alliance électorale anti-MNSD.

Ces portraits politiques illustrent le fait qu'en dépit des troubles politiques au plan national et local, les mêmes acteurs ont continué d'animer la vie des partis politiques à l'échelle locale. Les leaders politiques locaux ont su manœuvrer avec dextérité dans un paysage politique national changeant (et volatile). On trouve aussi de nombreux éléments de continuité dans ce qui pourrait à première vue être pris pour un paysage politique neuf. Le coordinateur du Lumana à Saga, ressortissant important, qui fut membre du MNSD et maire, constitue un bon exemple de cette continuité. Comme le notait un observateur local, « *c'est les mêmes leaders politiques... c'est à l'image du niveau national, ce sont les anciens qui occupent les places...* ».

Parallèlement, la crise a néanmoins ouvert des espaces pour l'émergence de nouveaux leaders politiques. Bien que le fils du leader associatif ait en un sens « hérité » de sa position politique, son entrée en politique a été facilitée par la reconfiguration de l'arène partisane et la création et la montée en puissance du Lumana. Dans le cas de l'enseignant syndicaliste, autre jeune politicien en devenir, c'est la division du MNSD qui l'a propulsé dans la carrière politique.

L'enseignant syndicaliste tenait le rôle de secrétaire général du syndicat des enseignants. Il avait été membre du MNSD et membre du bureau de la section des jeunes du MNSD à Saga. Mais il avait quitté ce parti car il n'était pas satisfait de ce qu'il décrivait comme un climat de secret et d'incertitude durant la période du *tazartché*.

« Nous avons été surtout frustrés par les derniers événements survenus avec le phénomène du tazartché... personne ne voulait aborder ce sujet-là [le tazartché], c'est devenu un sujet tabou ».

Face au silence des anciens du parti, l'enseignant syndicaliste avait préféré partir. Pour lui, c'était l'occasion de se désengager du MNSD sans perdre la face ou être accusé d'avoir trahi le parti. Après avoir pris des contacts avec plusieurs partis politiques, il a finalement choisi l'ANDP, parti dont il disait partager les idéaux et les idées politiques. Outre ces considérations, l'ANDP offrait aussi une ouverture politique. L'enseignant syndicaliste avait souffert de la domination de la vieille génération dans la structure locale du MNSD et les bons postes avaient toujours été réservés aux « aînés politiques ». À l'inverse, peu après avoir rejoint l'ANDP, il fut coopté sur la liste des candidats pour les élections municipales de 2011. Il clamait que les troubles politiques avaient aidé une génération de jeunes politiciens tels que lui à émerger, dans la mesure où ils avaient pu accéder à des postes importants qui auparavant avaient été monopolisés par la vieille garde. L'enseignant syndicaliste fut élu au conseil municipal.

Ces études de cas détaillées offrent un aperçu intéressant de la pratique politique et de la politique partisane, y compris des stratégies et motivations des politiciens locaux et de l'enchevêtrement de la politique locale et nationale. Comme le note Hahonou, « [la] vie politique villageoise bat au rythme des événements politiques venus de la capitale » (Hahonou 2009 : 74). La vie politique est également modelée par les trajectoires individuelles des leaders politiques et par les enjeux locaux, dans la mesure où les événements nationaux passent au filtre des structures du pouvoir local.

Conclusion

L'analyse de la reconfiguration de l'arène politique et des élections municipales de 2011 à Saga montre que le paysage politique local se forme à l'intersection de la politique nationale et des enjeux locaux. Les événements politiques nationaux ont, d'une part, un impact au plan local : les politiciens locaux, les militants et les électeurs sont influencés par les événements politiques à l'échelon national ; les allégeances électorales changent et les politiciens locaux se positionnent en réponse au conflit à l'échelon national. D'autre part, la politique et les élections sont modelées par les relations de pouvoir et les structures sociopolitiques locales. Comme le remarquent Hilgers et Jacob, si l'on veut comprendre la signification des élections locales, il est indispensable de prendre en compte les imbrications entre politique nationale et configurations socio-historiques (Hilgers et Jacob 2008). À Saga, l'élite sociopolitique a continué d'affirmer son influence sur le paysage politique face aux turbulences politiques. Le paysage politique a été refaçoné par la compétition entre acteurs locaux et le positionnement des leaders locaux, autant que par la politique nationale. L'analyse des élections municipales de 2011 montre aussi l'importance des questions locales pour l'électorat. Le développement local devient un enjeu électoral de plus en plus important à mesure que la décentralisation s'enracine. Comme illustré plus haut, les élections municipales fournissent une plateforme de discussion/évaluation du développement local et des investissements locaux. Dans un contexte de décentralisation,

le jeu politique local n'est pas seulement influencé par la politique nationale et les structures du pouvoir local, mais aussi par des questions concrètes, ayant trait aux infrastructures routières, à la fourniture des services publics ou à la collecte des ordures, entre autres.

Bibliographie

- Basedeau, M., G. Erdmann et A. Mehler (éd.). 2007. *Votes, Money and Violence: Political Parties and Election in Sub-Saharan Africa*. Nordic Africa Institute.
- Baudais, V. et E. Sporgi. 2012. « The general elections in Niger, January-March 2011 ». *Electoral Studies* 31 : 448–465.
- Bierschenk, T. 2006. « The local appropriation of democracy: an analysis of the municipal elections in Parakou, Republic of Benin, 2002–3 ». *The Journal of Modern African Studies* 44(4) : 543–571.
- Gazibo, M. et C. Thiriôt. (éd.) 2009. *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherche*. Paris : Karthala.
- Hagberg, S. 2010. « Inventing and Mobilizing the Local: Decentralization and Citizen Participation in West Africa ». *APAD Bulletin* 31–32 : 3–34.
- Hahonou, K.-E. 2009. « Les partis politiques dans les arènes locales : l'exemple de Gorouol et Bankilaré ». In : *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : A la veille de la décentralisation* (éd.) J.-P. Olivier de Sardan et M. TidjaniAlou. Paris : Karthala.
- Hilgers, M. et J.-P. Jacob. 2008. « Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso ». *Afrique Contemporaine* 4(228) : 171–190.
- Idrissa, K. (éd.) 2008. *Armée et politique au Niger*. Dakar : CODESRIA.
- Laurent, P.-J. 2000. Le 'Big man' local ou la 'gestion coup d'État' de l'espace public. *Politique Africaine* 80 : 169–181.
- Olivier de Sardan, J.-P. et M. Tidjani Alou (éd.) 2009. *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : A la veille de la décentralisation*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (éd.) 2015a. *Élections au village : Une ethnographie de la culture électorale au Niger*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2015b. « Une culture électorale ? Anthropologie multi-sites des processus électoraux au Niger ». In : J-P Olivier de Sardan (éd.) *Élections au village : Une ethnographie de la culture électorale au Niger*. Paris : Karthala
- Sherif, E. 2014. *Élections et participation politique au Niger : le cas de Maradi*. Paris : Harmattan.
- Quantin, P. (éd.). 2004. *Voter en Afrique : Comparaisons et différenciations*. Paris : Harmattan.
- Spencer, J. 2007. *Anthropology, Politics, and the State: Democracy and Violence in South Asia*. Cambridge : Cambridge University Press.

Corruption, clientélisme et démocratie locale au Burkina Faso

Ludovic O. Kibora

Introduction

Le Burkina Faso est politiquement indépendant depuis le 05 août 1960. Le premier président de la république a été renversé par un soulèvement populaire en janvier 1966. Depuis lors, de nombreux régimes d'exception ont dirigé l'appareil d'État. À partir de 1991, le Burkina Faso est entré dans une période de transition en douceur de l'État d'exception vers l'État démocratique. Néanmoins le même président est demeuré à la tête du pays pendant 27 ans. Il est renversé par une insurrection populaire en fin octobre 2014. Ce parcours historique émaillé de coups d'état militaires, montre toute la difficile mise en place d'un système démocratique consolidé. Il arrive certes que le pays organise des élections, cependant, le simple fait d'organiser régulièrement des élections n'est pas synonyme de démocratie, même si cela participe de la construction d'une culture démocratique. Plusieurs autres paramètres sont à prendre en compte.

Le Burkina Faso est un territoire où vit une soixantaine de groupes socio-culturels ayant chacun sa forme d'organisation socio-politique. Dans un tel contexte, la notion de démocratie est diversement appréciée et ne bénéficie pas toujours de conditions favorables pour s'implanter durablement. La démocratie selon les grands principes universels qui la caractérisent, pour qu'elle soit bien ancrée dans les esprits, doit être adaptée au contexte socio-culturel des populations. C'est en tenant compte de telles situations qu'il convient d'examiner toutes les questions liées à la vie politique de nos États (africains) dans lesquels la recherche d'un modèle idéal est une pratique quasi quotidienne. Dans les organisations traditionnelles, il existe des types de pouvoir lignagers qui ont un fonctionnement démocratique. À dessein ceux-ci ne sont pas pris en exemple par les leaders politiques de l'État moderne. La culture locale est évoquée, lorsque que cela arrange l'acteur politique, pour légitimer une situation qui favorise sa domination permanente, ou celle de son clan sur l'ensemble de la population. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour accéder et se maintenir au pouvoir. Dans un tel contexte, la corruption et le clientélisme sont les moyens utilisés par l'acteur de la scène politique nationale.

Le présent chapitre vise à démontrer l'impact négatif des pratiques locales de corruptions en période électorale sur l'avancée de la démocratie au Burkina Faso. Quels sont les types de pratiques corruptives en période électorale qui gangrèment la mise en place d'une culture démocratique ? Pour répondre à cette

interrogation, nous partons de constats empiriques faits sur la scène politique nationale, des entretiens individuels et des *focus groupes* menés avec des citoyens de la capitale Ouagadougou et de Pô, ville moyenne située au Sud-est du pays. Les entretiens et observations ont eu lieu de l'an 2010 à nos jours. Ouagadougou, en tant que capitale est la ville siège des principales institutions du pays. C'est là que réside le pouvoir politique, donc l'activité électorale y est plus intense que partout ailleurs.

La ville de Pô quant à elle, a longtemps été considérée dans le discours populaire comme une « cité rebelle » au Burkina Faso. Habité en majorité par une société segmentaire de type lignagère, elle est devenue une ville historique sur le plan politique depuis les années 80. En effet, c'est de Pô qu'est partie la résistance armée qui a porté au pouvoir le 04 août 1983, le Capitaine Thomas Sankara, leader de la Révolution burkinabè. Lors des élections législatives de 2006, 2012, et 2016, Pô confirme sa place de ville « frondeuse », en plébiscitant à la tête de la mairie, un élu local issu d'un parti d'opposition, même si cette notion d'opposition est à examiner avec délicatesse en contexte burkinabè¹.

Il s'agit à travers une approche anthropologique, de comprendre la représentation sociale de la corruption, du clientélisme et du don électoral par les populations. Les perceptions sont de ce fait analysées à travers les propos des personnes rencontrées. Avant d'évoquer les modalités de la corruption et du clientélisme électoral telles que perçues par nos enquêtés, nous définirons les concepts de corruption, de clientélisme et de don électoral en les confrontant aux perceptions en cours au sein de la société.

Examen des concepts à l'aune des réalités locales

La démocratie qui peut être sommairement définie comme étant le pouvoir du peuple exercé par délégation à travers l'élément fondamental qu'est le suffrage universel, est diversement appliquée à travers le monde. Cependant, quelle que soit cette différenciation dans les modalités pratiques d'application, il y a des fondamentaux à respecter pour que la démocratie soit effective. Dans l'adaptation de la démocratie à tout contexte social, le fait culturel demeure déterminant. Sindjoun déclare à ce propos :

« Il convient de considérer la culture comme le code par lequel les acteurs sociaux interprètent les faits et les rendent compréhensibles. Dès lors, on comprend aisément que la culture, qui innerve le champ social, soit au cœur des différents secteurs d'activité. C'est par et dans la culture que l'action et les institutions sociales font sens, revêtent une signification particulière. Aussi parle-t-on de la culture économique, de la culture politique, etc. [...] La culture démocratique, c'est la démocratie faite de norme, valeur, croyance et comportement dans un contexte socio-politique ;

¹ Lors de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le président Compaoré en fuite et qui comptait s'y réfugier, a été contraint d'atteindre en rase campagne d'être évacué par l'armée française ; car la population de Pô avait érigé des barricades à l'entrée de la ville pour l'empêcher d'y venir (Hagberg et al. 2015).

c'est un ensemble de connaissances et croyances qui permettent aux individus de donner sens à leurs rapports au pouvoir et à leur comportement, aux groupes de s'identifier au système politique à partir des valeurs fondatrices de la démocratie ». (Sindjoun 1997 : 52)

Il serait donc inconséquent de parler de démocratie sans faire référence à la culture du peuple qui veut mettre en place ces grands principes universels. Le sujet qui nous concerne est le processus de choix des représentants du peuple lors des élections : la démocratie électorale. Par démocratie électorale, nous entendons ici le processus par lequel la compétition pour le contrôle des institutions d'un État est réglée d'une manière durable grâce à des élections considérées suffisamment libres et transparentes par les principaux protagonistes regroupés au sein de structures politiques. Ce suffrage universel vise à faire en sorte que ceux qui aspirent à la gestion du pouvoir puissent y accéder par des voies pacifiques plutôt que par tout autre moyen. Cette conception restrictive valorise volontairement la procédure électorale sans pour autant se prononcer sur les buts, les idéaux ou les performances d'un tel régime. Cela est fait à dessein car le processus électoral est un maillon important de la démocratie.

La corruption et le clientélisme électoral

Il y aurait dans les sociétés africaines traditionnelles des codes culturels et des systèmes de valeurs qui constitueraient un lit favorable au développement de la corruption à tous les niveaux (Olivier de Sardan 1996). De telles prédispositions sont savamment exploitées par le politique pour mettre en œuvre ses pratiques de corruption en période électorale afin d'accéder ou de se maintenir durablement au pouvoir. En effet, il n'est pas rare de constater que l'accumulation de biens matériels de la part des dirigeants politiques est considérée comme quelque chose de normale par de nombreuses personnes. Cela est même vu comme un juste aboutissement de la lutte politique.

La corruption électorale est un phénomène complexe et difficile à cerner. Elle se manifeste de différentes façons et constitue un sous-ensemble de la grande corruption politique. La corruption politique est un détournement de l'utilisation du pouvoir public dans le but d'en tirer des privilèges. Il s'agit d'une corruption qui se pratique au niveau du monde politique : partis politiques, hommes et femmes politiques, élus, membres du gouvernement, etc. Dans nos pays, lorsqu'il est question d'avoir des « bras longs » il est fait référence à la corruption politique qui permet d'avoir des privilèges indus. L'ampleur du phénomène de la corruption politique dans de nombreux États est quasiment identique à celle de la corruption dans la vie courante et le milieu des affaires. Elle permet non seulement d'acquérir des biens matériels mais aussi de bénéficier de promotions sur le plan professionnel au détriment du mérite et de la compétence. Lorsque le détournement se fait dans le but de mener un parti ou un candidat à une victoire électorale, cela devient une corruption électorale. Au Burkina Faso, la persistance du soupçon de corruption entre les différents protagonistes politiques a

conduit à la mise en place d'une CENI (Commission Électorale Nationale Indépendante). Cette structure est constituée de représentants des principaux partis politiques, c'est-à-dire des personnes censées être juges et parties à la fois et des représentants de la société civile. La pratique de la corruption électorale est si importante que ceux qui ont intérêt à une bonne organisation et aux résultats transparents des élections s'imposent d'avoir un droit de regard sur tout sur le processus alors que la logique aurait voulu que cette instance soit une structure de l'État ou tout au moins issue de la société civile neutre. Le Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC), une ONG de droit burkinabè qui publie un rapport annuel sur l'état de la corruption dans ce pays confirmait dans son rapport 2005 l'existence de la corruption électorale dans ce pays. Assez souvent la corruption électorale se fait à travers une utilisation pernicieuse des biens et des moyens de l'État. Les règles du jeu électoral sont dans la forme, généralement respectées (présences des observateurs, des isolements des représentants des partis politiques...) ce qui veut dire que la corruption électorale se fait en amont. La situation n'a apparemment pas évolué, donnant même l'impression d'empirer.

Pour ce qui est du clientélisme, il s'agit d'un rapport entre des individus de statuts économiques et sociaux inégaux (le « patron » et ses « clients »), reposant sur des échanges réciproques de biens et de services et s'établissant sur la base d'un lien personnel habituellement perçu dans les termes de l'obligation morale. Envisagé de cette manière, il s'agit d'un phénomène attesté dans des contextes sociaux très divers. Selon Cacigli et Kawata (2001), le clientélisme décrit des relations de pouvoir informelles fondées sur l'échange de ressources entre des individus ou des groupes de statut inégal.

Selon ces auteurs, le patron qui jouit d'un statut supérieur prend avantage de son autorité et des ressources dont il dispose pour protéger et dispenser des bénéfices à un inférieur. Ce dernier, le client, lui retourne ses faveurs sous forme de soutien et de services. La relation clientélaire est fondamentalement volontaire et fondée sur des intérêts particuliers et réciproques mais peut comporter une dimension coercitive.

De nombreux chercheurs ont considéré que, le clientélisme a montré une très grande capacité à survivre et joue encore un rôle important dans les grandes démocraties des pays développés (Roniger et Gunes-Ayata 1994 ; Briquet et Sawicki 1998). La clientèle permet soit de conserver un électorat idéologiquement acquis mais friable sous l'impact des diverses surenchères (charismatiques, conjoncturelles, prébendistes, etc.), soit de conquérir un électorat indifférent ou *a priori* hostile, mais néanmoins sensible aux avantages matériels ou à la personnalisation du lien politique. La politique en Afrique a souvent été considérée comme étant systématiquement et par essence clientéliste (Bayart 1989). Les dirigeants africains, qu'ils soient auto-désignés ou qu'ils aient été démocratiquement élus, devraient leurs soutiens politiques aux faveurs personnelles qu'ils distribueraient à certains membres de l'électorat.

Le clientélisme est ici défini comme étant un ensemble de transactions mutuellement bénéfiques entre d'un côté des politiciens, de l'autre des groupes de

citoyens, transactions au cours desquelles une compensation matérielle est offerte en échange d'un soutien politique lors des élections. Ainsi défini, le clientélisme apparaît comme l'une des variétés de l'activité politique centrée sur les groupes d'intérêt. La synthèse de nos entretiens fait ressortir que le clientélisme est une pratique courante dans nos sociétés. Ainsi, en politique c'est le plus offrant qui gagne.

« Lorsqu'on vote sur la base ethnique ou parce ce qu'on a été corrompu c'est du clientélisme, c'est-à-dire on ne vote pas sur un aspect objectif lié à la qualité du programme que le candidat présente ». (Ouagadougou, Responsable du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples, MBDHP)

Le choix de l'électeur est fait en fonction des retombées qu'il espère engranger :

« On vote le parti parce qu'on espère qu'une fois que ce parti ou le candidat sera au pouvoir il y aura effectivement du retour à l'ascenseur, c'est-à-dire on attend quelque chose au moins, soit un petit poste soit on aura son fils qui sera retenu dans le cadre d'un concours ». (Ouagadougou, Enseignant d'université)

L'élection est alors tout un projet d'avenir fait de marchandages divers. Certes des cas de déceptions existent, mais l'opinion publique se complait des quelques rares cas de promesses tenues, ce qui renforce l'engouement des plus hésitants.

Pour la plupart des personnes enquêtées, les causes, les manifestations et les moyens d'action du clientélisme ainsi que les acteurs impliqués sont presque identiques à ceux de la corruption électorale. Ils sont nombreux à ne pas arriver à faire la différence entre ces deux pratiques. Aussi bien pour entretenir « la clientèle » que pour corrompre des pratiques et attitudes culturelles traditionnelles sont utilisées. C'est le cas des dons qui, culturellement servent à entretenir et à développer les liens sociaux.

Le don, une pratique culturelle utilisée dans la corruption électorale

Entre les différents groupes socio-culturels du Burkina Faso, la solidarité est vécue comme une valeur cardinale de la sociabilité. Dans différents textes oraux (mythes, légendes, contes, devinettes, chants, proverbes, etc.) la solidarité est présentée comme étant le fondement de la coexistence entre les hommes, la base de toute force tant physique que psychosociale. Don, entraide, partage, soutien moral et matériel, sont alors des mots et des attitudes sociales qui sont mises en œuvre pour renforcer l'humanité et la cohésion sociale.

De ce fait, les relations quotidiennes entre les groupes sociaux, le déroulement des cérémonies lors des rites de passage, et autres fêtes et loisirs traditionnels, sont des occasions pendant lesquelles est fait l'échange social de biens en vue de consolider le lien social. Tout le monde a besoin de donner et de recevoir pour se sentir socialement vivant. Le don n'est donc pas dans un tel contexte

social quelque chose de négatif, il est même indispensable à la vie en société (Mauss 1950).

Un proverbe burkinabè dit : « *lorsque des plats [repas] quittent une maison pour une autre, si ce n'est pas pour payer une dette, c'est pour endetter cette maison.* » C'est l'expression de la solidarité en société. Le don conditionne un contre-don en retour (Marcel Mauss 1950). Usant de cette disposition culturelle, les candidats qui offrent des cadeaux au moment des campagnes électorales veulent qu'on les leur restitue en votant pour eux. Un de nos enquêté rapporte ceci :

« Chez nous, quand quelqu'un amène des cadeaux il y a l'obligation de rendre et on cherche à savoir ce qu'on peut ou doit faire en retour. S'il s'agit d'un parti politique, dès qu'on se rend compte qu'il veut notre voix, on n'hésite pas à lui rendre le contre-don en votant pour lui ».
(Ouagadougou, homme 35ans)

Chez les Kasena du Sud-est (Pô) la périphrase utilisée pour désigner le don en situation électorale : *ka yagui non woubougna* ('faire en sorte qu'on se rappelle de toi') est une indication claire des conséquences qui se dégagent de l'acceptation du don. C'est pourquoi, même lorsque le don est effectué sous le couvert d'une cérémonie ou d'un rituel traditionnel quelconque, la personne qui reçoit doit estimer après réflexion s'il l'accepte ou non. Bien qu'on dise qu'il est culturellement discourtois de refuser des dons, il y a eu des cas où certaines familles ont renvoyé le don qui leur avait été envoyé lors d'un décès après concertation entre les parents du défunt qui y voyaient une manœuvre politique. Lors des campagnes pour les élections locales les responsables de tous les partis politiques sont « obligés » d'être présents lors des cérémonies de décès, de mariage, etc. qui ont lieu dans leur fief. Cela s'est vérifié encore en 2016 pendant les élections communales où la ville de Pô a connu le décès de deux personnalités très âgées (une vieille dame et un vieil homme) et ayant eu une nombreuse progéniture. C'est aussi l'occasion de chercher à faire plus de don matériel et visible plus que son adversaire.

Dans de nombreuses sociétés humaines, le don est un mécanisme fondamental de régulation des liens sociaux ordinaires et de ceux relatifs à la parenté. En tant que forme d'échange, le don suppose aussi le contre-don, en vue de renforcer les liens sociaux. C'est en fait la concrétisation d'une loi « naturelle » relevant de la rétroaction inhérente à tout acte, volontaire ou inconscient. Sur ce plan, les sociétés « traditionnelles » se montrent en phase avec les « lois » de la nature, contrairement à la société moderne, laquelle ne prend en compte que ce qui relève d'une perception par les sens, ou au moyen d'outils suppléant les sens. La pratique du don électoral est devenue importante au Burkina Faso depuis que souffle « le vent de démocratisation » des années 90. Elle semble désormais gouverner les rapports entre « marchands politiques » et « clientèle électorale. » La politique devient le lieu du « donnant-donnant », ce qui suppose une solidarité calculée, loin des vertus nobles que nous évoquions plus haut concernant le don coutumier. Cette forme de « don, contre-don » crée un système d'obligations entre deux types de partenaires que sont les partis politiques d'une part et leurs

électeurs potentiels de l'autre. Le don est alors, licite et n'est donc pas forcément assimilé à la corruption électorale. Phénomène culturel extrapolé, il part du principe qu'il est normal que celui qui possède plus, donne à celui qui possède moins. En contrepartie, celui qui n'est pas en mesure de donner des biens en nature et en espèce, doit pouvoir rendre service en votant pour le donateur.

« Dans notre localité, les cadeaux sont distribués selon le nombre de personnes dans le quartier et en retour ces personnes doivent aller voter et le nombre de personnes déléguées pour voter est fonction de la taille du cadeau reçu ». (Ouagadougou, Étudiant, 24 ans)

Au Burkina Faso, le don électoral peut être attribué essentiellement sous deux formes : la forme matérielle qui se manifeste par la distribution de gadgets, de tee-shirts, de nourriture et d'autres biens et la forme financière qui se manifeste par la distribution « d'enveloppes » selon l'expression consacrée dans certains pays d'Afrique.

L'argent joue un rôle très déterminant dans les élections partout en Afrique car la plupart des populations africaines sont plus ou moins influencées dans leur choix par leur état de pauvreté. L'argent reçu peut servir à acquérir d'autres biens librement, alors que les gadgets et les repas sont considérés comme étant éphémères.

Le « don électoral » fait partie des recettes anti-démocratiques qu'affectent certains politiciens africains (Socpa 2000). Les partis politiques impopulaires se servent en effet de ces dons pour ramener ou maintenir les groupes sociaux dans leur sphère d'influence. Face aux populations maintenues et entretenues dans des conditions de survie précaire, le don électoral, outil de corruption, est un piège visant à les apprivoiser et à les transformer en bétail électoral. De nombreux citoyens en sont de plus en plus conscients. La transition politique instaurée d'octobre 2014 à novembre 2015 a pris des mesures au travers du nouveau code électoral visant à anéantir la corruption et le clientélisme, mais les choses ne sont pas aussi simples.

Pratiques et manifestations de la corruption électorale

Dans l'ensemble, les populations burkinabè sont conscientes de l'existence de la corruption électorale. De nombreuses personnes parmi nos enquêtés, vont jusqu'à penser qu'elle est inhérente même à la politique, et à cette forme de démocratie importée d'Occident. Elle apparaît de ce fait comme quelque chose de normal dès qu'il est question de course au pouvoir. Néanmoins, pour certains de nos enquêtés, la corruption électorale est synonyme de misère morale et surtout d'un manque de dignité. Le corrupteur et le corrompu manquent de « burkindi² ». En milieu rural surtout, où les populations sont encore attachées aux traditions ancestrales, le respect de la parole donnée est une valeur morale encore en vigueur. Cela favorise cette forme de corruption en ce sens que la personne qui

² Burkindi, c'est le fait d'être honnête et intègre, la fierté d'être Burkinabè.

accepte le repas, le billet de banque ou les gadgets, va effectivement respecter son engagement. Lors des élections communales, les leaders politiques font le tour des habitations pour, disent-ils saluer les chefs de famille, de lignage, ou de village. Cette courtoisie culturelle, comme le dit l'adage populaire ne se fait pas « les mains vides ». L'argent laissé fait son effet pour la suite. De telles pratiques ont été constatées encore en 2016 malgré les dispositions juridiques prises. En milieu urbain, avec un niveau de scolarisation élevé, et une certaine « conscience politique » avérée, de nombreux jeunes ont tendance à se jouer de cette forme de corruption. La vie publique nationale est pleine d'anecdotes ou des candidats ont estimé avoir été trahis par un électorat pour lequel ils avaient dépensé des fortunes.

A l'issue des élections couplées de 2012, un leader de l'opposition déclarait ceci :

« C'est triste et écaurant de le dire. L'achat des consciences s'est fait avec une distribution d'argent qui a été faite de façon inconsidérée par le CDP pour s'assurer le vote d'honnêtes citoyens [...] Malheureusement, la population n'avait pas le choix, au regard de l'état de pauvreté dans lequel elle est plongée, que de monnayer leurs voix contre un billet de 1000 ou 2000 francs CFA ou même contre un tee-shirt ».³

Ces genres de pratiques sont courants.

L'usage de « moyens non légaux » qui peut être diversement apprécié fait partie de la corruption électorale. Ainsi, le manque de moyens fait que certains partis politiques ne parviennent pas à envoyer des représentants pour la surveillance des élections, alors tout devient possible pour détourner leur électorat. Des cas de chefs coutumiers brandissant à l'entrée du bureau de vote le bulletin du « candidat idéal » ont aussi été signalés lors des précédentes élections. En effet, de nombreuses personnes enquêtées assimilent la corruption électorale à la fraude électorale. C'est le cas de cette demoiselle de la capitale : « on utilise des moyens autres que ceux autorisés par la loi pour conquérir le suffrage- usage de documents non conforme » (Ouagadougou, fille 25ans).

Pour de nombreux hommes politiques, le phénomène de la corruption électorale n'est pas une réalité. Selon eux, même si les dons peuvent cacher des intentions inavouées, cela ne garantit pas les résultats des votes. C'est pourquoi ils estiment que malgré les dons, les promesses et autres pressions, rien n'oblige l'électeur une fois dans l'isoloir de choisir le bulletin du candidat pour lequel on le corrompt.

« La corruption est un pacte qu'on signe ; je vous donne ça mais je veux tel résultat qui peut être vérifiable. Or dans le contexte des élections on ne peut pas vérifier que tel militant ou citoyen a voté pour X ou Y ». (Adjointe au maire de Ouagadougou)

³ Interview de Ablassé Ouédraogo, Accordé à lefaso.net le 06 décembre 2012.

Pourtant, les mêmes politiciens fustigent généralement le parti au pouvoir et l'accuse de corruption massive. En guise de preuve, ils brandissent des faits et autres anecdotes indirects rapportés par des militants ou se fient à leur propre intuition.

En synthétisant les propos des enquêtés on peut estimer qu'ils ont une conception assez précise de la corruption électorale. De cette conception se dégage une appréciation négative du phénomène. Cependant, on ressent une certaine fatalité face au phénomène qui grandit avec la multiplicité des élections et qui change de forme lorsqu'on prend des mesures coercitives.

La corruption électorale se manifeste sous plusieurs formes et à des périodes différentes. Si elle est plus perceptible pendant le déroulement des campagnes électorales, elle prend sa racine en amont avant même la confection des listes électorales. La corruption à ce niveau est plus efficace et discrète (CGD 2003) voire insidieuse. A ce stade, il s'agit de convaincre des électeurs potentiels à s'inscrire. Les futurs candidats ou leurs supposés soutiens ne ratent plus aucune manifestation importante dans leurs localités. Les pratiques de solidarités traditionnelles sont exploitées comme nous le disions plus haut. Les décès et les funérailles sont des bonnes occasions pour apporter un soutien matériel et financier et se faire voir. Des compétitions sportives sont organisées en faveur des jeunes. De nombreux candidats n'ont pas considéré en 2016 encore, « Les ballons offerts aux frères du village » comme étant des gadgets aux intentions corruptibles. Des spectacles d'artistes musiciens et autres manifestations publiques sont soutenus financièrement. Parallèlement, on subventionne auprès des populations l'établissement des documents permettant leur inscription sur les listes électorales, comme l'exemple de la pièce d'identité montré plus haut. La corruption électorale pendant les échéances électorales n'est que la partie visible de l'iceberg. En réalité elle est faible car elle peut être facilement détectée par les mécanismes de contrôle mis en branle le jour des consultations électorales et dont la vigilance demeure maximale (CGD 2003). Elle s'exprime le plus souvent avant le jour du vote. Ses modalités sont fonction des dispositions mise en œuvre pour la contrecarrer. Ainsi une nouvelle forme consiste au « rachat » des cartes d'électeurs et de faire voter d'autres personnes (plus sûres) en lieu et place des vrais titulaires. Une autre manœuvre consiste à donner de l'argent à des électeurs potentiels et à les amener à s'enrôler dans des communes où ils ne sont pas résidents. Le jour du vote, ils sont transportés par vagues entières⁴ pour venir voter. Ce qui est dangereux pour la « démocratisation par le bas » dans un contexte de décentralisation. En effet, ceci fait perdre le sens de la citoyenneté locale et fausse le choix des électeurs sur le candidat capable de booster le développement local. Cependant, au Burkina Faso le clientélisme et autres trafics d'influence de

⁴ Un phénomène similaire qui a failli entrainer une crise lors des élections du 22 mai 2016 à Pô a pu être évité grâce à la sagesse de leaders politiques de la mouvance présidentielle et de l'opposition.

la part des responsables religieux n'est pas toujours apparent, tel n'est pas le cas des responsables coutumiers.

Dans un contexte où les populations font plus allégeance à des valeurs traditionnelles de leur groupe qu'à celle citoyenne de l'État, les trafics d'influence qui viennent des responsables coutumiers ont plus de succès. Elles sont dans une situation d'emprise identitaire. Les notables ont donc une influence sur les attitudes et les comportements politiques des citoyens, parce que sur le plan traditionnel le vote n'est pas considéré comme un acte individuel, mais l'accomplissement d'un rôle assigné par le groupe. Chez les Moose où le pouvoir est fortement centralisé, la *Naaba* a une influence sur l'ensemble des populations qu'il gouverne. Les ordres du *Naaba* ne se discutent pas. Cette position garde encore une certaine force même dans le cadre de l'État moderne au sein de nombreux villages. La périphrase qui est utilisée en mooré (l'une des langues nationales du Burkina Faso) pour désigner les partis politiques de l'opposition, *partis polintikeniis in ciisnaama* signifie mot à mot « les partis politiques qui sont contre le *naam* ». Comme on le constate, le mot qui désigne pouvoir (*naam*) est dérivé du mot chef lui-même (*naaba*) ou vice versa, d'où les risques de confusions terribles. Dans la société moaaga le pouvoir a la bénédiction des ancêtres et des divinités. Une telle conception culturelle du politique ne favorise pas l'éclosion ou l'émergence de ce que l'on appelle, un électeur rationnel et libre, qui vote en fonction de la qualité de l'offre politique. Parce que l'offre politique veut se défaire de la donnée ethnique ou simplement culturelle. Les Africains veulent construire des républiques au modèle occidental sur des terreaux qui possèdent leur propre identité. Au Burkina Faso la prégnance des notables sur les comportements des individus et des acteurs politiques est encore très importante. C'est pourquoi, en plus de la précarité qui est souvent évoquée comme facteur favorisant la corruption électorale, il convient de ne pas sous-estimer le sentiment identitaire qui facilite l'adhésion de nombreuses personnes à cette forme de corruption.

Concernant la promesse électorale, elle est corruptrice lorsqu'elle est abusive, c'est-à-dire difficile à tenir dans la réalité. Pourtant chaque parti a son lot de fausses promesses et joue ainsi sur le niveau de culture politique et le degré de connaissance de la population.

Les candidats du parti au pouvoir tendent à faire croire à la population, surtout rurale et peu instruite, qu'en votant pour eux, ils multiplient leur chance d'avoir encore des dispensaires, des écoles, des barrages, l'éclairage public, etc. (Rapport CGD 2009). Le programme du président du Faso est présenté comme étant celui du futur maire. Ceux de l'opposition essaient de déconstruire ce discours et promettent de faire mieux en dénonçant les maux issus de la gouvernance en cours.

Il y a un adage populaire qui dit « *qu'on ne peut mobiliser un homme que sur la base de ses intérêts* ». Partant de ce fait, les populations elles-mêmes favorisent la corruption car nombreux sont ceux qui s'attendent toujours à quelque chose avant de voter : à défaut d'un poste pour un proche ou une future amélioration de sa propre situation l'élection est « le moment de manger », c'est-à-dire profiter des

biens et de l'argent qui circulent forcément en cette période. Une telle logique va au-delà du seul assujettissement à des valeurs traditionnelles, car ces populations sont en mesure de faire leurs propres calculs d'intérêt dans un monde dominé par le matériel. Elles n'estiment pas que la contrepartie immédiate qu'elles tirent de la corruption (gain de la corruption) soit le fruit de l'aliénation de leur liberté et de leur citoyenneté. Une telle situation qui est assez générale en Afrique, est liée au fait qu'au sein de systèmes souvent coercitifs, sinon dictatoriaux, la seule marge de manœuvre consiste à penser d'abord pour soi, même si, ce faisant, on contribue à accentuer le marasme.

Il y a dans le respect aux valeurs de don et contre-don plus une démarche stratégique qu'une soumission aveugle. La pratique politique est souvent dévoyée dans les mentalités populaires, que certaines personnes ne font aucun effort pour comprendre le programme politique de leur candidat ou de leur parti. Chacun cherche directement ou indirectement sa propre place et la démocratie importée offre des voies pour cela. Populations et acteurs politiques n'y voient certainement aucun intérêt à changer les règles du jeu, car mus par la satisfaction de besoins égocentriques. Les populations se contentent des effets d'annonce, des faits d'éclats. Le plus souvent la puissance financière du candidat est plus importante que toute autre chose. On estime que, s'il est déjà riche avant d'accéder à un poste électif, il ne s'enrichira pas en puisant dans les caisses de l'État. Le développement de la corruption électorale peut certes être lié à la pauvreté ambiante et au niveau d'instruction des populations. Cependant, ces phénomènes ne sont que les conséquences d'une situation globale qui découle de la nature même du pouvoir. Entre l'héritage des États traditionnels et celles des pratiques coloniales de gestion, la notion de pouvoir semble se confondre avec enrichissement personnel et promotion sociale de l'acteur politique. Tout se passe comme s'il n'y avait pas une autre alternative possible. L'accumulation et la patrimonialisation (Bayart 1989) qui caractériseraient certains hommes du pouvoir, n'ont pas seulement une explication liée à la culture traditionnelle. Les cultures traditionnelles sont dynamiques et ont une capacité de réadaptations importante à l'évolution du monde, même si les emprunts et les appropriations ne sont pas toujours ceux attendus. Il y a aussi les arrangements et les petits calculs des acteurs politiques formés le plus souvent à l'école occidentale. Puisque les populations trouvent leur compte dans ce marasme sociopolitique, pourquoi voudraient-elles en sortir. Malgré les dispositions prises au Burkina Faso à la faveur de la Transition politique, qui avait pour slogan : « plus rien ne sera comme avant », les pratiques de corruption et de clientélisme jadis décriées ont changé de formes et subsistent par le fait des politiciens eux-mêmes. C'est pourquoi, les types de pouvoir africain qui ont développé des valeurs nobles dans la conduite des affaires publiques doivent être valorisés, reproduits, réadaptés en adéquation avec les principes universels de démocratie.

Enfin, on peut affirmer que la corruption et une certaine forme de clientélisme si elles décrédibilisent les vieilles démocraties, elles menacent par contre

la viabilité même des démocraties naissantes telle que celle du Burkina Faso qui bénéficie d'un contexte historique et politique favorable pour se construire.

Conclusion

Après l'époque des élites politiques qui ont lutté pour l'indépendance du Burkina Faso, la nouvelle vague de politiciens a œuvré directement ou indirectement à inculquer dans la conscience des citoyens, l'idée selon laquelle on fait la politique pour avoir un pouvoir et une assise financière. Cela a contribué à dévaloriser les notions de politique et de politiciens dans les représentations collectives. En principe en démocratie, on gouverne parce qu'on a été jugé compétent pour mettre en œuvre un projet viable. C'est pourquoi, la corruption et le clientélisme faussent le jeu car pouvant permettre l'élection de candidats non compétents. Certes, la démocratie ne se limite pas au jeu électoral (même s'il en est l'élément fondamental), mais l'opinion que les populations ont de ces pratiques, à tendance à forger la conception selon laquelle, la démocratie, voire la politique dans son ensemble ne peut exister sans la tricherie. Dans ce contexte, l'absence de leader politique charismatique ne peut que laisser se généraliser une telle conception. La réalité est que presque tous les partis politiques s'adonnent au clientélisme et/ou à la corruption électorale à des degrés divers, d'où cette conception courante au sein des populations : « *Les hommes politiques c'est comme la pluie, on sait à quel moment ils viennent, on sait à quel moment ils ne vont plus venir* » (Pô, homme, 35 ans). Tout est mis en œuvre par les acteurs de la scène politique nationale, pour que la politique rime avec ingratitude, égoïsme et calculs d'intérêts. Bien que les pratiques évoquées dans cet écrit ne soient pas énumérées de façon exhaustive, il est intéressant de noter que la plupart des personnes rencontrées lors de nos investigations, sont unanimes à reconnaître l'existence de la corruption électorale au Burkina Faso tout en estimant qu'elle est liée à la pratique d'une « démocratie importée ». Parallèlement, nos interlocuteurs conviennent avec certains responsables politiques que cette pratique nuit à l'enracinement démocratique.

« Un leader politique c'est quelqu'un qui a une conviction politique et est prêt à se sacrifier pour cette conviction. C'est aussi quelqu'un qui sait bien utiliser les ressources et qui est habilité à organiser les hommes en vue de la conquête du pouvoir d'État. » (Pô, Responsable de parti politique)

Un parti politique doit être construit autour d'un idéal et d'un projet de société. C'est ce qui manque le plus souvent. Ce sont les idées qui doivent primer et guider le choix des électeurs. La pratique de la corruption dans le jeu politique a pris une telle ampleur, qu'il faut des efforts conjugués de tous les acteurs de la scène politique pour en venir à bout. Il faudrait pour œuvrer à la valorisation des fondements culturels nobles de nos sociétés, que les États africains fassent un diagnostic profond de leur fonctionnement. Tout en tenant compte des enjeux de la géopolitique internationale, il faut revoir les composantes internes de nos

États en fonction des réalités culturelles locales. Il s'agit de la construction d'une culture démocratique locale qui intègre des valeurs positives universelles. Cela nécessite d'engager des actions multiformes au plan de l'éducation à la citoyenneté, la sensibilisation et la formation des acteurs politiques, etc. Il est important que les populations soient convaincues que le défi à relever pour le développement humain durable va de pair avec la démocratisation véritable et la bonne gouvernance.

Bibliographie

- Appadurai, A. 1986. « Introduction: commodities and the politics of value ». In *The social life of things. Commodities in cultural perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Assemblée Nationale 2008. Rapport général de la commission ad hoc sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales et le statut de l'opposition. Burkina Faso.
- Balima, J.T. 2012. « Ablassé Ouédraogo, président de « Faso Autrement » : « Les élections couplées législatives-municipales ont été entachées de fraude méthodiquement organisée, de corruption et d'achat de conscience des électeurs ». *Lefaso.net* du 06 décembre 2012 <http://www.lefaso.net/spip.php?article51654> consulté le 10 janvier 2014.
- Bayart, J. F. 1989. *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- Van Biezen, I. 2003. *Financement des partis politiques et des campagnes électorales – Lignes directrices*. Université de Birmingham (Royaume-Uni).
- Boly, A. et al. 2006. *Le mode de financement des partis politiques au Burkina Faso, ACCPUF—Bulletin No. 6 (Novembre 2006)*.
- Bourmaud, D. 1997. *La politique en Afrique*. Paris : Montchrestien.
- Bratton, M. et N. van de Walle, 1993. « Vers la gouvernance en Afrique : exigences populaires et réactions gouvernementales ». In *Gouverner l'Afrique, vers un partage des rôles*, Nouveaux Horizons.
- Buntu, F. 2009. *Quel rôle jouera la corruption dans le processus électoral de 2010 au Burundi ?* <http://www.burundirealite.org/PDFs/50.pdf#p>
- Cabanis, A. et M.L. Martin 1999. *Les constitutions d'Afrique Francophone*. Paris : Karthala.
- Caciagli, M. et J. Kawata 2001. Heurs et malheurs du clientélisme. *Étude comparée de l'Italie et du Japon Revue française de science politique* 51(4) : 569–586.
- Centre pour la gouvernance démocratique (CGD). Sd. L'alternance et les règles du jeu démocratique au Burkina Faso, Ouagadougou, CGD. http://www.cgdigd.org/attachments/article/207/Alternance_Regles_du_jeu_democratiques.pdf
- Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) 2003. Rapport du séminaire international sur la corruption électorale en Afrique de l'Ouest », CGD, Ouagadougou, les 27 et 28 novembre 2003.
- Dakuo, S. 2004. Le financement des partis politiques au Burkina Faso, Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou.
- Daloz, J.-P. et P. Quantin (éd.) 1992. *Transitions démocratiques africaines*. Paris : Karthala.
- Diallo, A. 2009. « De la corruption en Afrique Noire ». *Eureka* 56 avril-juin 2009 : 14–19. Ouagadougou : DIST/CNRST.

- Foucault, M. 2008. « L'argent fait-il le bonheur électoral ? » In :Dufour, P., P. faucher, P. Blais, P et al (éd.) *Politique en questions*, Montréal, PUM : 93–100.
- Hagberg, S., L. Kibora, F. Ouattara et A. Konkobo 2015. « Au cœur de la révolution burkinabè ». *Anthropologie & développement* 42 : 199–224.
- Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) 2008. Annuaire statistique 2008.
- Kologo, O. 2006. Les dons, phénomène anthropologique au cœur des élections au Burkina Faso : une analyse des comportements électoraux dans la ville de Ouagadougou, mémoire de D.E.A de Droit, Université de Ouagadougou.
- Lafargue, J. 1996. *Contestations démocratiques*. Paris : Karthala/Ifra.
- Mandela, N. 1996. *Un long chemin vers la liberté*. Paris : Librairie générale française.
- Martin, D. C. 1991. « Les cultures politiques ». In *Les Afriques politiques*. Paris : La Découverte, 157–171.
- Mauss, M. 1950. *Essai sur le don et la raison de l'échange dans les sociétés archaïques* dans *Année sociologique*, seconde série, 1923–24, repris dans M. Mauss *Sociologie et anthropologie*. Paris, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), 1950 (7^{ème} édition en 1980) : 145–279.
- Mbembe, A. 1999. *Du gouvernement privé indirect*. Dakar : Codesria.
- Memel-Fote, H. 1991. Des ancêtres fondateurs aux pères de la nation. Introduction à l'anthropologie de la démocratie. *Cahiers d'études africaines* 123, 31(3) : 263–285.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1996. L'économie morale de la corruption en Afrique. *Politique Africaine* 63 : 97–116.
- Olivier de Sardan, J.-P. (éd.) 2007. *État et corruption en Afrique*, Paris, APAD-Karthala.
- Pye, L. W., 1965. « Introduction : political culture and political development ». In : *Political culture and Political development* (éd.) W. Pye Lucian et S. Verba. Princeton : Princeton University Press.
- REN-LAC. 2005. Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Ouagadougou : Réseau national de lutte contre la corruption.
- Sindjoun, L. 1997. *La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés plurales*. Dakar, Codesria.
- Socpa, A. 2000. « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun ». *Cahiers d'Études Africaines* 40 (157) : 91–108.
- Tafani, P. 2005. « Du clientélisme politique ». *Revue du MAUSS* 2005/1(25) : 259–286. Du malaise démocratique dans les partis politiques.
- Transparency International. 2008. Rapport mondial sur la corruption 2008 : La corruption dans le secteur de l'eau.
- Tocqueville A. 1835. « Mémoires sur le paupérisme » publié en 1835 par Société académique cherbourgeoise dans les Mémoires de la Société académique de Cherbourg.
- Wantchekon, L., 2004. Clientélisme électoral au Bénin : Résultats d'une étude expérimentale de terrain. *Politique africaine* 90 : 145–160.
- Weber, M. 1964. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon.

PARTIE II :
DÉVELOPPEMENT LOCAL
ET SERVICES PUBLICS

Gouvernance locale et gestion des déchets ménagers à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

Siaka Gnessi et Ludovic O. Kibora

Introduction

Le processus de décentralisation est aujourd'hui, malgré les écueils, une réalité dans de nombreux pays en Afrique subsaharienne. Ce choix politique des États, encouragés par les partenaires techniques et financiers, s'inscrit dans une démarche d'implication des acteurs locaux dans un processus participatif de développement. Considérée comme un système de prise en charge du développement par les populations à la base, la décentralisation vise entre autres objectifs de favoriser à la fois le développement local et la démocratisation (Sebahara 2000). Son corolaire qui est la gouvernance locale est donc important dans la gestion des États.

Le Burkina Faso est engagé dans ce processus depuis 1995. Avec l'adoption en août 1998 de quatre lois-cadres d'orientation¹, la loi du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), suivie des élections municipales le 23 avril 2006, ont confirmé cette dynamique de décentralisation dans ce pays. En tant qu'option politique, la décentralisation c'est « *le droit des collectivités locales à s'administrer librement et à gérer les affaires de la commune en vue de promouvoir le développement à la base et à renforcer la gouvernance locale* »². Elle s'accompagne de la déconcentration qui, elle, renvoie à un transfert des services de l'État dans le but de renforcer les capacités des collectivités territoriales.

Les communes urbaines des pays en développement et notamment, celles d'Afrique de l'Ouest, sont investies, au nom de la décentralisation, d'une mission d'organisation de la filière des déchets urbains (Turlonias 2011). Cependant, elles peinent souvent à instaurer une gestion durable et efficace de ce service. Pourtant, avec le développement urbain, on assiste à une croissance des déchets ménagers produits par les individus au gré de leurs activités quotidiennes. La gestion de ces ordures qui est un processus impliquant la collecte, le transport, et le traitement est une activité ardue pour les mairies qui doivent composer avec les attitudes et comportements culturels des populations.

¹ Loi 040/98/AN : Orientation de la décentralisation au Burkina Faso ; Loi 041/98/AN : Organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso ; Loi 042/98/AN : Organisation et fonctionnement des collectivités locales ; Loi 043/98/AN : Programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

² Article 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'État burkinabè a engagé, avec les collectivités territoriales, de nombreuses actions dans le sens d'une prise en charge intégrée de la salubrité urbaine. Malgré les efforts des autorités, l'insalubrité demeure toujours une préoccupation pour la plupart des municipalités du pays. C'est le cas de la commune de Bobo-Dioulasso, deuxième ville du pays, située à l'Ouest. Considérée depuis l'indépendance comme une ville propre, cette capitale économique du Burkina Faso est de nos jours en proie à une insalubrité généralisée. La présence de nombreux dépotoirs anarchiques à travers la ville ternie désormais son image. Concernant la gestion de ces ordures, il existe deux modalités : celle privée gérée par le biais d'entreprises locales et celle communale organisée par la mairie. La gestion privée est marquée par la multiplicité des acteurs et des interventions clandestines voire anarchiques. Au-delà de ces deux cadres, certains habitants continuent de jeter leurs ordures ménagères dans les espaces publics et créent de nouveaux dépotoirs sur des espaces vides dans les quartiers. Tout cela pose le problème de la gouvernance locale dans l'amélioration du cadre de vie des populations. Quelles sont les explications possibles d'une telle situation ? Comment la gouvernance locale s'exprime dans la gestion de déchets ménagers de la ville ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre essaye d'apporter des réponses à partir de données qualitatives et empiriques collectées dans la ville de Bobo-Dioulasso entre 2014 et 2015. Après un aperçu sur le processus de gestion décentralisée des ordures et l'historique de la gestion locale, nous ferons une analyse de la situation en faisant ressortir des logiques des acteurs actuels.

Décentralisation et gestion communale des ordures ménagères

La décentralisation exige que l'État, ses services déconcentrés et la société civile appuient les collectivités locales dans la gestion des affaires communales (Sebahara 2000). Cependant on assiste assez souvent à une multiplicité d'acteurs, avec des moyens et stratégies différents. Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995), utilise le terme d'« arène » pour désigner un espace social d'affrontement des acteurs de la scène politique locale et nationale. L'auteur, rapprochant cette notion d'arène à celle de « champ » utilisé par Pierre Bourdieu (1992), évoque la notion de « champ du développement » pour parler des acteurs en présence dans le développement local. Une telle vision est applicable à la gestion des ordures ménagères au niveau communale. Une gestion durable des déchets implique une connaissance des types de déchets produits au quotidien (Maystre et al. 1994). Elle nécessite également une action individuelle et collective, une volonté politique forte, des investissements coûteux accompagnés de mécanismes de financement durable, et implique la prise en compte d'aspects socioculturels (Touré 2011). C'est dans ce sens que Valentin Mouafo (2011) évoque le caractère holiste de la gestion des déchets en mettant en relief la nécessaire coopération entre les acteurs des secteurs privés et publics. Les modes de gestion peuvent varier d'une ville à l'autre : gestion publique, partenariat public-privé, implication des associa-

tions. Au Burkina Faso, la gestion des déchets ménagers est placée sous la responsabilité des communes à travers une loi³. Ainsi, gérer la salubrité d'une ville fait partie des formes de délivrance de biens et services publics à la population.

A Bobo-Dioulasso, la commune lutte quotidiennement contre l'insalubrité urbaine. Sa population qui est passée de 228.668 habitants en 1985 à 410.459 habitants en 2006 (INSD 2009) en produit de plus en plus. De nos jours, la ville a une population estimée à 1. 315 610 habitants⁴. Cette croissance démographique rapide engendre des problèmes sociaux et environnementaux parmi lesquels l'assainissement et la gestion des déchets, devenus des préoccupations importantes (Meunier-Nikiéma 2007).

Depuis le début du processus de décentralisation, la gestion des ordures ménagères est faite en partie par les groupements d'intérêt économique (GIE) et la commune. Entre les deux, une grande partie de la population « se débrouille » comme elle peut en jetant dans des dépotoirs clandestins des déchets de toute nature. Cette situation perdure jusqu'à nos jours où la ville vient d'avoir son nouveau conseil municipal⁵ issue des élections municipales de mai 2016 après avoir été sous l'administration d'une délégation spéciale pendant la transition politique qu'a connu le Burkina Faso. En effet, suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le conseil municipal mis en place après les élections du 2 décembre 2012 a été dissout. De nombreuses personnes lient l'insalubrité de Bobo Dioulasso à la mal gouvernance. Ceux qui étaient opposés au parti au pouvoir qui était aux commandes de la mairie de la ville ne manquaient pas d'occasion de le signifier. D'aucuns lient le saccage des domiciles et bureau des maires (celui communal et des arrondissements) lors de la révolution d'octobre 2014 à ce sentiment général de réprobation quant à leur manière de gérer la chose publique (Hagberg et al. 2015).

La salubrité d'une ville marque la vue et la conscience des citoyens qui apprécient leurs élus locaux en fonction de cette situation. A Bobo Dioulasso la gestion communale des déchets ménagers est ancienne et elle a connu chronologiquement de nombreux mécanismes.

Aperçu historique sur la gestion des ordures à Bobo-Dioulasso

Bien avant l'indépendance du pays en 1960, Bobo-Dioulasso était une grande ville politique et un carrefour commercial de l'ouest africain. La gestion des ordures y a connu différents modes. Elle a d'abord été placée sous la responsabilité de la régie municipale de 1958 à 1968 avant d'être confiée aux opérateurs privés jusqu'en 1979. Non satisfait de la prestation du secteur privé, la régie municipi-

³ Article 89 de la loi 055-2004/AN.

⁴ INSD (2009), Projections démographiques de 2007 à 2020.

⁵ Le nouveau conseil municipal est dirigé par le Maire Brahima Sanou, ancien Secrétaire Général du Conseil régional de Hauts Bassins.

pale reprend le service jusqu'en 1986, date à laquelle les services étatiques (DINASEN, ONASEN)⁶ ont été créés, consacrant le début de la gestion municipale centralisée des déchets de la ville.

Avec l'avènement de la Révolution d'août 1983, des opérations *mana mana*⁷ ont été introduites par les autorités et consistaient en des nettoyages périodiques des espaces par les populations elles-mêmes. Par ce biais, les populations sous l'égide des Comités de défense de la Révolution (CDR) ont pris l'habitude d'entretenir leurs espaces de vie en développant des réflexes civiques en matière d'assainissement et de salubrité publique. C'est ainsi qu'à Bobo Dioulasso, le balayage des devantures des habitations jusqu'à la rue, faisait partie des habitudes quotidiennes des populations. Les ordures étaient alors jetées dans un espace choisi par les populations dans des bacs constamment enlevés par les services de voirie municipale. L'enlèvement régulier de ces bacs et l'utilisation des déchets ménagers à des fins agricoles, encourageaient les populations à garder leur environnement propre. Puis avec le temps les choses se sont dégradées. L'une des premières femmes opératrices privées de pré-collecte de la ville a confié ceci :

« Avant, chacun balayait devant sa cour et on partait jeter un peu loin des maisons dans un espace vide. Ce qui fait que la ville était propre. Après, la mairie est venue avec des bacs [avant la décentralisation]. Quand ça se remplissait, ils venaient enlever. Mais entre-temps, à la voirie même, il n'y avait plus de camions pour venir les enlever et les gens aussi brûlaient les ordures pour libérer les bacs ; ce qui faisait que les bacs se gâtaient à cause du feu. La mairie les prenait pour réparer mais beaucoup de bacs ne sont plus revenus (n'ont pas été ramenés). Comme les gens aussi devenaient nombreux, on a commencé à voir les tas sauvages un peu partout » (M D. Responsable de GIE de pré-collecte de déchets ménagers).

C'est après l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 que la campagne de privatisation nationale entreprise, a entraîné la naissance de microentreprises privée dans la filière « Gestion des déchets ». Depuis lors, la gestion est partagée entre les opérateurs privés et la municipalité. La gestion des ordures ménagères est actuellement organisée conformément au Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD) mis en place sous le 3e Projet de Développement urbain (PDU) avec l'appui financier de la Banque mondiale. A Bobo-Dioulasso, ce schéma a été adopté en conseil municipal par délibération du 12 novembre 2002. La filière déchet comporte ainsi trois maillons :

Maillon 1 : Pré – collecte et collecte des déchets (PME, Groupements, Associations, GIE)

Maillon 2 : Transport à partir des centres de collecte et acheminement vers les décharges autorisées ou le Centre d'Enfouissement Technique (CET) en régie directe par le Service de la propreté.

⁶ Direction nationale des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement ; Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement.

⁷ La notion de *mana mana* signifie rendre propre, faire briller en jula.

Maillon 3 : Élimination et traitement des déchets en décharge contrôlée au CET.

Le principal maillon qu'est la pré-collecte et la collecte des déchets est privatisé depuis fin 2003 et recrute des concessionnaires sur appels d'offres. Par contre le CET de Bobo Dioulasso n'est pas fonctionnel en raison de difficultés de financement sur le budget communal. En plus de cette privatisation partielle, la municipalité dispose d'une « brigade verte » composé de 750 femmes balayeuses qui s'occupent de la propreté du domaine public.

La situation actuelle de gestion des ordures ménagères

La salubrité urbaine à Bobo Dioulasso est actuellement un véritable défi pour les autorités communales. De nombreux dépôts d'ordures sont visibles à travers la ville. Dans les nouveaux quartiers, des décharges spontanées sont créées sur des espaces non mis en valeur. Avec l'appui de la Banque mondiale (1991–1997), le niveau d'équipement de la commune s'est véritablement amélioré : elle a été dotée de 7 camions lève-conteneurs de 14t, de 103 bacs de 7 m³, d'un camion benne de 19t, de deux bâchées (véhicules pick-up) et de 45 filets de protection. Cependant depuis quelques années, la municipalité ne s'est pas rééquipée, et le matériel est progressivement devenu vétuste. Seuls deux camions lève-conteneur sont fonctionnels au moment de notre enquête en 2015. De façon empirique, l'insalubrité de la ville a véritablement pris de l'ampleur à partir des années 2000. La raison est la disparition des bacs à ordures, l'insuffisance des camions lève-conteneurs destinés à l'évacuation des déchets, la vétusté de la logistique et du matériel. La mairie n'ayant pas été en mesure de renouveler les acquis de la décennie précédente, les choses sont allées de mal en pis. Les services techniques municipaux manquent de moyens nécessaires. Comme le constate cet opérateur privé : « *Le service est négligé par les premiers responsables de la mairie. Parfois même, ils (les techniciens) n'ont même pas de carburant pour assurer l'évacuation régulière des ordures* » (RA, opérateur privé de pré-collecte). C'est alors qu'on a constaté l'apparition et la multiplication de décharges non autorisées. La décharge publique est un lieu où il est admis de déposer les déchets après une étude technique préalable de son site prenant en compte son impact sur l'environnement. C'est un espace choisi par les autorités administratives. En revanche, la décharge sauvage est une décharge non autorisée, qui se crée en dehors de tout respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement et de la santé humaine. Dans la commune de Bobo Dioulasso, il existe actuellement trois décharges publiques, situées dans des anciennes carrières aux sorties de la ville. Elles se trouvent sur les routes de Nasso (secteur 21), Faramana (secteur 11), et Kwa (secteur 17). En ville, les décharges sauvages pilules et causent de nombreux désagréments aux populations qui s'en plaignent, même si elles ne sont pas exemptes de tout reproche dans cette situation. Voici le constat fait par un responsable provincial de l'environnement :

« Derrière le lycée professionnel, le long de l'aéroport, le constat est amer : les dépôts sauvages sont partout. Il y a des dépôts d'ordures au bon milieu du marigot Houet, derrière les écoles également, le lycée Alpha solidarité par exemple ». (O.O., Direction de l'environnement et du cadre de vie à Bobo-Dioulasso)

La gestion municipale est mise en cause par la population. Même les opérateurs privés se plaignent de l'inaction de la mairie, d'une absence de cadre de concertation avec les autorités municipales et du désintéret du conseil municipal vis-à-vis du secteur des déchets. Le directeur général d'une entreprise de gestion des déchets s'indigne en ces termes :

« On dirait qu'il n'y a pas de maire à Bobo ; y a pas de conseil municipal. La gestion des déchets actuellement à Bobo, c'est catastrophique, c'est n'importe quoi. J'accuse la mairie qui ne prend pas ses responsabilités » (OM, Responsable GIE de pré-collecte à Bobo-Dioulasso).

Domination d'une logique économique

La décentralisation a mis les communes face à leur responsabilité. Contraintes de se déployer sur plusieurs fronts du développement socio-économique, certaines à l'image de celle de Bobo Dioulasso semble baisser les bras face à la consistance des moyens matériels et financiers qu'il faut nécessairement mobiliser. Pour les citoyens, l'heure n'est plus au « travail CDR⁸ », les taxes qu'ils paient les mettent en droit d'attendre de meilleurs services publics dans la gestion de déchets ménagers. Dans le cas de Bobo Dioulasso, l'insuffisance des ressources financières pour la gestion quotidienne de la filière déchet est accentuée par la fermeture du Centre d'Enfouissement Technique (CET). Les responsables de la commune entretiennent une logique économique fondée sur la nécessité de faire des recettes, or la gestion des déchets n'entre pas dans cette logique :

« Pour une ville comme Bobo et pour les autres villes, la gestion des déchets ne peut pas être une activité rentable. Pourtant les financiers nous opposent cela. Le comptable du maire, les financiers, ils te disent, toi ton affaire là ça nous rapporte quoi ? La rentabilité dans les déchets n'existe pas financièrement. Elle n'est qu'environnementale, sociale. Moi je suis technicien, j'explique ; normalement le président de la commission Finances et le président de la commission environnement doivent pouvoir expliquer au maire que la question des déchets n'est pas rentable financièrement » (MBH, Responsable communal chargé de la gestion des ordures, Bobo Dioulasso).

Le coût de fonctionnement d'une décharge contrôlée comme le CET varie entre 30 et 40 millions de francs CFA par mois. A Bobo Dioulasso, la quantité minimum de déchets qui peut être enfuie chaque année est de 10.000 tonnes. Cette

⁸ Expression utilisée pour caractériser les travaux gratuits de nettoyage que les populations exécutaient sous la Révolution d'août 1983.

quantité correspond à 7% de la production annuelle de déchets et coûte au minimum 100 millions de francs.⁹

Les autorités communales ne sont pas prêtes à investir dans une activité qui ne générera pas de revenus pour la municipalité. Dans le cadre de la décentralisation, les communes sont invitées à développer des stratégies de mobilisation des ressources financières. Puisque l'État central se désengage de plusieurs investissements, les communes elles aussi tombent dans cette logique économique. De ce fait, toute activité qui n'augmenterait pas les recettes municipales n'est pas une priorité communale. Elle est mise en veilleuse, car le conseil municipal est préoccupé par un bilan positif en termes de recettes et de dépenses plus que par l'amélioration du cadre de vie. Comme l'indiquent Laurent et Peemans (1998), les investissements susceptibles de mobiliser des ressources supplémentaires sont en général plus attractifs pour les autorités municipales. La gestion des ordures ménagères n'occupe pas une place importante dans les lignes budgétaires de la commune de Bobo Dioulasso. Selon les responsables techniques de la mairie, lors de la négociation du budget, les besoins de financement du Service technique de la propreté ne sont pas toujours satisfaits. Pourtant, la gestion des déchets ménagers peut être économiquement rentable et lutter contre le chômage des jeunes comme l'explique Chafil (2011). Le recouvrement des taxes municipales auprès des acteurs de la filière, si elle est bien organisée, peut générer des recettes locales capables de payer certains volets du fonctionnement du service de gestion des déchets (pré-collecte et évacuation en dehors de la ville) comme c'est le cas dans la commune urbaine de Maradi au Niger (Tourlonias 2011).

Chez les concessionnaires de pré collecte, organisés en petites et moyennes entreprises ou en groupements d'intérêts économiques, la logique de rentabilité financière est aussi présente. L'objectif de participer à la salubrité de la ville est précédé d'un réel besoin de générer des revenus. Une des entreprises visitées dit être passé de 1000F à 1500F CFA par ménage comme coût mensuel d'enlèvement des ordures de sa zone de pré-collecte au regard des contraintes économiques vécues.

En dehors des opérateurs privés et de la mairie, il y a les collecteurs « clandestins ». Il s'agit de jeunes enfants qui passent dans les concessions pour proposer aux ménages des services d'évacuation de leurs déchets contre une somme allant de 50 à 200 FCFA selon la quantité. Ils profitent de la démission des services publics et de l'attitude complaisante de la population pour se faire de l'argent. Ces enfants contribuent d'ailleurs à l'insalubrité urbaine car, selon toute vraisemblance, ils ne vont pas loin avec les ordures collectées au sein des ménages. Afin de gagner en temps et de maximiser leurs gains journaliers, ils les jettent dans des dépotoirs sauvages aux recoins des rues. L'amélioration de la situation n'est donc pas pour bientôt, surtout lorsque la politique politicienne s'invite dans la problématique.

⁹ Entretien avec le service technique de la propreté.

Les interférences politiques dans la gestion communale des déchets ménagers

La politique locale intervient dans la gestion des ordures ménagères à Bobo Dioulasso. Il existe une logique politique qui oriente les actions des autorités municipales et qui renseigne sur leur degré de responsabilité. Cela s'exprime à travers le cadre de concertation institué entre la mairie et certains services déconcentrés de l'État que sont la Santé et l'Environnement. Ce cadre de concentration qui se penche régulièrement sur les questions touchant la salubrité urbaine est le lieu où la politique s'invite dans les questions abordées à l'ordre du jour. Certains sujets sont volontairement tus par les participants pour ne pas gêner des militants du même parti ou se faire remarquer négativement par les autorités municipales. Les débats au sein de ce cadre sont fortement politisés, ce qui ne favorise pas les critiques objectives et la recherche de solutions idoines aux problèmes de gestion des ordures ménagères. Les structures privées intervenant dans la gestion des ordures ménagères interviennent aussi dans ce jeu politique. En leur qualité d'intermédiaires entre la commune et la population, les responsables des entreprises de pré-collecte sont souvent sollicités par les autorités municipales pour les aider faire face à la montée de l'incivisme chez les citoyens dans la gestion des ordures. Ils sont des sortes de boucliers pour ces politiciens.

« Les politiciens disent qu'en verbalisant les populations pour leurs mauvais comportements en matière de gestion des déchets, elles ne vont plus les voter. Vous voyez ? Vous voyez que c'est compliqué ! Ils ne voient que leurs intérêts » (MH, Responsable de GIE, secteur 21 de Bobo Dioulasso).

Il arrive aussi que des élus locaux utilisent leur posture politique pour refuser de s'acquitter des taxes communales liées au ramassage des ordures par les services techniques. Alors, lorsque la population en est informée, elle fait autant ou s'adonne aux dépotoirs anarchiques. Tout se passe comme si les premiers responsables municipaux ne traversent pas la ville à longueur de journée. Les amoncellement d'ordures ménagères parsèment des espaces de la ville, souvent le long de grandes artères et ne sont enlevés que lors de visite d'hôtes de marques. Une autre forme d'expression du jeu politicien.

L'insalubrité urbaine : une responsabilité partagée ?

La responsabilité de la commune est mise en avant par la population et les opérateurs privés pour expliquer la dégradation du cadre de vie urbain. Les autorités municipales s'en prennent, à leur tour, à l'incivisme et aux habitudes culturelles des habitants vis-à-vis des déchets. Les habitudes culturelles découlent des représentations sociales du « sale » et du « propre » chez les citoyens. A Bobo Dioulasso, la notion de propreté n'est pas perçue de la même manière chez tous les habitants et selon Bouju et Ouattara (2002 : 8), il « s'agit plus d'un habitus ur-

bain fortement individualisé que d'un habitus culturel ou ethnique ». Ces représentations traduisent la complexité du rapport de la population aux déchets ménagers. Ce qui est considéré comme un déchet pour certains est vu comme un bien économique, une source de pouvoir, une cause de malédiction ... pour d'autres. Tout dépend du registre dans lequel cet objet-déchet est inscrit par l'individu et le groupe. Cela amène certaines personnes à ne pas trouver d'inconvénient à vivre à côté des ordures.

L'autre aspect du problème, ce sont les perceptions que les populations ont de la notion d'espace public par opposition au privé. Ce qui est public n'est le domaine de personne sinon il est celui de tous. Cette logique remet en cause la participation citoyenne dans la gestion de l'espace communale et relève d'une représentation topo centrique de l'espace qui en oppose deux types : l'un, privé, habité, intérieur et familial, et l'autre, public, inhabité, extérieur et sauvage, accessible à tous, considéré comme un espace de rejet (Bouju et Ouattara 2002). Alors, l'espace public est considéré comme un dépotoir qui accueille tout objet qui n'a plus d'utilité au sein de l'espace privé. C'est pourquoi, très peu de citoyens se sentent responsables de l'entretien de l'espace public et des biens qui y sont liés (Traoré 2011). Il n'est pas rare dans ce cas de voir des habitants de la ville balayer leurs habitations et déverser les détritiques dans les caniveaux ou sur la voie publique. Lorsque l'incivisme s'adjoit à une telle pratique sociale dans la gestion des déchets ménagers, la salubrité urbaine en fait les frais.

Conclusion

Le cadre organisationnel de la gestion des ordures ménagères à Bobo-Dioulasso est confronté à d'énormes difficultés de fonctionnement. Le service technique communal manque de moyens matériels et financiers pour mieux s'investir dans la gestion des déchets et la promotion de la salubrité. Rajaomanana (2011) note que de telles situations sont légion dans les pays du Sud où le financement de la gestion des déchets vient au dernier rang des priorités. Il est souvent subordonné à une volonté politique toujours absente. A Bobo Dioulasso même le partage de responsabilité entre la commune et les opérateurs privés ne permet pas de venir à bout de l'insalubrité grandissante dans la ville.

Les sociétés privées de pré-collecte exercent difficilement dans un contexte marqué par la surenchère politique. Lieu de contradiction entre acteurs divers, la gestion des ordures au niveau communal est révélatrice d'une gouvernance locale défailante au plan économique et politique. L'absence d'une véritable participation citoyenne, la faible implication du privé et de la société civile, le poids des rapports de pouvoirs, etc. sont des faits notoires. Tout se passe comme si la municipalité refusait de jouer son rôle central, préoccupé plutôt par des calculs financiers et politiques. Pourtant, avec l'accroissement du nombre d'habitants et l'agrandissement de la ville, la production de déchets est de plus en plus importante. La mise en œuvre d'une approche participative, la réponse au besoin de transparence exprimé par les citoyens, l'implication de tous les acteurs dans la

planification, le suivi et le contrôle sont autant de facteurs qui pourraient aider à améliorer la situation. Enfin, la gestion communale durable des déchets ménagers est possible pour peu qu'une culture démocratique et de responsabilité s'installe au niveau des différents acteurs.

Bibliographie

- Abdoulhalik, F. 2011. « Panorama de la problématique des déchets ménagers ». In : *Gestion des déchets ménagers : regards croisés*, 90, 4^e trimestre, IEPF, OIF, Québec, Interscript.
- Bakayogo, N. 2007. *Le développement des territoires périurbains face à l'étalement des grandes villes au Burkina Faso : cas de la commune périurbaine de Saaba (région du centre)*, Mémoire DESS, U.O, UFR SEG, Ouagadougou.
- Bouju, J. & F. Ouattara 2002. *Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*, Action de recherche 4, SHADYC (Marseille)-GRIL (Ouagadougou).
- Bourdieu, P. (avec L. Wacquant) 1992. *Réponses*. Paris, Seuil.
- Chafi, R. 2011. « La gestion des déchets en Afrique : de l'or dur ou la dure réalité d'une pollution qui dure ? » In *Gestion des déchets ménagers, regards croisés*, 90, 4^e trimestre 2011 : 69–72. IEPF, OIF, Québec Interscript.
- Commune de Bobo-Dioulasso 2007. *Plan de Développement Communal (PDC)*, Bobo Dioulasso.
- Hagberg, S. L. Kibora, F. Ouattara & A Konkobo 2015. « Au cœur de la révolution burkinabè », *Anthropologie & développement* 42 : 199–224.
- INSD (2009), *Recensement Général de la Population et de l'habitat 2006, Analyse des résultats définitifs*, Ouagadougou : MEF/INSD.
- Laurent, P.-J. & J.-P. Peemans 1998. « Les Dimensions Socio-Économiques du Développement local en Afrique au Sud du Sahara : Quelles Stratégies pour quels Acteurs ? », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 15, 1998, mis en ligne le 20 décembre 2006, Consulté le 14 février 2014. URL : <http://apad.revues.org/553>
- Maystre, L.Y. et V. Duflon 1994. *Déchets Urbains : nature et caractérisation*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Meunier-Nikiéma, A. 2007. *Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets*. Ouagadougou (Burkina Faso). *Mappemonde* 87 (3) : 15.
- Meunier-Nikiéma, A. et L.O. Kibora 2014. « Gestion des déchets ménagers à Kaya, une ville moyenne du Burkina Faso », *À H 5 H 5 Revue de Géographie de Lomé* : 1–11. Lomé, Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES).
- Mouafo, V. 2011. « Déchets, développement durable et OMD ». In : *Gestion des déchets ménagers : regards croisés* 90, 4^e trimestre 2011 : 9–10. Ouébec : IEPF, OIF, Interscript.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1995. « La politique du terrain ». *Enquête : Les terrains de l'enquête*, mis en ligne le 1^{er} février 2007. Consulté le 1/4/2013 : <http://enquete.revues.org>
- Olivier de Sardan, J.-P. 1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris : Karthala & APAD.

- Rajaomanana, H., E. Ngnikam 2011. « Le tout en décharge : est-ce encore défendable ? ». In *Gestion des déchets ménagers : regards croisés* 90, 4^e trimestre 2011 : 58–60. Québec : IEPF, OIF, Québec, Interscript.
- Sebahara, P. 2000. *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local : Expériences d'une commune du Burkina Faso* (Document de réflexion ECDPM 21). Consulté le 1er février 2014 : http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Fr
- Touré, F.-D. 2011. Gestion des déchets ménagers, regards croisés, 90, 4^e trimestre 2011, IEPF, OIF, Québec, Interscript.
- Tourlonnais, B. 2011. « *La gestion communale des déchets, c'est possible !* ». Gestion des déchets ménagers : regards croisés 90 : 15–17, 4^e trimestre 2011. Québec : IEPF, OIF, Interscript.
- Traoré, M. 2011. Le 'sale' et le 'propre' : modes de gestion des déchets ménagers et logiques identitaires à Ouagadougou (Burkina Faso). Thèse de doctorat en sociologie, Université de Poitiers.

Le marché à bétail : une vitrine des oppositions locales au Niger

Mohamed Moussa

Introduction

La construction et la manifestation des oppositions sociopolitiques s'observent dans des espaces autour d'enjeux multiples variant d'un contexte à un autre. Leurs configurations et leurs objets sont particulièrement fonction des formes de gouvernance considérées. La décentralisation administrative, qui consacre la création des communes, ces nouvelles entités de « référence », et une redéfinition de la gestion des arènes politiques et des ressources locales, entre différents pôles de pouvoir crée un nouvel environnement de gouvernance (Bouju 2000 ; Moussa et al. 2009) traduisant une nouvelle construction des oppositions autour de la gouvernance politique et de la gestion des rentes locales. La décentralisation n'a pas été introduite sur une terre vierge (Olivier de Sardan et Tidjani Alou 2009), car au Niger comme ailleurs en Afrique, les arènes politiques locales sont plurielles. La commune est le dernier venu des pouvoirs locaux. Dans beaucoup de villages nigériens la gestion communale, attribuée aux acteurs locaux de partis politiques qui s'en disputent le contrôle, se greffe sur un système de gestion des affaires locales dominé par les chefs traditionnels (Hahounou 2002), en vertu des coutumes et de leur prolongement dans les stratégies de gouvernance de l'État (Abba 1990). Au Niger, le pouvoir du chef traditionnel est très influent. Il revêt des dimensions historiques, sociopolitiques et mystiques qui en font un pôle de pouvoir considérable. La chefferie a aussi un statut administratif important et avant la décentralisation, dans beaucoup de localités le chef coutumier était le seul représentant de l'administration (Olivier de Sardan 1999 ; Tidjani Alou 2009). Dans *Les pouvoirs locaux au Niger : A la veille de la décentralisation* (Olivier de Sardan et Tidjani Alou 2009), ces auteurs identifient la chefferie ainsi que les ressortissants, les associations et projets de développement, les commerçants, les notables religieux et l'État local comme des pouvoirs locaux qui s'investissent dans les arènes locales au Niger. La commune et ses acteurs s'ajoutent à cette configuration déjà complexe.

Dans ce chapitre nous analysons la dynamique des pouvoirs locaux dans un contexte de décentralisation en nous focalisant sur la relation entre la mairie et la chefferie à travers une étude de cas de la gestion du marché à bétail dans la commune rurale de N'Gonga au Niger. Comme décrite par Bonnassieux et al. (2013 : 4) :

« le contrôle de la gestion des marchés à bétail et des sommes issues de la vente du bétail constitue un enjeu qui met aux prises des catégories d'acteurs de plus en plus diversifiées ... Ces enjeux sont particulièrement importants au niveau des marchés à bétail qui constituent des 'arènes', où plusieurs groupes d'acteurs sont en compétition pour le contrôle des revenus issus du commerce du bétail ».

Cette compétition, au-delà de ses fondements économiques, constitue un déterminant majeur de la configuration des logiques de gouvernance locale. À N'Gonga le marché à bétail est l'arène par excellence de l'expression des oppositions entre principaux pouvoirs et acteurs de la gouvernance locale, notamment la mairie (le maire et les conseillers municipaux) et la chefferie (le chef et les ayants droits). Le marché à bétail est ainsi abordé comme entrée pour mieux comprendre les enjeux sociopolitique et économique de la décentralisation dans un contexte de compétition entre deux pôles du pouvoir politique. Nous montrons que le marché à bétail est au centre des compétitions d'acteurs, à cause de l'importance des revenus qu'il génère, et constitue « *un espace de ponction pour le pouvoir public* » (Oumarou 2011), pour le chef coutumier et la commune en l'occurrence. Mais au-delà de la quête des ressources financières qui à première vue détermine ces compétitions, celles-ci ont des enjeux à large dimension qui participent activement à la formation des tendances et oppositions sociopolitiques locales. Le marché à bétail par la désignation intéressée des intermédiaires de vente et des percepteurs de taxes est une arène de manifestation des affinités politiques, un moyen d'exclusion, de récompense et de mobilisation. Enfin, nous montrerons que le marché à bétail, de par ces affinités traduites par des pratiques clientélistes et de mobilisation, de récompense et d'exclusion est, par excellence, une vitrine des oppositions sociopolitiques locales.

Les pouvoirs locaux dans la commune rurale de N'Gonga

L'étude a été réalisée à N'Gonga village chef-lieu de la commune du même nom. La commune rurale de N'Gonga est située dans le département de Boboye, région de Dosso. Elle est limitée à l'Est et au Sud par la commune urbaine de Bini N'gaouré, au Nord par les communes rurales de Kiota et de Harikanassou, et à l'Ouest par la commune rurale de Fakara. Elle s'étend sur 375 kilomètres carrés pour une population de 22.780 habitants¹ répartie dans 31 villages administratifs et 19 hameaux. Trois groupes sociolinguistiques composent cette population : des Zarmas, des Peuls et des Bellas, en plus de quelques Hausas qui exercent le métier de boucher. Une piste rurale relie le chef-lieu de la commune N'Gonga à l'axe Niamey Dosso sur le RN, route qui relie l'ouest avec l'est du Niger. A l'intérieur de la commune le transport est assuré surtout par des charrettes et des motos. Les activités socioprofessionnelles des habitants de la commune de N'Gonga sont diverses. Elles peuvent être groupées en activités principales et secondaires. L'agriculture et l'élevage occupent la majorité des populations. Ces

¹ Données du recensement administratif de 2007.

deux activités sont pratiquées en association même si les Peuls s'adonnent plus à l'élevage et que les autres groupes sociaux s'investissent plus dans l'agricole. Les activités secondaires sont le commerce, le maraichage, la poterie et le tissage de nattes. Le paysage administratif et politique du village de N'Gonga se caractérise par l'existence de trois pôles de pouvoirs : le pouvoir coutumier incarné par le chef du village ; le pouvoir religieux représenté par les imams ; et le pouvoir communal aux mains des élus locaux issus des formations politiques. Chacun de ces pouvoirs a sa propre histoire et bénéficie d'une assise populaire particulière qui atteste son ancrage et sa légitimité dans la gouvernance locale d'ensemble.

En amont du cas distinctif de la chefferie de N'Gonga, il faut souligner qu'au Niger la chefferie a survécu à tous les tournants de la vie sociopolitique de la Nation. De l'ère coloniale à la démocratie entrecoupée par les régimes d'exception et les transitions civiles et militaires, la chefferie a su garder son rôle d'acteur-interface entre les communautés et le pouvoir central. En outre, elle collecte les impôts, tranche les litiges et conflits, et constitue un maillon important de l'administration qui inspire la répression et la protection aux yeux de ses sujets dont elle est le premier référent en la matière. Ce fort ancrage social de la chefferie n'est pas fortuit et part de l'importance du rôle du chef coutumier dans l'histoire et la vie des communautés.

Le village de N'Gonga a été créé par un guerrier dans un contexte marqué par de nombreuses guerres. Celles-ci expliquent les différents titres qu'a connus la chefferie du village. D'abord, sans être un canton, c'était un vaste ensemble sous le contrôle d'un guerrier ayant le titre de *Zarmakoye*, appellation donnée aux chefs de canton en zone zarma. Mais, quand il s'est agi de la mise en place d'un chef de canton à Birni N'gaouré, territoire incluant N'Gonga, le leader du dit village qui voulait être le chef du canton créé n'y parvint pas. Il aurait été trahi par ses frères *Zarmas* des villages environnants qui avaient préféré s'aligner derrière le guerrier Peul qui devint le « lamido », titre peul du chef de canton de Birnin N'gaouré. Par la suite, la chefferie de N'Gonga perd le titre de *Zarmakoye* pour celui de *koirakoye* ou chef de village. Mais l'histoire sociopolitique et le dynamisme de la chefferie de N'Gonga seront des facteurs déterminants dans son érection en chef-lieu de commune. Au Niger, selon la loi 2002–014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, on constate que ceux-ci, sauf dans quelques rares cas, correspondent aux chefs-lieux des cantons. Alors, si N'Gonga en tant que simple village administratif a pu accéder au statut de chef-lieu de commune, c'est en partie parce que la chefferie du village présente des caractéristiques particulières par rapport aux autres chefferies des villages de la commune. Au vu de ce qui précède, il convient de dire que l'histoire et la dynamique de création du village de N'Gonga et son érection en chef-lieu de commune, (un cas particulier), sont le signe du fort ancrage sociopolitique et de la puissance de la chefferie du village.

A côté de la chefferie la place et le rôle du pouvoir religieux sont très significatifs dans la vie des populations. Les marabouts et en particulier les imams qui sont les leaders religieux remplissent d'importantes fonctions socio-religieuses.

Ils veillent au respect des normes et prescription de l'islam et officient les prières collectives. En cas de conflit entre personnes ou groupes de personnes, entre familles ou communautés, les imams, seuls ou avec le chef du village, assurent la réconciliation des parties. Les imams sont également au-devant des événements sociaux significatifs comme les mariages, les naissances et les décès. Par ailleurs, l'appartenance de la population de N'Gonga à la confrérie tidjaniya grâce à la proximité avec Kiota qui en est le fief au Niger renforce davantage le leadership des chefs religieux. En effet, la confrérie tidjaniya se caractérise surtout par le respect et la crainte qu'ont les fidèles à l'égard des leaders religieux. Toutes ces dimensions autour du pouvoir religieux montrent bien qu'il constitue un acteur clé dans la gestion des affaires locales. Les imams sont des conseillers du chef coutumier en matière de règlement de conflits. Aussi, les chefs religieux forts de la proximité spirituelle et du respect des fidèles dont ils jouissent, sont des personnages importants dont les avis peuvent influencer l'élection d'un chef traditionnel et sa côte de popularité.

Le pouvoir communal est le dernier né des pouvoirs locaux. A N'Gonga, le conseil communal qui incarne ce pouvoir est composé de onze conseillers élus issus de quatre formations politiques et de trois membres de droit². En référence à la loi 2002–012 du 11 Juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources, et à la loi 2002–013 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes, l'on se rend compte de l'ampleur du pouvoir et du rôle majeur de la commune dans la gouvernance locale. En substance, le rôle de la commune est de déterminer les besoins de développement des populations locales, de les prioriser et d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires à la satisfaction de ces besoins. En cela, la commune élabore un Plan Communal de Développement (PCD) pluriannuel qui est l'outil de référence en matière du développement local. Au regard du transfert des compétences ci-haut évoqué, la commune, entre autres, s'investit dans la santé, l'éducation, la culture, l'agriculture, l'élevage, les infrastructures routières et de marché. Dans ce chapitre, nous étudions la commune dans son lien avec le marché à bétail notamment. Mais avant d'aborder ce lien entre la commune et le marché à bétail dans les détails, nous nous intéressons d'abord à la configuration politique du conseil communal de N'Gonga.

Compétition politique : le maire et le chef du village

A N'Gonga après les élections locales de 2011 trois grands partis, se partageant l'électorat local disposaient chacun de trois conseillers. Il s'agit du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS) ayant recueilli 36,16% des votes au premier tour de les élections présidentielles 2011 et dont le candidat est élu pré-

² Sont membres de droit du conseil communal le chef du canton et les deux députés élus au titre du département de Boboye.

sident de la république au deuxième tour avec 52,65% des suffrages, de l'Alliance Nigérienne pour Démocratie et le Progrès (ANDP) dont le candidat est classé sixième à cette élection présidentielle avec 3,93 % des voix, et le Mouvement Démocratique Nigérien pour une Fédération Africaine (MODEN FA) dont le candidat arrive troisième à la présidentielle avec 19,81% des votes. Le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD) (au pouvoir de 1999 à 2009, ex. parti-état) dont le candidat a recueilli 23,22 % et 34,4% respectivement lors des votes au premier et deuxième tour de la présidentielle 2011 et le Parti des Travailleurs Nigériens (PTN), un petit parti sans représentant au parlement, ont chacun un conseiller. La répartition paritaire de conseillers entre ces trois grands partis politiques n'a pas facilité l'installation de l'exécutif communal. Bien qu'ils appartiennent à l'alliance du Mouvement pour la Renaissance du Niger (MRN)³ chacun de ces trois partis présente un candidat au poste du maire. Il y a eu des élections à deux tours. Le premier tour est caractérisé par des logiques sociopolitiques locales. Le candidat du PNDS, soutenu par le conseiller du PTN et l'un des trois conseillers du MODEN FA est classé premier avec cinq voix. En fait, l'un des conseillers du MODEN FA ayant un différend avec le candidat de son parti décide de soutenir celui du PNDS. Le candidat de l'ANDP appuyé par le conseiller du MNSD s'en sort avec quatre voix. Au deuxième tour entre les candidats de l'ANDP et ceux du PNDS les deux conseillers du MODEN FA votent en faveur du candidat du PNDS qui obtient sept voix contre quatre pour celui de l'ANDP. Le candidat du PNDS est élu maire de la commune. Le candidat du MODEN FA est élu vice maire. L'attribution des postes du SG et des personnels technique et auxiliaires de la mairie s'inscrit dans la même logique d'alliance entre le PNDS et le MODEN en particulier, car aucun des postes ne revient à l'ANDP, l'autre parti allié et encore moins aux autres partis, le MNSD et le PTN.

Qualité	Partis politiques	Statut	Mode d'admission
Maire	PNDS	Autorité	Élection
Vice maire	MODEN/FA	Autorité	Élection
SG	MODEN/FA	Autorité	Élection
Receveur l	MODEN/FA	Agent	Recrutement
Agent d'état civil	MODEN/FA	Agent d'appui	Désignation
Gardien	PNDS	Auxiliaire	Désignation

Tableau 1 : Répartition par parti politique des postes à la mairie.

La lecture du tableau (Tableau 1) permet déjà de remarquer un niveau fort évident d'exclusion politique. Tout le personnel de la mairie est uniquement composé des militants de deux partis politiques, le PNDS et le MODEN/FA Lumana.

³ Le MRN est une alliance de partis favorables au candidat du PNDS au deuxième tour de la présidentielle de 2011.

N’Gonga bien qu’assez bien peuplé et chef-lieu de la commune, n’a aucun conseiller municipal sur les 11 que compte la commune. Cet état de choses est dû aux relations tendues, voire conflictuelles entre le chef du village et son challenger aux dernières élections à la chefferie du village. En fait, on pense que l’ancien maire, encore en exercice au moment de l’élection du chef du village a concocté des procurations de vote pour aider à l’élection de son grand frère. C’est pourquoi, alors que l’ancien maire et petit frère du chef de village est candidat sous la bannière du MODEN/FA Lumana, le candidat malheureux à la chefferie du village décide d’être candidat au titre du PNDS. Les deux candidats, particulièrement de taille, se sont en toute évidence partagé l’électorat du village. Au final, aucun d’eux n’obtint le nombre de voix nécessaire pour être conseiller. Ces oppositions, d’abord autour de l’accession à la chefferie du village, puis politique se répercutent sur la vie religieuse en créant une division de la communauté musulmane observable dans la fréquentation des deux mosquées du village. En général la distinction de mosquées est fonction de l’appartenance à telle ou telle confrérie : Izala ou Tidjaniya. Mais à N’Gonga ce n’est pas ce qui explique la distinction des deux mosquées car elles sont toutes deux fréquentées par les gens de la Tidjaniya. Dans ce village, fait assez exceptionnel, les deux mosquées sont fréquentées par les fidèles en fonction de leur appartenance au camp du chef du village ou à celui de son challenger.

Comme on va le voir, le marché et les ressources économique et sociopolitique qu’il génère est au centre de ces compétitions et conflits entre principaux acteurs et pouvoirs locaux. Mais avant de procéder à l’analyse de la place du marché dans les dynamiques des oppositions sociopolitiques locales nous traitons l’importance de l’élevage et des marchés de bétail dans un contexte de décentralisation.

Les marchés à bétail

L’élevage est une activité importante au Niger. Il est la deuxième activité des populations après l’agriculture et le bétail est le deuxième produit d’exportation après l’uranium (Bonnassieux et al. 2013). L’élevage y compris la commercialisation du bétail est donc au centre de l’économie nationale et des économies locales. Les marchés à bétail au Niger occupent une place prépondérante dans la vie des institutions et des populations (Sylvain et Martha 2013) En effet, dans un contexte de décentralisation l’élevage, surtout à travers les marchés de bétail, constitue la recette principale dans beaucoup de communes Nigériens (Olivier de Sardan 2014 : 13).

Étudiant les marchés à bétail Guibert et al. (2009) montrent qu’en Afrique francophone, la création des marchés à bétail se rapporte à quatre grandes époques historiques correspondant chacune à un type de marchés. Ils distinguent les marchés anciens créés avant la colonisation sur les axes de transhumance et les chemins de pèlerinage ; les marchés créés à l’époque coloniale sur les comptoirs et les marchés de cola ; les marchés nés de la création des nouveaux États et enfin ceux créés dans la dynamique de la décentralisation. Au-delà de

l'approche historique des marchés, ces auteurs en proposent une catégorisation suivant leurs tailles, l'importance des transactions, et les catégories d'acteurs qu'ils mettent en scène. Ils distinguent cinq types de marchés à bétail :

- les marchés de collecte dans les principaux bassins d'élevage et qui assurent les échanges primaires entre éleveurs, collecteurs forains et autres demi-grossistes. Ces marchés qui accueillent essentiellement les petits ruminants sont les plus nombreux ;
- les marchés de regroupement sont les marchés où se retrouvent les troupeaux constitués à partir des marchés de collecte. Ils sont fréquentés par des grossistes locaux et des négociants des pays voisins et permettent de ravitailler les marchés terminaux internes et frontaliers ;
- les marchés relais sont les marchés situés à proximité des frontières. Ils sont à la fois des centres de remise en forme du bétail et fournisseurs des marchés terminaux de distribution et de consommation ;
- les marchés de distribution en général urbains ou frontaliers sont les marchés où a lieu la répartition des animaux vers des localités constituant des marchés de consommation ;
- les marchés terminaux de consommation sont dans les grandes villes africaines côtières et sahéliennes. Ces marchés sont ravitaillés par les marchés relai et de regroupement. Ils disposent d'aire de parcage et de pâturage, d'abattoir et de dispositifs de vente des carcasses.

Au Niger le Recensement général de l'agriculture et du cheptel a identifié 635 marchés à bétails et décelé quatre types de marchés à bétail (RGAC 2008), une catégorisation qui ressemble beaucoup à celle de Guibert et al. Il s'agit :

- des marchés de collecte se trouvant dans les zones pastorales et agropastorales et qui sont des lieux de contacts entre éleveurs et acheteurs ;
- les marchés de regroupement situés essentiellement dans la bande sud du pays sont ravitaillés par des détaillants qui animent les marchés de collecte. Ils constituent des points de départ du bétail vers les marchés de consommation des grandes villes du pays ;
- les marchés de consommation ravitaillés par les marchés de regroupement sont dans les grands centres urbains et constituent des marchés d'exportation ;
- les marchés terminaux situés au niveau des frontières nationales ravitaillent en particulier les marchés frontaliers et les grandes villes du Nigeria comme Sokoto.

Au-delà de ces catégorisations techniques les marchés de bétails sont comme tous les marchés des espaces à dimensions variables – sociales, économiques, politiques, historiques – qui mettent en scène une pluralité d'acteurs en quête d'intérêts particuliers. Dans ses enjeux, économiques, socioprofessionnels, conflictuels et la diversité de ses acteurs, le marché est un espace pluriel. Oumarou (2011) étudie le marché comme un bien public. A travers une comparaison de trois

marchés au Niger il montre que le marché renvoie à des unités d'espaces assez variés. Au-delà de l'économique, le marché est aussi un espace de sociabilité, politique et politisé, pourvoyeur d'emploi et lieu de prélèvement de diverses taxes. Au Niger avec la décentralisation la gestion des marchés, y inclut des marchés à bétail, a été confiée aux mairies qui « sur le plan légal [ont] le monopole de la gestion des marchés » (Oumarou 2011 : 15). Ces responsabilités comprennent la gestion et l'attribution des espaces marchands, le contrôle, la sécurité, l'assainissement et la réalisation des infrastructures, mais dans beaucoup de cas la mairie est surtout présente quand il s'agit de prélèvements des taxes (Oumarou 2011 : 13). Si les communes investissent dans les marchés c'est surtout dans les marchés à bétail qui génèrent des ressources (Oumarou 2011 : 29). Dans la pratique plusieurs acteurs comme par exemple les syndicats, les comités de gestion, les leaders politiques et les chefferies coutumières interviennent dans la gestion des marchés (Oumarou 2011 : 13). D'autres chercheurs qui se sont intéressés aux marchés à bétails soulignent eux aussi la multiplicité des acteurs du marché (Guibert et al. 2009). Éleveurs et organisations d'éleveurs, commerçants, intermédiaires, bouchers et autorités communales, constitués en groupes d'intérêts qui, en fonction de la légitimité et de l'importance du rôle qu'ils jouent, cherchent à s'imposer dans le contrôle de la gestion du marché (Guibert et al. 2009 ; Onibon 2004).

Le marché de N'Gonga : historique et mode de gestion

Le marché à bétail de N'Gonga se tient chaque samedi. Le marché fait partie des 221 marchés de regroupement que compte le Niger sur ses 635 marchés de bétails (Niger, RGAC, 2008). Il attire des commerçants des communes et départements voisins ainsi que des pays voisins (Nigéria, Bénin). Le marché à N'Gonga, décrit comme « la plaque tournante du commerce du bétail », est « le seul marché important dans la commune » (PDC N'Gonga 2013). Au marché de N'Gonga, tout comme ailleurs dans les marchés ruraux du Niger, on distingue plusieurs espaces en fonction des types de marchandises et d'activités. Il s'agit notamment du marché des étalages constitués de divers produits manufacturés et artisanaux, d'un abattoir, de la gare routière et du marché de bétail.

Le marché date de plus de deux cents ans, selon nos enquêtes. Il appartient à la catégorie des anciens marchés créés avant la pénétration coloniale au Niger. La création de ce marché à la différence de celle de certains marchés est l'œuvre exclusive de la chefferie du village pour dit-on marquer l'apogée de sa puissance guerrière. Ailleurs, comme le montre Oumarou (2011), même si d'une façon ou d'une autre la chefferie traditionnelle y participe, la création des marchés est plutôt liée à une situation géographique favorable aux échanges commerciaux, à un corps de métiers, ou au souci d'un groupe social dominé de s'affirmer. La création de ce marché est un signe matériel de force de la chefferie du village dans un contexte de trouble caractérisé par des assauts de conquêtes d'espace entre tribus. Le contexte historique de création du marché de N'Gonga renseigne sur sa dynamique de gestion. A sa création, le marché est géré par la chefferie, le seul

acteur institutionnel. L'enjeu essentiel est plutôt symbolique. A cette époque, avoir un marché dans un village est pour la chefferie un prestige social car, cela n'est pas donné à n'importe quel chef de village, dans un contexte de conquêtes territoriales, d'exactions tribales et de razzias.

« Notre marché a été créé par la chefferie du village à l'époque où seuls les guerriers redoutables pouvaient songer à créer un marché. Même quand on est chef, il faut qu'on soit puissant pour protéger son marché des ennemis ». (H.M)

La naissance de l'État du Niger et le découpage administratif du territoire changent la gestion du marché. La chefferie cesse d'en être le seul acteur. Elle est tenue de recouvrer des taxes de marchés pour la sous-préfecture et de lui payer une patente. Seulement, ce changement n'est pas si important. Le chef du village continue d'avoir une grande mainmise sur le marché. Il a sous sa coupe les percepteurs de taxes et les intermédiaires. Avec l'avènement du multipartisme, de la décentralisation et la création de la commune, la gestion du marché devient plus complexe vue la multiplicité des acteurs, l'importance des revenus et les enjeux financiers qu'il crée. A N'Gonga comme dans beaucoup d'autres communes au Niger les enjeux de la gestion des marchés sont grandes. Un comité de gestion (COGES) de 11 membres est mis en place pour la gestion du marché de bétail. Ce COGES est composé de trois représentants de la mairie, deux des intermédiaires, deux des percepteurs, un des éleveurs, un des bouchers, un du chef de village de N'Gonga et un du chef de canton de Birni N'Gaouré. Le rôle de ce comité est d'assurer un contrôle régulier, le recouvrement effectif des différentes taxes du marché à bétail ainsi que leur exacte répartition entre les différents acteurs concernés. Cette répartition est la suivante : 10% pour les percepteurs, 4% pour le chef du village, 3% pour le chef de canton et 73% pour la commune. Aussi, grâce à une mobilisation plus efficace des taxes, le marché à bétail dispose d'une clôture pour éviter la vente des animaux à l'insu des percepteurs et des contrôleurs membre du COGES.

Les enjeux financiers du marché à bétail

Dans ce travail, nous limitons l'analyse des enjeux monétaires du marché aux taxes qui y sont recouvrées et aux revenus issus de l'intermédiation de vente du bétail pour notamment montrer que ces recettes constituent le principal avoir financier de la commune et du chef du village.

Les taxes de marché, la sève qui nourrit la commune

Le fonctionnement des communes au Niger est en général difficile voire délétère par manque de ressources adéquates. Les impôts rétrocédés dont la taxe municipale connaissent des taux de recouvrement très faibles, les subventions de l'État se font attendre et l'appui des Partenaires Technique et Financier n'est pas garanti. Les taxes de marchés constituent le 'ouf' de soulagement de la commune.

« À N’Gonga, le marché est le poumon économique de la commune. Sans les taxes de marché, la commune serait incapable d’assurer son fonctionnement régulier. Le marché est vraiment notre principale source de revenus. » (Receveur de la commune).

Ces propos décrivent fidèlement la part très importante des taxes de marché dans le fonctionnement de la commune. A ce propos, le tableau suivant (Tableau 2) est assez édifiant.

Rubriques	Prévisions	Montants recouvrés	Reste à recouvrer	Pourcentage
Patentes	300.000	0	300.000	0
Taxe municipale	24.500.000	1.693.000	22.807.000	6,91
Embarcation	500.000	0	500.000	0
Taxe hôtelière	350.000	0	350.000	0
Marchands ambulants	200.000	0	200.000	0
Taxe de marché	910.000	549.600	360.400	60,39
Taxe d’abatage	350.000	193.200	156.800	55,2
Taxe sur spectacle	150.000	0	150.000	0
Taxe gare routière	312.000	241.800	70.200	77,5
Taxe d’identification	9.100.000	6.597.150	2.502.850	72,5
Frais fourrière	400.000	132.500	267.500	33,12
Taxe présentation	1.485.000	1.287.100	197.900	86,67
Taxe signature	300.000	0	300.000	0
Taxe location	150.000	0	150.000	0
Taxe –carrières	150.000	18.000	132.000	12
Tourisme	898.625	0	898.625	0
Total	40.055.625	10.712.350	29.343.275	26,74

Tableau 2 : situation 2013 des prévisions et recouvrement de la commune de N’Gonga.

Ce tableau montre que sur une prévision budgétaire annuelle de 40.055.625 FCFA, la commune n’a recouvré que 10.712.350 FCFA, soit un taux de 26,74%. Le tableau permet de faire une double lecture synthétique des prévisions budgétaires et des recouvrements en regroupant les types de taxes en trois principales rubriques (taxes municipale, taxe de marché et d’autres taxes).

La taxe municipale représente les 61,16% des prévisions budgétaires de la commune, soit 40.055.625 FCFA, loin devant la taxe de marché (30,84%) et les autres taxes (8%). Ainsi, en termes de potentiel la taxe municipale devait assurer l’essentiel des ressources internes à recouvrer par la commune. Cependant, de la situation des prévisions à celle des recouvrements, le contraste est assez grand.

Sur les 40.055.625 FCFA de prévisions budgétaires, seulement 10.712.350 FCFA ont été effectivement recouvrés. De ce montant recouvré, les 8.868.850 FCFA sont issus des taxes du marché représentant ainsi 82,79% des recouvre-

ments réalisés contre 30,84% des prévisions. La taxe municipale représentant 61% des prévisions ne couvre que 15% des recettes et les autres taxes estimées à 8% des prévisions ne sont recouvrées qu'à 1,4%. De l'analyse de ces données chiffrées, il en ressort clairement que le marché à bétail par l'importance des taxes qui y sont recouvrées est la principale ressource financière permettant à la commune de fonctionner.

Le marché, une source richesse de la chefferie

« Grâce aux revenus du marché, le chef du village est plus qu'un enseignant chercheur. Et c'est qui est aberrant, c'est qu'il y gagne plus que la marie ». (Maire de la commune)

Cet extrait d'entretien illustre bien la part importante qui revient au chef du village dans les revenus du marché. En vertu de l'arrêté 453 du Ministère de l'intérieur fixant les taux et modalités de paiement et de rétributions accordées aux chefs traditionnels, le chef du village bénéficie de 4% des impôts et taxes recouvrés par la commune. Mais à N'Gonga en particulier, l'essentiel des revenus du chef dans le marché viennent de l'intermédiation de la vente du bétail. L'intermédiation est une partie importante plus ou moins formelle de l'organisation des marchés à bétail. Les intermédiaires ou *dillal/dillan* font figure des courtiers entre vendeurs et acheteurs et jouent un rôle important dans le marché. Dans le marché de N'Gonga il y a 66 intermédiaires. Ils sont tous sous la coupe du chef du village et doivent lui verser une certaine somme sur chaque animal vendu. Un intermédiaire gagne 2000 FCFA sur chaque gros ruminant vendu et 250 FCFA pour les petits ruminants. Les 50% des recettes réalisées par les intermédiaires reviennent au chef du village. Des entretiens il ressort qu'en moyenne, 150 gros ruminants et 200 petits ruminants seraient vendus par jour de marché c'est-à-dire chaque samedi. Cela ferait une somme de 350.000 FCFA dont la moitié, soit 175.000 FCFA revient au chef du village qui se retrouverait ainsi avec un revenu mensuel de 700.000 FCFA qui, ajouté aux 4% des recettes que la commune doit lui reverser, donne un montant annuel de 8.754.754 FCFA.

Les enjeux sociopolitiques du marché

Si le marché est d'un enjeu financier important pour les pouvoirs locaux, la commune et la chefferie du village, elles s'en servent aussi pour consolider ou conquérir l'espace sociopolitique locale. Le chef du village et les conseillers doivent entretenir leurs statuts vis-à-vis des électeurs, parents, simples sujets et militants de partis politiques. Pour cela, ces personnalités mettent au profit la mainmise qu'elles ont sur la gestion des ressources du marché pour récompenser les leurs ou pour exclure leurs opposants.

Le chef du village a un large réseau social qu'il entretient grâce aux revenus du marché. D'abord, en tant que seul responsable des intermédiaires, c'est lui qui les

désigne, et lui seul peut chasser un intermédiaire en cas de faute grave⁴. Ces intermédiaires qui sont des proches du chef arrivent à tirer profit du marché. Ensuite, le chef emploie une équipe chargée de surveiller les intermédiaires et de collecter auprès d'eux la part des recettes qui lui revient. A cette équipe, il cède sa part sur la vente des petits ruminants. Enfin, souvent en période de soudure le chef grâce à ses avoirs financiers importants, achète des céréales pour les distribuer à quelques ménages pauvres du village. Tout ceci montre que le chef du village, nanti et bien positionné grâce au marché dispose d'un fort pouvoir de mobilisation.

La mairie, pour récompenser des militants utilise le marché et ses ressources qui également lui permettent de faire des réalisations qui au moment opportun sont évoquées pour battre campagne. Le marché à bétail compte 18 percepteurs dont 15 des villages Zarma de N'Gonga, et Kannaré, et 2 du village peul de Barbé. Chaque percepteur est rémunéré à hauteur de 10% des taxes qu'il recouvre. Les percepteurs de taxes qui depuis la décentralisation ne sont plus du ressort du chef de village dépendent entièrement de la mairie et sont recrutés parmi les militants des partis politiques. A N'Gonga, les percepteurs sont des militants du PNDS, du MODEN FA et de l'ANDP constituant l'ossature du conseil. Il faut dire que chaque élection locale engendre une équipe de percepteurs recrutés parmi les militants des partis politiques représentés au conseil communal. Ce phénomène a été observé dans d'autres communes/localités où les « *postes des collecteurs sont des récompenses pour les militants du parti au pouvoir* » (Olivier et al 2014 : 14). Cela consiste à remercier et fidéliser de fervents militants mais aussi à faire régner un climat de transparence entre la commune et les percepteurs pour une meilleure mobilisation des taxes.

Conclusion

Partant du constat que le marché constitue le principal espace des enjeux financiers et sociopolitiques pour la chefferie, la commune et les populations, il est pertinent de souligner qu'il est aussi, d'une manière ou d'une autre, et sous des formes assez variées, source et lieu d'expression des oppositions locales. En effet, l'intérêt d'être chef du village à N'Gonga, largement lié à l'importance des ressources du marché, entraîne entre ayants droit une opposition particulièrement forte dont les effets s'expriment dans la vie politique et religieuse du village. Ces ressources du marché sont également nécessaires au fonctionnement de la commune et donnent lieu à une politisation dans le recrutement des percepteurs de taxes.

Nous retenons que le marché est un espace multidimensionnel jouant un rôle particulier dans les configurations économiques et sociopolitiques locales. Il constitue la principale source de revenus de la commune et du chef du village. Chacun de ces deux acteurs utilise les services et ressource du marché pour se

⁴ Irrégularités dans le versement de la part du chef ou complicité de vente d'animaux volés.

faire une image davantage attirante aux yeux de ses proches, parents, amis ou partisans politiques. Ainsi, pour le chef du village et la mairie, le marché constitue le moyen de s'arroger « la rente sociale » ou l'ensemble des marques individuelles et collectives, de respect et de crainte à l'endroit d'un acteur, en guise de reconnaissance ou de quête intelligente directe ou indirecte, autour d'un intérêt dont il détient le monopole. Nous avons aussi voulu montrer à travers ce chapitre que le marché, d'une façon ou d'une autre, affecte tous les domaines de la vie publique locale : chefferie du village, politique locale, religion, etc. Logique que le marché soit de ce fait perçu comme une vitrine des oppositions au niveau local.

Bibliographie

- Abba, S. 1990. « La chefferie traditionnelle en question ». *Politique africaine* 38 : 51–60.
- Bonnassieux, A., A. Hiernaux, M. Diawara, I. Droy et J-E. Bidou 2013. « Dynamique des marchés au bétail dans les communes de Hombori, au Mali, de Dantiandoum, au Niger et de Djougou au Bénin ». Agence Nationale de la Recherche et Élevage Climat Société, Livrable n.6.6.
- Dardel, S. et M. Populin 2013. « Étude sur le fonctionnement des marchés ruraux de demi-gros et les flux de commercialisation des produits agro-pastoraux des Régions de Tahoua, Maradi et Zinder », p 138, rapport final.
- Hahonou, E.K. 2002. « La chefferie coutumière face au projet de décentralisation dans une localité de l'Ouest nigérien », *Bulletin de l'APAD* 23–24. Consulté le 31 janvier 2014. URL: <http://apad.revues.org/141>
- Guibert B, M. Banzhaf, B.G. Soule, D.H. Balami et G. Ide. 2009. « Étude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales ». Rapport final. Iram, Paris et Montpellier.
- Moussa O. et al. 2009. « Les capacités des communes rurales au Burkina Faso, naviguer entre l'apprentissage et le pré-requis » (KIT, GRAF).
- Olivier de Sardan, J-P et M. Tidjani Alou (éd.) 2009. *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : A la veille de la décentralisation*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J-P. et al. 2014. « L'élevage mobile dans la région de Zinder : une recherche socio-anthropologique. Rapport de synthèse ». *Études et Travaux* 112. Niamey : LASDEL.
- Olivier de Sardan, J-P. 1999. « L'espace public introuvable : Chefs et projets dans les villages nigériens ». *Tiers-Mondes* 40 (157) : 139–167.
- Oumarou, A. 2011. « Le service public de marché à Balleyara, Guidan Roumdji et Say ». *Étude et Travaux* 90. Niamey : LASDEL.
- RGAC. 2008. « Analyse des résultats des enquêtes sur les marchés à bétail et le cheptel aviaire ». Niamey, Niger.
- République du Niger, Loi 2002–014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux.
- République du Niger, Loi 2002–013 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes
- Tidjani-Alou, M. 2009. « La chefferie et ses transformations : de la chefferie coloniale à la chefferie postcoloniale ». In : *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : A la veille de la décentralisation*, (éd.) J.-P. Olivier de Sardan et M. Tidjani Alou. Paris : Karthala.

Commune et offre d'éducation scolaire au Mali : les écoles communautaires dans la commune rurale de Sirakorola

Yaouaga Félix Koné

Introduction

Ce chapitre est issu d'une étude réalisée sur le transfert de compétences aux collectivités territoriales en matière d'éducation. Le Décret 02–313/PRM du 4 Juin 2002 a fixé les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'éducation. La commune, par son conseil communal, délibère, entre autres, sur la politique de création et de gestion des équipements collectifs, notamment dans l'enseignement préscolaire, l'alphabétisation et le premier cycle de l'enseignement fondamental. Ainsi, elle peut gérer, conformément aux compétences transférées, le système éducatif en œuvre sur son territoire, en y créant les conditions de réalisation d'une bonne éducation qui prenne en compte les réalités locales. Comment la commune exerce-t-elle concrètement cette compétence, qui renvoie, par ailleurs, à la mise à disposition d'un service social de base ?

Quelques années avant ce décret de transfert, le Mali avait été secoué par une fièvre de création et d'ouverture d'écoles de type nouveau. Cette effervescence était la conséquence de l'abandon partiel par l'État du monopole de l'offre d'éducation scolaire. Cet abandon répondait à une multitude de crises permanentes du système scolaire malien. Les analyses de ces crises ont surtout porté sur les dysfonctionnements dont l'une des manifestations majeures est que l'école remplissait de moins en moins les missions qui sont attendues d'elle. En effet, « *le système éducatif ne peut remplir ses fonctions : produire des savoirs, développer des intelligences, former des compétences, donner au niveau élémentaire les capacités de lire, écrire et compter dans une langue écrite* » (Hugon 1994 : 262). Au-delà de la qualité des productions scolaires que ce passage évoque, le dysfonctionnement a été examiné en termes d'offre et de demande, de financement de l'éducation, etc. L'abandon du monopole de l'offre scolaire et le transfert de compétence ont-ils abouti à une plus grande mobilisation des différents partenaires de l'école afin que celle-ci puisse remplir davantage le rôle qui est attendu d'elle ?

Le chapitre est structuré comme suit : une première partie traite de la fin du monopole de l'offre scolaire par l'État ; la seconde partie procède à une analyse historique des Écoles Communautaires (ECOM) et leur fonctionnement, la dernière partie se penche sur la gouvernance des ECOM.

Du monopole à la libération de l'offre scolaire

Longtemps après l'indépendance, « *l'école était considérée comme la chose de l'État, c'était à lui de construire les infrastructures, de les équiper en mobilier, de recruter les enseignants et d'assurer leur salaire et même de doter l'école en équipement et autres matériels didactiques* » (Diarra et Lange 1998 : 5). Suite aux restrictions imposées, issues des conditionnalités du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), en l'occurrence le non recrutement de fonctionnaires et le départ à la retraite volontaire de nombreux enseignants, l'État ne pouvait plus faire face à toutes les sollicitations en matière de demande scolaire. De nombreux villages, à travers le Mali, avaient fait en vain des demandes de création d'école. Il a fallu attendre de changer de République, en 1992 avec l'instauration de la démocratie, pour que l'État accepte de reconnaître ses limites en matière d'offre scolaire et de partager le constat désormais établi que, à lui seul, il est incapable de satisfaire une demande scolaire de plus en plus croissante.

Concomitamment, le contexte international s'est montré favorable à une politique d'ouverture de l'offre éducative à d'autres partenaires. En effet, la conférence de Jomtien en Thaïlande en 1990, entre autres, « *a établi le fait que l'éducation pour tous était une responsabilité sociale qui engageait la participation de tous les acteurs nationaux (publics, privés, associatifs) et qui exigeait l'engagement international des organismes de coopération* » (Lange 2001 : 104). Face à des demandes de plus en plus insistantes et avec les « *bénédictions* » des partenaires techniques et financiers, l'État finit par accepter de partager la production des services d'éducation avec d'autres partenaires (Bierschenk 2007). Ainsi,

« Les tendances qui caractérisent l'évolution récente de l'éducation au Mali reflètent en grande partie celle de l'agenda international des politiques éducatives... De plus un consensus s'est formé sur la nécessité de recourir aux ressources d'acteurs non étatiques pour financer l'éducation. La logique du partenariat, ainsi que la décentralisation, consacrent la multiplication des acteurs et un changement du rôle de l'État dans la gestion et le financement du système éducatif. » (Weyer 2011 : 17).

Pour concrétiser sa volonté de renoncer au monopole de l'Éducation, l'État adopta des textes favorables à un nouveau paysage scolaire (Diarra et Lange 1998). La multiplication des acteurs engendra celle de l'offre et dès lors on assista alors à la création d'écoles d'un statut jusque-là inconnu au Mali : les écoles communautaires (ECOM). « *On appelle écoles communautaires, les écoles créées par les communautés villageoises ou plus rarement par des associations locales de quartiers. Ces écoles sont placées sous l'autorité d'un comité de gestion ou d'un comité de parents mandaté par une assemblée de parents d'élèves ...* » (Marchand 2000 : 21). Cette « libéralisation » de l'éducation, qui permet aux communautés de répondre à leur demande d'éducation, a donné lieu à une explosion sans précédent de l'offre scolaire.

Les Écoles Communautaires : historique et fonctionnement

Jusqu'en 1994, la création d'une école nécessitait beaucoup de démarches et d'autorisations. C'est pourquoi très peu d'écoles étaient créées. A partir de cette date, les conditions de création d'une école communautaire ont été simplifiées pour répondre à l'appel de Jomtien en 1990. Ainsi, désormais, tout village pouvait créer son école, et concrétiser ainsi au souhait du chef d'État d'alors : « un village, une école ou un Centre d'Éducation pour le Développement ». Il n'était plus nécessaire d'attendre une autorisation quelconque (ni de l'administration territoriale, ni des autorités scolaires) pour construire une école. La construction et l'ouverture précédaient toutes les démarches de reconnaissance officielle (récépissé) nécessaire à la prise en compte de toute nouvelle création d'école dans les statistiques nationales. Au départ les autorités scolaires voulaient un encadrement et un contrôle strict de création et d'ouverture d'écoles. Pour toute justification, elles évoquaient des considérations de carte scolaire (distance par rapport à une école), de population scolarisable. Dans les faits, et a posteriori, le constat est établi qu'aucun de ces critères n'a été pris en compte ni par les partenaires extérieurs (ONG), ni par les acteurs locaux à la base (autorités communales et villageoises).

Le guide du promoteur de l'école communautaire¹ a apporté davantage de clarification au processus de création des Écoles Communautaires. En effet, il se présente comme un instrument indispensable à la compréhension de tous les aspects de l'École Communautaire. Il comprend les textes juridiques, les informations sur les modalités de création et de fonctionnement de l'ECOM et les directives pour celle-ci sur l'accès aux facilités accordées par l'État². En matière de création, l'article 2 du chapitre II du guide du promoteur est on ne peut plus clair :

« Toute communauté ou association peut ouvrir une école communautaire sur simple décision de ses membres réunis en Assemblée Générale si elle en ressent le besoin et réunit les moyens nécessaires à son fonctionnement. Elle en fait la déclaration à l'autorité administrative de son ressort. Celle-ci la transmet à l'Inspecteur³ de l'Enseignement Fondamental compétent qui lui délivre un récépissé de déclaration d'ouverture dans un délai de 3 mois ».

La conséquence immédiate a été une prolifération immodérée des ECOM qui représentaient, en 2006, 76,4% des écoles de la commune rurale de Sirakorola (Koné ; 2007). Cette commune a connu une fièvre particulièrement forte de course aux ECOM. Elle illustre, à souhait, les contours des réalités de la vie des ECOM.

¹ Ministère de l'Éducation de Base, 1994.

² Formation et recyclage des enseignants, équipement, fourniture scolaire, subvention des salaires des enseignants.

³ Actuellement Directeur du Centre d'Animation Pédagogique (DCAP).

Les premières ECOM, dans la commune de Sirakorola, ont été construites à partir de l'année de 1996. Partout ailleurs comme dans le village de Kalankoulou, la création de l'école est le résultat d'une proposition d'offre éducative et non la réponse à une demande éducative exprimée. Une ONG, appelée Association Malienne pour la Promotion du Sahel (AMAPROS) s'est rendue dans plusieurs villages pour proposer la construction d'écoles.

« C'est un projet qui est venu et qui a demandé si nous voulons une école. Nous allons construire une école chez vous si pouvez la prendre en charge. Nous avons dit que nous pouvons. Pour ce faire, il nous incombe la charge de confectionner les briques et d'assurer la main d'œuvre pour le maçon. L'ONG fournit les tôles, le bois, le ciment ». (Koné 2010 : 12).

Si la première condition pour la construction de l'école était l'acceptation de l'offre et la deuxième liée à la participation communautaire aux travaux, la troisième condition a été la capacité du village à prendre en charge le fonctionnement d'une école, en l'occurrence la scolarisation d'un nombre suffisant d'enfants et le paiement du salaire des enseignants. Il apparaît ici clairement que la communauté de Kalankoulou ne s'est jamais constituée en demandeuse d'école. Cette école n'est pas le fait d'un quelconque comité d'initiative du village. Elle a été proposée par un acteur extérieur. Les villageois n'ont pas rejeté cette offre, parce qu'elle est potentiellement porteuse de l'espoir d'une vie meilleure, car *« personne ne peut dire qu'elle ne peut supporter le bonheur à venir »* (Conseiller de village de Kalankoulou).

En général, les ECOM ont été construites en semi dur, c'est-à-dire que les murs sont en banco et recouverts de ciment. Pour la construction, l'ONG *« nous a demandé de fournir des briques. Les briques que nous pouvons faire ne peuvent être qu'en banco. Ils nous ont d'ailleurs dû de faire des briques en banco. Ils nous ont demandé le plus facile. Les briques en banco, c'est pour passer aujourd'hui sinon ça ne peut pas servir demain »* (Conseiller de Kalankoulou). Le Conseil de village de Kalankoulou, qui a entériné ces propos, souligne la dimension provisoire des matériaux et que les infrastructures construites exigeront un entretien régulier. La participation des bénéficiaires est l'une des conditions de la mise en œuvre d'un projet de développement. En effet, on estime qu'elle les prédispose à une appropriation suffisante. Toutefois, dans les cas qui sont analysés ici, les termes de la participation n'ont pas été discutés, mais plutôt imposés par le partenaire extérieur. Cette décision unilatérale est porteuse d'éventuels malentendus préjudiciables au fonctionnement du projet.

Dix ans après leur construction, l'entretien régulier des infrastructures scolaires pose d'importants problèmes. Ce qui frappe le premier regard de l'observateur, c'est l'état de délabrements des locaux qui abritent la grande majorité des ECOM. Les ECOM présentent une image de ruines ou, pour le moins, de sites en abandon. Elles servent d'abris pour les animaux, surtout pendant la saison des pluies (Koné 2007). En outre, l'absence de clôture offre, d'une part, aux élèves le spectacle du dehors et, d'autre part, les expose au regard des passants.

Au regard des dispositions de la loi 99-046 du 28 décembre 1999 Portant Loi d'Orientation sur l'Éducation, ces ECOM ne répondent donc plus aux normes d'une école. Car, cette Loi définit, en son article 3, l'école comme :

« un établissement destiné à assurer la formation de l'apprenant. Il comprend des salles de classe, une bibliothèque, une salle d'activités pratiques, un point d'eau, une aire de jeux, des latrines, une clôture, un magasin, des bureaux de l'administration, une infirmerie, des salles pour les enseignants ».

Certes, cette définition renvoie à une école idéale, telle que nous souhaitons et voudrions la voir. Elle s'inscrit dans un objectif à plus ou moins long terme. Rares sont les écoles publiques qui obéissent à ces normes prescrites. Toutefois, lorsque l'écart entre l'idéal et le réel est particulièrement important et que ceux qui doivent conduire vers l'objectif assigné sont essouffés, l'avenir devient plus que préoccupant.

Le mobilier est à l'image des bâtiments abritant les ECOM. Lorsqu'on pénètre dans une salle de classe, l'extrême dénuement de la quasi-totalité des ECOM en mobilier ne peut manquer de retenir l'attention. Ces établissements sont particulièrement pauvres en équipements scolaires. A l'ouverture de l'école PONG partenaire (AMAPROS) a offert des tables et des bancs pour équiper une classe, pour les premiers élèves. Désormais, le Comité de Gestion Scolaire (CGS), a pour tâche de remplacer ou réparer les anciennes tables bancs abîmés offerts par l'AMAPROS et à meubler les nouvelles classes ouvertes. Toute chose que le CGS ne parvient pas à réaliser. L'ECOM n'a pas les moyens de confectionner des tables bancs dit-on. *« Les tables bancs fabriqués avec l'aide du groupement villageois, n'ont pas été satisfaisants. Nous avons confectionné des bancs avec le banco et le bois. Malheureusement ces bancs se sont aussi détériorés »* (CGS Koroma).

Partout, l'équipement, même rudimentaire, fait défaut. Les tables bancs, en nombre insuffisant par ailleurs, sont confectionnés avec du bois blanc très peu résistant. Les élèves sont assis à même le sol ou, dans le meilleur des cas, sur des bancs défectueux. Certains élèves continuent d'apporter des escabeaux pour s'en servir comme siège, d'autres s'asseyent par terre pour prendre les cours. Ce qui rend difficile les apprentissages et pose en plus des problèmes d'hygiène.

Dans les villages, les CGS réclament à la commune et attendent d'elle la prise en charge d'une réhabilitation des infrastructures scolaires et le renouvellement du mobilier. Ces réclamations⁴ semblent s'inscrire dans un processus rappel de promesses de campagne électorale.

Les enseignants des ECOM sont directement recrutés par les comités de gestion et le plus souvent sans aucune implication du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) ou de la commune qui ne sont nullement sollicités. Les enseignants des ECOM ont un niveau d'instruction scolaire très bas, en général. Ils sont recrutés sans passer aucun test. Les salaires des enseignants sont fonction de

⁴ Rénovation des infrastructures, équipements des salles de classes, prise en charge des salaires des enseignants.

leur statut (originaire – auquel on demande un sacrifice spécial – ou non natif du village) mais aussi de la capacité de financement de l'organe, en l'occurrence le CGS, qui recrute. Les salaires offerts par les CGS varient entre 15 000 FCFA et 25 000 FCFA et sont payés pendant 9 mois par an. Plus tard, l'État a entrepris de soulager les CGS en matière de salaires en leur accordant une subvention mensuelle de 25 000 FCFA à 1 ou 2 enseignants par ECOM. Dans tous les cas, les revenus des enseignants sont globalement (faibles) insuffisants pour assurer même leur survie et les salaires évoluent difficilement. Il va sans dire que cette situation joue négativement sur la qualité des enseignements. A ce propos, un enseignant déclare : « *Ils me payent un salaire de 15000 FCFA, moi aussi je donne à leurs enfants un enseignement de 15000 FCFA* », pour signifier un enseignement au rabais. Les salaires sont non seulement insuffisants, mais irrégulièrement payés. L'irrégularité des salaires a eu pour conséquence l'extrême mobilité des enseignants. En 10 années d'existence, l'ECOM de Gouagnébougou en est à son 7^{ème} enseignant. Le premier enseignant qui a ouvert l'école en 1997 vit dans le village et a démissionné à cause des retards de salaires. Dans ce même village, le directeur a des arriérés de 52000 FCFA sur les salaires de 2007. L'ECOM de Kalankoulou a été fermée une année parce que l'enseignant ne percevait plus son salaire. Les enseignants des ECOM ne bénéficient d'aucune protection juridique. Leur situation juridique ressemble, à plusieurs égards, à celle des emplois informels. Ils sont recrutés sans passer par le CAP ou la commune⁵. En outre, ils ne disposent d'aucune voie de recours en cas de litiges avec leur employeur.

Dans ces conditions les communautés ont du mal à recruter des enseignants professionnels. Le déficit en enseignants concerne la quasi-totalité des ECOM. Sur les 26 ECOM de la commune, seules trois (3) ont un effectif complet de maîtres prévus. Dans les 23 autres, la situation déficitaire est plus ou moins prononcée. (Koné 2006). Dès lors, les ECOM offrent l'image d'une offre d'éducation de qualité très discutable. L'évaluation et le suivi des enseignants par le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) restent aléatoires. Pratiquement inexistant pour les ECOM, ils sont sporadiques dans les écoles publiques. La plupart des enseignants ne se souviennent plus de la date du dernier passage d'un conseiller pédagogique, dans le cadre d'un suivi évaluation. Le soutien professionnel continu fait défaut. Bien que la création des ECOM ait été acceptée avec enthousiasme, après la première cohorte, recruter un enfant à l'école n'est plus une tâche facile dans la plupart des villages de la commune. Les parents des enfants ne semblent plus y trouver leur compte. La commune rurale de Sirakorola connaît des problèmes de scolarisation et de fréquentation scolaire principalement celle des filles, bien que disposant d'une carte scolaire très incitative. En effet, rares sont les villages qui sont situés à plus de 5 km d'une école. Tous les enfants ne sont pas scolarisés à cause de la réticence des parents qui évoquent

⁵ Cette dernière n'est pas consultée pour la création, elle n'est pas consultée en matière de recrutement du personnel, elle reçoit aucun rapport concernant le fonctionnement des ECOM.

plutôt la pauvreté. Les membres des CGS ont du mal à mobiliser les parents des enfants en âge de scolarisation. Ces derniers préfèrent les garder pour les travaux domestiques et/ou champêtres. L'utilisation des enfants comme main-d'œuvre d'appoint constitue un véritable obstacle à leur scolarisation. Cette situation s'est aggravée avec l'introduction récente dans la zone de la culture de rente, (le sésame) qui procure de gros revenus aux familles. Celles-ci investissent aussi dans du cheptel (bovins et caprins). Avec l'acquisition de ce bétail, le travail des enfants est une fois de plus sollicité, car ils sont généralement commis à la surveillance des troupeaux. Le résultat immédiat est que certaines écoles enregistrent une diminution des effectifs scolaires. Ainsi, à Gouagnébougou, les effectifs pour toute l'école sont passés de 64 élèves en 1997 (date de création), à 47 élèves en 2008. La situation est identique à Kalankoulou où 64 enfants avaient été inscrits en 1997 tandis qu'en 2007 il n'y a eu que 33 enfants recrutés (Coulibaly et Koné 2008).

L'irrégularité de la fréquentation est imputée, à tort ou à raison, aux pratiques religieuses locales et aux activités saisonnières. Le mois de mai, par exemple, est le mois des cérémonies de mariage et des grands rites religieux traditionnels. D'octobre à novembre, c'est la période des récoltes, du battage du mil et de l'en-grangement des récoltes. Durant toutes ces périodes, les activités scolaires sont hypothéquées.

Les difficultés d'achèvement du cycle scolaire est aussi un problème lié à la scolarisation des enfants. En consultant l'évolution des effectifs de la 1^{ère} à la 2^{ème} de l'enseignement fondamental dans les ECOM, on s'aperçoit qu'il y a une très forte déperdition scolaire. Les abandons sont très élevés, surtout chez les filles, à partir de la 5^{ème} classe. A l'ECOM de Kalankoulou, sur 64 élèves recrutés en 1997 à l'ouverture de l'école, seuls 7 ont atteint la 6^{ème} classe du premier cycle de l'enseignement fondamental et il n'y avait aucune fille parmi eux. Le taux d'achèvement (TA) scolaire chez les filles est particulièrement faible. Il semble lié à l'acquisition de biens matrimoniaux. Dans la tradition du milieu, les adolescentes doivent elles-mêmes pourvoir à leurs matériels de mariage. Ainsi, à partir de 14 ans, elles sont incitées à migrer, pour travailler comme aide-ménagère dans les grandes villes afin de constituer le trousseau de mariage. Une autre explication récurrente des abandons scolaires renvoie aux coûts directs (frais de fournitures scolaires, salaires des enseignants) auxquels doivent faire face les familles. L'incapacité de payer ces frais entraîne souvent des abandons prématurés, lorsque les bénéfices perçus de la scolarisation deviennent plus faibles que les coûts engagés.

La mobilisation d'une main d'œuvre infantile pour des tâches spécifiques et les coûts d'opportunité (l'apport des enfants dans l'économie familiale) conduisent les parents à retirer les enfants de l'école. On observe que les abandons commencent généralement à partir de la troisième année de scolarisation et augmentent au fur et à mesure avec l'âge des élèves, indifféremment de la classe où ils se trouvent. Les enfants abandonnent non pas parce qu'ils ont redoublé des classes plusieurs fois, mais parce qu'ils ont atteint l'âge « d'aller chercher de l'argent ». Cette pratique se retrouve en milieu mandingue aussi où : « *la déperdition résulte*

aussi de données afférentes au milieu des enfants, et que l'institution scolaire ne parvient pas à contrôler. Besoin de main-d'œuvre, maladie, mariage problèmes d'argent, décision de l'enfant d'arrêter ses études » (Gérard 1995, 599). Lorsque l'institution scolaire contrarie les logiques des bénéficiaires directs et/ou indirects, les résultats sont plus ou moins mitigés dans le meilleur des cas.

La qualité des apprentissages dépend de plusieurs facteurs dont, entre autres, le matériel didactique, la qualité et la motivation des enseignants, les conditions de la classe (effectifs, tables-bancs, matériels pédagogiques), l'engagement des différents partenaires (parents, communautés, communes, autorités scolaires), l'évaluation des élèves, du corps enseignant et de la direction. Le poids de l'engagement de chacun de ces différents facteurs, au niveau d'un établissement scolaire influence directement la performance des apprentissages et partant la réussite des élèves.

La gouvernance de l'éducation au niveau local

Les outils

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, le Décret N°02-313/PRM du 4 Juin 2002 prévoit le transfert de 19 compétences⁶ en matière d'édu-

⁶ Le décret 02-313/PRM du 4 juin 2002 a fixé les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'éducation. Ainsi, les compétences transférées à la commune sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement en matière d'éducation ;
- le recrutement et la gestion du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et l'enseignement fondamental du premier cycle ;
- l'élaboration de la carte scolaire pour les écoles fondamentales premier cycle ;
- la construction, l'équipement, l'entretien d'écoles fondamentales premier cycle ;
- l'organisation et la prise en charge des examens du Certificat de Fin d'Études de Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental (CFEPCF) ;
- la détermination de modules spécifiques n'appartenant pas à la nomenclature nationale pour les écoles fondamentales du premier cycle ;
- l'élaboration de stratégies locales de scolarisation et en partie celle des filles dans les écoles fondamentales du premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- la gestion d'écoles fondamentales premier cycle en créant un cadre participatif à cet effet ;
- la gestion du personnel mis à disposition ;
- l'organisation et le fonctionnement des cantines scolaires ;
- la construction et la gestion des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
- le suivi périodique des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
- l'élaboration du bilan annuel des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
- la gestion et le suivi des institutions préscolaires en créant un cadre participatif à cet effet ;
- la création et l'ouverture d'établissements préscolaires ;

cation aux communes. En 2008, seules quatre (4)⁷ sur les 19 compétences transférées prévues sont plus ou moins bien assumées par la commune de Sirakorola (Coulibaly et Koné 2008). Pour une meilleure gestion de l'offre éducative, la commune dispose de quelques outils de planification et de gestion dont les plus importants semblent être le Plan de Développement de l'Éducation de la commune (PDECOM) et le Plan de développement de l'école. Le plan de développement de l'éducation de la commune (PDECOM) est un plan à moyen terme d'une durée de cinq ans. Les domaines concernés par le PDCOM sont, entre autres : les infrastructures et le mobilier scolaire ; les besoins en enseignants et en formations continues ; les besoins en manuels scolaires et en matériels didactiques ; l'organisation des examens ; les besoins de suivi pédagogique mise en œuvre de ces plans s'effectuent à travers des plans d'action annuels. Ils doivent tenir compte des grandes orientations de la politique éducative Le PDECOM pour la commune de Sirakorola n'a pas été élaboré par la commune mais par le CAP et se présente comme un modèle expérimental. Aussi, les enseignants et la quasi-totalité des élus locaux ignorent-ils absolument son existence (Coulibaly et Koné 2008). Le Plan de développement de l'école (PDE) doit s'inspirer du plan stratégique du système éducatif national ou régional. Il traduit un projet d'évolution du système éducatif local ou, pour le moins, de l'école stricto sensu. De ce fait, il offre aux acteurs locaux la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des projets allant dans le sens d'un développement de l'éducation. Ce développement doit donner une priorité aux programmes de qualité, à la scolarisation des filles, au soutien aux élèves en difficulté, etc. La conception du plan, son adoption et sa mise en application regroupent plusieurs partenaires (la CAP, la commune, le CGS, ONGs intervenant dans l'éducation au niveau local) qui s'engagent à jouer leur partition respective. Le plan engage donc les partenaires dans une logique de production de services éducatifs. Dans la pratique, ces outils ne sont pas encore opérationnels dans la commune de Sirakorola. Les acteurs devant les mettre en œuvre n'ont pas été associés à leur conception et ne savent pas comment faire pour leur mise en œuvre.

Tous les Comités de Gestion Scolaire (CGS) des écoles publiques et communautaires ont été mis en place par les délégués municipaux au cours d'as-

-
- l'organisation des centres féminins (CF) créés dans le cadre de l'alphabétisation autour des activités génératrices de revenus ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'éducation de la petite enfance ;
 - la production des statistiques scolaires concernant l'école fondamentale du premier cycle ;
 - la participation à la prise en charge des salaires des enseignants des écoles communautaires.

⁷ L'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement en matière d'éducation ; le recrutement et la gestion du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et l'enseignement fondamental du premier cycle ; l'organisation et la prise en charge des examens du Certificat de Fin d'Études de Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental (CFEPCEF) ; la gestion d'écoles fondamentales premier cycle en créant un cadre participatif à cet effet.

semblées générales réunies autour du chef de village, conformément à l'Arrêté N°04–0469/MEN-SG du 9 Mars 2004 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité de Gestion Scolaire. Il a été constaté que cette mise en place n'a pas été faite conformément au schéma logique, c'est-à-dire en procédant au préalable à une sensibilisation des différents acteurs. « *Les gens de la commune sont venus et le chef de village nous a réunis pour mettre en place le comité* » (membre CGS). Il est ressorti, en outre, que plusieurs responsables de CGS ont été cooptés⁸ par l'assemblée sous l'influence du chef de village. Ce qui entraîne des difficultés de fonctionnement et de renouvellement des bureaux.

Les missions du CGS sont définies par l'Arrêté 0469 du 9 mars 2004. Le Comité de Gestion Scolaire est un organe dont l'animation et le fonctionnement sont assurés par les enseignants, les parents d'élèves et les autres partenaires de l'école. Le Comité de Gestion Scolaire élabore les projets d'école et les soumet à la collectivité territoriale de rattachement pour approbation après avis des services techniques. Il exécute les tâches qui lui sont confiées par la collectivité territoriale de tutelle à qui il rend compte (article 3).

Dans la commune de Sirakorola, les CGS n'ont bénéficié d'aucun suivi de la part du CAP ou de la commission éducative de la commune. Les CGS n'envoient pratiquement pas de rapports au maire et ce dernier ne les exige pas non plus. Les conséquences qui en ont résulté sont nombreuses et complexes, en termes de défaillances et d'insuffisance (Koné 2007). S'agissant encore des responsabilités de la commune vis-à-vis des CGS, il est avéré que ni les projets d'école ni les conventions d'établissement des CGS n'ont été élaborés et établis. Sans ce projet d'école prévu par l'Arrêté 04–0469, on ne saurait parler de fonctionnalité du CGS ou de projet d'évolution du système éducatif local ou de l'école stricto sensu.

Au départ, la communauté villageoise était d'accord pour la création des ECOM. Après plusieurs années d'existence, celles-ci sont plutôt perçues comme la chose du chef de village et du CGS. Le chef de village est celui qui autorise la création de l'école, affecte le terrain sur lequel celle-ci est construite. En plus, dans plusieurs villages, les membres du CGS sont proposés par le chef de village. Ce faisant, il devient un instrument du pouvoir de contrôle d'un bien communautaire au service du chef de village. Ce qui donne lieu à des contestations passives. Les exemples de non appropriation des ECOM par les communautés villageoises sont nombreux. A Koroma, l'exploitation du champ collectif dont la vente de produit servait à financer l'école a été suspendue. A juste raison on constate qu'avec les ECOM, dans le village il y a une école, mais il n'y a pas une école du village⁹. Celle-ci reste à construire (Koné 2007).

⁸ Désignés non pas pour leurs compétences ou leur engagement, mais pour leur relation particulière (jeune frère, fils ou neveu) avec le chef de village.

⁹ Parce que les populations ne se sont pas encore appropriées de l'école.

Le financement des ECOM

L'éventail des ressources financières mobilisables au profit de l'éducation dans la commune de Sirakorola n'est pas particulièrement large. Le budget des CGS des ECOM se décline, théoriquement, sous forme de recettes (les cotisations scolaires, les subventions de l'État, éventuellement les prestations des membres de la communauté) et de dépenses (les salaires, les matériels pédagogiques et les fournitures scolaires, les frais d'examen). Les registres de ce budget fournissent une idée des acteurs qui financent réellement l'éducation dans les ECOM de la commune. Les acteurs sont les parents des élèves inscrits et l'État. Les parents financent eux-mêmes les études de leurs enfants dans les ECOM en prenant en charge les salaires des enseignants, la construction et l'entretien des locaux, l'équipement des salles de classe. L'intervention de l'État se limite à la subvention des salaires de certains enseignants des ECOM. Le financement communautaire est rare et celui de la commune est en deçà des attentes. La participation de la commune au financement des ECOM se limite à un appui timide en fournitures scolaires.

Il prévaut une très faible mobilisation des ressources financières pour l'éducation tant au niveau de la commune que des parents et des communautés. Dans les ECOM, les comités de gestion sont confrontés à l'épineux problème du paiement des salaires des enseignants à cause de l'incapacité, réelle ou pas, de certains parents d'élèves de s'acquitter de leurs cotisations. Dans la plupart des cas, quand bien même les cotisations sont payées, les recettes ne suffisent pas à faire face aux dépenses du personnel enseignant, vu le nombre réduit des effectifs scolaires. Les communautés ne participent que très rarement à la mobilisation des ressources. Partout, le leitmotiv est le même : « *nous pouvons fournir de la force de travail mais nous sommes pauvres et n'avons pas de l'argent* ». Chaque famille se charge de faire face aux frais de scolarisations des enfants. Cette situation crée des conflits qui aboutissent au retrait de l'école des parents insolubles trop endettés.

Une autre source (théorique) de revenus des écoles au Mali est constituée par la coopérative scolaire. Le montant à payer pour la coopérative est fixée généralement à 25 FCFA par élève et par mois pendant les 9 mois de l'année scolaire. Soit un total de 225 FCFA par élève. Cette coopérative scolaire permet à l'école de se doter de quelques équipements (canaris, balais, seaux, arrosoirs, affiches) et de mener parfois des activités de plein air là où les effectifs sont importants. Celle-ci, bien que prévue par le règlement intérieur de l'enseignement fondamental, n'est plus exigée dans toutes les écoles publiques et communautaires. Le financement des ECOM a été une difficulté constante pour tous les partenaires de l'école.

Conclusion

Les ECOM ont incontestablement contribué à l'amélioration du taux de couverture en termes d'offre scolaire et par la même occasion favorisé la scolarisation de nombreux enfants des villages, elles représentaient en 2006–2007, 34,1% de l'offre scolaire à l'échelle nationale (Koné, 2012). Certes, l'Éducation Pour Tous ne sera pas atteinte de sitôt comme souhaitée. Actuellement, l'objectif affiché est de s'en approcher le plus près possible. Les ECOM ont été créées dans un grand enthousiasme pour la « grandeur des villages ». Toutefois leur appropriation par la plupart des partenaires bénéficiaires n'a pas été acquise. Après une brève période d'euphorie, liée à la présence d'une école dans le village, une grande désillusion a sitôt fait place, lorsqu'il s'est agi d'assurer un fonctionnement correct régulier (difficulté d'assurer les salaires des enseignants, difficultés de maintenir une fréquentation scolaire appropriée, entre autres). L'école a un coût que les partenaires directs se sont révélés incapables d'assumer. La commune s'est illustrée par une absence presque totale dans l'arène des ECOM, en termes d'assistance (encadrement, conseils, entre autres). Le fonctionnement des ECOM a illustré à souhait, toutes les difficultés que les communautés villageoises et les communes ont à assurer le fonctionnement correct des infrastructures communautaires comme les Centres de Santé communautaires, les installations hydrauliques modernes. Entre les différents partenaires, il semble exister un jeu de calcul implicite et de cache-cache permanent. Les ECOM ont fonctionné selon des normes pratiques plutôt que selon des normes officielles. Actuellement l'État s'est engagé à transformer toutes les ECOM en Écoles Publiques, pour soulager les communautés rurales, d'une grande part du poids que représente l'offre d'éducation scolaire. Faute de gouvernail actif, actuellement la politique d'éducation liée aux ECOM ne se décline plus en termes de création mais plutôt de transformation en écoles publiques.

Bibliographie

- Bierschenk, T. 2007. « L'éducation de base en Afrique de l'ouest francophone ». In : *Une anthropologie entre rigueur et engagement* (éd.) T. Bierschenk, G. Blundo, Y. Jaffré et M. Tidjani Alou. Paris : Karthala/APAD : 251–276.
- Coulibaly, A. et Y.F. Koné 2008. L'éducation dans la commune de Sirakorola, bilan et perspectives. Programmes de recherche et d'action sur la fourniture des services publics, Programme. Bamako : LC/SNV/ISH.
- Diarra, S.O. et M.-F. Lange 1998. La diversification de l'offre et de la demande d'éducation au Mali, Atelier International « Savoirs et Développement ».
- Gérard, E. 1995. « Jeux et enjeux scolaires au Mali. Le poids des stratégies éducatives des populations dans le fonctionnement et l'évolution de l'école publique ». *Cahier des Sciences Humaines* 31(3) : 595–615.
- Hugon, P. 1994. « Introduction » : Crises de l'éducation en Afrique. *Afrique contemporaine* 172 : 3–5.
- Koné, Y.F. (éd.) 2007. État et contexte de la fourniture des services publics dans la commune rurale de Sirakorola. Bamako : Programme LC/SNV/ISH.

- Koné, Y. F. (éd.) 2009. Les écoles communautaires au Mali, une pérennisation difficile. Programme pluriannuel. Bamako : Institut des sciences humaines.
- Koné, Y.F. (éd.) 2010. Les écoles communautaires au Mali, un nouveau statut à l'ordre du jour. Programme pluriannuel. Bamako : Institut des sciences humaines.
- Koné, Y.F. 2012. État des lieux des Écoles communautaires au Mali. Programme pluriannuel. Bamako : Institut des sciences humaines.
- Lange, M.-F. 1987. « Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ». *Politique Africaine* 27 : 74–86.
- Langé, M-F. 2001. « Les politiques d'éducation dans les pays du Sud ». *Documents et manuels du CEPED* 12 : 102- 112
- Marchand, J. 2000. Les écoles communautaires – Mali Sénégal, Togo. Institut International de Planification de l'éducation.
- Weyer, F. 2011. *Éducation et insertion professionnelle au Mali : jeu des trajectoires, enjeu familial et inégalité*. Paris : Karthala.

Chefferies traditionnelles, autorités communales et gestion du foncier dans la commune du Mandé, Mali

Fatoumata Camara et Moussa Sissoko

Introduction

La gestion du foncier a connu une évolution de la période précoloniale à l'ère de la démocratisation au Mali. Ainsi, nous avons assisté à la multiplication du nombre d'acteurs et à des convoitises autour des terres. Cela a imprimé de nouvelles dynamiques dans les relations entre chefferies traditionnelles et autorités municipales. Des chefferies traditionnelles ont connu et connaissent un affaiblissement de leurs prérogatives en matière d'attribution des terres, malgré la réaffirmation de leur importance dans les documents législatifs fonciers. Le degré d'affaiblissement de l'autorité des chefferies traditionnelles en matière de gestion des ressources naturelles de leurs localités est fonction de la légitimité dont elles peuvent se prévaloir devant les autorités communales et les citoyens.

Ce chapitre se penche sur la gestion du foncier par les chefferies traditionnelles et explore les formes de légitimités et les types de rapports que celles-ci entretiennent avec les autorités municipales de la commune du Mandé. Comment entre la légalité et la légitimité la chefferie traditionnelle s'occupe du foncier ? Deux études de cas montrent le rôle important joué par la chefferie traditionnelle jouissant d'une légitimité reconnue par les autorités communales, contrairement à celle dont la légitimité n'est pas reconnue par les mêmes autorités communales. Ainsi, au sein d'une même commune, il est possible de détecter des rapports bien différents entre chefferies traditionnelles et autorités municipales.

La commune du Mandé est une commune rurale, située à une dizaine de kilomètres de Bamako, capitale du Mali. Ce chapitre se veut une étude d'une commune rurale subissant les conséquences de l'extension de la capitale. Bamako est assurément la ville subsaharienne dont la croissance démographique est l'une des plus spectaculaires. Son taux moyen annuel d'accroissement démographique est passé successivement de 4% entre 1987–1998 à 5,4% entre 1998–2009 (RGPH 1998/2009). En 2009, près de deux millions d'habitants (1 809 106) vivaient à Bamako (DNSI, RGPH 2009). De nos jours, la ville compte environ 2,1 millions d'habitants. L'accroissement démographique de Bamako s'est accompagné d'une forte consommation spatiale : l'emprise foncière est passée de 5208 ha en 1976 à 9889 ha en 1987 pour ensuite atteindre 12.828 ha en 1996 (Diarra 1999 : 51). Bamako couvre aujourd'hui environ 24.000 ha (Mairie du district de Bamako 2010).

De cette forte consommation spatiale a résulté un renchérissement du coût des parcelles d'habitation, jugé exorbitant pour la bourse de beaucoup de bama-kois. Nombre d'entre eux se tournent vers les communes limitrophes qui disposent encore de ressources foncières. Les chefferies traditionnelles et les autorités municipales voient en cette ruée vers leurs terres, une aubaine pour renflouer leurs caisses, dit-on. On assiste de ce fait à une multitude d'attribution des terres à des coûts élevés que d'habitude, d'où des rentrées substantielles d'argent dans les caisses communales.

La législation foncière (cf. Loi 02-008 du 12 février 2002 portant code domanial et foncier du Mali) confirme le droit coutumier tout en affectant un domaine aux collectivités territoriales qui n'est autre que le territoire des villages. C'est ainsi que les chefferies traditionnelles continuent d'attribuer des terres, sans se référer souvent aux autorités communales alors que celles-ci sont toujours obligées de passer par elles avant l'attribution d'une parcelle. Toutes les attributions par les autorités traditionnelles et celles communales sont entérinées par l'État sous forme de lettre d'attribution et ou titres fonciers.

Les autorités municipales sont tenues, pour tout aménagement du territoire communal, de composer avec les autorités traditionnelles. Mais celles-ci ne sont pas toutes investies du même degré de légitimités foncières. Dans certains cas, les chefferies ne sont pas « propriétaires » des terres qu'elles occupent, pendant que d'autres le sont. Cette différence de légitimité crée des rapports plus ou moins conflictuels avec les autorités municipales qui essaient alors de se soustraire de certaines formalités administratives et législatives. Un certain nombre de questions se posent alors : comment cette légitimité se traduit-elle en actes ? Y a-t-il un lien entre les formes de légitimités et les types de rapports entretenus avec les autorités municipales ?

Ce sont ces questions auxquelles ce chapitre tente de répondre à travers deux cas : N'Tanfara et Ouezzindougou, deux villages de la commune rurale du Mandé. L'objectif est de comprendre la nature des rapports entre les autorités municipales et traditionnelles en fonction des légitimités que ces dernières ont avec leurs terres¹. Le chapitre est structuré comme suit : d'abord nous faisons un aperçu de la législation foncière et son évolution au Mali et ensuite nous décrivons des pratiques foncières dans la Commune du Mandé pour aboutir à la conclusion.

¹ Les informations sur lesquelles repose le présent chapitre ont été recueillies dans le cadre des recherches de terrain de la thèse de doctorat de Fatoumata Camara qui se sont déroulées au premier semestre de 2013 (Camara 2017). Les données utilisées dans ce chapitre sont essentiellement qualitatives. Les techniques d'entretien semi-directif et d'observation ont été mises en œuvre pour la collecte et la production des données.

Aperçu sur la législation foncière au Mali

Au Mali, comme partout en Afrique au sud du Sahara, on ne saurait parler d'un seul droit régissant le foncier, mais d'une dualité de droits fonciers dont ceux coutumiers et celui moderne ou étatique.

Les droits coutumiers

C'est un ensemble de règles et pratiques coutumièrement acceptées, reprises en partie et codifiées par l'Administration coloniale. En effet, pendant la période précoloniale, le « droit de hache² » conférait le statut de chef des terres se fondant sur trois principes : 1) Le caractère sacré de la terre nourricière ; 2) l'appartenance de la terre aux puissances surnaturelles ; 3) l'inaliénabilité de la terre : Sacrée et divine, elle ne doit ni être vendue, ni être soumise à une quelconque aliénation.

La gestion traditionnelle du foncier est confiée à un chef de terre (*dugutigi*), suivant trois cas de figures : découverte, conquête, compromis ou récompense (cf. Traoré, 1991). Il (*dugutigi*) est chargé de distribuer la terre entre les différents groupes claniques qui composent la communauté. Ces derniers ne jouissent que d'un droit d'usufruit transmissible.

Par ailleurs, ce régime foncier, lié à un type d'organisation économique précis, a considérablement évolué avec la monétarisation des rapports économiques. De plus en plus, la terre a une valeur marchande et de nouvelles règles sur le foncier ont été édictées.

Le droit moderne

La période coloniale se caractérise par le monopole foncier de l'État colonial en fonction du principe de la domanialité et la notion de « terres vacantes et sans maître ». Mais ce droit a dû subir quelques retouches locales, en prenant en compte les réalités traditionnelles. De ce fait, le droit foncier moderne malien est constitué du code civil et des codes « coutumiers ».

À l'accession du Mali à la souveraineté nationale en 1960, trois principes fondamentaux caractérisaient le droit foncier : la propriété privée ou régime de l'immatriculation³, le régime domanial⁴ et le régime des concessions⁵. En somme,

² Premier occupant de l'espace concerné.

³ Il est apparu avec le décret foncier de juillet 1906 qui, après quelques modifications légères est devenu celui du 26 juillet 1932 ; l'institution du régime de l'immatriculation, tout en permettant à l'État de se constituer un domaine foncier, ouvrait aux indigènes la possibilité d'accéder à la propriété individuelle, au sens européen du terme. Avec l'institution du régime de l'immatriculation, on passait de la propriété collective traditionnelle du sol à la propriété individuelle.

⁴ Institué par le texte du 20 juillet 1900, il précise que toutes les « terres vacantes et sans maître » relèvent du domaine de l'État. Ce dernier se compose d'un domaine public et d'un domaine privé de l'État.

⁵ Le domaine privé de l'État peut être attribué, sous formes de concessions, à des personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Cette affectation est accompagnée

l'on retient que le domaine privé de l'État est constitué par les seuls terrains immatriculés en son nom. Le domaine privé inclut outre les terres immatriculées au nom de l'État, les terres coutumières et celles dites « vacantes et sans maître ».

Trente ans après, une nouvelle réglementation, tendant à mettre de l'ordre dans la réglementation foncière, vit le jour en 1986. C'est le Code domanial et foncier (Loi 86-91/AN-RM du 1er août 1986) qui reconnaît formellement les droits coutumiers individuels ou collectifs et définit les modes d'acquisition des terres. Il réintroduit cependant l'immatriculation comme condition d'appropriation réelle et pose le principe d'utilité publique.

L'ère de la démocratie au Mali a vu la confirmation du droit coutumier avec possibilité d'obtenir un permis d'occupation coutumier pouvant déboucher sur un titre foncier (cf. 00027 du 27 mars 2000).

La législation foncière au Mali met ainsi face à face trois catégories d'acteurs tous détenteurs de droits mais à des degrés variés, à savoir l'État, les collectivités territoriales et les chefferies traditionnelles. Comment ces différents acteurs interagissent dans l'attribution des terres ? Nous tenterons de répondre à cette question à travers l'analyse des pratiques constatées à N'Tanfara et Ouenzzindougou dans la commune du Mandé.

Commune du Mandé : pratiques foncières à N'Tanfara et Ouenzzindougou

Les deux villages sont tous situés dans la commune du Mandé.

Village de N'Tanfara

Situé dans la partie septentrionale de la commune rurale du Mandé, N'Tanfara est à environ 11 kilomètres de Ouenzzindougou, son chef-lieu de commune. L'occupation ancienne de ce village par rapport à Ouenzzindougou, est attestée par plusieurs récits de fondation. Un fait semble faire l'unanimité dans ces récits de fondations : le site du village serait un ancien terrain de chasse. D'après nos interlocuteurs, c'est à la recherche de terrains de chasse qu'un ancêtre des Niaré, les fondateurs de la ville de Bamako, du nom de Djoumédjan aurait repéré le site du village. La date de fondation du village remonterait au règne de Samagnana Bassi Diakité, vers le XVIII^e siècle, un 'roitelet' qui régnait sur les terres de l'actuelle commune du Mandé. Ce dernier, en guise de récompense, céda une propriété foncière au chasseur Djoumédjan, le fondateur de N'Tanfara et ce après que ce dernier lui ramena un esclave rebelle. Le chef de village de N'Tanfara raconte à ce propos :

d'un document appelé « cahiers des charges » qui fixe les conditions de mise en valeur de la concession. La concession est transformée en titre foncier, après constat de mise en valeur.

« Il y avait quelqu'un ici qui s'appelait Koma. Ce monsieur avait refusé de se soumettre à Samagnana Bassi. C'est ainsi que Samagnana Bassi demanda à notre aïeul de capturer le rebelle et de le lui ramener. Ce qui fut fait. Bassi décida alors de le récompenser avec l'or, les maisons... il dit qu'il ne veut pas de ces cadeaux. Par contre, il demanda et obtint toute la zone en vue d'en faire son territoire de chasse »⁶.

C'est cette version sur laquelle tous les rapports du village et de ses hameaux d'attache sont bâtis. Une autre source dit que le fondateur du village de N'Tanfara, est un chasseur venu du village de N'Tonimba (commune de Kambila) à Kati qui aurait la même origine que les Niaré de Bamako.

« Notre aïeul était un chasseur. Lors de ses randonnées de chasse, il a découvert ce site qui était un site giboyeux, un site avec la présence des cours d'eau, de la forêt. Il a aimé le site et s'y installa. Nous cultivions ici et transportions les récoltes sur nos têtes jusqu'à N'tonimba. Mais vu la distance longue qui sépare ce village à ici, il décida de s'y installer in fine »⁷.

Ainsi, les fondateurs de N'Tanfara sont devenus propriétaires terriens, ce qui leur permet de continuer à exercer leurs droits de propriété sur toutes les terres de cette localité. Cette légitimité de premier occupant est renforcée par une légitimité spirituelle comme le témoigne notre interlocuteur :

« Notre aïeul était un chasseur redoutable. Lors d'une de ses sorties de chasse, il a poursuivi un troupeau de bubales (tankon⁸) et a éventré un. Il trouva dans son ventre une sorte de petitealebasse [bara kuru] et cet objet est enterré quelque part dans le village. Si on fait des sacrifices à cet endroit au sujet de nos terres contre quelqu'un, la personne en périra »⁹.

Il apparaît ici un rapport à l'immatériel qui permet à la chefferie traditionnelle de N'Tanfara de gérer les terres de cette période à maintenant. L'antériorité d'une supposée présence (se basant sur des récits de fondation) et la perpétuation d'une relation au spirituel confortent le statut du premier occupant de N'Tanfara. Le pouvoir de gestion du foncier est confié à un chef de village dont la désignation se fait au sein de la descendance masculine de Djoumedian.

Village de Ouenzindougou

Les dirigeants de la première République du Mali avaient opté pour une économie de type socialiste. S'inspirant de l'exemple des soviétiques et des chinois, l'administration a procédé à la création de « villages agricoles » pour pouvoir mieux encadrer les producteurs. C'est ainsi qu'on a assisté à la création du village

⁶ Entretien avec le neveu du chef de village de N'Tanfara, le 22/01/2013.

⁷ Entretien avec le chef de village de N'Tanfara, le 22/01/2013.

⁸ Le nom de N'Tanfara dériverait de l'histoire de bubales (tankon) éventré. N'Tan, diminutif de tankon, Fara signifie déchirer ; autrement dit déchirer le bubale, d'où N'Tanfara.

⁹ Neveu du chef de village, entretien du 23/01/2013.

de Ouazzindougou en conformité avec la législation foncière qui donnait un monopole à l'État dans la gestion des ressources naturelles.

« [...] C'était sous le régime de Modibo Keita. Modibo a procédé au lotissement de la localité. Ensuite, les gens sont venus. Sinon, les gens étaient dans les hameaux. C'était dans l'idée de cultiver. Modibo a distribué des charrues, des bœufs de labour, des terres (04 ha et plus), à chaque chef de famille »¹⁰.

Cette création s'inscrivait donc dans le processus de mise en œuvre des politiques agricoles du régime socialiste. Le chef de village de Ouazzindougou, dépourvu d'un réel pouvoir traditionnel, n'assure que des fonctions « d'administrateur des hommes ». Il est désigné, tout comme ses conseillers, par consensus au niveau du village, d'où cette réflexion d'un de nos interlocuteurs :

« Si je prends Siby, il n'y a que les Camara qui deviennent chef du village. [Si] Je prends Djoliba, il n'y a que les Keita qui deviennent chef du village. À Kirina, ce ne sont que les Kamissoko qui sont chef du village. Mais à Ouazzindougou, n'importe qui peut être chef de village. Le premier chef de village était un Koïta. Il y a eu un Kaba, un Coulibaly et maintenant, c'est un Koné. Cela veut dire que n'importe qui peut être chef de village ici »¹¹.

La concentration des populations dans le secteur Ouazzin (plus de 50% de la population de la commune) est le résultat des politiques agricoles incitatives conduites par l'État malien notamment la réalisation des aménagements, la collectivisation des terres, l'octroi des moyens de production et du matériel agricole, incitant les populations allochtones à s'installer dans le village de Ouazzindougou. Aussi la crise foncière au niveau de la capitale a conduit plusieurs citadins à venir s'installer à Ouazzindougou. Ainsi, le désir d'acquérir un chez-soi a drainé des bamakois, lassés de la location, vers le site.

« C'est la population allochtone qui domine dans certains villages de la commune notamment Ouazzindougou, Kanadjiguila. Le besoin d'hébergement nous a amené à Ouazzindougou. Nous étions en location à Bamako. C'est quand l'opération de lotissement a été lancée, mon père en a bénéficié »¹².

Les difficultés d'accès à la terre à Bamako sont bien analysées par Diarra (1999 : 17) :

« En effet, la location est toujours considérée à Bamako comme un état passager qu'il faut écourter le plus possible d'autant que le secteur souffre d'un désintéressement regrettable de la part des autorités compétentes ».

¹⁰ Entretien de groupe avec la chefferie du village de Ouazzindougou, le 15/01/2013.

¹¹ M.K., enseignant à la retraite à Ouazzindougou, le 17/01/2013.

¹² M. T. Enseignant à Ouazzindougou, entretien du 22/01/2013.

Les pratiques foncières

Deux situations sont observées dans les pratiques foncières dans la commune du Mandé, à savoir l'attribution directe de parcelles par les propriétaires terriens traditionnels (chefferie traditionnelle) et celle faite par les autorités communales.

Attribution de parcelles par la chefferie traditionnelle : Les propriétaires traditionnels des terres villageoises peuvent décider de vendre une partie du patrimoine villageois et ou familial pour résoudre certains de leurs problèmes. Ces attributions peuvent être individuelles ou collectives.

Attributions individuelles : Sont concernées par ces attributions des individus étrangers à la localité qui souhaitent pratiquer des activités agricoles (champs, concessions rurales) et ceux qui veulent avoir un logement. Cela relève de l'initiative exclusive du propriétaire terrien traditionnel jouissant d'une reconnaissance de légitimité par la communauté villageoise. Ici aucune référence n'est faite aux autorités communales même si les terres sont sur le territoire communal. De même, dans le cadre du *diatiguiya* (cf. tutorat), un étranger au milieu peut se voir attribué sur sa demande un lopin de terre par la chefferie traditionnelle pour s'y installer le plus longtemps qu'il le souhaite. Si autrefois ces transactions s'opéraient sur la base de 10 noix de colas, elle est de plus en plus monétarisée. Le droit de propriété qui en découle est temporaire en ce sens que la parcelle peut être reprise par le donateur quand il le jugera nécessaire. Cette entente tacite a été très souvent violée par les nouveaux acquéreurs qui se sont procuré des titres de propriétés à l'insu des villageois. Dans le cas des logements des malentendus peuvent surgir lorsque le bénéficiaire veut transférer la parcelle en son nom sans se référer au donateur.

Attributions collectives : Elles interviennent pour cause d'utilité publique (construction d'infrastructures scolaires, sanitaires routières...).

Pratiques foncières à N'Tanfara

La chefferie de N'Tanfara détient une légitimité foncière reconnue par les autorités communales. Ainsi, elle est régulièrement consultée par lesdites autorités sur les projets d'attribution des terres à des personnes physiques ou morales.

Attributions à des tierces personnes : L'attribution d'un champ de culture à un tiers pour son installation, de même que l'attribution d'une parcelle d'habitation, relève de la compétence exclusive du chef de village de N'Tanfara. C'est ainsi que N'Tanfara abrite des hameaux sur son territoire. Les propos de notre informateur vont dans ce sens :

« Nous venons de Dogoba. Étant donné que les terres de cultures diminuaient, les gens se sont dispersés, ils ont pris la route de l'exode et notre grand-père est venu ici [...] Je vis ici avec mes

deux frères. Ces terres ont été données (prêtées) à nos grands-pères. Cela vaut trois siècles (300 ans) »¹³.

Le chef du hameau de Donéguébougou corrobore les propos du précédent informateur : « *Les terres sont propriété de N'Tanfara. Nous ne déboursions rien pour accéder aux terres. Et nous ne vendons pas les terres. C'est en 1960, l'année de l'indépendance du Mali, que mon père et moi sommes venus ici. Nous avons demandé ces terres auprès de N'Tanfara* »¹⁴.

Pour la plupart des cas, ces familles ont été attirées par la disponibilité des terres agricoles de la localité. Cependant, malgré leur rang de chef de hameau, les chefs des deux hameaux (Gondougouni et Donéguébougou) se réfèrent toujours au village d'attache avant toute attribution de parcelles à d'autres personnes :

« Les terres ne sont pas pour nous. Elles appartiennent à N'Tanfara. Cependant, nous avons le droit d'usage, nous la cultivons jusqu'à la fin de nos jours. Nous ne pouvons pas vendre ces terres. Nous n'avons pas ce droit. Ces terres ont été données à nos grands-pères. Cela vaut trois siècles (300 ans). [...] Nous ne donnons pas de terres à personne. Même si quelqu'un vient tout de suite demander la terre, on l'envoie à N'Tanfara »¹⁵.

Des cas de malentendus peuvent exister. Le chef de village raconte :

« Ils sont nombreux à venir ici avec les 10 noix de colas. Ils disent qu'ils viennent de Bamako, qu'ils veulent vivre dans notre village. Ils construisent une chambre et retournent. Je leur dis de venir reprendre leur tôle et les planchers. Ce sont ces seuls matériaux que tu as apportés. Tu n'as pas apporté ni les terres, ni l'argile. Venir réserver les terres (k'amaminé ka bila), ensuite partir, nous n'acceptons pas cela. Nous avons un marabout, qui habite le quartier Bakaribougou de Bamako, à qui nous lui avons attribué des terres. Il a construit deux chambres. Nous avons un de nos fils qui est son élève, c'est d'ailleurs à cause de ce dernier qu'il a pu avoir ces terres. Mais on lui a dit qu'il n'a plus de terres, on lui a retiré »¹⁶.

La spéculation foncière se développe de plus en plus. En voici quelques témoignages :

« Ils établissent des documents de propriété sur nos terres, oui, ils le font. Ce sont ces mêmes gens puissants (qui sont proches du pouvoir, riches...) qui délivrent ces documents. Il y a quelqu'un qui a imité la signature de notre vieux et porter sur les documents de vente de terres à Kana-djiguila, ensuite morceler les terres concernées. Cela s'est passé sous la première mairie, disons que l'équipe qui a précédé celle qui gère la mairie actuellement. Même quand le maire était en France, ils ont amené un papier pour que le vieux puisse apposer sa signature sur ce papier. Mais le vieux n'a pas accepté. Ils voulaient faire des lettres d'attributions, quand le vieux a refusé. Cela ne les a pas arrêtés, ils ont imité la signature du vieux et le porter sur des lettres

¹³ M.D., chef du hameau de Gondougouni, entretien du 23/01/2013.

¹⁴ Propos de S.D., chef du hameau de Donéguébougou, le 22/01/2013.

¹⁵ M. D., chef du hameau de Gondougouni, entretien du 23/01/2013.

¹⁶ Chef de village de N'Tanfara, entretien du 22/01/2013.

d'attributions, ensuite ces lots ont été vendus aux gens. Ce sont certains conseillers qui ont fait cette opération »¹⁷.

Aussi bien les agents de la mairie que les hauts cadres sont pointés de doigts dans ces pratiques spéculatives :

« Certains citadins ont récupéré des terres à notre insu. Certaines de ces parcelles sont construites en villa. Il concerne la zone du centre de Kanadjiguila jusqu'aux abords de la colline. A partir du pont, la limite entre Bamako et Kanadjiguila, jusque chez nous, toute cette partie est nos terres. La mairie en sait quelque chose [...] D.T., un ancien ministre, a son champ dans la localité. Il a dépassé ses limites et entré dans les terres du village. Les terres enlevées au village, il ne les a demandées avec personne (I yéfen'ofen la, a bèyèsegolanfenyé)¹⁸.

Attribution pour cause d'utilité publique sur demande des autorités communales : Pour des raisons d'intérêt public, les autorités communales peuvent solliciter un espace auprès des propriétaires terriens traditionnels (installation d'infrastructures publiques, écoles, centres de santé, recasement des populations, etc.). C'est à ce niveau qu'il y a une négociation directe entre chefferie et autorité communale.

Les opérations de recasement constituent des stratégies foncières de l'autorité municipale. Le village, pour des raisons sociales et d'intérêts de la commune, attribue des terres à la commune. Le chef de village de N^oTanfara témoigne :

« Récemment, [...] le maire est venu nous demander de leur donner une zone comprise entre le gondron (pont de Kanadjiguila) et le contrebas de la colline qu'ils vont en faire la zone de recasement. Nous avons accepté cela. Par ailleurs, les habitants qui seront touchés par la construction de la route seront les premiers à être recasés ; ensuite, va suivre Kanadjiguila. [...] Après, le chef du village de Kanadjiguila et ses conseillers sont venus voir de nouveau le vieux et dans leurs doléances, ils souhaiteraient qu'on leur cède une certaine superficie. Nous leur avons dit que ce n'était pas ce qui était convenu. J'ai donné la zone pour l'intérêt de toute la communauté (c'est pour recaser les victimes, les gens qui ont perdu leurs lots à la suite des travaux de réalisation de la route). Mais, dire que je donne de ce côté, ou de l'autre côté... »¹⁹.

La chefferie traditionnelle de N^oTanfara jouit d'*abusus*²⁰ (le droit d'en disposer, de l'aliéner provisoirement ou définitivement), d'*usus* (le droit d'user de la chose) et de *fructus* (le droit d'en recueillir les fruits). Forte de ce statut, elle arrive à s'imposer en maître incontesté dans le jeu foncier de la commune et demeure ainsi l'interlocutrice privilégiée des autorités municipales dans les projets d'aménagements et d'installation de carrières.

¹⁷ Neveu du chef de village, entretien du 23/01/2013.

¹⁸ Chef de village de N^oTanfara, entretien du 22/01/2013.

¹⁹ Chef de village de de N^oTanfara, le 22/01/2013.

²⁰ C'est vrai que c'est seul l'État qui jouit juridiquement du droit d'*abusus*, mais dans les rapports fonciers, les propriétaires coutumiers anciens s'arrogent ce droit informellement.

Le cas d'Ouenzzindougou

Les autorités communales ne reconnaissant pas une légitimité foncière à la chefferie de Ouenzzindougou et ne la consultent pas dans la gestion des terres. C'est ainsi, selon la chefferie du village de Ouenzzindougou: « *L'attribution villageoise n'existe pas chez nous. Seules les nouvelles autorités (la mairie) ont le pouvoir de le faire* »²¹. Dans ces conditions, des abus sont possibles, comme l'attestent les propos suivants :

*« C'est l'une des difficultés que nous connaissons. Ces espaces réservés comme des places publiques, nous, autorités traditionnelles, sommes en train de nous disputer avec les gens de la mairie à cause de ces espaces. Il y a de ces endroits qui doivent nous permettre de prendre l'air, mais ils ont pris ces terres. Moi, personnellement, ça me fait 30 ans que je vis dans ce village, mais, aucune action concrète. Avec l'avènement de la commune, nous pensions que les choses allaient changer. Hélas, rien [...] Les autorités municipales ne nous consultent pas, ils ne nous associent pas dans les décisions prises et nous ne sommes même pas informés. On apprend les nouvelles des attributions que lorsqu'on voit des marques sur l'espace »*²².

Ces rapports antagoniques entre ces acteurs sont attestés par les propos suivants :

*« C'est le problème de la commune, entre nous et la mairie. Si la mairie pouvait comprendre qu'elle est là pour la population et que les autorités traditionnelles doivent être consultées dans toutes les décisions concernant la commune. C'est triste. La mairie n'a aucune considération pour le chef de village »*²³.

Attribution pour cause d'utilité publique sur demande des autorités traditionnelles : Actuellement, il y a un malentendu qui oppose les deux autorités (communales et traditionnelles). La chefferie d'Ouenzzindougou a attribué une parcelle à un rebouteux pour pouvoir accueillir ses malades. Il convient de préciser que le rebouteux peut accueillir jusqu'à 300 malades et n'a pas assez d'espace chez lui pouvant loger ses malades. Jugeant cette action d'utilité publique, la chefferie décide de lui octroyer une parcelle. Ladite parcelle était réservée à des fins d'utilité publique et est issue des opérations d'attribution entreprises par le président Modibo Keïta, aux dires de notre informateur. Mais la mairie s'oppose à cette attribution. Elle veut reprendre la parcelle et attribuer une autre parcelle au rebouteux dans un autre village qui n'est pas Ouenzzindougou. La chefferie est entrain de mobiliser la jeunesse de Ouenzzindougou afin d'assiéger la mairie. L'affaire est pendante.

Aussi, il est apparu au cours de nos différentes observations que les relations qu'entretiennent le chef et conseillers du village de Ouenzzindougou avec les autorités municipales de la commune rurale du Mandé sont complexes et faites

²¹ Entretien de groupe avec la chefferie du village de Ouenzzindougou, le 15/01/013.

²² Entretien de groupe avec la chefferie du village de Ouenzzindougou, le 15/01/013.

²³ Entretien de groupe avec la chefferie du village de Ouenzzindougou, le 15/01/013.

d'évitement²⁴. La mairie de la commune du Mandé (bien qu'ayant son chef-lieu à Ouenzzindougou) entretient peu ou pas de relation avec la chefferie de ce village pour des questions d'aménagements du moment où cette chefferie n'a pas d'emprise évidente sur les terres au regard de son mode de création.

Conclusion

La compétition autour des ressources foncières dans un contexte décentralisé a redéfini les responsabilités des différents acteurs intervenant dans la gestion des affaires locales. Cette situation s'est traduite par diverses formes de collaboration entre les autorités municipales et les chefferies traditionnelles dans la commune rurale du Mandé, créant des conditions d'inclusion/d'exclusion des chefferies du contrôle de la gestion des affaires locales. Il apparaît que le recours à la légitimité historique et aux disponibilités foncières constituent des instruments de légitimation permettant des relations cordiales ou partenariales. Ainsi, le village de N'Tanfara arrive à s'imposer au pouvoir communal en raison de son droit de premier occupant et de l'importance de son capital foncier. N'Tanfara joue un rôle important dans les politiques de gestion foncière voire d'aménagement dans sa commune d'appartenance. Cette importance de N'Tanfara n'est ni administrative, ni juridique, ni géographique. Elle tient plutôt à sa prééminence dans le jeu foncier.

Par ailleurs, si le recours à cet argumentaire de légitimité historique a fait asseoir davantage l'autorité de la chefferie traditionnelle de N'Tanfara, il a aussi fait émerger des relations de méfiance, voire d'évitement, entre des chefferies traditionnelles et les autorités municipales. Cela, en dépit du discours sur la participation de la chefferie traditionnelle dans la décision locale notamment en ce qui concerne la gestion du foncier au niveau des collectivités locales²⁵. On peut observer la marginalisation de celles qui n'ont pas de légitimité foncière reconnue. Leurs rôles se confondent à celui d'observateurs du jeu politique. Tel est le cas de la chefferie traditionnelle de Ouenzzindougou dans la commune rurale du Mandé.

Toutefois, avec le pluralisme juridique et le monopole de l'État sur le foncier, les chefferies traditionnelles quelle que soit leur légitimité, ne peuvent s'opposer frontalement au prélèvement des terres du village. Autrement, ces situations obligent à la coopération entre les différents acteurs. Ainsi, la diversité de relations entre chefferies traditionnelles et autorités municipales traduit les enjeux autour des ressources en terres, lesquelles demeurent tout aussi stratégiques notamment autour d'une ville comme Bamako qui s'étend de façon démesurée.

²⁴ En fait, quand Fatoumata Camara s'est rendue à la mairie dans le cadre des enquêtes de terrain, après présentation et objet de sa visite, elle a souhaité qu'elle soit introduite auprès des autorités villageoises par la mairie. Le Secrétaire Général de la mairie l'a expliqué d'aller d'elle-même, qu'il ne veut pas avoir de problème et même après avoir insisté.

²⁵ cf. article 17 de la loi 95-034 portant code des collectivités territoriales.

Bibliographie

- Benjaminsen, T.-A. et E. Sjaastad 2007. « Transactions foncières et appropriation de la rente foncière dans la zone cotonnière du Mali », *Recherches Africaines : Annales de la faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines de Bamako*, mis en ligne le 12 novembre 2007, [En ligne] Consulté en mars 2011 URL : <http://www.recherches-africaines.net>
- Camara, F. 2017a. Les titres fonciers autour de Bamako : volonté d'investissement rural ou spéculation foncière. Thèse de doctorat en géographie. Institut Supérieur de Formation et de recherche Appliquée (ISFRA), Université des Sciences Politiques et Juridiques de Bamako.
- Camara, F. 2017b. L'impact du développement de l'espace urbain de Bamako sur l'espace rural de la collectivité décentralisée de Baguinéda dans le cercle de Kati. Thèse de doctorat (Géographie). Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Université des Sciences Politiques et Juridiques de Bamako.
- Diarra, B. 1999. Dynamique spatiale et politiques urbaines à Bamako : le rôle des images satellites SPOT dans la gestion des villes, thèse de doctorat en Espaces méditerranéens et relations nord – sud, Université Aix-Marseille 1.
- Loi 86-91/AN-RM du 12 juillet 1986 portant Ancien Code Domanial et Foncier en République du Mali.
- Loi 00 044 du 17/07/2000 portant détermination des ressources fiscales des communes des cercles et des régions.
- Loi 02-008 du 12 février 2002 portant modification et ratification de l'ordonnance 00-27/P-RM du 22 mars 2000 portant CDF.
- Mairie du district de Bamako et Agence française de développement 2010. Premier Forum sur le développement urbain de Bamako. Cahier élaboré sous la direction de l'École Supérieure d'Ingénierie, d'Architecture et d'Urbanisme.
- Mission de Décentralisation 1996. Lois et décrets de la décentralisation. Bamako : Primature ; Mission de décentralisation, Bamako.
- RGPH, 1998/2009. Analyse des résultats définitifs. État et structure de la population. Bamako :
- Traoré, S. 1991. Les systèmes fonciers de la vallée du Sénégal : exemple de la zone soninké de Bakel. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal.

PARTIE III :
NOUVELLES DYNAMIQUES
POLITIQUES

« A Bamako, on sait au moins que Youwarou existe maintenant » : Invention du « local », élites politiques et décentralisation de l'État au Mali

Marie Deridder

Introduction

Ce chapitre propose de revenir sur l'enjeu du « local » d'emblée posé au cœur de la décentralisation de l'État au Mali. Entamée début des années 1990, cette réforme fut traduite comme étant « le retour du pouvoir à la maison » (*ka mara la segi so*), « le retour de l'autorité, du pouvoir à la base » ou « au terroir » suivant les traductions d'inspiration malinké/bambara, soit un pouvoir dont la base – le « terroir », la « maison » – aurait été expropriée et qui lui serait restitué (Kassibo 1997, 2006 ; Bériodogo 1997). Largement promue par les bailleurs de fonds du Nord, la décentralisation de l'État entendait redéfinir les modes de gouvernance locale en étant conçue comme un instrument de développement et de démocratisation de la base, notamment à travers le jeu du multipartisme et des élections municipales. Cette réforme devait être « l'instrument idéal » pour une « redistribution du pouvoir » (Kassibo 1997 : 2), permettre « l'attelage du milieu rural à la locomotive de la démocratie » (Bériodogo 1997 : 2) et ainsi amener les populations à mettre en œuvre une « stratégie participative active d'acteurs conscients de leur développement » (Bériodogo 1997 : 2). L'appropriation de la décentralisation par les populations devait être garantie par le processus participatif de sa mise en œuvre. Mais cette réforme est intervenue dans des contextes variés, chargés d'histoires et aux dynamiques sociopolitiques complexes, qui avaient déjà vécu une succession de réformes et entretenaient un rapport singulier avec le pouvoir central. Dès lors, la décentralisation de l'État a conduit à des résultats contrastés sur l'ensemble du territoire malien.

Dans ce chapitre, la question du « local » est développée à partir de données récoltées dans la localité de Youwarou, une petite ville située dans le Delta intérieur du fleuve Niger¹. En m'appuyant sur une contextualisation historique détaillée et un ancrage empirique défini, je démontre que Youwarou n'a pas attendu la décentralisation de l'État pour exister comme entité politique « qui compte vraiment » et réussir à négocier sa place sur l'échiquier politique local et national.

¹ Les données ethnographiques récoltées proviennent de deux terrains (dix mois en 2007–2008 et sept semaines en 2009) réalisés à Youwarou dans le cadre d'une recherche doctorale. Les interviews et les données ont été récoltées en français ou en langues locales et traduites en français par un interprète malien.

Le « local » à Youwarou-ville fut inventé antérieurement à cette réforme. Cette situation singulière nous permet de comprendre la façon dont cet enjeu du « local » fut, par la suite, « ré-inventé » à travers la décentralisation de l'État et coloré par la charge particulière que cette réforme lui confère. Cela nous conduira à questionner la construction des élites politiques locales et à interroger le lien de causalité implicite généralement établi entre compétition électorale multipartite et ouverture démocratique. Nous verrons ainsi que le « local » est une catégorie émique, plurielle, inventée et mobilisée par différents acteurs, se rapportant à l'imaginaire politique, la signification symbolique et la légitimité politique (Hagberg 2010). Cela implique de ne pas considérer le « local » comme un « allant de soi », ni comme quelque chose de « naturel », mais de souligner son caractère construit à travers les pratiques et les discours des acteurs.

Le « local » comme pierre angulaire de la décentralisation malienne

Ce premier point aborde le contexte d'émergence de la décentralisation malienne et les attentes normatives associées à celle-ci tant du point des bailleurs de fonds que de ses promoteurs maliens.

En 1991, le régime dictatorial de Moussa Traoré était renversé par un coup d'État militaire associé à une insurrection populaire. Moussa Traoré avait dirigé le Mali d'une poigne de fer pendant plus de vingt ans. Suite à ce changement de régime particulièrement violent (Bertrand 1992 ; Kassibo 1997), un gouvernement de transition fut instauré. Une conférence nationale aboutit au multipartisme intégral et à la création d'une nouvelle constitution. Suscitant beaucoup d'espoirs, les fondements du processus de démocratisation étaient supposés être jetés. Dans la foulée, le Mali entamait la décentralisation de l'État, une réforme politico-administrative majeure répondant à une double injonction venue tant de l'extérieur que de l'intérieur du pays.

Instaurer cette réforme concordait avec le changement paradigmatique opéré début des années 1990 par les bailleurs de fonds quant au rôle de l'État dans le développement d'un pays. D'un État fort, centralisateur, interventionniste, planificateur et développementiste, on passait à la promotion d'un système politico-administratif décentralisé seul à même d'assurer le développement et la « bonne gouvernance » valorisée par la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fond. Nouveau « slogan impératif » des bailleurs de fonds (Chauveau 1998), la décentralisation de l'État fut ajoutée aux conditionnalités de l'aide au développement. Celle-ci plaçait l'accent sur le « local », nouveau moteur supposé du développement et de la démocratisation.

En politique intérieure, cette réforme devait stabiliser, consolider et légitimer l'assise de la jeune démocratie malienne (Félix 1996 ; Kassibo 1997 ; Seely 2001). Celle-ci était fragilisée à l'extrême par une série de facteurs dont des contesta-

tions sociales et estudiantines fortes², la dévaluation du CFA et des tensions vives dans les régions septentrionales. En intégrant la question d'une possible autonomie politique du Nord-Mali dans le débat national autour du projet de décentralisation de l'État, le gouvernement tentait de dépassionner et d'apaiser la question en proposant un mode différent d'administration du territoire qui permettrait néanmoins de ramener les groupes dissidents dans le giron du gouvernement central (Félix 1996 ; Seely 2001). Le nouveau pouvoir en place énonçait ainsi « *sa rupture d'avec les précédents (I^e et II^e républiques)* » et prétendait « *réaliser le partage équitable des biens et richesses du pays entre tous ses fils au nom de la solidarité et de la justice sociale* » (Kassibo 1997 : 1). La décentralisation était présentée « comme quelque chose de nouveau, une rupture radicale d'avec les précédents régimes autoritaires » (Hagberg 2010 : 8). Ainsi, au-delà des changements cosmétiques habituellement rencontrés en Afrique (Seely 2001 : 503), la décentralisation malienne fut considérée comme un véritable pari sur l'avenir.

Bien que présentant des constructions de sens plurielles, parfois antagonistes (Félix 1996 ; Fay et al. 2006 ; Hagberg 2010), les promoteurs maliens de la décentralisation mirent l'accent sur le « local », dénominateur commun minimum permettant d'obtenir « l'illusion d'un accord sur l'essentiel » (Félix 1996 : 149) et de concrètement mettre en œuvre celle-ci³. Face à un projet qui pouvait présenter une vision simplifiée du changement social, les promoteurs de la décentralisation au Mali ont néanmoins affiché la volonté de prendre en compte la complexité du tissu social en empruntant la voie inédite du regroupement volontaire des villages et des fractions (l'unité administrative de base en milieu nomade) en communes. La réforme malienne a institué trois niveaux d'autorité décentralisée : les régions sont subdivisées en cercles et ces derniers en communes urbaines et rurales. Depuis 1999, 703 communes ont été créées. Toutefois, sur

² Pour un exposé précis du contexte tendu de la transition malienne entre le coup d'État de 1991 et les débuts de la Troisième République décrivant les lignes de tension, de force entre les différents acteurs politiques et l'état d'esprit qui régnait alors parmi la population, voir notamment les travaux de Bertrand 1992 ; Fay 1995 ; Lange 1999.

³ Comme le souligne plusieurs auteurs (Félix 1996 ; Fay et al. 2006 ; Hagberg 2010), une réforme administrative de l'ampleur de la décentralisation était révélatrice d'un projet de société et d'une idéologie. Or, si la politique d'instaurer un processus de décentralisation au Mali semblait faire l'unanimité parmi les différents acteurs, s'il y avait unanimité sur les textes législatifs – consensus minimum à toute action – les modalités d'application, par contre, répondaient à des logiques fort diverses (Félix 1996). Ainsi, chaque acteur s'était créé sa propre image de la réforme et de l'utilité de cette dernière quant à la réalisation de son propre projet de société. La rapide mise en place du processus de décentralisation correspondait ainsi plutôt à « une juxtaposition de lectures différentes offrant à chacun l'illusion d'un accord sur l'essentiel » (Félix 1996 : 149) permettant une « forte effervescence interprétative » sur le sens de la décentralisation (Fay 2006 : 18). Chacun voyait dans le processus de décentralisation une réponse aux problèmes qu'il jugeait fondamentaux et ignorait les autres discours, les estimant secondaires et/ou complémentaires, en espérant réussir à imposer le sien le moment venu (Félix 1996).

l'ensemble du territoire malien, ce processus de décentralisation a débouché sur des situations fortement contrastées. Suivant les contextes, la localisation et la signification précise de ce « terroir », de cette « maison », de ce « local » ont débouché sur d'intenses débats questionnant la légitimité politique (Hagberg 2010).

Le « local » : enjeu politique, méthodologique et symbolique

La décentralisation au Mali et son découpage territorial posent la question du « local » et de son existence. Or, la définition même de celui-ci et de ses limites est sujette à une large variété d'interprétations et de significations, d'autant plus que les acteurs rencontrés y font référence de façon ambiguë (Hagberg 2010). Tantôt le « local » est considéré positivement : base arrière forte octroyant la légitimité nécessaire aux acteurs politiques engagés sur la scène nationale, il représenterait aussi la tradition, le sentiment d'appartenance et serait associé aux notions subjectives d'origine et d'authenticité (Hagberg 2010). D'un autre côté, simultanément, le « local », surtout rural et villageois, est affublé de connotations négatives : arriéré, apathique, replié sur lui-même, dépassé, déconnecté du monde, rien ne s'y passerait et il serait considéré comme mortellement ennuyeux, particulièrement pour certains jeunes urbains.

Suivant la proposition de Olivier de Sardan et d'une anthropologie du développement apadienne, l'option méthodologique première adoptée dans cette contribution est de considérer le « local » comme une arène, soit un lieu de confrontations et de coopérations concrètes entre des acteurs sociaux hétérogènes plus ou moins agrégés, dotés inégalement de ressources (locales et externes), qui interagissent autour d'une pluralité de normes non stabilisées et d'enjeux articulés à la délivrance de biens et de services au sens large (Olivier de Sardan 1995, 2006). Comme S. Hagberg (2010) le souligne, cette approche a l'avantage méthodologique de rendre tangible le « local », afin d'en étudier les dynamiques à l'œuvre. Celui-ci est alors considéré comme une unité pertinente d'analyse empirique (Bierschenk et Olivier de Sardan 1998).

Toutefois, en rejoignant le point de vue analytique de S. Hagberg (2010), le « local » ne se résume pas à cela. Au-delà du « local » entendu comme « arène », il importe aussi de considérer celui-ci comme une catégorie émique, plurielle, inventée et mobilisée par différents acteurs, se rapportant à l'imaginaire politique, à la représentation culturelle et à la signification symbolique (Hagberg 2010). Cela implique de ne pas considérer le « local » comme un « allant de soi », ni comme quelque chose de « naturel », mais de souligner le caractère construit de celui-ci à travers les pratiques et les discours des acteurs. Pour S. Hagberg, il s'agit d'une construction sociale, politique, économique et culturelle au même titre que n'importe quelle autre catégorie ou entité politique (Hagberg 2010).

« Invention du local » à Youwarou

En adoptant une perspective diachronique et depuis Youwarou-ville, il s'agit maintenant de comprendre la façon dont cet enjeu du « local » s'est matérialisé à la lumière de la décentralisation de l'État et de la charge particulière que cette réforme lui confère.

Youwarou est une petite ville d'environ 6 000 habitants⁴ située dans le Delta intérieur du fleuve Niger. Chef-lieu de la commune rurale et du cercle éponyme, Youwarou-ville est composée de deux villages accolés : Wuro, le village des populations peules et des éleveurs ; et Homboloré, le village des pêcheurs et des « étrangers »⁵. Non électrifiée, sans voie de communication organisée, enclavée neuf mois par an en période de crue, elle conserve un caractère fondamentalement rural tout en possédant un statut urbain pour ses habitants, notamment parce qu'elle accueille l'administration, la justice, des services de santé, des écoles, les services techniques déconcentrés de l'État, divers bailleurs de fonds, un grand marché hebdomadaire, de nombreux commerces et des points de ravitaillement en essence. Elle se situe ainsi au carrefour des réalités rurales et urbaines et rassemble l'ensemble des pouvoirs politiques, administratifs et économiques de la zone. Youwarou-ville abrite deux chefferies politiques dont l'une possède la maîtrise des zones de pêches et l'autre la maîtrise des terres. La localité est également réputée pour ses vastes pâturages – le *leydi* Yallalbe⁶ – dont la gestion revient au *jowro*, maître des pâturages. Depuis la création du cercle en 1979, Youwarou s'est accoutumée à la gestion administrative, à la compétition politique et à la présence physique de la tutelle de l'État.

Dans le cas particulier de Youwarou-ville, l'invention et la mobilisation du « local » trouve ses origines avant à la mise en œuvre de la décentralisation. Bien que le « local » soit sans cesse réinventé au fil du temps et selon les enjeux, l'un des événements clés pour la localité concerne la création du cercle administratif de Youwarou en 1979. A cette époque, quelques acteurs politiques issus de la localité prirent conscience de cet enjeu du « local », de sa création et de sa mobilisation dans un contexte de compétition politique sur la scène nationale. Ceci eut un impact direct sur la façon dont la décentralisation fut négociée concrètement, par la suite, au sein de Youwarou-ville.

⁴ Ce chiffre approximatif est établi à partir du Schéma directeur d'urbanisme de la ville de Youwarou et environs, septembre 2005, p. 20.

⁵ Le terme « étranger » est utilisé par les habitants de Youwarou pour désigner une population hétérogène venue s'installer dans la localité parfois depuis plusieurs générations mais qui reste considérée comme non-native et extérieure à celle-ci tout en possédant la nationalité malienne.

⁶ Le *leydi* Yallalbe s'étend sur deux communes et recouvre approximativement une superficie de 1 568 km² (Kassibo 2004 : 40).

Historiquement, depuis la *Diina*⁷ de Sékou Amadou (1818–1862), épisode peul marquant de l'histoire deltaïque, la localité de Youwarou dépendait du Farimaké, une zone exondée située au nord-ouest du Delta. Dans le Farimaké, la représentation de la *Diina* était assurée par un lignage maraboutique peul d'origine étrangère mais installé par la *Diina*. Celui-ci a obtenu la chefferie de Tiouki, un village situé à 45 km environ de Youwarou-ville. Son pouvoir « coiffait » l'ensemble de la zone du Farimaké dont Youwarou-ville. Sous la colonisation, le Farimaké fut érigée en canton rassemblant une cinquantaine de villages. Ce canton dépendait du Cercle de Niafunké où résidait l'administrateur colonial blanc. L'ancien lignage représentant la *Diina* a obtenu la chefferie de canton, rouage essentiel de l'administration coloniale, confortant ainsi sa suprématie. Cette nomination a renforcé un pouvoir apparaissant pour certains de plus en plus arbitraire et despotique. Certains pêcheurs de Youwarou-ville racontaient que, sous la colonisation, quotidiennement, l'un d'entre eux avait l'obligation de courir la distance de Youwarou-ville à Tiouki pour apporter du poisson frais au chef de canton, marqueur fort de l'assujettissement de la localité à ce dernier.

Sous la pression coloniale, en 1930, l'école française fit son apparition à Youwarou-ville. Selon la politique coloniale de scolarisation forcée, quelques fils des principales familles associées au pouvoir ont été scolarisés. Comme nous le verrons, leur scolarisation contribuera à amorcer une dynamique particulière de reconfiguration des pouvoirs de la zone observable sur le long terme et favorable à Youwarou-ville.

Au sortir de la colonisation, les cantons furent transformés en arrondissements, formant des cercles qui constituèrent les régions. Suivant cette configuration administrative, Youwarou-ville continua de dépendre de l'arrondissement de Gathi-Loumo (où séjournait l'ancienne chefferie de canton) et du Cercle de Niafunké. Youwarou-ville était donc toujours intégrée dans des entités géopolitiques historiquement dominantes (ancien canton du Farimaké), tout en jouissant d'un statut politique secondaire.

À l'indépendance, le lignage maraboutique représentant la *Diina* et détenteur de la chefferie de canton perdit officiellement son titre, mais conserva un certain

⁷ La *Diina*, empire théocratique peul musulman du *Maasina* fondé par Sékou Amadou (1818–1862), est généralement présentée comme l'âge d'or du Delta. Sur l'organisation de la *Diina*, je renvoie principalement aux travaux de Gallais (1967, 1984) ; Ba et Daget (1984) ; Sanankoua (1990) et aux différents travaux de Fay. Au fil des conquêtes et/ou alliances, l'empire de Sékou Amadou recouvrit l'ensemble du Delta et fut la première formation politique deltaïque fortement centralisée dégagée d'une quelconque domination étrangère. Sékou Amadou instaura un ordre théocratique et développa l'enseignement coranique. Marquant en profondeur les habitants deltaïques, il imposa la sédentarisation des populations peules afin de mieux les contrôler ainsi qu'une réorganisation politico-spatiale et administrative qui est encore à l'heure actuelle considérée comme une référence centrale. Divisant le Delta en province pastorale ou *leydi*, cette organisation est décrite comme ayant codifié annuellement les campements, les pâturages, les routes de transhumance des troupeaux et comme ayant établi un « véritable code pastoral » (Sanankoua 1990 : 55).

prestige et la chefferie du village de Tiouki. Instruits, certains membres de cette famille firent carrière dans l'administration, notamment comme commandant de cercle, et restèrent « habitués » au commandement et au pouvoir. Outre le fait de disposer d'un poids économique important, ils étaient considérés par certains comme des médiateurs pouvant jouer un rôle central dans la résolution de conflits. De plus, du temps de la *Diina* et de la colonisation, ce lignage était à l'origine de l'attribution de biens et de droits (comme, par exemple, l'exploitation d'une portion du fleuve par une famille de pêcheurs). Il est considéré comme le garant de cette mémoire même si, dans certains conflits, il semble être de plus en plus l'une des parties en cause plutôt que le tiers arbitrant les conflits. *A contrario*, le pouvoir de l'ancienne chefferie de canton restait perçu par d'autres à Youwarou-ville comme ayant été arbitraire, brutal et despotique. Ce dernier constat servit d'alibi pour amorcer une dynamique de reconfiguration des pouvoirs de la zone grâce à la création de l'arrondissement central de Youwarou et du cercle du même nom en 1979.

Suite à leur scolarisation sous la colonisation, quelques natifs de Youwarou-ville dont des membres de la famille détentrice de la chefferie de Wuro et de la maîtrise des terres sont devenus des cadres moyens et supérieurs du Mali indépendant. Hamaciré Landouré était parmi l'un des plus connus. Proche parent de la chefferie de Wuro et célèbre avocat malien exerçant dans les années 1950–60, il fut Ministre du commerce sous le régime socialiste de Modibo Keita et Ministre de la Justice sous la dictature de Moussa Traoré. Il y avait également Boubacar Kassé, ressortissant de Wuro-Youwarou, ancien directeur d'école, chef de cabinet, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, plusieurs fois ambassadeur et directeur de Radio Mali dans les années 1970. Vivant principalement à Bamako, mais originaires de Wuro-Youwarou, ces personnages influents ont appuyé la création du cercle administratif de Youwarou auprès des plus hautes instances dont ils étaient devenus proches suite à leurs trajectoires singulières de vie.

« Youwarou était un arrondissement de Niafunké. Maintenant, avec le découpage, on a demandé à créer un cercle à Youwarou. Cette histoire-là, ça s'est passé parce qu'on avait des hommes politiques tel que Boubacar Kassé qui était un grand, un natif de la zone. C'était vraiment une personnalité forte de Youwarou-Wuro. Il y avait aussi Amadou Kassé qui fut longtemps directeur national de l'Administration à Bamako. C'est Boubacar Kassé qui a forgé ça pratiquement au niveau de l'administration à Bamako pour que Youwarou soit un cercle. Sinon, ça devait être Saraféré qui devait être le cercle. Mais, comme on avait une personnalité forte à Bamako [...], ça a favorisé le fait que Youwarou soit cercle. » (Maire de la commune de Dongo, cercle de Youwarou, 2008)

Le cercle de Youwarou fut ouvert en 1979⁸. Dernier-né de la Région de Mopti, celui-ci fut érigé sur les cinq ex-cantons du Farimaké, du Dirma, du Korombana, du N'dodjiga et de Wuro Ngiya amputant les cercles de Niafunké, de Mopti et de Tenenkou. La zone de la future commune de Youwarou est alors devenue l'arrondissement central du cercle de Youwarou, la ville de Youwarou devenant le chef-lieu de celui-ci et du cercle éponyme.

Sources de prestige, ces transformations ont autonomisé Youwarou-ville vis-à-vis de l'ancienne tutelle de la chefferie de canton du Farimaké et transformé la petite ville en centre accueillant l'administration et un commandant suite à son nouveau statut de chef-lieu de cercle. Suivant la logique d'organisation spatiale des groupes peuls, comme ce fut le cas pour l'école sous la colonisation, à la création du cercle, l'administration et ses différents services, furent installés au *sare*, c'est-à-dire à Homboloré, induisant ainsi une plus grande proximité entre « les gens de Homboloré » et ces innovations. Cet élément a contribué à la négociation lente, progressive et tacite d'un nouvel équilibre des rapports hiérarchiques entre les deux villages de Wuro et Homboloré formant Youwarou-ville.

« Dans mon jeune âge, Hamaciré, le fils de la famille du chef de Wuro-Youwarou qui fut Ministre sous Moussa au début des indépendances, nous avait dit qu'un jour, Youwarou serait un cercle. Ils se sont battus pour ça et sa contribution a dû être importante. Et, depuis qu'on a créé le cercle, tous les autres dépendent d'ici, même le Farimaké ! [...] Et, depuis, le chef du Farimaké est obligé de venir ici parce qu'eux tous doivent décider avec le commandant. Au niveau administratif, le premier pouvoir, c'était au niveau du cercle. [...] Donc, si le cercle était à ton niveau, c'est que les gens avaient compris que c'était toi qui avais le pouvoir. Ils ont tout fait pour avoir le cercle, pour avoir le pouvoir. Et ça a diminué le pouvoir des chefs qui étaient là-bas [Farimaké] et renforcé leur pouvoir ici [à Youwarou]. [...] Ils sont plus forts que ceux de Tiouki [Farimaké] parce que maintenant, c'est eux qui viennent ici. Avant, c'était les Landouré qui partaient à Tiouki. [...] Le chef de Wuro devait aussi marcher jusque-là. Et les gens partaient et devaient lui transporter ses bagages et l'eau. Quand ils arrivaient, ils devaient tout décharger. Et c'est comme ça que le pouvoir se faisait. Après, c'est devenu l'inverse. Ce sont les autres qui doivent venir à Youwarou. » (Conseiller communal de Youwarou, 2008)

Youwarou étant devenu l'arrondissement central du cercle éponyme, ce sont les gens du Farimaké qui durent dorénavant se déplacer vers le nouveau chef-lieu de cercle : Youwarou-ville. Les rapports de pouvoir se sont symboliquement inversés et marqués dans l'espace, puisque « dans l'esprit des populations, le fait de se rendre dans un village pour des raisons d'ordre administratif (impôt, pièces d'état civil) conférait une suprématie de fait à ce village » (Koné Y.F. 1997 : 62).

« Maintenant, il n'y a plus de dépendance même si, les deux localités du Farimaké et de Youwarou s'entendent très bien. Mais, aujourd'hui, Tiouki [qui abritait la chefferie de canton] n'est ni arrondissement, ni cercle. Tiouki est dans le cercle de Youwarou et dans l'arrondissement de

⁸ Créé par l'Ordonnance 77-45/CMLN du 12 juillet 1977, le Cercle de Youwarou a été solennellement ouvert le 23 janvier 1979 sous le nom de baptême de « Cercle du grand Lac » devenu par la suite le cercle de Youwarou.

Gathie. Youwarou appartenait à Tiouki à un moment donné mais, aujourd'hui, c'est l'inverse. C'est Tiouki qui est dans le cercle de Youwarou. » (Habitant de Youwarou, 2008)

Ces transformations impliquèrent également un développement économique et urbain rapide de la petite localité.

« Youwarou, c'était ici. De l'autre côté, c'est Homboloré. A l'origine, ce n'était pas la même ville. Le chef de Wuro me disait se rappeler de l'époque où ces villages n'étaient pas collés. Pour quitter ici et aller de l'autre côté, c'était une forêt qu'il fallait traverser. La nature qui était là, ça a disparu. Il y a eu l'avènement de l'administration et la ville s'est mise à grandir. On dit que lorsque Youwarou est devenu arrondissement, avec en plus la création de la première école, à l'époque, c'est devenu plus grand. Mais, comme tu connais le Peul, il n'aime pas tellement tout ce qui se rattache à l'administration. Et donc, ils ont demandé que ça se fasse là-bas. L'école, l'arrondissement, tout ce qui est administratif, ils ont demandé que ce soit là-bas [à Homboloré]. Au fil du temps, les deux villages se sont agrandis. Aujourd'hui, on ne sait plus faire la différence. On ne sait plus là où commence l'autre. Il faut être d'ici pour savoir où est Homboloré et où est Wuro ». (Habitant de Youwarou, 2008)

Si la localité de Youwarou était déjà réputée grâce à ses vastes pâturages – le *leydi* Yallalbe – et leur *jonro* (maître des pâturages), la création du cercle de Youwarou en 1979 représente l'un des éléments marquant de l'invention et de la reconnaissance sur la scène politique à différents échelons de ce « local ». Cette nouvelle situation a permis à Youwarou de s'autonomiser non seulement de la tutelle du Farimaké, mais également de Niafunké et des différents pouvoirs situés plus au nord du Mali. Le nouveau chef-lieu de région dont dépendait Youwarou-ville serait dorénavant Mopti.

Avènement de la *politik* à Youwarou-ville sous l'UDPM

Affiché par le discours officiel de l'époque comme un pas vers la démocratie, ce remaniement administratif et territorial de Youwarou coïncidait avec la mise en place de l'UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien, 1979–1991), parti unique dirigé par son secrétaire général, Moussa Traoré, Président de la 2^e République et détenteur d'un pouvoir autocratique pendant plus de vingt ans. L'UDPM était représentée aux niveaux du village par un comité, de l'arrondissement par une sous-section, du cercle par une section et au niveau national par le Bureau exécutif (BEC). Chaque niveau élisait les membres du niveau supérieur tous les trois ans. Le BEC réélisait alors le candidat unique au poste de secrétaire général. Ce dernier était le seul candidat possible à la présidence de la République et était réélu tous les cinq ans à la quasi-unanimité par un référendum populaire. Les partis d'opposition étaient relégués dans la clandestinité.

Tout comme C. Fay (1995) l'a constaté pour le Maasina, l'arrivée de l'UDPM à Youwarou est racontée comme l'avènement de la *politik*⁹, ceci étant entendu comme l'arrivée à Youwarou de la compétition entre différentes tendances, dont l'une des manifestations visibles était l'élection d'un candidat, bien qu'il s'agisse d'un contexte monopartite. Tout en nuanciant et distinguant la *politik* du temps de l'UDPM de celle liée au multipartisme actuel, mes interlocuteurs racontaient qu'à cette époque, une farouche compétition s'engageait à chaque niveau pour les postes clés au sein des sections et des sous-sections du parti unique. Ainsi, même si la vie politique était restreinte à un seul parti dans un contexte totalitaire, cela n'empêchait nullement la compétition entre différentes factions greffées sur les lignes de tensions traversant Youwarou. Jouant sur les différents réseaux de parenté, d'alliance et de clientèle divisant les villages, les leaders locaux et les autorités traditionnelles (chefferies de village et anciennes chefferies de canton, maître des eaux, maîtres des terres et maîtres des pâturages) des différents groupes de population de la zone étaient courtisés par les candidats à la députation du cercle pour servir de relais drainant les électeurs de leurs réseaux et de leurs clientèles respectives. Cette façon de faire la politique s'appuyait sur les notables locaux qui possédaient une capacité importante de mobilisation et de contrôle des électeurs. A Youwarou-ville, des représentants de ces familles participaient activement au jeu politique local et national, soit directement comme acteurs politiques au sein des différents niveaux de l'UDPM ou à des postes clés dans l'administration, soit comme relais électoraux. Ces acteurs issus de différents groupes ethnico-professionnels ont progressivement formé une élite politique locale hétérogène et plurielle bien ancrée.

En devenant un cercle, Youwarou a eu l'opportunité de se faire représenter par un député au niveau de l'Assemblée Nationale. Les sections de l'UDPM (niveau cercle) proposaient tous les cinq ans des listes de députés éligibles, sur la base desquelles le BEC (niveau national) établissait une liste unique présentée au suffrage populaire. C'est dans ce cadre que les principaux artisans ayant œuvré à Bamako pour la création du cercle de Youwarou furent élus députés. En jouant ce rôle de « base arrière » forte, la création du cercle de Youwarou fut utile à ces quelques grands hommes politiques issus de la petite ville pour renforcer un positionnement dans l'arène nationale. En contrepartie, Youwarou-ville gagna en visibilité au sein de l'espace national et international. Comme me le racontait un interlocuteur, « A Bamako, on sait au moins que Youwarou existe maintenant ». Youwarou-ville était dorénavant considérée comme une localité qui comptait. Cela lui permit d'attirer l'attention des bailleurs de fonds internationaux dès la fin des années 1970 et des politiciens, de capter les rentes du développement et des futures campagnes électorales. La création du cercle de Youwarou témoigne de l'articulation, de l'imbrication et de l'enchevêtrement du « local » avec le glo-

⁹ Il n'existe pas de traduction en langues vernaculaires pour les mots « politique » ou « voter ». Ceux-ci sont repris tels quels de façon phonétique : *politik* et *woté*.

bal entendu comme les échelons national et supranational, les uns contribuant à l'existence des autres et inversement.

Enfin, cette période constitue aussi un élément clé dans la configuration des pouvoirs à Youwarou-ville, puisque va s'enclencher un lent basculement dans les rapports de force entre les deux villages accolés de Wuro et Homboloré formant la localité. En effet, alors que les leaders politiques de Wuro basés à Bamako étaient à leur apogée avec des membres de leurs familles cumulant les mandats de député et les postes importants dans l'administration, les leaders de Homboloré ont progressivement pris plus de poids sur la scène politique locale, tout en « suivant » toujours prudemment les orientations politiques de Wuro. L'exemple le plus concret, était que, pendant de nombreuses années, un proche parent du chef de village de Homboloré, enseignant de formation et travaillant dans l'administration, s'était impliqué dans les jeux factionnalistes au sein de l'UDPM. Il était devenu le secrétaire général de la section du parti au niveau du cercle de Youwarou, secondant le député basé à Bamako. Concrètement, il occupait la position politique la plus haute placée au niveau local.

« A Youwarou, il y a Homboloré et il y a Wuro. Mais, ceux de Homboloré ont été du côté du nouveau pouvoir : l'administration. Elle est là-bas. Donc, tous les chefs sont obligés d'aller à l'administration. [...] Et c'est ça qui a été à la base de leur pouvoir, de se positionner comme ça ». (Conseiller communal de Youwarou, 2008)

« Au début de la colonisation, toutes les affaires administratives sont restées au niveau de Homboloré. Ce n'est pas fortuit. [...] Une fois que tu as une école devant ta porte ou un centre de santé, disons que tous les gens qui viennent, sont obligés de se soumettre à toi. C'est toi qui diriges. Si tu regardes pour le centre de santé, tous les malades logent chez les chefs de village. Ils ne connaissent personne dans la zone. Et c'est un renforcement du pouvoir des chefs et de Homboloré. C'est pourquoi ils demandent ce type d'aménagement. Et avoir la justice chez soi depuis 1978–79, ça fait la même chose parce que, quand tu es un intermédiaire de justice, ça te rapporte beaucoup plus que de cultiver un champ. Et le chef de Homboloré, c'est un grand intermédiaire de justice ! Les gens viennent et logent chez lui. Et lui, il a toujours accès au juge ». (Habitant de Youwarou, 2008)

Tout en répondant aux enjeux et à l'agenda de quelques personnalités engagées en politique au niveau national, la création du cercle de Youwarou en 1979 et les stratégies factionnalistes développées sous l'UDPM ont contribué à la progressive construction d'une élite politique locale hétérogène et plurielle bien ancrée et rodée à la compétition politique et électorale. Elle développera un jeu politique qui constituera le soubassement de celui s'annonçant dans les années 1990 avec l'arrivée de la décentralisation et du multipartisme. En partie scolarisée, cette élite politique locale a réussi à négocier un nouvel équilibre des rapports de pouvoir en faveur de Youwarou-ville, et donc à son propre avantage. La chute du régime dictatorial de Moussa Traoré laissa derrière elle un groupe d'acteurs bien implantés, maîtrisant les logiques factionnalistes et clientélistes, articulés à la scène politique nationale, à ses acteurs et à ses enjeux. Ces hommes politiques

locaux étaient baptisés les « *vautours noirs du temps de l'UDPM* » par certains déçus. Bien que la localité de Youwarou fut encore prise dans des rapports complexes entremêlant dépendance, allégeance et loyauté par rapport à son élite politique siégeant à Bamako, la création du cercle de Youwarou en 1979 a enclenché une dynamique d'autonomisation progressive de l'arène locale, dans ce cas-ci, d'abord vis-à-vis de l'ancienne chefferie de canton. Nous verrons dans le point suivant que la décentralisation va accentuer ce phénomène.

Décentralisation et multipartisme à Youwarou-ville

Conçue à travers une stratégie participative devant rompre avec les décennies de dictature, la décentralisation malienne était pensée comme un outil qui stimulerait les dynamiques de développement et de démocratisation à l'échelon local. Toutefois, à Youwarou-ville, la décentralisation fut perçue comme une intervention extérieure à la localité, pensée, planifiée, imposée depuis le sommet de l'État et à laquelle il était nécessaire de se soumettre, suivant une conception verticale et exogène du pouvoir héritée des dominations impériales antérieures. Alors que les concepteurs maliens de la décentralisation tentèrent de limiter l'intervention de l'administration dans la mise en œuvre de la réforme, à Youwarou-ville, celle-ci fut vécue comme étant impulsée et rythmée directement par l'administration. Cette réforme ne rencontrait ni l'agenda ni les préoccupations directes des habitants de la localité et relevait plutôt des élites politiques locales mises en place sous l'UDPM déjà en charge de la gouvernance locale et en lien avec l'administration. Les autorités traditionnelles de Youwarou-ville emboîtèrent rapidement le pas à la réforme, sans pour autant y adhérer pleinement. De ce fait, cette situation leur a permis, dans une certaine mesure, d'anticiper, voire de bloquer, un potentiel changement et de maintenir leur hégémonie sur la localité, allant ainsi à l'encontre de l'objectif démocratique de la décentralisation tel que promu par ses concepteurs.

De plus, les différentes phases de mise en œuvre de la décentralisation furent réalisées dans des délais très courts et demandaient des acteurs disponibles et, de préférence, alphabétisés en français. Seule les élites politiques locales, en partie scolarisées, purent « s'offrir le luxe » de réorganiser, voir de suspendre (temporairement et en partie), leurs activités génératrices de revenus pour participer pleinement à cette réforme en se rendant aux formations, en assistant aux concertations, comme acteurs relais dans le processus de découpage territorial, etc. Dans ces conditions, la participation généralisée tant promue par les concepteurs de la réforme se fit minimale à Youwarou. L'évocation de la décentralisation renvoyait à des souvenirs flous ou inexistantes, faisant vaguement écho à une énième réforme administrative. Dans sa réalisation, celle-ci s'était largement appuyée sur les leaders, les pouvoirs locaux, les autorités traditionnelles et leurs entourages, bref sur l'élite politique locale déjà impliquée dans la gouvernance locale et rodée à la compétition électorale depuis l'UDPM.

Lors des premières élections communales en 1999, l'élite politique de Youwarou avec à sa tête les autorités traditionnelles a investi la compétition soit en se présentant personnellement, soit en soutenant l'un de leurs parents. En dehors des listes électorales soutenues par celle-ci, il n'existait pas d'alternative crédible. L'enjeu majeur consistait surtout à savoir comment allaient être redistribuées les cartes du pouvoir entre ces acteurs politiques locaux suite aux élections communales. Tant d'un point analytique que du propre point de vue de ces tenants du pouvoir, ceux-ci allaient prendre en main les rênes de la commune dans une logique de continuité et de reconduction du pouvoir. Ces acteurs étaient rivaux aux postes clés du milieu associatif villageois. Ainsi, j'étais en présence, pour emprunter l'expression de Yaouaga Félix Koné, d'« *un paysage politique multipartiste mais monopolisé de fait par les lignages régnants* » (Koné 2006 : 138).

Les premières campagnes pour les élections communales de 1999 ont permis aux luttes internes, clivages et tensions traversant Youwarou-ville de s'exprimer en plein jour à travers le jeu des affiliations partisans. Les élites politiques locales formées à l'époque de l'ancien parti unique UDPM prirent la tête de la compétition politique et constituèrent le réservoir des futurs élus communaux. La nouveauté de la campagne communale multipartite de 1999 et des suivantes (2004, 2009) résidait dans le fait que, contrairement à l'époque de l'UDPM, ces élites politiques quittèrent l'ombre d'un candidat à la députation pour occuper le devant de la scène en s'engageant comme candidats pour les élections communales. Elles devenaient elles-mêmes les chefs de file de la politique politicienne propre à Youwarou. Par exemple, comme l'expliquait l'un de mes interlocuteurs dans l'extrait d'entretien suivant, le *jourro*, maître des pâturages de Youwarou, était entré en politique avec l'avènement de la décentralisation et de la compétition politique pour les élections communales.

« Les Bab [la famille du Jourro, maître des pâturages Yallalbe] sont rentrés en politique avec la décentralisation. Avant, ils n'étaient pas sur la scène politique... je veux dire politique politicienne. Ça ne les intéressait pas. Ils géraient leurs pâturages. Ils ne cherchaient pas à être chef du village [comprendre chef politique]. Ils cherchaient seulement à avoir le pouvoir sur leurs ressources. [...] Avant la décentralisation, les Yallalbe dépendaient politiquement du chef de Wuro, c'est-à-dire que tout ce qui était administration, c'était la chefferie de Wuro qui gérait. Les impôts, tout ce qui était lié à l'État et aussi les services intermédiaires entre les gens et l'État, c'était Wuro qui gérait. Mais, par rapport aux pâturages, il fallait passer par le Jourro, le maître des pâturages. La nouveauté depuis, c'était de voir les Yallalbe vouloir s'imposer en tant que chef politique. Et ça, c'est lié à la décentralisation. » (Habitant de Youwarou, 2008)

Et, tout comme sous l'UDPM, l'organisation des compétitions électorales issues de la décentralisation reposait sur une forte personnalisation du jeu politique. De ce fait et suite à leur capacité de mobilisation et de contrôle de l'électorat, les autorités traditionnelles de Youwarou-ville se retrouvaient à la tête de ces élites politiques formées sous l'UDPM et étaient sollicitées par les représentants lo-

caux des partis politiques pour s'engager personnellement dans la compétition en tête de liste.

« Mais ici, les gens n'adhèrent pas dans le parti parce que c'est le parti ou bien ils ont vu le programme du parti. Non, si Guimba [le premier Maire-Jowro de Youwarou] adhère au parti, tous ceux qui suivent Guimba directement ne se posent même pas de question. Lui, s'il bouge, ils bougent. [...] Il faut toujours avoir des responsables, des chefs de file, des leaders politiques. Tant qu'on n'a pas ça avec soi, ce n'est pas possible ». (Secrétaire politique de la section ADEMA-PASJ du cercle de Youwarou, 2008)

Néanmoins, suite au caractère multipartite de ces élections locales, les élites politiques locales pressentaient la possibilité d'assister à un éclatement des différents réseaux clientélistes entraînant un morcellement de l'électorat, ne permettant pas à l'un des partis en lice d'obtenir la majorité absolue au sein du conseil communal. Le principal souci de ces acteurs était le risque de devoir composer avec leurs rivaux politiques. L'héritage clientéliste lourd de l'époque de l'UDPM (Bertrand 1999 ; Fay 1995) fut actualisé et revisité lors des campagnes électorales multipartites. Comme le souligne R. Otayek, le processus de décentralisation valorise l'arène politique locale *« en lui conférant une charge politique inédite, source d'exacerbation de la compétition pour son contrôle »* (Otayek 2005 : 8).

Dernier élément singulier, nous avons vu qu'avec la création du cercle de Youwarou en 1979 s'était amorcée une dynamique d'autonomisation de la localité vis-à-vis d'un pouvoir considéré comme vertical, exogène et englobant étant, à l'époque, l'ancienne chefferie de canton. En se penchant sur le jeu politique local des années 1990 à 2009 articulant élections communales, législatives et présidentielles et en revenant sur les positionnements, les stratégies et les alliances assumées par les élites politiques locales de Youwarou-ville, il en ressort que cette dynamique d'autonomisation s'est accentuée.

A la chute du régime dictatorial et lors de l'instauration du multipartisme début des années 1990, à Youwarou-ville, les parents, les alliés et les dépendants suivaient les injonctions politiques émanant des ressortissants de la localité, impliqués en politique à l'échelon national. Ainsi, par exemple, lors des élections législatives de 1992, pour un mandat de cinq ans, Ibrahim Hamaciré Landouré fut élu député du cercle de Youwarou sous les couleurs de l'US-RDA. Il était le fils de Hamaciré Landouré, ressortissant de Youwarou-ville, proche parent de la chefferie de Wuro, haut cadre malien et ancien ministre sous les 1^{ère} et 2^{ème} Républiques (US-RDA, puis UDPM). Rappelons également que Hamaciré Landouré faisait partie de ces grands hommes politiques qui ont soutenu la création du cercle de Youwarou en 1979. Suite à la chute du régime de Moussa Traoré en 1991, Hamaciré Landouré retourna à l'US-RDA pour ensuite rapidement rejoindre le BDIA¹⁰. Après le décès du président de ce parti en 1995, à 79 ans, Ha-

¹⁰ Par une scission au sein de l'US-RDA, en avril 1993, le Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA/Faso Jigi) fut créé par Tiéoulé Mamadou Konaté, candidat déçu aux élections présidentielles de 1992 remportées par Alpha Oumar

maciré Landouré fut élu à la présidence du BDIA qui s'affirma comme un parti d'opposition au Président Alpha Oumar Konaré (ADEMA-Pasj¹¹). Dès lors, son fils Ibrahim Landouré, alors député du cercle de Youwarou, ainsi que ses parents au village, c'est-à-dire la chefferie de Wuro, quittèrent l'US-RDA pour rallier le BDIA en vue des futures élections communales. La chefferie de Homboloré qui « suivait » la chefferie du Wuro en matière d'orientation politique, rejoignit également le BDIA.

Avec l'avènement des premières élections communales de 1999, la nécessité de récolter des suffrages pour gagner les postes de maire et de conseillers communaux se fit sentir. Le jeu politique local se redessina alors suivant les enjeux et priorités propres à Youwarou-ville tout en tenant compte des mots d'ordre des ressortissants politiques basés à Bamako et de l'impératif de s'associer à un parti ou un leader politiquement fort au niveau national. Toutefois, les ressortissants basés à Bamako arrivaient plus difficilement à imposer leurs lignes de conduite à Youwarou-ville. Par exemple, au niveau national, entre 2005 et 2007, d'importantes tensions éclatèrent au sein du BDIA quant à la direction du parti. Un pan entier des cadres du parti dont Ibrahim Hamaciré Landouré, ancien député du cercle de Youwarou et parent de la chefferie de Wuro, démissionna et parti grossir les rangs de l'URD, l'un des partis forts de la scène politique nationale malienne. Mais, cette fois-ci, la chefferie de Wuro ne pouvait pas suivre cette nouvelle transhumance politique car cela l'aurait conduite à se retrouver dans le même parti que celui de ses rivaux politiques sur le plan communal.

Quant à la chefferie de Homboloré, elle rejoignit à cette époque l'URD et les rivaux politiques de la chefferie de Wuro. En effet, suite à des prises de position opposées lors d'un conflit sur la délimitation de deux zones de pêche, les chefferies de Homboloré et de Wuro « n'étaient plus ensemble ». Alors qu'historiquement Homboloré était « coiffé » par Wuro, la chefferie de Homboloré n'hésita pas à se dégager ouvertement de ce rapport hiérarchique pour s'allier à une tendance rivale au sein de Youwarou-ville. Cette situation marqua un nouvel équilibre des rapports hiérarchiques entre les deux villages, une autonomisation croissante de Homboloré vis-à-vis de Wuro et une opposition à peine voilée entre les chefferies. Le jeu politique local prenait ainsi le pas sur l'échelon national, soulignant l'autonomie partielle de l'arène politique locale de Youwarou renforcée par la mise en œuvre des élections communales multipartites. Cette autonomie partielle de l'arène politique locale « signifie que l'histoire nationale y laisse clairement ses traces, mais que les grands événements d'» en

Konaré (ADEMA-PASJ). Le BDIA se réclamait de l'opposition au Président Alpha Oumar Konaré (ADEMA-PASJ).

¹¹ L'Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-Pasj) fut créée le 25 mai 1991. Ce parti était l'héritier de l'association Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA-association) qui avait vu le jour en octobre 1990 et regroupait des opposants à la dictature de Moussa Traoré. En 1991, lorsque le régime de Moussa fut renversé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT), l'association se transforma en parti politique.

haut » reçoivent une signification propre au niveau local, et s'enchâssent dans un contexte spécifique qui les colore, les transforme, les réorganise » (Bierschenk et Olivier de Sardan 1998 : 36). Face à cette situation, les ressortissants basés à Bamako doivent négocier l'adhésion de chaque acteur politique fort de l'arène locale de Youwarou et ne peuvent pas imposer leurs propres stratégies aux acteurs locaux. Ils doivent composer avec les priorités et enjeux locaux. Youwarou-ville s'est construit comme un « champ social semi-autonome » (Moore 1973 ; Bierschenk et Olivier de Sardan 1998). La localité peut générer ses propres pratiques et règles du jeu politique tout en étant sensible aux règles, aux décisions et aux autres forces émanant des contextes globaux et englobants dans lesquels elle est enchâssée.

Conclusion

Ce chapitre a apporté un éclairage à l'épineuse question du « local », enjeu d'emblée posé au cœur de la décentralisation malienne et de son découpage territorial. Suivant la proposition de Hagberg (2010), le « local » était considéré comme une catégorie émique, inventée, construite et mobilisée par différents acteurs, se rapportant à l'imaginaire politique, la signification symbolique et la légitimité politique. Dans le cas particulier de Youwarou, l'invention et la mobilisation du local a trouvé ses origines bien antérieurement à la mise en œuvre de la décentralisation. Bien que le « local » soit sans cesse réinventé et mobilisé au fil du temps selon les enjeux, l'un des événements clés pour la localité fut la création du cercle administratif de Youwarou en 1979 grâce à quelques acteurs politiques d'envergure nationale issus de la localité. Ceux-ci avaient pris conscience de cet enjeu du « local », de sa création et de sa mobilisation dans un contexte de compétition politique sur la scène nationale, au sein même d'un régime totalitaire. Source de prestige et enjeu symbolique fort en matière de pouvoir, la création du cercle de Youwarou a autonomisé la localité de l'ancienne tutelle de la chefferie de canton. Cela l'a transformée en centre accueillant l'administration et a conduit à l'avènement de la *politik* (ou « politique politicienne »), entendue comme l'arrivée au niveau local de la compétition entre différentes tendances, dont l'une des manifestations visibles était l'élection d'un candidat pour les postes clés au sein des sections et sous-sections du parti unique UDPM. Les notables de la localité participaient activement au jeu politique local et national et ont progressivement formé une élite plurielle et hétérogène bien ancrée jouant sur et épousant les différents réseaux de parenté, d'alliance et de clientèle divisant les deux villages accolés formant Youwarou-ville. Ces élites constituèrent le soubassement du jeu politique qui se développa lors des élections municipales issues de la décentralisation de l'État.

La création du cercle de Youwarou en 1979 impliqua aussi un développement économique et urbain rapide ainsi que la reconnaissance de l'existence de la localité sur la scène nationale et internationale. Youwarou-ville n'avait donc pas attendu la décentralisation pour se faire exister comme entité qui comptait

vraiment, renégociant ainsi sa place sur l'échiquier politique local et national en « gagnant » sa représentation par un député à l'Assemblée Nationale. Cet événement nous a montré l'articulation, l'imbrication et l'enchevêtrement du local avec le global entendu comme les échelons national et supranational, les uns contribuant à l'existence des autres et inversement.

Enfin, la mise en œuvre de la décentralisation de l'État début des années 1990 qui devait introduire un changement radical au niveau local a débouché sur des dynamiques (partiellement) inattendues à Youwarou. Cette réforme a accentué une dynamique d'autonomisation de la localité vis-à-vis de son élite politique nationale siégeant à Bamako et a contribué à modifier les rapports de pouvoirs entre les deux villages composant Youwarou-ville. Toutefois, si une lecture réformiste de la décentralisation entendait reléguer les derniers reliquats du passé personnifiés par les autorités traditionnelles, force est de constater qu'à Youwarou-ville, ces dernières se firent élire et investirent le conseil communal afin de maintenir leur position centrale dans l'arène politique locale. Elles monopolisèrent le jeu électoral issu de la décentralisation, empêchant une ouverture démocratique des possibles. A travers des entreprises d'appropriation et de mise à profit du processus de décentralisation, elles ont utilisé ces nouvelles ressources et règles du jeu politique injectées dans l'arène politique locale comme une fenêtre d'opportunité pour conforter leur position monopolistique.

Bibliographie

- Béridogo, B. 1997. « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées ». *Bulletin de l'APAD* 14. Consulté le 19 avril 2012. URL : <http://apad.revues.org/581>.
- Bertrand, M. 1992. « Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République ». *Politique africaine* 47 : 9–22.
- Bertrand, M. 1999. « Décentralisation et culture politique locale au Mali : de la réforme territoriale au cas de Bamako ». *Autrepart* 10 : 23–40.
- Bierschenk T. et J-P. Oliver de Sardan (éd.) 1998. *Les pouvoirs au village : Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala.
- Chauveau, J-P. 1998. « Quelle place donner aux pratiques d'acteurs ? » In : *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* (éd.) P. Lavigne Delville. Paris : Karthala.
- Fay, C. 1995. « La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture ». *Cahiers d'Études africaines* 35(1) : 19–53.
- Fay C. et F. Y. Koné et C. Quiminal (éd.) 2006. *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*. Paris : IRD.
- Félix, J. 1996. « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles ». *Bulletin de l'APAD* 11 : 148–163.
- Hagberg, S. (éd.) 2010. *Inventer et mobiliser le local*. *Bulletin de l'APAD* 31–32.
- Kassibo, B. 1997. « La Décentralisation au Mali : État des lieux », *Bulletin de l'APAD* 14. URL : <http://apad.revues.org/579>. Consulté le 19 avril 2012.
- Kassibo, B. 2004. *Historical and political foundations for participatory management and democratic decentralization in Mali: a synthesis of two case studies*. World Resources Institute, Working paper series.

- Kassibo, B. 2006. « Mali : une décentralisation à double vitesses? *Ka mara la segi so* ou le lent et délicat retour du pouvoir à la maison ». In : *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français* (éd.) C. Fay, Y.F. Koné et C. Quiminal. Paris : IRD.
- Koné, Y.F. 1997. « Les micro-communes : Expression de Logiques locales ». *Bulletin de l'APAD* 14. URL : <http://apad.revues.org/586>. Consulté le 19 avril 2012.
- Koné, Y.F. 2006. « Le vestibule et/ou l'urne. Quelles légitimités pour l'exercice du pouvoir communal. » In *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français* (éd.) C. Fay, Y.F. Koné et C. Quiminal. Paris : IRD.
- Moore, S.F. 1973. « Law and Social Change: The Semi-Autonomous Social Field as an Appropriate Subject of Study ». *Law & Society Review* 7(4) : 719–746.
- Olivier de Sardan, J.P. 1995. *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.P. 2006. « Des pouvoirs locaux dans l'attente de la décentralisation ». In *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français* (éd.) C. Fay, Y.F. Koné et C. Quiminal. Paris : IRD.
- Otayek, R. 2005. *La décentralisation comme mode de redéfinition de la domination autoritaire ? Quelques réflexions à partir de situations africaines*. Bordeaux : CEAFFN.
- Seely, J. C. 2001. « A Political Analysis of Decentralisation : Coopting the Tuareg Threat in Mali ». *The Journal of Modern African Studies* 39(3) : 499–524.

« Si tu leur donnes ma chair ils vont la manger » : Ethnographie comparée des carrières des femmes politiques au Burkina Faso et au Mali

Sten Hagberg et Bintou Koné

Introduction

La participation des femmes à la vie politique fait partie des grands discours publics tenus aussi bien par les acteurs politiques nationaux et internationaux. En effet, les dernières décennies et surtout depuis de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995, il est reconnu que les femmes ne doivent plus être au second plan de la politique de la nation, mais doivent désormais assumer des responsabilités politiques en tant que leaders et élues. Cependant, malgré ces discours favorables à la promotion et à l'élection des femmes politiques beaucoup de femmes sont toujours écartées lors de l'établissement des listes électorales des partis politiques, ou une fois élues marginalisées dans les commissions et activités spécifiquement concernées par la promotion de la femme. Même une loi sur le quota des femmes candidates, bien qu'importante, peut être instrumentalisée pour diminuer son application efficace. En effet, concernant la loi sur le quota, Dahlerup propose qu'il faut distinguer trois instances : 1) la poule des candidates, souvent appelées aspirantes ; 2) les candidates qui se présentent sur les listes électorales ; et 3) les élues. A chaque instance, il y a des tentatives de récupération politique. « *Electoral quotas may be defined as regulations that in public elections require a certain minimum in numbers of percentage of a specific group at one of these levels* » (Dahlerup 2006 : 19). C'est pourquoi, il ne suffit pas de décrire et analyser les règles et leurs applications, mais aussi les manipulations et les détournements des candidatures féminines.

Cette étude est une ethnographie comparée des carrières politiques de femmes, afin d'analyser les contextes dans lesquels des femmes leaders cherchent à « percer » en politique, et les conditions qui structurent leur participation politique. Sur la base de l'enquête de terrain anthropologique menée dans les communes burkinabè et maliennes, nous analyserons « les réussites » et « les échecs » des femmes politiques en face des enjeux de pouvoir. Car, ces femmes sont naturellement confrontées à maints obstacles et défis qui méritent de faire l'objet d'une analyse comparative. Notre point de départ est que l'écart entre les discours officiels et les pratiques quotidiennes doit être analysé à travers les expériences de quelques femmes élues au Burkina Faso et au Mali pour comprendre comment ces femmes cherchent à émerger en tant que femmes politiques dans un contexte fortement masculin.

Notre analyse est développée en trois temps. Premièrement, nous ferons un aperçu des femmes politiques au Burkina Faso et au Mali, pour rappeler les contextes et les conditions dans lesquels les femmes politiques évoluent. Il s'agira de démontrer comment on pourra aller au-delà des facteurs explicatifs d'ordre culturel, éducatif et financier de la faible participation féminine pour plutôt cibler le vécu de quelques femmes politiques. Deuxièmement, nous décrirons quatre femmes et leurs carrières politiques, d'abord les deux maliennes et ensuite les deux burkinabè. Il s'agit de femmes qui ont eu des carrières bien différentes mais avec des similitudes intéressantes. Troisièmement, nous ferons une analyse comparative des quatre femmes pour essayer d'identifier des similitudes et différences, notamment les rapports avec les partis politiques, le pouvoir traditionnel, le niveau d'instruction et la capacité de mobilisation. Nous analyserons également les pratiques de marginalisation auxquelles des femmes politiques font face ainsi que des cas de réussites, c'est-à-dire lorsqu'une femme leader a pu « percer » et est devenue élue. Enfin, nous proposerons que cette analyse des carrières politiques mette en lumière les processus d'exclusion des femmes en tant que leaders politiques, têtes de liste, militantes des partis politiques et mobilisatrices à la base.

La participation politique des femmes maliennes et burkinabè

Dans ce qui suit nous faisons un aperçu historique sur la participation politique féminine au Mali et au Burkina Faso. Il est d'abord important d'affirmer que la participation politique des femmes n'est pas un phénomène nouveau en Afrique de l'Ouest. Dans l'histoire de cette région, il y a des femmes qui ont joué un rôle important dans la vie politique et sociale. On peut noter Sogolon, la femme-buffle et la mère du fondateur du Mali Sunjata Keïta et la princesse Yennenga dans l'histoire des Moose (Mossi) au Burkina Faso. En fin du 19^{ème} siècle, la princesse Guimbi Ouattara jouait un rôle important dans la ville de Bobo-Dioulasso avant la colonisation (Hagberg 2003) ainsi que Momo – la célèbre sœur du roi Tieba Traoré – de Sikasso (Person 1975 : 1562, 1564). Aussi, il s'avère important de reconnaître que des femmes inconnues ont évidemment toujours joué un rôle important dans la gestion de la chose publique sans que cette participation politique soit connue et reconnue. Avec la colonisation la participation politique des femmes n'a guère augmenté, mais toujours à quelques exceptions près, les femmes sont restées dans les marges de la vie politique. Pourtant, il y avait des femmes diplômées à l'époque coloniale, comme le démontre Pascale Barthélémy (2010). En effet, si certaines d'entre elles sont connues comme des « *femmes d'exception dans leurs pays respectifs, leur histoire ne l'est guère* » (Barthélémy 2010 : 13). Mais il y a aussi un manque de recherches sur ces femmes, car « *les historiens du colonial comme les spécialistes d'Afrique, d'Asie ou des Amériques sont encore peu nombreux à faire une place aux femmes et au genre* » (Barthélémy et al. 2011 : 8).

En général, la participation politique des femmes demeure faible dans les deux pays. La première femme députée au Burkina Faso (alors la Haute-Volta) intégra le parlement en 1959. Elle fut aussi la première femme au gouvernement voltaïque de 1958 à 1959. En effet, Célestine Ouézzin-Coulibaly-Traoré a siégé dans les deux derniers conseils comme ministre des Affaires sociales, de l'Habitat et du Travail. Cependant, elle avait été nommée après le décès de son époux Daniel Ouézzin-Coulibaly qui fut vice-président et président du conseil. Rouamba et Descarries notent ceci : « *Tout s'est passé alors comme s'il fallait entretenir la mémoire de l'illustre disparu à travers sa femme* » (Rouamba et Descarries 2010 : 102). Cela dit, Célestine Ouézzin-Coulibaly avait déjà eu une longue carrière politique et syndicale avant de devenir députée et ministre ; et elle est restée députée jusqu'au soulèvement populaire du 3 janvier 1966. La deuxième femme – Fatimata Traoré-Sigué – devient membre du gouvernement en 1976. Ensuite, ce n'est qu'avec la Révolution Démocratique Populaire – souvent appelée « la révolution sankariste » – que le nombre de femmes ministres a augmenté au Burkina Faso, même si c'était toujours assez modeste (trois sur 22 ministres en 1984 et cinq sur 25 ministres en 1986). La 4^{ème} République n'a pas considérablement augmenté le nombre des femmes au gouvernement, car « *la démocratie ne suffit pas à garantir une équitable représentation des femmes au sein des pouvoirs* » (Rouamba et Descarries 2010 : 102).

La première femme-députée au Mali fut Haoua Keïta qui était la seule à l'Assemblée nationale dans les mandats législatifs de 1959 et de 1960, mais en 1964 Namissa Touré l'avait rejointe. Aucune femme ministre n'était dans le gouvernement à l'époque, car ce n'est qu'en 1968, que la première femme entre dans un gouvernement malien. Le régime militaire de Moussa Traoré (1968–1991) ne changera pas cet état de fait et ce n'est qu'avec les élections législatives de 1997 que le nombre de femmes députées a clairement augmenté avec 18 femmes sur 147 députés (12,2% des sièges). De 1980 à 1988 Fatou Niang Gakou était au poste de ministre de l'information et de la communication (Barthélémy 2010 : 275). La chute de pouvoir du parti unique de Moussa Traoré par un soulèvement populaire, soutenu par le renversement militaire, a abouti au gouvernement de transition d'Amadou Toumani Touré. En 1992, la transition a ouvert pour le multipartisme avec les élections présidentielles et législatives. Mais entre le dernier mandat du parti unique (1988–1991) et le premier mandat du multipartisme (1992–1997), le nombre de femmes-députées s'est réduit passant de 5 femmes-députées en 1988 à 3 en 1992. Dans l'ensemble le Burkina Faso et le Mali comme dans d'autres pays voisins sahéliens comptent un nombre très faible de femmes ministres et députées (environ 10–15%), même si des avancées significatives ont été enregistrées les 20 dernières années (Sherif 2013 : 3).

De nos jours, il y a, bien entendu, des femmes politiques de grande carrière sur la scène politique nationale. Au Burkina Faso, des femmes politiques comme Alice Tiédrébéogo-Kaboret, Juliette Boukougou, Béatrice Damiba et Monique Ilboudo ont été membres de plusieurs gouvernements ces dernières décennies. Rouamba et Descarries (2010 : 104) ont établi et analysé une liste

de 38 femmes qui ont accédé au gouvernement : « *Si une telle liste met en relief une certaine durée de présence pour ces femmes qui accèdent au gouvernement, elle indique également que l'élite gouvernementale féminine se renouvelle peu* ». Au Mali le nombre de femmes leaders politiques au niveau national reste encore plus réduit, malgré le fait que le pays a eu un premier ministre féminin Mariam Kaïdama Cissé née Sidibé (2011–2012) et une candidate indépendante aux présidentielles en 2013 : Aichata Haidara née Cissé.

Plusieurs facteurs sont énumérés pour expliquer cette situation, notamment les facteurs socio-culturel, économique et éducatif. Il faut souligner qu'il manque aussi une réelle volonté politique de la part des dirigeants, car d'une manière générale les femmes doivent, plus que les hommes, se battre pour pouvoir s'imposer. Elles sont marginalisées dans la société, au sein du gouvernement (les types de postes politiques), et même dans les partis politiques où pourtant elles jouent un grand rôle de mobilisatrices (le positionnement sur la liste, les postes politiques) :

« La politique est généralement mal perçue dans leur société. Elle se ramène au mensonge, aux coups bas, à la trahison des amis, autant de choses qui ne conviennent pas à une femme. C'est pourquoi on la considère comme un métier d'homme » (Sanankoura 2004 : 154).

Notre propos ici n'est pas de fournir un cadre explicatif général de la faible participation politique des femmes, mais de faire une analyse des carrières de quelques femmes politiques burkinabè et maliennes. En effet, il s'avère important de se focaliser sur ces femmes, qui malgré toutes les contraintes et parfois des résistances ouvertes, ont opté pour une carrière politique. Au lieu de se référer aux facteurs d'ordre socio-culturel, économique et éducatif en général, nous voudrions alors analyser le vécu des femmes et leurs expériences de l'exercice du métier de politicienne. Ainsi, nous voudrions aller au-delà des représentations stéréotypes bien connues telles que : la femme politique doit avoir un mari qui la supporte ; elle doit avoir une base économique solide ; elle doit avoir un charisme mobilisateur incontestable. Sans vouloir nier leur importance nous voudrions ici plutôt faire l'ethnographie comparée des femmes politiques au Burkina Faso et au Mali.

Mali : Henriette et Awa

Au cours de l'enquête de terrain menée dans des communes maliennes nous avons rencontré quelques femmes engagées en politique. Ici nous détaillerons les trajectoires de deux femmes politiques : Awa Sacko et Henriette Dembélé. Ces deux femmes évoluent dans des communes gérées par des partis politiques différents. Elles ont été élues dans les communes où elles vivent et elles sont toutes deux à leur deuxième mandat consécutif. Elles se sont engagées dans la politique il y a à peu près une décennie. Henriette Dembélé est membre du parti actuellement au pouvoir, le Rassemblement pour le Mali (RPM) à Kalaban-Coro

(cercle de Kati), tandis que Awa Sacko milite au sein du Parti pour la renaissance nationale (PARENA) à Madina-Sacko (cercle de Banamba). Au niveau de la commune rurale de Kalaban-Coro, il y a neuf conseillères femmes sur 29 conseillers et dans la commune rurale de Madina-Sacko, il y a une femme sur les 17 conseillers suite aux élections municipales en 2009.

Henriette Dembélé : Militante du nouveau parti au pouvoir

Henriette Dembélé est une conseillère municipale dans la commune rurale de Kalaban-Coro, cercle de Kati. Or, cette commune n'est en réalité pas « rurale », car elle est complètement contiguë à Bamako. Henriette est instruite et mère de famille ; elle a une soixantaine d'années. Elle était la présidente du comité RPM de Kouloubléni, c'est-à-dire l'un des secteurs de l'agglomération de Kalaban-Coro. Elle était aussi la présidente de la sous-section du RPM de la commune de Kalaban-Coro. Pour les élections municipales en novembre 2016, Henriette avait compté se présenter comme candidate et être à la tête de liste, mais elle a fini par laisser tomber cette option. La raison de cette ambition, dit-elle, résulte de la demande des partisans du RPM de Kalaban-Coro. Son combat est d'encourager les femmes à s'impliquer davantage dans la politique et de suivre de près la gestion de la structure dans laquelle elle travaille. Elle a fait face à une concurrence, car d'autres représentants du RPM voulaient se positionner pour les communales. Aussi, elle a fait l'objet d'une concurrence importante avec des coups bas au niveau du cercle de Kati lorsqu'elle a voulu être candidate aux élections législatives en novembre-décembre 2013. Prétendre à un nouveau poste important, c'est augmenter également ses adversaires politiques au sein même du parti.

La carrière d'Henriette Dembélé est particulièrement impressionnante et elle fait partie des femmes politiques courageuses qui « n'ont pas froid aux yeux ». En effet, lors de nos recherches sur la vie politique communale de Kalaban-Coro elle s'est vite fait remarquer, car elle posait des questions pertinentes lors des conseils municipaux auxquels nous avons assisté. Parmi les grands acquis de son parcours politique, on note qu'Henriette Dembélé est devenue, deux fois consécutives, conseillère du RPM à la mairie de Kalaban-Coro, et comme déjà mentionné, elle est la présidente de la sous-section du parti de la commune. Avant, elle fut aussi présidente des femmes de Kalaban-Coro, ce qui a fait qu'elle était devenue une grande mobilisatrice. Lors de son premier mandat, elle a été dans le bureau communal, et depuis la mise en arrêt du maire en mai 2013 le premier adjoint a demandé à ce qu'elle revienne au bureau communal. Pour les présidentielles de juillet-août 2013 Henriette fut la grande mobilisatrice du RPM de Kalaban-coro. Pour les élections municipales à venir, elle nous a dit avoir beaucoup hésité avant de décider de se présenter : « *Les gens me font confiance, car je suis honnête dans tout ce que je fais. Je ne donne pas de l'argent pour avoir des voix ou des partisans car je n'en ai même pas* ». Par ces propos Henriette a voulu dire qu'elle n'a pas de moyens pour financer ses campagnes. Au Mali, il est effectivement attendu des candidats qu'ils financent eux-mêmes les campagnes. Parfois, il y a même des montants fixes à payer pour être « tête de liste ». Henriette a ainsi

voulu souligner qu'elle est aimée pour son honnêteté et sa franchise ; le manque de gros moyens financiers ne l'a pas empêchée de s'engager politiquement. Il est bien entendu souvent le cas que les politiciens s'expriment ainsi pour dire que « je ne suis pas comme les autres », mais le cas d'Henriette est assez particulier. D'abord, parce qu'elle est chrétienne ayant évolué et réussi dans un milieu très musulman. Ensuite, parce qu'elle est une femme qui a percé dans un contexte fortement masculin. Et même si elle est parfois contestée par les adversaires au sein du parti, elle est aussi très populaire. A titre d'exemple, lors d'une visite de remerciement après les élections législatives en 2013, une visite organisée par les membres la sous-section de Kalaban-Coro, beaucoup de gens ont exigé qu'Henriette soit la tête de liste afin qu'elle ait une chance d'être élue comme maire de la commune de Kalaban-Coro. Certains partisans se sont exprimés en ces termes : « Sinon, nous ne voterons pas ».

La carrière d'Henriette Dembélé n'a cependant pas toujours été aussi rose. Lors des élections législatives en 2013, Henriette s'est proposée comme candidate de la sous-section du RPM pour les élections législatives et pour ce faire elle avait l'accord de sa sous-section et des femmes du cercle de Kati. Sa candidature n'a pourtant pas abouti après plusieurs réunions parfois même nocturnes et malgré qu'il a été dit par la direction du parti que sur la liste du RPM de Kati, il devait avoir, au moins, une femme. Pour comprendre ce qui suit, il faut savoir que dans le cercle de Kati, le RPM a jusqu'à trois sections (contrairement à d'autres cercles où il n'y a qu'une). Dans ces trois sections, il n'y avait que cinq femmes éligibles et trois parmi elles n'étaient pas intéressées par une candidature. Donc, les deux femmes candidates possibles étaient Henriette et Massitan Cissé, mais cette dernière, considérée comme « candidate des jeunes » avait décidé de céder sa place à Henriette pour qu'elle se présente. Toutefois, au cercle de Kati le problème s'est posé avec les trois sections du RPM. Aussi, à Kati le RPM avait fait alliance avec ADEMA/PASJ et aussi avec une association de la société civile politique et politisée dirigée par le maire de Baguinéda-Camp. Donc, il fallait aussi donner des postes aux alliés en reconnaissance de leur soutien lors du deuxième tour des présidentielles. Ainsi, sur les sept députés à se départager les postes de Kati, il y avait deux candidats pour ADEMA/PASJ et un candidat pour l'association de la commune de Baguinéda-Camp, et les quatre autres devaient être répartis par le RPM. Les trois sections de RPM de Kati devaient présenter au total quatre candidats. Henriette devait être la candidate de la Section 2, et les deux autres sections devaient donner un candidat chacun. Mais avec Henriette la Section 2 avait été favorisée par le bureau national du parti, car il y avait très peu de candidatures féminines ; alors il a été décidé que la Section 2 pouvait avoir deux candidats dont une femme. Cependant, lors de l'établissement de la liste électorale il y avait des hommes de la Section 2 qui ont refusé cette proposition d'une femme et d'un homme et ils ont exigé le vote pour les deux candidats de la Section 2. Alors, Henriette n'allait pas pouvoir passer, car à la Section 2, il n'y a que cinq femmes sur 80 membres. L'atmosphère a été tendue, et un homme-militant du RPM de la commune rurale de Mandé a même déclaré : « nous sommes

des Malinkés, il n'y aura pas de femmes car leur place c'est la cuisine ». Ainsi, malgré son combat et son engagement, la candidature d'Henriette n'a pas été acceptée au niveau du cercle car elle n'a pas été soutenue par les hommes de la Section 2. Or, le nombre de femmes était largement inférieur à celui des hommes. Cette expérience d'Henriette est assez commune pour beaucoup de femmes aspirantes aux listes électorales, car peu de femmes arrivent à être candidate ou à se faire élire.

Awa Sacko : Femme militante critiquée mais téméraire

Awa Sacko est une conseillère municipale dans la commune rurale de Madina-Sacko dans le cercle de Banamba. Elle est la fille du chef de village du chef-lieu de la commune, le village de Madina-Sacko. Elle est mariée et mère de famille et elle a environ 60 ans. Awa n'est pas allée à l'école et ne parle pas français mais elle parle le soninké et le bamana. Pendant l'hivernage elle pratique l'agriculture comme activité principale. Cependant, malgré l'appartenance à la chefferie du village, elle n'a pas réellement le soutien de sa famille. Sa carrière politique a débuté il y a plus d'une dizaine d'années ; elle est dynamique et les hommes politiques de la commune s'étaient de plus en plus intéressés à elle.

Depuis qu'elle est entrée en politique, elle évolue au sein du parti PARENA. C'est après le décès du maire sortant en 2009 – environ une semaine avant les élections municipales – qu'Awa avait continué de battre la campagne et malgré le décès du maire, elle a pu obtenir la majorité des conseillers municipaux de Madina-Sacko. Awa nous expliquait : « *je suis devenue présidente du parti après le renouvellement du bureau car les gens n'étaient pas contents de la façon dont l'ancien président gérait le parti* ». Or, l'ancien président du PARENA de Madina-Sacko est par la suite devenu membre d'un autre parti (Union pour la république et la démocratie, URD). Awa se dit déterminée à aller jusqu'au bout car elle s'est engagée malgré le manque de soutien familial, voire même villageois. Au village, c'est seulement son oncle maternel qui la soutient.

Conseillère municipale trois fois consécutives (2004, 2009 et 2016), elle a battu campagne et le parti a eu la majorité des conseillers. En 2013, elle s'est exprimée en ces termes :

« Les hommes pensent que je vais prendre leur place car ils pensent qu'ils sont les mieux placés. Je n'ai pas l'intention de céder ma place. Si tu leur donnes ma chair ils vont la manger. Pour moi, ici c'est un combat de tous les jours en tant que femme. »

Par rapport aux élections législatives en 2013 Awa a fait le constat suivant :

« Malgré mon ignorance [kunfingya, analphabétisme] par rapport aux hommes qui sont mes adversaires politiques et le non-encouragement de l'entourage (ma famille, le village), je suis arrivée à les battre avec un écart de 700 voix au premier tour et au deuxième tour avec un écart de 500 voix. Si jamais j'avais été battue dans mon village ici à Madina Sacko j'allais mourir de honte. »

Cependant, lors des élections communales en 2009 lorsque le PARENA a eu la majorité des conseillers, le président du parti au niveau du cercle, du nom de Moustapha Diakité (voir le chapitre de Bintou Koné et Sten Hagberg, ce volume) avait demandé aux conseillers de choisir Awa Sacko comme maire, mais ceux-ci ont refusé. Par contre, ils ont accordé leur voix à un conseiller de l'ADEMA/PASJ qui est devenu maire alors qu'il était le seul élu de son parti. C'est pourquoi Awa Sacko n'avait pas été élue maire en 2009¹.

Selon le point de vue dominant dans ce milieu musulman soninké, les femmes ne doivent pas avoir le destin de toute la commune entre leurs mains. Elles ne doivent pas être au sommet d'une instance de décisions en présence des hommes. La participation politique des femmes aux prises de décision serait même perçue comme « une sorte de domination féminine » ou « une soumission masculine », ce qui est culturellement inacceptable.

Burkina Faso : Assita et Jagalan

Sur la base de l'enquête de terrain menée dans des communes burkinabè nous avons choisi deux femmes politiques. Toutes les deux sont du parti majoritaire Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), devenu ex-parti au pouvoir depuis l'insurrection populaire en octobre 2014 (Hagberg et al. 2015 ; Hagberg et al. 2017b). Contrairement au cas des deux femmes maliennes, les trajectoires d'Assita Ouattara et Jagalan Ouattara sont liées et elles se connaissent bien. Tandis qu'Assita est l'ancienne première adjointe au maire central de Bobo-Dioulasso (2007-2012) et, députée de l'Assemblée Nationale (2012-2014), Jagalan était conseillère de la commune de Péni (2012-2014) et elle réside dans le village de Noumoudara².

Assita Ouattara : De la société civile à la société politique

Assita Ouattara est une femme politique leader dans la ville de Bobo-Dioulasso, voire même un leader politique tout court. Elle a environ 50 ans et est du village de Matroukou (à 15 km de Bobo-Dioulasso) mais a grandi en ville. Du côté maternel Assita Ouattara est issue de la chefferie tiefo de Noumoudara et

¹ Cependant, suite aux élections municipales en novembre 2016 Awa Sacko fut élue maire de la commune Madina-Sacko.

² Avec la révolution qui a contraint le président Compaoré à démissionner le 31 octobre 2014 (Hagberg et al. 2015) Assita Ouattara a quitté le CDP pour rejoindre le nouveau Nouvelle Alliance du Faso (NAFA). Elle est demeurée militante et leader de la NAFA, même si elle n'a pas été candidate pour les élections en 2015 et 2016. En novembre 2018, elle a décidé de quitter la NAFA pour retourner au CDP. Jagalan Ouattara n'est plus conseillère car en novembre 2014 les conseils municipaux ont été dissouts sur toute l'étendue du territoire. Elle n'a plus de poste politique mais elle milite pour le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) de l'actuel président Roch Marc Christian Kaboré. Dans ce chapitre, notre analyse se base sur la situation avant la révolution en fin octobre 2014.

elle a longtemps œuvré pour la valorisation de la culture tiefo (Hagberg 2003, 2004, 2014b). Entre 2012 et 2014, elle était députée du CDP à l'Assemblée Nationale, ce qui avait constitué l'aboutissement d'une longue carrière politique et associative. En 2002, elle fut nommée coordinatrice provinciale des associations féminines de la province du Houet. Cette structure de coordination est soutenue par le Ministère de la promotion de la femme et même si elle n'est pas politique la structure de coordination est fortement politisée, comme Hagberg (2013) a démontré, car elle faisait l'objet d'une lutte de pouvoir des femmes leaders de Bobo-Dioulasso, entre Assita Ouattara et Hadja Naaba Diané.

En 2006, Assita Ouattara fut élue conseillère municipale de Bobo-Dioulasso et elle fut aussitôt nommée présidente de la commission Environnement et Développement local. Après les élections législatives de 2007 lorsqu'une autre femme forte – Hadja Naaba Diane – est devenue députée à l'Assemblée Nationale, Assita a été promue première adjointe au maire central de Bobo-Dioulasso. Donc, la carrière politique d'Assita est impressionnante et son engagement politique est ancré « à la base » dans le sens qu'elle a une capacité de mobilisation dans les quartiers et secteurs de Bobo-Dioulasso et ses environs. Mais cette impression de réussite est relative, car elle a véritablement vécu des hauts et des bas dans sa carrière politique. Une épreuve politique difficile fut le conflit pour le leadership des femmes à Bobo-Dioulasso dans lequel elle a été opposée à Naaba Diane et dans lequel elle a en quelque sorte perdu (Hagberg 2013, 2010). Pour les élections législatives en 2007, Assita a dû essuyer un autre échec, car elle n'avait pas été bien positionnée sur la liste du CDP de Bobo. En revanche, pour les élections législatives et municipales couplées en décembre 2012 Assita Ouattara a été la troisième sur la liste provinciale du CDP et la dernière à passer à la députation, car les partis d'opposition ont pu avoir les trois autres sièges de l'Assemblée Nationale. Elle a, en même temps, été élue conseillère municipale de Bobo, mais n'a plus assumé la fonction de première adjointe au maire.

La campagne de 2012 fut particulièrement dure pour Assita Ouattara, car elle a été prête à assumer la fonction de députée. Même s'il est vrai qu'elle a fini par battre beaucoup d'hommes-candidats lors de l'établissement de la liste électorale, il y avait aussi une certaine rivalité entre les différentes femmes-leaders de Bobo-Dioulasso : la députée sortante Naaba Diane était positionnée sur la liste nationale du CDP mais n'avait pas été élue et la puissante femme du bureau politique du CDP et coordinatrice de la FEDAP-BC³ du Houet Hélène Traoré était aussi candidate malheureuse sur la liste nationale. En effet, la lutte de positionnement s'articule souvent autour du poste courtisé par les femmes plutôt que de chercher à augmenter le nombre de postes des femmes politiques. Dans ce contexte, la carrière politique d'Assita révèle une position ambiguë. D'une part, elle est certes une femme leader qui a pu « percer » et entrer à l'Assemblée nationale ; elle a été beaucoup soutenue par les associations féminines bobolaises

³ Fédération Associative pour la Paix et le Progrès avec Blaise Compaoré, société civile politique de soutien au président.

avant et pendant les élections. D'autre part, elle ne se différencie pas d'autres députés dans le sens qu'elle est une femme battante sans merci dans ses actions politiques ; elle est un fin stratège qui choisit soigneusement ses prises de position.

En somme, Assita Ouattara est l'exemple d'une femme politique qui a su affronter les enjeux de pouvoir, même si cela s'est parfois fait à ses dépens ; elle a fait l'objet de maintes critiques et rapportages (*nafigiya*) sur sa vie privée et sur sa personne en général. Elle a aussi, comme on verra dans ce qui suit, été en conflit avec le chef traditionnel *golotigi* de Noumoudara.

Jagalan Ouattara : Femme leader dans la cour du chef

Résidente dans la cour du chef *golotigi* de Noumoudara, Jagalan Ouattara a environ 65 ans. Pour être une femme de son âge vivant en milieu rural, elle est particulière, parce qu'elle est instruite et toujours vivace. Elle a fait ses études au Collège Sainte Thérèse de Banfora jusqu'au niveau baccalauréat mais sans décrocher le BAC. Jagalan est la femme leader par excellence. Depuis très longtemps, elle s'est engagée dans des projets de soutien aux activités rémunératrices des femmes et elle est devenue la personne de référence et la formatrice principale pour les groupements de transformation du beurre de karité dans la province du Houet. Elle fait l'élevage des poulets et est impliquée dans toute activité et tout projet portant sur le développement des femmes de son village.

Pendant longtemps, Jagalan n'a pas été directement impliquée en politique, mais elle fait partie du réseau de Assita Ouattara ; les deux femmes sont parentes et luttent ensemble pour les femmes tiefo. En 2012, elle s'est néanmoins présentée aux élections municipales de la commune de Péni dans un contexte villageois tendu. Elle fut la candidate du parti majoritaire CDP et elle était « tête de liste » à Noumoudara, mais le chef *golotigi* de Noumoudara a soutenu une autre candidate de l'Alliance pour la démocratie et la fédération/le Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA), notamment Kapii Ouattara. Elle est la fille du chef de village de Noumoudara. Autrement dit, deux femmes candidates se sont présentées pour les élections et toutes les deux ont été élues de la commune de Péni. Mais tandis que Jagalan du CDP réside dans la cour du chef *golotigi* (mais sans parenté directe) la fille du chef de village Kati Ouattara de l'ADF/RDA a eu le soutien du chef *golotigi* et celui du chef de village.

La lecture de cette situation est assez difficile. D'une part, Jagalan représente le méga-parti au pouvoir CDP qui cherchait toutes les voies et moyens pour s'accrocher au pouvoir. Elle était soutenue par Assita Ouattara et son réseau politique qui disposaient des ressources financières importantes. D'autre part, Jagalan était contestée au village de Noumoudara, car les notabilités (le chef *golotigi* et le chef de village) ont soutenu la fille du chef de village. Cette prise de position des notables du village contre le parti au pouvoir a fait beaucoup de bruits à Bobo et des délégations du CDP ont été dépêchées pour sensibiliser les chefs de Noumoudara (cf. Hagberg 2014).

Jagalan a sa base de légitimité politique ancrée dans les actions de développement et de mobilisation qu'elle a su mener. Son sérieux joue à sa faveur ;

son niveau d'instruction fait aussi qu'elle soit moins vulnérable aux exactions et accusations au niveau du village. Avec le soutien du CDP cette femme a pu affronter les deux grands pôles de pouvoir du village de Noumoudara : la chefferie *golotigi* et la chefferie de village.

Analyse des carrières des quatre femmes politiques

Malgré maintes ressemblances, il y a des différences intéressantes en matière politique entre le Burkina Faso et la Mali. Primo, le Mali a une multitude de partis politiques qui ont emmené l'alternance. Au temps de Konaré 1992–2002, c'est l'ADEMA qui était le parti majoritaire. Amadou Toumani Touré (2002–2012) fut élu comme candidat indépendant pour ensuite diriger le Mouvement Citoyen devenu le Parti pour le développement économique et la solidarité (PDES). Avec le coup d'état de 2012 suivi de la transition de Diounounda Traoré (2012–13), le parti ADEMA a fait son retour. En 2013 Ibrahim Boubacar Keïta du RPM a été élu. En somme, plusieurs partis et formations politiques ont été aux affaires. Le Burkina Faso a par contre eu le même parti au pouvoir – Organisation pour la Démocratie Populaire/Mouvement du Travail (ODP/MT) devenue le CDP en 1996 – depuis l'avènement de la démocratie, voire même depuis le coup d'État de 1987 jusqu'en 2014⁴. Les grands débats politiques ont depuis les années 1990 tourné autour de la modification de la constitution permettant au Président Compaoré de rester président à vie (Hagberg et al. 2015). Secundo, la loi électorale est assez différente entre les deux pays, notamment en ce qui concerne le nombre de conseillers. Au Burkina Faso, chaque village a, au moins, deux conseillers, ce qui oblige les partis politiques à s'enraciner dans les villages et secteurs. Au Mali, les partis ont une liste par commune sans être obligé de garantir la représentativité de chaque localité. Tercio, les femmes politiques ont bien plus de représentation au Burkina Faso qu'au Mali, en bonne partie due à la révolution sankariste dans les années 1980. En effet, il semble être bien plus difficile à « percer » pour une femme politique malienne que par son homologue burkinabè. Les femmes politiques font leur carrière politique généralement au sein d'un parti ; alors au sein de ce parti elles doivent faire face à des enjeux de pouvoir. En plus, dans le jeu politique, elles font également face aux autres partis, comme d'ailleurs dans tout système multipartite. Dans ce qui suit, nous identifions un certain nombre de facteurs qui semblent avoir joué en faveur de quatre femmes politiques.

Premièrement, ces femmes se sont faites une place dans la politique après avoir atteintes un certain âge. Ce sont des femmes qui n'ont plus d'enfants en bas âge qui se lancent en politique, du moins pour les positions convoitées. Il est bien plus difficile pour une femme avec des enfants en bas âge de se lancer dans

⁴ L'actuel parti au pouvoir, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), représente une continuité politique avec le président Roch Marc Cristian Kaboré (Hagberg et al. 2017b)

une carrière politique. Aussi, le nomadisme politique semble moins développé ; ces femmes politiques sont d'une fidélité étonnante, car elles sont souvent militantes dans un parti pendant longtemps avant d'être promues comme candidates de première ligne. De plus, les hommes ne leur font pas de cadeaux, car une fois proposées elles sont exposées à tous les rapportages mais arrivent à traverser leur chemin avec le soutien de quelques hommes du parti.

Deuxièmement, l'âge fait aussi que ces femmes peuvent compter sur la compréhension et le soutien de leurs époux. Les femmes politiques sont très souvent accusées d'être « les amantes » des hommes du pouvoir, malgré le fait qu'elles sont mariées. Aussi, si le mari ne dispose pas de moyens financiers, la femme pourrait avoir des difficultés pour battre campagne. Comme indiqué par le rapport de la Mission d'Observation électorale de l'Union européenne au Mali :

« En effet, bien que non officielle, la vérification des moyens financiers d'un candidat est une pratique discriminatoire répandue. Selon les partis, il s'agit de vérifier que le candidat sera en mesure d'assumer en grande partie les frais de sa campagne. La possibilité de se porter candidat au sein d'un parti est souvent de facto réservée à une certaine élite » (Union Européenne 2013).

Rares sont les femmes qui sont capables de prendre en charge les campagnes du parti à leurs propres comptes (Shérif 2013). L'entretien avec une élue de la commune VI du Mali, illustre parfaitement ce à quoi les femmes font face en matière de la politique : « *Souvent le mauvais positionnement vient aussi du fait que les femmes arrivent difficilement à s'acquitter des sommes exorbitantes imposées par les partis politiques pour bien se positionner sur les listes* » (Diallo et al. 2012). Alors, la difficile candidature des femmes révèle une problématique plus générale sur l'achat – et la vente – des positionnements sur la liste électorale.

Troisièmement, la situation matrimoniale est aussi fondamentale pour la respectabilité des femmes politiques et encore plus importante la maternité. Même si certaines femmes politiques vivent sans mari, les quatre femmes politiques ici ont toutes des maris qui soutiennent leur carrière respective. Ceci n'est pas sans importance, car les femmes politiques sont particulièrement exposées aux rumeurs et aux rapportages caractéristiques de n'importe quel milieu où les enjeux de pouvoir sont importants. Ces quatre femmes ont des maris compréhensifs ; il nous semble que leur engagement politique est conditionné par les maris qui « ont compris », ce qui nous emmène à interroger les conditions mêmes d'engagement politique au Burkina Faso et au Mali.

Quatrièmement, les quatre femmes politiques ont une relation avec le pouvoir traditionnel. Awa Sacko, Assita Ouattara et Jagalan Ouattara ont une relation directe avec la chefferie. Awa est issue de la famille du chef de Madina-Sacko. Assita est de la famille de *golotigi* de Noumoudara, même si son père est de Matroukou. Jagalan n'est pas de la famille du chef, mais elle fait partie de la cour royale, c'est-à-dire les gens qui habitent avec le chef. Henriette est plutôt une intellectuelle et fonctionnaire de l'État sans relations avec la chefferie. Or, elle est néanmoins noble (*boron*), ce qui semble être un facteur important qui favorise

la possibilité de devenir leader. La légitimité traditionnelle joue un rôle aussi pour ces femmes, même si l'on est plus habitué à l'immixtion des chefs dans la politique en Afrique (Buur et Kyed 2007). Pour la candidature des femmes politiques, une fille ou sœur du chef aurait un avantage par rapport aux autres femmes leaders.

Cinquièmement, ces quatre femmes « ont duré » en politique. Henriette Dembélé (de Kalaban-coro) et Assita Ouattara (de Bobo-Dioulasso) ont fait un long chemin avant d'être positionnées comme « tête de liste », du moins à une position éligible. Awa Sacko de Madina-Sacko a également fait ses preuves lors du décès du maire sortant à la veille des élections en 2009. Jagalan Ouattara, conseillère de la commune rurale de Péní, était nouvelle en politique. Avec son âge et son dynamisme – des assises importantes pour les femmes politiques – elle n'a, en quelque sorte, plus rien à craindre. Il est intéressant de constater que ni Awa, ni Jagalan n'ont eu le soutien de la famille – dans les deux cas la famille du chef – et que leur activité politique défie les normes sociales. Le soutien du parti est, dans ce cas de figure, fondamental à l'action politique.

Conclusion

Pour conclure cette étude sur les femmes politiques face à des enjeux de pouvoir, nous voudrions revenir sur la culture politique locale. En général, la participation politique des femmes semble s'accroître en Afrique, même si ce changement est toujours timide. L'analyse de quatre femmes politiques donne aussi de la matière à réfléchir sur les contextes et conditions de travail de ces politiciennes.

La femme mobilisatrice est une figure politique omniprésente dans les milieux politiques burkinabè et maliens, car la participation des femmes est jugée nécessaire. Ceci s'inscrit dans une culture politique locale où les femmes sortent pour animer les meetings politiques et aucun politicien n'ose ouvertement affronter une foule de femmes mécontentes. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la grande mobilisation faite autour de la journée internationale de la femme même par « les hommes politiques ». Les femmes politiques jouent souvent leurs rôles de courtier des femmes « à la base ». C'est aussi pourquoi les premières dames restent souvent très attachées aux questions des femmes et de leur mobilisation.

Les femmes politiques font indéniablement face aux pratiques de marginalisation et de mauvais positionnement. Le processus d'établissement des listes électorales est un objet de recherche important, et nos interlocuteurs sur le terrain indiquent clairement qu'il y a des manipulations et parfois des résistances ouvertes à la candidature des femmes. Des réunions secrètes et des propos traditionalistes lors des meetings sont de véritables actes de marginalisation.

L'analyse des femmes politiques comme actrices – plutôt que participantes – nous donne aussi de la matière à réfléchir sur la culture démocratique locale. Non seulement le sexisme et les coups bas mais aussi les réussites et les acquis contribuent à façonner la politique au niveau communal au Burkina Faso et au

Mali. C'est pourquoi nous pensons que l'ethnographie comparée des carrières politiques donne une meilleure compréhension aux processus d'exclusion / inclusion des femmes en tant que leaders politiques : têtes de liste, militantes, mobilisatrices, etc.

Bibliographie

- Barthélémy, P. 2010. *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918–1957)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Barthélémy, P., L. Capdevila et M. Zancarini-Fournel 2011. « Femmes, genre et colonisations ». *Clio : Femmes, Genre, Histoire* 33 : 7–22.
- Dahlerup, D. (éd.) 2006. *Women, Quotas and Politics*. London et New York : Routledge.
- Hagberg, S. 2003. « Amoro et Guimbé : histoire et religion dans la construction de l'identité tiefo ». In : *Histoire du peuplement et relations inter-ethniques au Burkina Faso* (éd.) R. Kuba, C. Lentz et C.N. Somda. Paris: Karthala.
- Hagberg, S. 2004. « Ethnic Identification in Voluntary Associations: The Politics of Development and Culture in Burkina Faso ». In: *Rights and the Politics of Recognition in Africa* (éd.) H. Englund et F.B. Nyamnjoh. London & New York: ZED Books.
- Hagberg, S. 2010. « *Inventing and Mobilising the Local: Decentralisation and Citizen Participation in West Africa* ». In : *Inventing and Mobilising the Local* (ed.) S. Hagberg. APAD-Bulletin 31–32. LIT Münster: Verlag.
- Hagberg, S. 2013. « Politique des partis, développement local et lutte de pouvoir des femmes à Bobo-Dioulasso ». In : *La ville de Bobo-Dioulasso: Urbanité et appartenances en Afrique de l'Ouest* (éd.) K. Werthmann et M.L. Sanogo. Paris : Karthala.
- Hagberg, S. 2014a. « Maktens opposition och oppositionens makt: Demokratins etnografi i västafrikanska kommuner ». *Annales Societatis Litterum Humaniorum Regiae Upsaliensis*. Årsbok 2012. Uppsala: Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala.
- Hagberg, S. 2014b. « Moderna hövdingar och traditionella politiker i västafrikanska kommuner ». In *YMER 2014 Resurser och politik i Afrika* (éd.) S. Hagberg et G. Körling. Stockholm: Svenska Sällskapet för Antropologi och etnologi.
- Hagberg, S., L. Kibora, F. Ouattara et A. Konkobo 2015. Au cœur de la révolution burkinabè. *Anthropologie & développement* 42 : 199–224.
- Hagberg, S. L. Kibora, S. Barry, S. Gnessi et A. Konkobo. 2017. *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016: Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans 'un Burkina Faso nouveau'*. Uppsala Papers in Africa Studies 2. Uppsala : Uppsala University.
- INSTAT-RGPH 2009. 4^{ème} Recensement Général de la population et de l'Habitat du Mali: Résultats définitifs/Répertoire par villages. Bamako: Institut National de la Statistique. Consulté le 27 août 2013: <http://instat.gov.ml/documentation/REPertoire%20DU%20MALI%20RGPH%202009.pdf>
- National Democratic Institute 2014. Analyse Genre des Élections Législatives 2013 au Mali. National Democratic Institute Mali, May 2014. Téléchargé le 3 août 2015 : <https://www.ndi.org/files/NDI-Mali-Analyse-Genre-des-Elections-Legislatives%202013-au-Mali.pdf>
- Person, Y. 1975. *Samori : une révolution dyula*. Tome III. Dakar : Institut Fondamental d'Afrique Noire.

- Rouamba, L. et F. Descarries 2010. « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957–2009) ». *Recherches féministes* 23(1), 99–101 : <http://id.erudit.org/iderudit/044424ar>
- Sanankoura, B. 2004. *Femmes et parlement au Mali*. *Afrique contemporaine* 2004/2 (210), 145–156. Téléchargé le 16 juin 2014 : <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-2-page-145.htm>
- Shérif, E. 2013. La participation politique des Femmes au Sahel. Communication présentée le 9 avril 2013 au *Colloque de haut niveau sur le leadership des femmes dans les pays du Sahel*. Bruxelles : Union Européenne, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahel et ONU Femmes.
- Tiendrebéogo-Kaboret, A. 2002. « Burkina Faso : Les obstacles à la participation des femmes au parlement ». In : *Les femmes au parlement : au-delà du nombre* (éd.) J. Ballington et M.-J. Protais. Stockholm : INTERNATIONAL IDEA. Téléchargé le 16 juin 2014 : http://www.idea.int/publications/wip/upload/chapter_02a-CS_Burkina.pdf
- Union Européenne 2013. Rapport de la Mission d’Observation électorale de l’Union européenne au Mali : Élections législatives 2013. Téléchargé le 17 juin 2014 : http://www.eucom.eu/files/pressreleases/english/rapport-final-recommandations-legislatives-mali-2013_fr.pdf

La société civile dans l'espace communal de Mountougoula au Mali

N'gna Traoré

Introduction

La démocratie et la décentralisation entraînent une recomposition de l'espace public local et, particulièrement, du secteur associatif. Ainsi, prolifèrent de nouvelles formes d'association qui se distinguent par le recours à la légalisation¹ et la mise en œuvre d'actions dites de développement.

Considérées, a priori, comme des acteurs de la société civile, les associations devraient cependant remplir certaines exigences pour mériter cette appellation. Ainsi, à la société civile des bailleurs de fonds internationaux, promoteurs de la démocratie et de la décentralisation, s'opposent celle des autorités municipales, qui s'approprient le concept en définissant un champ d'action aux acteurs. A ces deux, s'oppose la société civile des acteurs qui se regroupent sous le vocable (cf. Otayek, 2002b). Autrement dit, entre la société civile telle que perçue et telle qu'elle se conçoit, il y a une ligne de démarcation que seule l'analyse des pratiques des acteurs permet de tracer. Cette analyse permet, en outre, de cerner la problématique de définition du concept ainsi que celle de sa transposition à l'espace communal malien.

Compte tenu du « malentendu² » dont la société civile fait l'objet, selon les logiques et les pratiques d'acteurs, il convient de savoir si l'engagement politique des leaders d'association est un obstacle au rôle que les associations se fixent ou s'il constitue au contraire un stimulateur d'actions d'intérêt public. Par ailleurs, si la société civile idéale, celle qui doit contribuer au renforcement de la démocratie par des actions de contre-pouvoir, doit être apolitique ; y a-t-il d'associations, dans l'espace local, qui s'inscrivent dans ce registre de l'apolitisme ? De quelle efficacité pratique pourraient être ces associations ?

Nous nous proposons d'examiner le concept de société civile à la lumière des pratiques associatives dans la commune de Mountougoula. Cette revisite du concept par rapport à la réalité est principalement axée sur les groupes « mar-

¹ La recherche de récépissé qui permet d'inscrire l'association dans un registre légal et un phénomène de mode dans l'espace communal malien. Elle est incitée en général par des ONG ou des acteurs politiques.

² Sebahara (2012) utilise le terme pour montrer que le rôle que la « société civile » se donne est différent de ce qu'on lui attribue

ginalisés³ » notamment les jeunes et les femmes. Dans cette commune, deux associations rivales, à savoir l'Association des Jeunes pour le Développement de la Commune de Mountougoula (AJDCM) et la Coordination des Jeunes pour le Développement de la Commune de Mountougoula (CAJDCM) sont au centre de notre analyse.

A partir des données d'enquête qualitative et d'analyse documentaire, nous voulons comprendre comment ces associations se présentent comme le creuset des stratégies politiques. Par ailleurs, nous voulons savoir, au-delà des actions d'intérêt public qu'elles posent, comment les associations participent-elles aux processus démocratiques locaux.

Dans ce chapitre, nous discutons d'abord du concept de société civile en référence aux concepteurs développementalistes et à quelques auteurs. Dans un second temps, nous parcourons l'histoire de l'usage du concept au Mali. La troisième partie de notre réflexion est consacrée à l'analyse des articulations entre société civile et démocratie. Ensuite, nous analysons les caractéristiques de la vie associative au Mali avant et après la décentralisation. Enfin la dernière partie de ce chapitre porte sur l'étude des rapports entre leaderships associatif et politique ainsi que sur l'analyse des enjeux individuels, collectifs et communautaires de l'implication politique des leaders d'association.

Le concept de société civile, une catégorie de l'action

Tout comme les concepts de démocratie et de décentralisation, celui de société civile a un caractère exogène. Il trouve son origine dans la philosophie politique occidentale et chez des auteurs tels, Hobbes, Hegel, Locke, Marx, Gramsci, Tocqueville (cf. Otayek 2002b, 2004 ; Roy 2005 ; Rangeon 1986). Son apparition dans les pays du sud est en relation avec les contraintes d'ajustement structurel et est parfois interprétée comme une injonction en vue de parer aux effets sociaux négatifs de la soumission à un ordre économique mondial (Le Bris 1999 ; Otayek, 2004). Par ailleurs, Bayart considère la société civile comme « un mot de pidgin, une ingénierie des relations internationales qui permet aux acteurs d'un monde hétérogène de globaliser de concert » (Bayart cité dans Caillé et Laville 2007 :1). En effet, il se réfère à la multiplication des ONG accréditées par l'ONU et le fait que toutes les politiques de développement associent la société civile.

Devenu un vocabulaire courant du lexique politique et économique international, le concept de société civile fait l'objet de plusieurs manipulations. Olivier de Sardan (1998) se méfie de son usage et préfère parler de secteur associatif. Pour lui, le terme « société civile » est un fourre-tout à travers lequel une association prétend représenter la société entière et gagner donc une légitimité auprès des bailleurs de fonds. Roy (2005) avait également compris que le « label » société

³ Bérédogo (1997) désigne par ce terme les cadets sociaux, jeunes, femmes et groupes « castés » qui sont exclus des prises de décision dans les sociétés traditionnelles, car considérés comme des « éternels mineurs ».

civile permet de se brancher sur le circuit des aides internationales. En revanche le terme est aussi attribué à des associations par les bailleurs pour se réjouir d'avancée démocratique chez des communautés cibles. Ces manipulations et instrumentalisation donnent au concept un caractère imprécis et polysémique.

Pour Roy (2005), la société civile est supposée agir dans l'espace situé entre le pouvoir d'État et la sphère privée, là où se manifeste le corps social. Cette société civile s'observe dans « l'espace public ». La définition de Roy (2005), de même que celle qu'on retrouve chez Rudebeck (2010)⁴, prêche pour l'autonomie de la société civile. Dans cette logique, il ne suffit pas de se réclamer de la société civile pour en être membre mais il faut remplir le critère d'autonomie. C'est pourquoi, Sylla affirme : « les acteurs bicéphales qui se réclament de la société civile, mais, qui, selon les circonstances, sont tantôt acteurs politiques (élus, responsables de partis politiques, etc.), tantôt acteurs de la société civile (responsables d'ONG ou d'association) en sont exclus » (Sylla cité dans Bérédogo, 2008 :13). Cette vision de la société civile est en réalité normative, elle en exclut des acteurs pour leur manque d'autonomie vis-à-vis du pouvoir ou de la vie politique.

Les lois sur les associations et les sociétés coopératives au Mali font l'impasse sur la notion de société civile. Elles se résument à la détermination des conditions de création des associations et à leur fonctionnement. Le concept n'a pas non plus de correspondant dans les langues locales du pays, ce qui indique selon Jonckers (2011) qu'il se rapporte à l'histoire politique occidentale. Il apparaît plutôt dans les discours développementalistes, politiques ou chez des acteurs nationaux se réclamant du secteur et qui se battent soit pour la représentation institutionnelle de la société civile, son accès aux offres d'emploi, soit pour sa participation à la conception ou à la mise en œuvre de politiques publiques. Le concept n'échappe donc pas ici non plus aux manipulations suivant les intérêts des catégories d'acteurs citées.

Mais en dépit du caractère polysémique du concept, de l'usage incantatoire qui lui est réservé ou encore de l'instrumentalisation idéologique qu'on en fait, le concept de société civile ne doit pas être récusé. Il suffit de se référer à la pratique des acteurs pour l'adapter. Otayek (2002a, 2004) considère que le discours sur la société civile n'est pas du tout insensé. Malgré sa polysémie, le concept demeure opératoire et, on ne peut partir des manipulations pour conclure à sa vacuité, car « ce serait réducteur et sans doute méprisant pour les acteurs, au sud, qui se mobilisent et prennent des risques au nom de la société civile...et de la démocratie » (Otayek, 2002a: 169). Dans la même logique, Loada (1999) considère que la société civile existe parce qu'il y a des hommes qui se réclament d'elle. A la lumière d'une analyse du mouvement sociopolitique qui s'est exprimé sur la scène burkinabè suite à la mort du journaliste Norbert Zongo, il affirme :

⁴ Pour Rudebeck (2010), le terme réfère à ceux qui agissent ensemble dans un espace social existant entre l'état et la sphère privée « *It refers to people acting together in the social space existing in society between the state and private sphere* » (Rudebeck, 2010 :12-13).

« la société civile n'est pas un leurre. Elle existe d'abord et avant tout parce qu'elle a conscience de son existence, de son rôle, des risques encourus par ses militants et dirigeants, qui les assument au nom d'un certain nombre de valeurs ». (Loada 1999 : 136)

Cette démarche de Loada (1999) et d'Otayek (2002a) s'inscrit dans la perspective d'une sociologie des acteurs. En étudiant les associations à connotation ethnique au Burkina, Hagberg (2004) se situe dans la même perspective. Il montre l'intérêt pour le réalisme en matière d'analyse de la société civile. Pour lui, peu importe les définitions conventionnelles qui en excluent certaines associations dont celles à base ethnique (Hagberg 2004 : 197). C'est de la pratique qu'il faut partir pour construire une anthropologie politique de la société civile. Celle-ci ne saurait ignorer la dimension émique de l'appropriation du concept par les acteurs.

Nous inscrivons notre analyse dans cette perspective, car une démarche anthropologique conséquente ne saurait en être autrement au risque de tomber dans le « nominalisme ». En effet, concevoir la société civile comme une catégorie de l'action a l'intérêt de se libérer des visions normatives. Il ne s'agit pas de dire ce que la société civile doit être mais de voir comment elle se pense elle-même et comment elle agit. Cette approche nous amène alors à nous intéresser aux pratiques, stratégies et contraintes des acteurs qui se réclament de la société civile ou sont supposés appartenir à cette sphère.

Notre option pour l'approche empirique trouve sa signification dans la valorisation de la question de « sens » au détriment de la critique normative qui domine la plupart des analyses sur la société civile. Par exemple, que les leaders d'associations dites apolitiques fassent de la politique ou soient impliqués dans les activités politiques ne doit pas surprendre ou être, a priori, perçu comme une déviation. Cela doit plutôt amener à réfléchir sur les formes et le sens de cet engagement ou de cette implication et leurs effets sur la dynamique démocratique dans l'espace local.

Du concept de la société civile au Mali

Le concept de société civile se vulgarise en Afrique à partir des années 1980 grâce aux institutions internationales, FMI et Banque mondiale. Le contexte particulier de son intégration dans le lexique politique africain, et en l'occurrence malien, est la période de démocratisation et des réformes de décentralisation.

Le Mali entre dans la démocratie représentative avec les élections de 1992 et cela, suite à l'insurrection populaire ayant conduit, à un coup d'État, à la fin du régime militaire le 26 mars 1991. Cette insurrection a eu lieu avec la participation d'acteurs qui se réclamaient de la société civile, car agissant entre l'État et la sphère privée (cf. Thiriot 2002 ; Roy 2005). Il s'agit d'associations de jeunes diplômés, de syndicats estudiantins, d'associations politiques et de celles des droits de l'homme. Elles furent par la suite associées à la gestion du pouvoir de transition à travers le Conseil National de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP).

Cette participation ouvrit de nouveaux espaces d'expression aux organisations de la société civile dans les régimes post-transition et pour la consolidation de la démocratie. Elle incluait leur représentation dans les structures et institutions tels, la Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI) et le Conseil Économique, Social et Culturel (CESC). La société civile fut en outre associée à l'élaboration et à la définition des politiques publiques, tel le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Mais la participation de la société civile aux institutions et aux structures post-transition, revêtit des aspects clientélistes dénoncés par certaines de ses composantes qui se sentaient exclues.

Dans le cadre de l'élaboration du document du CSLP, l'administration fut accusée de ne s'appuyer que sur les grosses structures urbaines de la société civile financées par les bailleurs de fonds. Ce fut le cas de la Coordination des Associations et ONG féminines (CAFO) qui bénéficiait chaque fois de privilèges auprès du pouvoir du Président Alpha Oumar Konaré qui en avait d'ailleurs fait la première fédération des associations féminines (cf. Cissoko et Touré 2005).

Le processus de décentralisation est un autre élément du rapprochement entre la société civile, le pouvoir politique et le reste de la population. Au Mali, la société civile a été associée à la mise en œuvre de cette réforme à travers les groupes régionaux d'étude et de mobilisation. Aussi, selon le code des collectivités, elle doit participer à la gouvernance décentralisée.

La réforme de la décentralisation a été lancée sur la base des référents idéologiques développementalistes des bailleurs de fonds. En effet, dans l'optique de ces promoteurs de la décentralisation, la participation de la société civile donne une caution démocratique à la gouvernance. Elle est censée garantir la redevabilité politique (« accountability » pour les Anglo-Saxons) et le développement local. Elle apparaît de ce fait comme un facteur de légitimation de pouvoir.

Ainsi, la décentralisation conduisit partout à une reconfiguration sociopolitique de l'espace à travers la prolifération des partis politiques, des associations⁵ et posait, du coup, la problématique des légitimités entre les nouveaux acteurs et les structures anciennes de l'espace local (cf. Koné 2006). La question spécifique qu'elle posait était la participation des couches marginalisées (les étrangers, les cadets sociaux ou les « éternels mineurs⁶») (Béridogo 1997) à la gestion des affaires locales. La vie associative devient un canal d'expression de ces catégories historiquement exclues du processus politique. En effet, autrefois marginalisées dans les prises de décision, elles s'organisent à travers des associations ou des réseaux d'associations pour exiger leur participation à la vie sociopolitique locale. Ainsi, progressivement, elles introduisent un mode d'investissement de l'espace public autre que par le prisme de la solidarité ethnique, religieuse ou de l'animation culturelle.

⁵ La Cellule d'Appui au Développement à la base (CADB) fait état de 10.000 associations légalement déclarées au Mali entre 1988 et 2006 (Béridogo 2008 : 20)

⁶ Béridogo montre que dans les sociétés traditionnelles, les femmes et les couches sociales castées sont considérées comme des éternels mineurs. Quel que soit leur âge, ils sont exclus des procédures décisionnelles des pouvoirs politiques locaux.

Société civile et démocratie

La concomitance entre la décentralisation et la multiplication des associations n'est que le reflet de la jonction faite, par les politologues et les institutions de développement, entre les concepts de démocratie et de société civile. Les associations dans leurs nouvelles formes et à travers les catégories genre et jeunesse, par exemple, apparaissent comme une expérimentation de la société civile. En effet, depuis des décennies, le langage qui consiste à lier société civile avec processus démocratique est courant. Keane (2009) considère la démocratie comme un système où le gouvernement et la société civile constituent des aspects différents mais interdépendants : « *Democracy has come to mean a special type of political system and way of life in which civil society and government tend to function as two necessary moments, separate but contiguous, distinct but interdependent* » (Keane 2009 : 2). De ce point de vue, la démocratie sous-entend un équilibre entre l'État et la société civile. Elle n'est ni l'extension du pouvoir de l'État sur la société civile, ni son extinction au profit d'une liberté des citoyens à l'intérieur de la société civile.

Perçue à travers la vie associative, la société civile fonde l'espoir de constituer une école de la démocratie. Pour Otayek (2002b), cette école de la démocratie doit se définir sous deux aspects. Elle concerne d'abord le fonctionnement des organisations elles-mêmes (élection, liberté de parole) puis leur promptitude à contrôler la gouvernance en tant que contre-pouvoir. Mais pour mieux accomplir ce rôle, ces organisations doivent effectuer une mutation politique vers des formes d'organisation citoyennes, car « *la société civile ne peut jouer son rôle démocratisateur que si elle se politise, s'institutionnalise* » (Otayek 2002b : 200). Contre cette nécessité exprimée par Otayek, émerge une vision normative de la société civile qui consiste à dire que celle-ci ne doit pas être politique. Elle est particulièrement diffusée par les pouvoirs politiques qui lui proposent un registre d'actions différent de ce qu'elle se donne et même de ce qui est attendu d'elle par les partenaires financiers. Hochet et al. (2011) avaient parlé de « modèle de la boîte à idée » pour qualifier les types d'actions et l'attitude que les pouvoirs politiques prescrivent à la société civile. Il s'agit des actions qui se résument à la prestation et à la soumission des doléances accompagnée de plaidoyer.

Enfin, d'autres obstacles s'érigent contre la participation de la société civile à la construction démocratique. L'analyse des systèmes de relation entre institutions municipales et citoyens acteurs révèle ce que Goudiaby (2011) appelle une « activité tactique » visant de part et d'autre à contrôler, institutionnaliser ou à banaliser les dynamiques participatives dans l'espace public. Alors, autant les citoyens organisés tentent de peser sur les décisions politiques et l'action publique locale, autant des dispositifs de contrôle de la participation sont mis en œuvre par les gouvernements locaux. En terme clair, « *là où les citoyens s'organisent de façon active pour inscrire leurs engagements dans un processus sociopolitique et non plus seulement socioculturel, s'organisent également des pouvoirs locaux pour leur rendre moins évident l'accès aux espaces formels et institutionnels de confrontation* » (Goudiaby 2011 : 1). Ceci fait référence aux nombreuses stratégies mises en œuvre par les pouvoirs pour contrôler l'opposition sociopolitique.

L'analyse de la pratique associative dans la commune de Mountougoula permet de mieux élucider les rapports entre pouvoir politique et société civile et la place de celle-ci dans la construction locale de la démocratie.

Les associations à Mountougoula

Les associations appartiennent à différentes catégories et partout au Mali, on y distingue des formes traditionnelles et des formes modernes (Béridogo, 2008). L'espace villageois a toujours disposé de formes d'associations selon les cultures locales. Il y existe une tendance à s'associer qui apparaît parfois dans les proverbes en milieu bambara. L'un d'eux dit : *bolokoni kelen tè bèlè ta* ('Un seul doigt ne peut pas ramasser une pierre'). Cela signifie que l'union fait la force. En outre les différents régimes politiques selon leur stratégie d'auto-consolidation ou de mise en œuvre des politiques publiques, agricoles par exemple, ont investi l'espace villageois anté-décentralisation en suscitant la création de structures associatives appuyée sur cette réalité culturelle.

Avant même les indépendances, des syndicats d'agriculteurs ont vu le jour sous l'impulsion politique de l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (USRDA) même s'ils finirent par être dissouts par le même parti dès son accession au pouvoir. Dans le cadre de sa politique économique (agricole), le parti unique, UDPM, s'appuya sur les tòn-villageois et finit par les politiser (cf. Dembélé, 1981).

Dans leur forme traditionnelle, les associations se confondent aux regroupements par classes d'âge (groupes d'initiation) et aux confréries. On rencontre dans tous les villages de Mountougoula, des associations de jeunes (*dugu tièmisen-tònn*) et de femmes (*dugu musotònn*) placées sous l'autorité des chefs de villages. La jeunesse constitue les bras valides du village (*dugu tjikètènn*) et ont la charge de l'investissement humain pour tous les travaux d'intérêt public (*dugu forobabaaran*) tels que la construction de salles de classe, de logement pour enseignant, la réparation et l'entretien des routes. À part l'association des chasseurs, les confréries sont en recul dans l'espace local à cause de l'influence de l'islam et du christianisme. Cette association est du reste, de plus en plus dépouillée de rites sacrés (*siridon*) qui l'entouraient par le passé. Dans l'ensemble, les associations traditionnelles de Mountougoula jouissent d'une légitimité sociale même si elles n'ont pas toutes, la reconnaissance légale (le récépissé). Elles peuvent également être des groupes de pression. C'est le cas des *fèrètigim* de Manakoroni. Cette association traditionnelle des jeunes du village après contestation, obtint la restitution de son terrain de foot qui faisait l'objet d'un morcellement au profit d'un acquéreur privé et client des autorités politiques villageoises et communales.

Parallèlement aux associations traditionnelles, il existe dans l'espace local, de nombreuses associations disposant de récépissé. Certaines d'entre elles ont une dimension communale et apparaissent comme des acteurs majeurs de la vie publique locale. L'association des planteurs Dara-Manakoroni, le réseau des femmes de la commune, l'Association des Jeunes pour le Développement de la

Commune de Mountougoula (AJDCM) et la Coordination des Associations de Jeune pour le Développement de la Commune de Mountougoula (CAJDCM), sont les plus visibles parmi les associations disposant de récépissé. La dynamique associative est particulièrement perceptible chez les associations de jeunes notamment les deux rivales, à savoir la CAJDCM et l'AJDCM et dans le réseau des femmes. Cette dynamique se révèle à travers des actions d'intérêt public, mais cache, dans la plupart des cas, les ambitions politiques des leaders d'association.

Suscitées par la démocratisation et la décentralisation, ces formes modernes d'association s'articulent avec les structures traditionnelles sur lesquelles elles s'appuient pour se construire. Ainsi, la coordination des jeunes, une structure moderne avec récépissé s'est appuyée sur les associations traditionnelles des jeunes des différents villages « Dugu tiëmisëntônw » et sur l'autorisation des chefs de villages pour se structurer. Celles-ci en constituent d'ailleurs les seules associations membres. Il en est de même du réseau des femmes qui s'est constitué sur la base des associations traditionnelles de femmes des villages (*dugu musotônn*).

Bien qu'elle soit essentiellement constituée de jeunes de la commune, résidents à Bamako, l'AJDCM ne fait pas exception à la règle. Sa force de mobilisation dans la commune repose sur les relations qu'elle entretient au sein des structures traditionnelles villageoises (autorité politique des villages et jeunesse). Ce greffage du nouveau sur l'ancien est apparu indispensable pour la légitimation de ces groupements aux leaderships parfois tenus par des allochtones. La présidente du réseau des femmes de la commune réside dans le village de Falani. Mais elle n'appartient pas à la famille du chef de village comme c'est le cas dans les formes traditionnelles d'association. Quant à la secrétaire générale du même réseau, elle est la femme d'un enseignant non originaire de la commune.

Ces associations de jeunes et de femmes, après leur phase de légitimation première (connexion avec les structures traditionnelles), deviennent de plus en plus actives dans la vie sociopolitique communale par des vellités participationnistes au développement local à travers des actions d'intérêt public telles, la réparation et l'entretien des routes, la sensibilisation pour le devoir civique électoral ou la mobilisation des ressources fiscales. Chaque association de jeunes semble avoir une chasse gardée de domaine d'activité. L'AJDCM s'est faite connaître à travers les concours d'excellence, les manifestations folkloriques et plus récemment, pendant les élections présidentielles de 2013, par la sensibilisation pour le retrait des cartes d'électeur aux Numéros d'Identification Nationale (NINA). Quant à la CAJDCM, elle a joué un rôle de pression contre les autorités municipales et les partenaires industriels de la commune pour obtenir l'entretien régulier sur le principal axe routier de la commune. Son principal domaine d'activité est la réparation de la route. Ces actions ne sont pas dénuées de signification politique, car procèdent d'un principe de participation à la vie sociopolitique locale. L'on peut même dire que l'activisme associatif répond à un besoin de visibilité préparatoire de carrière politique pour les leaders de ces associations.

Faire ou ne pas faire la politique

Acteurs de l'espace public local, les associations apparaissent à la fois comme partenaires des autorités municipales et comme groupes de pression dans la gestion de la commune. Leur politisation se dévoile principalement sous deux aspects, à savoir le clientélisme et l'engagement politique direct. Le clientélisme consiste dans un rapport de réciprocité d'intérêt entre les associations et les acteurs politiques au pouvoir ou ceux cherchant à y accéder. En effet, il existe dans l'espace communal des associations-amies de la mairie. Ce sont pour la plupart des cas, des associations dont la création a été suscitée par des élus dans le but de contrôler l'espace public. Dans d'autres cas, elles ont été ralliées par les autorités municipales au bénéfice de la gestion consensuelle des affaires.

Contrairement à certaines associations, dont les leaders sont qualifiés de radicaux et de belliqueux par les autorités communales, les « associations-amies de la mairie » sont plus flexibles et prompts au consensus. Elles sont invitées aux sessions publiques de la mairie qui utilise leur participation pour donner une caution démocratique à sa gouvernance. L'association des planteurs, l'AJDCM et la coopérative des producteurs de coton appartiennent à cette catégorie d'association. Elles participent à la sensibilisation des populations pour le recouvrement de l'impôt et pour la mobilisation communautaire dans les projets et programmes de développement local. En retour, elles bénéficient de soutien de la mairie à leurs activités. La CAJDCM, considérée, par les élus communaux, comme l'association radicale à cause de ses interpellations publiques sur la gestion municipale, se méfie de ces associations qu'elle considère comme complices des maires. Celles-ci en revanche perçoivent ses méthodes comme empreintes de radicalisme et d'agitation.

La collaboration entre les associations et les leaders politiques ou les partis politiques est qualifiée d'alliance contre-nature. En effet pour Banégas et al. (2012), l'espace public est supposé être le lieu d'émergence des contre-pouvoirs. C'est donc un paradoxe que le pouvoir, loin d'être absent, y trouve la source de son renforcement. Selon cette perception de l'espace public, les partis politiques et la société civile sont issus de deux logiques différentes. Les partis politiques s'inscrivent dans une logique de conquête et de gestion du pouvoir pendant que la société civile devrait s'inscrire dans une logique de contrôle de la gouvernance.

En période électorale, le clientélisme se manifeste à travers des contrats de vote entre des associations et des leaders politiques en mal d'appui ou de légitimité. Les tontines féminines et les groupements de jeunes sont les principales cibles de ce clientélisme électoral. Les élections législatives de 2013 dans la commune de Mountougoula ont révélé un déploiement assez significatif des stratégies de clientélisation électorale. L'implication des femmes et des jeunes dans la campagne électorale et dans la mobilisation le jour du vote s'est effectuée sur la base des stratégies de fidélisation déployées par des partis ou des leaders politiques à travers des offres matérielles ou financières en amont et/ou pendant la campagne électorale.

Quant à l'engagement politique, il se manifeste à travers l'adhésion des leaders d'association aux partis politiques. L'AJDCM, la CAJDCM et le réseau des femmes sont concernés par cette pratique. Les principaux leaders de ces associations appartiennent à des partis politiques ou à des mouvements politiques circonstanciels et manifestent des ambitions pour la conquête du pouvoir communal.

Rivalités et partenariats sur fond d'engagement politique

Les associations dans la commune de Mountougoula sont tantôt rivales entre elles (l'AJDCM et la CAJDCM) et tantôt des alliées circonstanciels (la CAJDCM et le réseau des femmes). La CAJDCM est née d'une dissidence au sein de l'AJDCM. Les dissidents reprochaient à certains leaders de l'association leur engagement politique. En effet, certains leaders de l'AJDCM dont le président, avaient présenté aux élections communales de 2009, quelques mois après la création de l'association, une liste de candidature indépendante dénommée « Dunkafa-Tôn ». Mais ceux qui justifiaient leur départ de l'AJDCM par la politisation de celle-ci ne sont pas, non plus, exempts des « péchés » dont ils accusaient leurs camarades. Au sein de l'AJDCM, on considère d'ailleurs que la coordination a été créée selon une stratégie d'urgence des dissidents telle que présentée dans ces propos : « *en créant une association, on en devient plus facilement le président que de se faire une majorité dans l'association déjà existante* ». Cela prouve qu'aux jeux des acteurs, mieux vaut occuper le leadership d'une association, ce qui rend plus visible, que d'en être simple membre. Les associations créées selon cette stratégie suivent une logique patrimoniale des initiateurs qui, contrairement au principe d'alternance, y gardent toujours un rôle déterminant et perdent difficilement le contrôle du leadership.

Dès sa création, la CAJDCM se fit connaître par la pression qu'elle engagea contre la Société de Carrière et de Concassage (SOCARCO)⁷ et le pouvoir communal pour la réparation et l'entretien régulier de l'axe routier Djalakorobougou-Mountougoula. En effet, ce tronçon routier connaissait une forte dégradation à cause des camions de transport des produits de l'usine. La CAJDCM parvint à atteindre cet objectif et jouissait à cette occasion de l'accompagnement et du respect des autorités traditionnelles et de la population. Dès lors la route devint un objet de surenchère pour cette organisation de jeune. Chaque année, elle entreprend en période hivernale des actions de réparation sur d'autres axes routiers dans la commune. L'emploi des jeunes est également un objet de cette surenchère à caractère politique sous couvert associatif. La coordination tente d'intervenir à la faveur du recrutement des jeunes dans les usines installées dans la commune.

⁷ La SOCARCO obtient son autorisation d'exploitation le 14 décembre 2006 et commence ses activités d'extraction de gravier dans la commune de Mountougoula en 2007. Depuis l'opérationnalisation de cette unité industrielle, ses camions traversent régulièrement la commune et occasionne des dégâts divers.

Par ailleurs, les jeunes de la CAJDCM sont de plus en plus porteurs d'un discours sur l'alternance dans la gestion municipale. Le leadership associatif n'est qu'un masque pour leurs ambitions et leurs actions politiques, car ils appartiennent tous à des partis politiques, y sont des acteurs clés et entendent tirer le bénéfice politique de leurs actions.

Le président de la CAJDCM est le 1^{er} responsable du Rassemblement pour le Développement du Mali (RPDM) dans la commune. Le Secrétaire général de la même association est la 2^{ème} personnalité du Parti Convergence pour le Renouveau (PCR). Quant au Secrétaire aux relations extérieures, c'est lui qui a introduit le parti Yèlèma dans la commune, la veille des élections présidentielles de 2013. Le vice-président est lui aussi le 1^{er} responsable du Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID) dans la commune. A part le PCR, qui dispose d'un élu dans le conseil municipal⁸, les partis d'appartenance de ces jeunes n'y sont pas représentés. Ces partis, y compris le PCR, à travers leur frange jeune, animent l'opposition sociopolitique locale.

Pour certains leaders, cet engagement politique n'est que le corolaire de l'implication dans la vie associative. Le secrétaire général de la CAJDCM justifie son engagement politique par ces propos : « *le fait d'être responsable de la jeunesse montre un engagement sociopolitique de la personne qui fait qu'il peut aussi s'engager politiquement* ».

La politisation des associations est ancrée dans l'histoire politique du Mali. Elle est plus perceptible avec l'avènement du processus de démocratisation du continent africain. Les associations qui avaient animé le mouvement démocratique en 1991 ont fini par se transformer en parti politique ou leurs leaders sont devenus des acteurs politiques dans la période post transition (cf. Roy 2005). Aussi, les leaders des organisations de la société civile nées après la transition démocratique, tels la CAFO et le Conseil National des Jeunes (CNJ), appartiennent-ils à des partis politiques ou apparaissent comme les clients du pouvoir.

L'engagement politique dans l'espace communal révèle, dans certains cas, une stratégie d'émancipation politique des cadets. Certains ont été des militants des partis investis par leurs aînés. Le secrétaire général de la CAJDCM a été militant et responsable de la jeunesse ADEMA. Il n'a pas vu dans ce parti une possibilité de promotion politique pour les jeunes d'où sa démission.

Des *deals*⁹ étaient suspectés entre les jeunes de la CAJDCM et le maire de Banguineda (commune voisine) élu député RPM à l'issue des élections législatives de novembre et décembre 2013. En effet, la CAJDCM avait activement

⁸ Il s'agit du 2^{ème} adjoint au maire chargé des questions domaniales et foncières. Les jeunes, notamment ses camarades politiques membres de la CAJDCM, estiment qu'il a trahi la jeunesse car depuis son élection, il a tourné dos aux préoccupations des jeunes qui l'avaient pourtant soutenu aux élections communales de 2009.

⁹ L'implication des jeunes dans la gestion des supports de campagne du candidat est apparue aux yeux des membres de la coordination de campagne de la liste RPM/ADEMA comme l'expression d'un deal préparatoire des élections communales. Les jeunes soutiennent le candidat qui, une fois élu devait en retour les soutenir aux élections communales.

soutenu la candidature de celui-ci sur fonds de reconnaissance du soutien financier qu'il avait accordé à certaines de leurs activités de réparation des routes. Mais il pourrait s'agir aussi de la logique du retour de l'ascenseur. C'est à dire qu'une fois élu, le député soutienne la candidature des leaders de l'association aux élections municipales prochaines. En outre, des alliances entre les différents partis auxquels appartiennent les leaders de la CAJDCM étaient en vue pour les élections communales programmées de 2014. Le réseau des femmes, qui tenait le même discours d'alternance politique à propos du pouvoir communal, devait être associé à ce projet. Ses leaders sous couvert de la vie associative et des discours idéologiques sur l'émancipation de la femme ont le même engagement politique que les jeunes. Elles sont, à la différence, un peu plus discrètes. Il existe donc une tendance dans les associations à clamer l'apolitisme malgré l'implication politique des membres.

Les leaders d'association tentent de faire la différence entre cette implication et la politisation de l'association. Un leader de l'AJDCM expliquait au sujet de son association :

« l'association n'est pas politique, mais chaque membre de l'association peut être un homme politique. Aux communales passées, un membre de l'association était candidat indépendant. Les membres les plus proches du président, amis, promotionnaires, collègues, parents, l'ont accompagné. L'association a été officiellement informée par le président mais n'a pas voulu agir en tant qu'association. C'est le soutien individuel qui a été convenu ».

Il ajoute plus loin :

« quelle que soit l'association, il y aura des membres politiques. Si les jeunes sont engagés en politique, ce serait bien pour le développement de la commune. Les relations au Mali, maintenant, c'est des relations politiques. Les projets sont des projets politiques. Tout est politique ».

Ces logiques révèlent des stratégies mises en marche par des leaders d'association qui considèrent que l'engagement politique ne fait pas entrave à la vie associative. Chacun déploie ses stratégies de visibilité sous le couvert d'actions d'intérêt public et toute l'efficacité de ces associations tient à l'ambition politique des leaders. Les initiatives de développement qu'ils prennent, s'inscrivent dans leurs stratégies politiques. Les effets produits sur l'économie et la vie sociopolitique locales sont, par conséquent, le fruit de leur engagement politique. En somme, sans passion de visibilité et sans ambition politique, il n'y a pas d'action de développement fût-elle inspirée et soutenue par des partenaires techniques et financiers. Si l'engagement politique des leaders d'association peut être compromettant pour leur rôle de contre-pouvoir, il s'inscrit pourtant dans un processus de démocratisation par la participation des acteurs à la vie sociopolitique locale. Hagberg (2011) avait analysé la même stratégie d'ascension politique chez des organisations « peules » au Burkina Faso. Alors, si les associations modernes peuvent permettre à des leaders marginaux de participer à la vie sociopolitique,

d'être vu et de pouvoir opérer une ascension politique, elle ne peut être dépouillée de sens démocratique.

Conclusion

Dans la pratique associative de l'espace communal, les groupes susceptibles d'être regroupés sous le vocable de société civile sont, soit des clients du pouvoir, soit des acteurs politiques. Les contrats de vote entre tontines, associations féminines et de jeunes et les leaders politiques, à Mountougoula, montrent que beaucoup d'associations sont « un appendice des partis politiques ». Par ailleurs, l'appui financier sélectif de la mairie aux activités de certaines associations révèle des stratégies de clientélisation et de contrôle politique. Enfin, l'activisme politique des leaders d'association militants et responsables de partis, montre que les associations constituent un lieu de positionnement politique. Cette articulation entre leadership associatif et politique est compromettante de la construction de la société civile, dans bien de cas. Toutefois, elle n'a rien de surprenant. Il suffit de connaître les opportunités offertes par la démocratie et la décentralisation, à savoir la liberté d'association et la liberté politique pour comprendre comment cela a été savamment exploité par les acteurs.

C'est presque un truisme que de considérer la vie associative comme un tremplin politique au Mali. Ce qui nous paraît important, c'est de comprendre son rôle de médiation nécessaire pour la légitimation politique des acteurs autrefois exclus du processus de gestion du pouvoir. La contribution des associations à la construction de la démocratie locale, qui lui vaut l'appellation de société civile, ne doit pas s'envisager seulement dans leur rôle de contre-pouvoir, elle doit pouvoir aussi se mesurer par les actions qu'elles posent, l'opportunité de visibilité qu'elles donnent aux cadets sociaux. En fin de compte, on peut dire, à travers l'exemple de Mountougoula, que la vie associative au Mali permet le passage de l'illégitimité à la légitimité politique des acteurs.

Bibliographie

- Association Djoliba, 1996. « On ne ramasse pas une pierre avec un seul doigt » : organisations sociales au Mali, un atout pour la décentralisation. Consulté le 20 avril 2015. URL : <http://base.d-p-h.info/fr/dossiers/dossier-112.html>.
- Banégas, R. et al. 2012. « Parlement de la rue. Espaces publics de la parole et citoyenneté en Afrique ». *Politique africaine* 127 : 5–20.
- Béridogo B., 1997. « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées ». *Bulletin APAD* 14. Consulté le 18 mai 2011. URL: <http://apad.revues.org/581>.
- Béridogo, B. 2008. Informations de base sur le secteur de la société civile au Mali. Étude AKDN, Rapport final.
- Caillé A., et J.-L. Laville 2007. « Association, démocratie et société civile. », *Revue du Mauss permanente*. Consulté le 20 Avril 2012. URL : <http://www.journaldumauss.net/stip.php?article200>.

- Cissoko, C. et R. Touré 2005. « Participation des acteurs sociaux et gouvernance d'État : Le cas du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Mali ». *Politique africaine* 99 : 142–154.
- Dembélé, K. 1981. « La dimension politique du développement rural ». In *Le Mali, le paysan et l'État* (éd.) M.C. Cissé et P. Jacquemot. Paris : L'Harmattan.
- Goudiaby T., 2011, « Contrôler, institutionnaliser les dynamiques participatives au Sénégal : l'espace public face aux mutations de la démocratie ». Consulté le 18 février 2014. URL: http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_2-1_tida_goudiaby.pdf.
- Hagberg, S. 2004. « Ethnic Identification in Voluntary Associations: The Politics of Development and Culture in Burkina Faso ». In : *Rights and the Politics of Recognition in Africa* (éd.) H. Englund et F.B. Nyamnjoh. London et New York: ZED Books.
- Hagberg, S. 2011. « Organising Fulbe-ness : Ethnicity, livelihoods and civil society in Burkina Faso ». In : *Auf Boden der Tatsachen : Festschrift für Thomas Bierschenk* (éd.) N. Schareika, E. Spies et P.-Y. Le Meur. Köln: Köppe (Mainzer Beiträge zur Afrikaforschung 281).
- Hochet, P. et al. 2011. L'émergence du dialogue politique dans l'espace public local. Étude sur les actions d'interpellation de la société civile dans quatre régions du Burkina Faso. Rapport de diagnostic AESOC-BF, Ouagadougou : Labo Citoyenneté.
- Keane, J. 2009. *Civil society, definitions and approaches*. Berlin Heidelberg : Springer-Verlag.
- Le Bris, E. 1999. « Introduction au thème, la construction municipale en Afrique, la laborieuse gestation d'un nouvel espace public ». *Politique africaine* 74 : 6–12.
- Loada, A. 1999. « Réflexion sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après Zongo ». *Politique africaine* 76 : 136–150.
- Kassibo, B. 1997. « La décentralisation au Mali : état des lieux ». *Bulletin APAD* 14. Consulté le 18 mai 2011. URL : <http://apad.revues.org/579>.
- Koné, Y.F. 2006. « Le vestibule et/ou l'urne. Quelle légitimité pour l'exercice du pouvoir local ? », *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français* (éd.) C. Fay, Y.F. Koné et C. Quiminal. Paris : IRD.
- Martinache, I. 2010. Camille Hamidi, la société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier, lectures, les comptes rendus. Consulté le 5 février 2014. URL : <http://lectures.revues.org/1085>.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1998. « Quelques réflexions autour de la décentralisation comme objet de recherche. *Bulletin APAD*. Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux. Consulté le 17 mai 2011. URL: <http://apad.revues.org/547>.
- Otayek, R. 2002a. « Démocratie et société civile. Une vue du sud ». *Revue internationale de littérature comparée* 9(2) : 167–170.
- Otayek, R. 2002b. « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'unité du regard décentralisé ». *Revue internationale de politique comparée* 9(2) : 193–212.
- Otayek, R. 2004. « Les sociétés civiles du sud. Un état des lieux dans trois pays de la ZSP, Cameroun, Ghana, Maroc ». Centre d'étude d'Afrique noire, Bordeaux : Institut d'étude politique.
- Rangeon, F. 1986. « Société civile : histoire d'un mot. » URL : http://www.sociologie.ca/Articles/Sociologie/François_Rangeon_Histoire_d_un_mot_Societe.pdf. Consulté le 18 février 2014.

- Roy, A. 2005. « La société civile dans le combat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines* 178. Consulté le 5 février 2014 : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/5477>.
- Rudebeck, L. 2010. « They have left us in a hole », *Bulletin APAD, Inventer et mobiliser le local*, n°31–32, mis en ligne le 24 septembre 2010. Consulté le 25 mai 2013 : <http://apad.revues.org/4067>.
- Sebahara, P. 2012. « La construction des initiatives municipales au Burkina Faso ». *Bulletin APAD. Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social* 34–36, 237–258.
- Serghini, Z. B. et C. Matuszak 2009. « Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien », *Étude de communication* 32. Consulté le 20 Avril 2015. URL : <http://edc.revues.org/868>.
- Thriot, C. 2002. « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique, éléments de réflexion à partir du cas du Mali ». *Revue internationale de politique comparée* 9(2) : 277–295.

Les connexions entre le politique et le religieux : du « soft » politique à la formulation des consignes de vote

N'gna Traoré et Almamy Sylla

Introduction

La relation entre le politique et le religieux pose la problématique de la distinction entre le matériel et le spirituel, mais surtout la question de la laïcité des nouvelles démocraties, un traditionnel débat des sciences humaines et sociales adapté au contexte des sociétés africaines. Les pays africains depuis la période coloniale ont été gouvernés par des institutions basées sur le modèle de la séparation entre le religieux et le politique. Mais, le respect de ce principe devenu une disposition constitutionnelle dans la plupart de ces pays se noie dans des pratiques ambivalentes de politisation et de dépolitisation du religieux.

Qu'il s'agisse des pentecôtistes au Burkina et au Gabon, des protestants en Côte d'Ivoire, des Kibanguistes dans l'ex-Zaïre (de nos jours, la République démocratique du Congo) ou des musulmans au Mali, au Sénégal et au Niger, les mouvements religieux en Afrique ont entretenu, avec le pouvoir, des relations variées allant de la collaboration à la contestation (cf. André et Hilgers 2009). Cela soulève le débat sur les pratiques de laïcité des États en Afrique.

Au Mali, depuis plus d'une soixantaine d'années, des collaborations multi-formes existent entre la sphère religieuse et la sphère politique dans la gestion des affaires de l'État et dans la recherche d'une cohésion sociale. Avec le processus de démocratisation, on assiste à la multiplication des associations et des médias islamiques et à de nouvelles formes d'actions religieuses donnant ainsi lieu à une « *confessionnalisation de l'espace public* » (Le Bris 1999 : 10). Ces formes sont entre autres, l'immixtion dans le débat public (débat sur la charia, sur les partis politiques religieux), la violence dans la subversion de l'ordre politique.

A l'instar de la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, le contexte malien relève d'un islam malékite¹ auquel adhère 94,8 % de la population (RGPH, 2011 : 74), mais à l'intérieur duquel se développent des tendances réformistes. Si le wahhabisme est le plus ancien de ces courants réformistes, l'*AnçarDin*² et les groupe-

¹ Le malékisme est l'un des quatre écoles classiques du droit musulman sunnite. Il prône conformiste qui fait un savant entre les prescriptions du Coran et celles des coutumes quand celles n'entrent pas en contradiction avec les règles coraniques.

² Tout au long de ce texte, l'allusion est faite à *AnçarDin* de Chérif Ousmane Haïdara qui se distingue de celui Iyad Aghali. Si *Ancardin* de Iyad Aghali est un mouvement

ments soufis s'implantent à partir de 1991. Tout au long de ce texte, l'allusion est faite à *AnçarDin* de Chérif Ousmane Haïdara qui se distingue de celui Iyad Ag Ghali³. Si *Ansar Dine* de Iyad Ag Ghali est un mouvement politico-religieux d'occupation qui émerge avec la crise du Nord du Mali en 2012, celui de Ousmane Chérif Haïdara se revendique culturaliste et pacifiste et existe depuis le début des années 1990. Au plan national, ces différentes organisations et tendances islamiques sont fédérées au sein du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) qui finit par éclipser l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI). Ainsi, le HCIM devient l'organisation la plus historiquement puissante. Face à l'hégémonie wahhabite au sein du HCIM⁴, une plate-forme des leaders religieux est créée fin 2011. Dirigée par Chérif Ousmane Madani Haïdara, leader emblématique d'*AnçarDin*, elle a pour objectif d'asseoir la représentativité des associations malékite et « de tenir l'Islam en dehors de la politique ».

L'occupation du Nord du pays par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL), l'action des forces djihadistes coalisées et le coup d'État du 22 mars 2012 donnent une nouvelle opportunité aux organisations islamiques pour marquer l'espace sociopolitique malien. Pendant que la dérive islamiste au Nord, portant sur l'application forcée de la charia, était dénoncée, des actions d'islamisation conjuguées à des pratiques d'entrepreneuriat religieux étaient mises en œuvre au Sud. Dans le contexte électoral, ces pratiques s'articulaient autour de stratégies d'acteurs politiques et aboutissaient à des consignes de vote musulman aux élections présidentielles, et par ailleurs à des candidatures de leaders islamiques aux élections législatives qui suivirent.

Cette influence grandissante des associations islamiques sur la scène politique nationale amène à s'interroger sur les enjeux poursuivis par des leaders confessionnels dans un pays constitutionnellement laïc (cf. Préambule, alinéa 2 ; articles 18, 28, 118 de la Constitution du 25 février 1992). La laïcité est-elle alors un simple idéal ou est-elle soumise à une interprétation, de part et d'autre, par les acteurs musulmans et politiques ? En se référant à la crise de 2012, ce chapitre est axé, d'une part, sur les exploitations politiques de la ressource religieuse⁵ et, d'autre part, sur les opportunités historiques de positionnement qui s'offrent aux leaders religieux.

politico-religieux d'occupation qui émerge avec la crise du Nord du Mali en 2012, celui de Ousmane Chérif Haïdara se revendique culturaliste et pacifiste et existe depuis le début des années 1980.

³ Iyad Ag Ghali est de nos jours l'une des personnes la plus recherchée en Afrique de l'Ouest suite à des nombreuses attaques terroristes au Mali et au Burkina Faso, y compris les attaques simultanées contre l'Ambassade de France et l'État-Major des Armées le 2 mars 2018 à Ouagadougou.

⁴ Dans le bureau mis en place en 2002, 30 des 32 membres du HCIM étaient des wahhabites.

⁵ Les associations islamiques par l'importance de leur nombre et surtout leur capital crédit constituent une ressource politique. On compte 200 associations islamiques parmi les 18 720 associations déclarées en 2008 (cf. Jonckers 2011).

Cette étude se veut une ethnographie de l'espace public malien marqué par une politique d'islamisation par le bas et une articulation de stratégies d'acteurs politiques et de leaders musulmans qui ré-modulent le débat sur la laïcité. Les données documentaires et d'observations de la campagne électorale et des scrutins présidentiel et législatif, au niveau local et national, constituent les matériaux de notre analyse. Nous ferons d'abord un aperçu diachronique des relations entre islam et politique au Mali. Ensuite, nous procéderons à une description empirique et à une analyse des stratégies d'acteurs dans le contexte électoral à travers une étude sémantique des concepts qui structurent les discours et les slogans de campagne. Enfin, nous relancerons le débat sur la voie malienne de la laïcité de l'État.

Islam et politique au Mali

Les relations entre le politique et le religieux musulman au Mali ont pris des formes variées selon les pouvoirs politiques ou régimes qui se sont succédés à la tête de l'État depuis la période coloniale. La colonisation française ne fut pas antithétique de l'islam, elle a au contraire établi des écoles et des juridictions musulmanes même là où l'islam était minoritaire. Jonckers (2011) estime qu'avec la colonisation, les conversions à l'islam ont augmenté et un réseau de clientèle de musulmans liés au pouvoir s'en est résulté. Quant aux associations musulmanes, elles ont commencé à se former en Afrique de l'Ouest dans les années 1930. Elles organisaient soit des conférences sur la morale musulmane, soit des pèlerinages à la Mecque financés par les autorités politiques coloniales.

Au Mali, les premières formes d'organisation islamiques apparaissent avec l'implantation du wahhabisme, un courant réformateur radical venu d'Arabie saoudite⁶ opposé au pouvoir colonial et aux marabouts. L'Union Culturelle Musulmane (UCM) créée en 1953 fut la première association du genre. Les relations entre l'UCM et le pouvoir colonial ont été quelques fois parsemées de dissensions et d'antagonismes. Les positions réformistes et anticoloniales affirmées par les intellectuels leaders de ce mouvement conduisirent, en 1957, à ce qu'Amselle (1985 :346) appelle « *le pogrom anti-Wahabia* »⁷. Le pogrom s'expliquerait par les liens étroits entre le mouvement wahhabite et l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA). En effet, en raison de la convergence des idéaux anticoloniaux des deux mouvements, les wahhabites dans leur majorité⁸ et l'US-RDA ont mené une lutte commune contre le pouvoir colonial. Cependant, des divergences d'intérêts rendirent cette alliance éphé-

⁶ Pour une étude de l'évolution de ce mouvement, cf. Amselle (1985).

⁷ Il s'agit d'une répression organisée par le pouvoir colonial contre le mouvement wahhabite qui s'est manifestée par des scènes de pillage des concessions des membres de ce mouvement.

⁸ Il est à noter selon Amselle (1985) que les wahhabites n'étaient pas tous pro-RDA. D'autres, de grands commerçants étaient acquis au Parti progressiste soudanais (PSP).

mère. Le groupe dirigeant de l'US-RDA espérait fonder son pouvoir sur un savoir hérité du colonisateur tandis que les « wahabia » avaient comme univers culturel de référence l'Arabie Saoudite (Amselle, 1985 :352). Les antagonismes entre le régime de l'US-RDA (1960–1968) et le mouvement wahhabite se manifestèrent par la réforme des medersas et particulièrement par l'obligation de l'enseignement du français dans celles-ci, l'étatisation de la medersa de Ntomikorobugu et la fermeture des mosquées wahabia. L'UCM fut également frappée d'interdiction.

Le régime militaire de Moussa Traoré (1968–1991) fut plus ouvert aux commerçants wahhabites⁹ et à l'islam que son prédécesseur. Il libéralisa le commerce et favorisa les activités musulmanes. Mais il exerça également ses formes de contrôle sur cette religion. En 1970, le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN)¹⁰ autorisa la reconstitution de l'UCM et lui accorda un terrain dans le quartier d'Hamdallaye pour la construction de son siège et d'une mosquée (op. cit). En 1971, le même régime supprima l'UCM qui selon lui portait atteinte à la stabilité gouvernementale. Cependant, il stimule la création de l'AMUPI en 1981 pour éviter l'expansion du wahhabisme et la reproduction au Mali des événements similaires qui avaient ensanglanté le Nord du Nigéria. Avec la démocratisation, apparut le HCIM qui éclipsa l'AMUPI¹¹.

En dehors de la pression ou du contrôle que l'État exerce sur les organisations religieuses, d'autres formes de relations existent entre le politique et le religieux.

Les relations entre les deux sphères s'expriment aussi à travers le recours au service des marabouts par les hommes politiques. L'exemple du président Moussa Traoré qui rendait visite tous les vendredis à un groupe soufi établi à Sotuba dans le lit du fleuve Niger, atteste de ce type de relations. Par ailleurs certains hommes politiques et des officiers de l'armée fréquenteraient régulièrement un autre groupe dirigé par Bilal Diallo (Bourdarias 2005 :33).

Les types de relations observées entre l'islam et le politique au Mali montrent que cette religion peut également être un moyen entre les mains des élites politiques et religieuses pour asseoir leur domination. Il s'agit d'un scénario qui n'est pas propre au Mali seulement. Kaag et Saint-Lary (2011) remarquent le rôle des institutions religieuses dans le fonctionnement des États africains et leur développement économique. Pour eux, l'islam est parfois un enjeu de pouvoir au service de certaines élites politiques. C'est dans ce registre que le régime colonial celui et socialiste au Sénégal se sont particulièrement reposés sur le recours aux chefs mourides pour le 'NDiguël' [consignes de vote] (Nicolas 1983 ; Diop et al. 2000).

⁹ Il faut faire un fin rapprochement entre le wahhabisme et le milieu des commerces au Mali. Le wahhabisme fonctionne à peu près suivant l'éthique protestante (cf. Weber, 1964).

¹⁰ Avant la création de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), c'est le CMLN qui gouvernait le pays.

¹¹ Pour l'historique des relations entre les associations islamiques et le pouvoir, cf. Holder (2013), Thurston (2013).

Au-delà de ces liens ambivalents entre le religieux et le politique, d'autres usages du politique par le religieux tels l'investissement de l'espace par les organisations religieuses commencent à se développer sous l'ère démocratique. Avec l'occupation djihadiste du Nord Mali, le HCIM est apparu comme une force incontournable dans l'espace public malien. A cette période, il était l'une des rares organisations de la société civile à pouvoir se rendre dans les régions nord du Mali et y distribuer des vivres. Si les élections présidentielles et législatives de 2013 ont constitué également une opportunité de lobbying pour les associations islamiques, déjà lors des présidentielles de 2002, un collectif d'associations islamiques avait remis un mémorandum de défense des valeurs musulmanes aux différents candidats. Elles y demandaient la prise en compte du droit musulman dans le code de la famille. Plus récemment à la faveur des élections de 2013, *Sabati 2012*, par ses consignes de vote¹², s'est révélé comme la consécration de l'usage politique du religieux.

L'espace public démocratique et les usages politiques du religieux

Dans l'espace public malien, les organisations religieuses et les chefs de culte ont un rôle traditionnel de pondération face au pouvoir prédateur de l'État¹³. Cependant, avec l'avènement de la démocratie, des leaders musulmans ne se bornent plus à interpeler l'État, ils s'engagent plutôt dans un jeu politique qui, selon Holder (2013) les font passer du débat sur les mœurs aux actions de développement. Il s'agit des actions de visibilité préparatoires de la conquête du pouvoir politique. L'État et les partis n'hésitent plus à courtiser l'électorat musulman. Cela s'exprime à travers l'appui à tel guide spirituel, le financement des cérémonies religieuses et d'actions caritatives. Cette entrée des acteurs musulmans en politique s'est opérée tout d'abord par le bas à travers la multiplication des ONG musulmanes et leur implication dans l'action sociale. En s'investissant dans les services sociaux de base tels la santé, l'hydraulique, l'humanitaire, les ONG (Islamic Relief, Secours Islamique France, Al Farouk, Al Muntada) prennent la forme d'une société civile islamique dont la légitimité se renforce au fur et à mesure que les pouvoirs publics perdent la leur. Cette société civile dans sa tendance wahhabite porte la marque la plus visible de la politisation. Les mouvements et associations wahhabites sont porteurs d'un prosélytisme politisé et ont acquis un important leadership religieux depuis les années 1980 grâce à leur capacité à s'organiser (capacité à capter la manne financière saoudienne)

¹² *Sabati 2012* est une association islamique de jeunes qui avait appelé à voter pour le candidat Ibrahim Boubacar Keïta.

¹³ Cet état de fait concerne l'islam et le christianisme. Lors des cérémonies de présentations de vœux du nouvel an à l'intention du Président de la République, le défunt Archevêque de Bamako, Monseigneur Luc Sangaré, se montrait très critique face à la gouvernance de Moussa Traoré.

et à proposer une alternative (Holder 2013). A l'opposé, AnçarDin de Haïdara est contre toute idée de politisation ; d'où ses critiques à l'encontre des « marabouts-politiciens ». Il prône un islam traditionnel et défenseur de l'autonomie de la mosquée vis-à-vis de l'État.

Bénéficiant des atouts de légitimité politique liée à l'investissement du social par les ONG musulmanes et au lobbying pour la reconnaissance du droit musulman dans les textes législatifs nationaux, le HCIM s'imposait comme la première force politique du Sud au moment de l'occupation des régions nord du Mali et de l'instabilité politique entre 2012 et 2013. Son influence s'est traduite par : 1) l'organisation d'un meeting pour sauver l'attelage du gouvernement de transition ; 2) l'implication dans l'acheminement de l'aide humanitaire ; 3) l'obtention de la création d'un ministère des affaires religieuses et du culte ; et 4) l'implication de Mahamoud Dicko, le président du Haut Conseil Islamique du Mali, dans les négociations avec les groupes djihadistes (Thurson 2013 : 59).

En somme, l'enjeu réel de l'intervention du religieux dans le jeu politique pose la question de la laïcité de l'État dans un processus de construction démocratique. Plus les organisations musulmanes supplantent l'État et les partis dans les actions de développement, les négociations politiques, les droits de l'Homme et même dans la diplomatie, plus elles gagnent en dividendes politiques et menacent les fondements de l'État laïc. Ces mutations dans l'espace public étaient déjà perceptibles à travers la tendance à ramener tout le débat public sous l'angle islamique ; ce qui limite *de facto* la liberté, de penser et d'agir, des citoyens.

Contextes électoraux : stratégies d'acteurs politiques et d'entrepreneurs religieux

Au Mali, de nouvelles forces politiques alternatives ont fait leur apparition à l'occasion des élections de 2013. D'ordinaire, les joutes électorales se jouaient entre les partis politiques ou souvent avec la participation des candidatures indépendantes. A la faveur de la crise politico-sécuritaire, de nouvelles figures sont entrées dans l'arène politique et se sont davantage affichées. Il s'agit des mouvements et associations à caractère religieux. La relecture du code de la famille¹⁴ donnait le ton que les questions politiques se verront désormais élargies à d'autres forces qui n'ont pas, par principe, vocation à conquérir et à exercer le pouvoir. C'est dans une telle perspective qu'il faut lire les positionnements des mouvements comme l'Union des Jeunes Musulmans du Mali (UJMMA) et *Sabati 2012* dans l'arène politique nationale. Ces deux mouvements sont tous « membres » du HCIM, mais ont des orientations doctrinales différentes. L'UJMMA est proche de la position défendue par AnçarDin tandis que *Sabati 2012* est

¹⁴ Suite à contestation, par les organisations musulmanes, du nouveau code des personnes et de la famille voté le 03 aout 2009 par l'Assemblée nationale, le Président le renvoya pour une seconde lecture (Sylla 2013).

proche du Chérif de Nioro et de Mahamoud Dicko (d'obédience wahhabite et président du HCIM).

Un recul historique s'impose pour bien percevoir l'entrepreneuriat politique des leaders musulmans en 2013. La force de l'islamisme s'est confortée après la mise en place du HCIM en 2001. Avec une telle architecture institutionnelle¹⁵ répondant au nom de plus de 90% de la population malienne, l'État, en essayant de contrôler les associations islamiques, a favorisé l'émergence d'une forme d'« islam politique ». Déjà, en 2002, la frange « réformatrice » du HCIM avait appelé les musulmans à voter pour un candidat à l'élection présidentielle. Cependant la tentative échoua du fait que les « réformateurs » n'avaient pas réussi à obtenir l'adhésion de la majorité des membres du HCIM qui était dans les rôles traditionnels échus aux religieux ; à savoir conseiller les hommes politiques et chercher la stabilité du pays. Si cette tentative à formaliser une consigne de vote « musulmane » a échoué en 2002, les « réformateurs » ont fini par accéder à la présidence du HCIM en 2008 (Cissé et al. 2012). Du coup, le vieux projet de consigne de vote est revenu de façon plus décisive dans les joutes électorales annoncées de 2012 différées en 2013 pour raison de coup d'État.

L'après-coup d'État de mars 2012 : émergence des « forces politiques alternatives »

Le contexte politique de 2013 a favorisé l'émergence de « forces politiques alternatives » si l'on sait que la classe politique, à quelques exceptions près, a été décriée à cause de son attentisme face à la détérioration de la gouvernance politique et sécuritaire. C'est l'une des raisons qui peuvent expliquer le positionnement actuel de certains mouvements et associations musulmans. Il y a aussi le fait que l'occupation des deux tiers du territoire par les mouvements djihadistes, terroristes et indépendantistes a accru le rôle du HCIM puisqu'il était pendant cette période l'une des rares organisations à avoir une audience auprès de ces diverses forces. Au même moment, le chérif de Nioro dit M'Boullé et Mahamoud Dicko se sont davantage rapprochés des auteurs du coup d'État du 22 mars 2012.

Le chérif de Nioro est devenu le conseiller occulte de la junte conduite par le Capitaine Amadou Haya Sanogo. A plusieurs occasions, il a usé de son influence auprès du capitaine Sanogo pour que celui-ci revienne sur des décisions impliquant la vie de la nation. Les images apparues sur les antennes de la télévision nationale le 17 mai 2012 sont illustratives de l'admiration que le Chérif de Nioro vouait au Capitaine Sanogo et aux actes posés par celui-ci. Un conseiller du Chérif, faisant office d'interprète, s'exprimait en ces termes :

« Il est venu honorer l'invitation de Haya et signifier au capitaine qu'il ne lui est pas contre et qu'il n'est pas contre non plus l'acte qu'il a posé. Il a la preuve que s'il [le capitaine] le respecte, c'est qu'il a du respect pour l'islam. Cela veut dire qu'il aime et respecte l'islam. Respecter le

¹⁵ Notons que le HCIM est une organisation faitière composée de toutes les organisations et tendances islamiques du Mali. Il reste le seul interlocuteur de l'État pour toutes les questions islamiques.

chérif fait partie de l'islam : c'est une marque de profession de foi. S'il est évident que le chérif n'est pas un fonctionnaire, cependant il est vrai qu'il est une personne dont les gens cherchent sa baraka et ses conseils. S'il accepte de venir, ce n'est pas pour venir partager son déjeuner [d'Amadou Haya Sanogo], c'est pour lui prodiguer des conseils. »¹⁶ (17 mai 2012).

Un tel rapprochement entre le Chérif de Nioro¹⁷ et la junte présageait un repositionnement pour les prochaines élections et procédait d'une stratégie politique à l'œuvre depuis plus d'une décennie. Si d'aucuns ont inscrit le positionnement politique actuel de Mahamoud Dicko dans le cadre d'un mouvement réformateur au Mali depuis 1945 (Amselle 1985 : 346), l'implication de la branche malékite à travers le Chérif hamalliste de Nioro dans le jeu politique indique d'une mutation de doctrine. Cette mutation doctrinale est beaucoup plus visible à l'analyse des discours à la veille et pendant les élections présidentielles. Ces élections ont fait l'objet d'un engagement sans précédent des associations telles *Sabati 2012* et *UJMMA*.

Sabati 2012 et UJMMA sur la formulation des consignes de vote

La confrontation des mouvements islamiques se constate dès le mois de mai 2013 où une vive polémique fut entretenue au sujet de la transformation des mosquées en lieux de campagnes politiques au compte d'un candidat aux élections présidentielles. L'intrusion de la politique dans la mosquée a été vite dénoncée par l'UJMMA. Cette organisation s'opposait à l'attitude complaisante du HCIM qui tolérait les pratiques de *Sabati 2012* consistant à mettre des cellules politiques dans ces lieux de culte. La position de l'UJMMA consistait que les musulmans pouvaient faire la politique, mais que cela ne devrait pas conduire à transformer les mosquées en lieux de propagande politique au service d'un candidat. Ils pourraient mettre des mouvements en dehors des mosquées en demandant aux musulmans de voter et à faire des choix orientés sur les candidats qui manifesterait plus d'intérêt pour les valeurs de l'islam. Ils seraient ainsi dans un double rôle de participation citoyenne et de sauvegarde de l'islam. Si l'UJMMA s'est abstenue de donner des consignes de vote, *Sabati 2012*, par contre, appela à voter Ibrahim Boubacar Keïta (IBK), qui représenterait l'homme politique idéal pour asseoir les valeurs islamiques et sociétales au Mali. Cette consigne de vote s'ancrait alors dans une construction de personnage savamment articulé sur des stratégies d'acteurs politiques.

¹⁶ Arrivée du Chérif de Nioro chez le Capitaine Amadou Haya Sanogo à Kati, le 22/05/2012. Consulté sur : http://ondikoi.net/watch_video.php?v=40c206ce1d5b2584b72e

¹⁷ Le Chérif de Nioro, chef Hamalliste de Nioro du Sahel, a eu à peser de son poids pour Amadou Aya Sanago accepte de transférer le pouvoir au Président de l'Assemblée Nationale, Dioncounda Traoré.

L'islam politique malien et la construction de l'« IBK-mania »

La consigne de vote pour le candidat IBK s'est construite à partir de la référence à des valeurs dont le Mali avait besoin pour se relever de la plus grave crise de son histoire moderne. Le recours aux concepts d'honneur et de bonheur faisait partie de la construction d'un discours normatif pour la renaissance d'un homme. Ce discours ne pouvait que faire sens dans un pays où nombre de citoyens avaient désespéré tant la crise avait laissé des stigmates. C'était un « Mali-ba »¹⁸ humilié, un Mali dont l'État était presque à terre et qu'il fallait relever et refonder sur des valeurs de *danbe*¹⁹, de « grandeur », de « bonheur », de *kankelentigiya*²⁰, de *sabati*²¹ et d'intégrité, communément partagées par la majorité des Maliens. Cette majorité à dominance musulmane, se culpabilisait de n'avoir pas joué pleinement son rôle dans la gestion de l'État et des politiques publiques. Elle interprétait la mauvaise gouvernance, l'effondrement de l'État par la distanciation du religieux vis-à-vis du politique. Le recours à ces valeurs musulmanes et traditionnelles se situait dans la stratégie d'investissement du politique par le religieux. Par ailleurs, à analyser le slogan « *Le Mali d'abord. Pour l'honneur du Mali et le bonheur des Maliens* » lancé par le Rassemblement pour le Mali (RPM)²², l'on se rend compte que le candidat Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) avait réussi à prendre en compte les valeurs de « *Danbe* » et de « *Sabati* »²³ dans son programme de campagne. Aussi, avait-il réussi à fasciner l'électorat musulman par ses discours. En effet, le recours d'IBK à la liturgie musulmane (*Inchallah ; Soubabana-watala ; Hasbiya Allahou wani'malwakil*) dans ses prises de parole pendant et après la campagne (même pendant la prestation de serment) s'inscrit dans la reconnaissance des valeurs musulmanes pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Il faut donc partir des discours des leaders musulmans et des slogans politiques pour bien comprendre l'effervescence et la construction de l'« IBK-mania »²⁴.

La démarche de *Sabati 2012* articulée sur celle des militants, sympathisants et alliés du RPM avait consisté à présenter IBK comme « l'homme nouveau », la personne pouvant laver l'affront subi par l'armée du Mali entre 2012–2013 et donner au Mali son lustre d'antan. Dans cette fabrique du personnage IBK l'histoire du « Mandé » fut revisitée et les concepts de « *Danbe* » et de « *sabati* » ont

¹⁸ Le Grand Mali auquel les chansons populaires font référence et magnifient tant.

¹⁹ Signifie honneur et dignité (Bailleul, 2007).

²⁰ C'est la qualité de celui qui tient sa parole (Bailleul, 2007).

²¹ Terme bambara qui signifie « héra » (bonheur).

²² La formation politique du candidat Ibrahim Boubacar Keïta.

²³ *Sabati* dériverait de *tabata* [arabe] qui signifie « être stable », « prospérer, réussir » (Bailleul 2007 : 382).

²⁴ On entend par *IBK-mania* une passion électorale et une forme de mise en selle d'un islam politique au service du candidat Ibrahim Boubacar Keïta pour sa victoire électorale en 2013.

été réappropriées à la fois par les sponsors politiques (coalition des partis politiques et associations ayant appelé à voter IBK) et les entrepreneurs musulmans. Le « vote utile » de *Sabati 2012* et de la branche hamalliste pour IBK s'enracine dans des valeurs comme *danbe*, l'intégrité, le sens de responsabilité et de l'État, la moralisation des mœurs et la recherche du bonheur pour les Maliens. Il reposait en réalité sur une stratégie de renforcement politique des organisations musulmanes et de leurs leaders à travers leur contribution à l'élection d'un Président de la République.

Du côté du parti RPM, le personnage IBK était présenté comme le candidat qui redonnerait au Mali son *danbe* bafoué par la mauvaise gouvernance tout en œuvrant au bonheur des Maliens par la saine redistribution des ressources de l'État. Donc, le recours au slogan « *Le Mali d'abord. Pour l'honneur du Mali et le bonheur des Maliens* » peut être compris dans le sens de la manipulation des mots, juste pour enorgueillir un peuple nostalgique de son passé et dans lequel il se reconnaît. En outre, toute tentative de déconstruction de de l'« IBK-mania » butait au « dogmatisme » de ses promoteurs qui annihilait toute réflexion sur le parcours de cet homme. Soit on consommait leurs discours, soit on se faisait traiter de « FDR »²⁵ qui voulait implicitement dire « ceux qui ont participé à la mauvaise gouvernance du pays pendant les vingt ans de démocratie ». Or, personne ne voulait porter ce lourd héritage. De ce fait, même ceux qui étaient catégorisés comme étant des opposants « éternels » finirent par s'accomoder de ce qu'il convient d'appeler « une œuvre d'art » d'idéologues politiques et religieux.

Dans une telle entreprise de manipulation et de séduction, des hommes de culture comme Seydou Badian Kouyaté²⁶ (lors des meetings de campagne), des Jeliw du « Mandé » (Alou Diabaté et Bako Dagnon) magnifiaient quelques « hauts faits » du candidat Ibrahim Boubacar Keïta en le comparant à Soundjata Keïta, le sauveur du « Mandé médiéval ». Tout était donc mis en œuvre pour mettre en valeur la participation d'IBK à la gouvernance de l'État dans les vingt dernières années et son passage aux différents postes de responsabilité.

Des gadgets de campagne avaient servi de support de transmission des discours sur le *danbe* (dignité) et le *kankélétiigiya* (respect de la parole donnée). Sur une effigie qui circulait, on pouvait remarquer une photo d'IBK et de M'Bouillé (chérif de Nioro). On pouvait également identifier l'emblème du RPM et la mention *kankéléntigui*. L'effigie fut utilisée non seulement comme moyen d'identification des *Cheikna-kalendemw* (adeptes de Cheick Hamahoulah dit M'Bouillé), mais aussi comme une manière de manifester l'adhésion à la consigne de vote pour IBK.

²⁵ À la suite du coup d'État du 22 mars 2012, l'on a assisté au Mali à une recombinaison de l'espace politique entre pro-putsch et anti-putsch. Le Front Uni pour la Sauvegarde de la Démocratie et de la République (FDR) est la tendance qui s'est battue pour le retour à l'ordre constitutionnel. Il était donc considéré comme conservateur de l'ancien système.

²⁶ Seydou Badian Kouyaté, écrivain, homme politique malien et compagnon de lutte du Président Modibo Keita, est l'auteur de l'hymne nationale du Mali.

En définitive, bien qu'elles furent l'objet de réserves de certaines tendances islamiques, les consignes de vote musulman produisirent à une forte mobilisation des confréries et des communautés de prières. Cela eut son effet sur le taux de participation aux élections présidentielles. Pour la première fois en vingt et trois ans de pratique démocratique, ce taux avait atteint 48,98 % (MOE UE, 2013 : 41). Même, ceux qui ne s'intéressaient pas auparavant à la chose politique s'étaient circonstanciellement impliqués dans les tactiques politiciennes et dans le processus électoral.

Les élections législatives de 2013

Tenus en novembre et décembre 2013, les deux tours des élections législatives, qui ont suivi la victoire d'IBK aux présidentielles, ont contribué à mettre en évidence les connexions entre le politique et le religieux et les différentes stratégies qui s'y déploient. Dans la constitution des listes électorales, diverses tendances au sein des mouvements islamiques s'étaient opposées au point qu'il y eut des antagonismes entre elles. Les élections législatives ont permis d'observer des stratégies qu'on pourrait appeler d'entrepreneuriat religieux et politique.

Pour les élections législatives, le District de Bamako, en fonction du nombre de communes qui la composent, était divisé en six circonscriptions électorales. Ici, nos observations ont porté sur la Commune IV, un bastion électoral du RPM et la commune de résidence du Président Ibrahim Boubacar Keita. Dans cette commune, *Sabati 2012* était positionné sur la liste du RPM et représenté par le candidat N'Doula Thiam. Cette liste arriva 1^{er} au second tour, suivie de celle du parti Yelema et de l'Alliance pour la démocratie au Mali/Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA/PASJ). Il faut noter cependant que la commune IV est une circonscription électorale très importante pour *Sabati 2012*. En vue de tester sa force de mobilisation, ce mouvement organisa un meeting de clôture au terrain Shaaba de Lafiabougou.

La mobilisation avait fait le comble du terrain. Lors de ce meeting, on notait particulièrement la présence massive des femmes voilées et vêtues en noir. Le discours utilisé, en ce lieu, destiné à ces femmes, est plus que révélateur :

« Femmes, vous pouvez changer le cours des choses. Sortez voter demain. Aucun chef de famille ne vous tiendrait rigueur si vous ne prépariez pas ou que si vous prépariez en retard, puis que voter est un acte religieux. Sortez très tôt et partez choisir. Sortez le 15 (décembre) pour délivrer la commune d'un piège qui risque de se renfermer sur elle. Seul votre vote suffira. Allah vous récompensera, parce que voter est un acte patriotique. Le dire ne suffit pas, il faut le matérialiser ».

Celles-ci étaient assises à distance des hommes comme par respect d'une recommandation musulmane (l'espace public des hommes est distinct de celui des femmes).

Partout au Mali, *Sabati 2012* avait accordé son soutien aux listes RPM et alliées même s'il n'y était pas toujours représentée. La stratégie visait à assurer la

majorité parlementaire à IBK au sein de la représentation nationale. Cette forme d'implication des religieux en politique soulève le débat sur la laïcité.

La question de la laïcité de l'État

L'historique des relations entre l'État et l'islam, comme nous l'avons montrée, révèle une collaboration mutuelle faite parfois de moments de mise à distance relative de cette religion et de rapports antagoniques²⁷. Ces relations sont fonction du mode de gouvernance, de l'agenda politique et des calculs des gouvernants. L'histoire de ces relations montre à suffisance que la laïcité radicale bien que consignée dans les différentes constitutions du Mali n'a jamais été une réalité. On a plutôt assisté, suivant les différents régimes, à l'implémentation d'une laïcité souple (Sounaye 2009 :42) car, malgré le processus de démocratisation, l'islam n'a jamais quitté le domaine de l'État et du politique. Au contraire, il y a trouvé un terreau favorable à son expansion à travers notamment les libertés d'association et d'expression. Les pressions organisées par les organisations musulmanes amènent à réfléchir sur le devenir de l'État laïc et les dérives de la conquête et de l'exercice du pouvoir par celles-ci. En effet, la présence des religions dans l'espace politique, celle de l'islam en particulier, tient à un jeu politique basé sur la recherche de l'équilibre et de la stabilité des régimes.

Mais cette omniprésence de l'islam dans l'arène sociopolitique malienne peut être également expliquée par l'importance de cette religion dans le pays. Comment demander à 94,8% des Maliens de se tenir à l'écart de la politique ? A ce niveau, la laïcisation pose le problème de la perte de privilège du statut sociopolitique dont certains chefs religieux musulmans ont toujours joui. Ces privilèges consacrent un entrepreneuriat caractéristique de la sphère religieuse avec plusieurs modes d'expression (le rôle de conseiller joué par le chérif de Nioro, le soutien de *Sabati 2012* à la candidature d'IBK et l'entrée des candidats de *Sabati 2012* dans l'assemblée nationale). On assiste ainsi à un passage du « soft politique » à l'engagement dont la consécration est la consigne de vote.

La laïcité est ainsi interprétée au sein des organisations musulmanes comme une « francisation ». Mieux, elle apparaît comme le « postulat d'un ordre idéologique basé sur la religion chrétienne » d'où sa dénonciation par l'idéologie islamique (Sounaye 2009 : 43). Au Mali, plusieurs questions ont été au centre de ce discours anti-laïc. Il s'agit entre autres des questions de droits des femmes (lutte contre l'excision, code de la famille), de libre entrepreneuriat (construction et ouverture des bars et cinémas pendant les mois de carême, élection miss CEDEAO), de la liberté sexuelle (prostitution, homosexualité), de l'édification de symboles sur l'espace public autres qu'islamiques (le monument Kôntôrôn ni saanè érigé en l'honneur des chasseurs), de jeux de fortune (PMU et Casino).

²⁷ Cf. à l'antagonisme entre le régime de l'US-RDA et l'UCM qui se situait autour de l'introduction obligatoire l'enseignement du français dans les medersas, de la fermeture des mosquées wahabia et l'étatisation de la medersa de Ntomikorobugu (Am-selle, 1985 : 352).

L'opposition islamique aux expressions de liberté s'est traduite par des meetings, des déclarations²⁸ ou des prises de position dans les prêches. Pour les partisans de la laïcité comme la présidente de l'Association pour la promotion et la défense des droits de la femme (Fatoumata Siré Diakité)²⁹, vouloir interdire les expressions de la liberté humaine est un recul démocratique. Cette figure du féminisme malien a toujours fait l'objet d'une stigmatisation pour son combat considéré comme pervers par les organisations musulmanes.

L'un des prétextes de l'investissement de la sphère politique par les organisations islamiques et les leaders musulmans est la gouvernance. Par un jugement normatif, ils expliquent « la mauvaise gouvernance » par la laïcisation, autrement dit l'éloignement de la politique des valeurs de l'islam. Ainsi la pratique de la corruption est idéologiquement interprétée par le fait que la politique tombe dans la main des leaders non religieux. L'injustice, l'immoralité et l'inefficacité résulteraient également de la prétention démocratique de laïciser radicalement l'État et la société. La dimension éthique de l'islam devait servir de réservoir de normes qui pourrait inspirer l'action politique et les fondements idéologiques de l'État car sans respect de l'islam, la gouvernance manque de légitimité (Sounaye 2009: 49).

La laïcité apparaît finalement comme une expression des rapports de force entre l'État et les organisations religieuses. Sous ce rapport, l'État fait face à une équation : concilier la dépendance aux aides étrangères et leur contrainte de laïcisation avec la quête de légitimité au niveau national qui contraint à concéder des droits aux organisations islamiques. Cette double contrainte impose à l'État du Mali à rechercher entre la laïcité « rigide » et la laïcité « souple » son propre modèle de laïcité inspiré par la notion de « laïcité intelligente »³⁰ de Dicko (Thurston 2009).

Cette politique peut bien paraître authentique, mais peut également aboutir à un piège d'islamisation de l'État et de compromission des libertés démocratiques. Les différentes évolutions concernant l'accès du HCIM à la présidence de la CENI, la concession d'un ministère délégué chargé des cultes puis d'un ministère « plein » des cultes sont indicatifs de la mise en place d'un tel piège contre la laïcité de l'État.

²⁸ Déclaration des organisations islamiques contre le plan d'action de Beijing.

²⁹ Professeur de l'enseignement secondaire, Fatoumata Siré Diakité fut le porte-flambeau du mouvement féministe malien présent à la quatrième conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995. Pour ce rôle, elle fut la cible de nombreuses critiques venant des milieux musulmans.

³⁰ Il s'agit d'une laïcité en phase avec l'identité islamique de la majorité des maliens.

Conclusion

Le contexte politico-sécuritaire au Mali, en 2012, laisse la porte ouverte à des formes variées d'expression politique. Le vide laissé par l'État et l'opportunité de participation qu'offre la démocratie ont donné aux associations islamiques plus de visibilité dans la sphère politique. On a donc assisté au passage des associations religieuses d'un rôle de planificateur social à celui de compétiteur politique comme l'expression d'une « confessionnalisation de l'espace public » (Le Bris 1999 :10). Cette entrée du religieux dans la gestion de l'État a provoqué un « malentendu » dans l'espace public et chez les élites laïques voulant conserver leur primauté sur les leaderships symboliques et condamner le religieux à l'apolitisme. Une telle mutation, loin d'être un épiphénomène, est à l'œuvre avant la constitution de la République du Mali. Et depuis, trois décennies, la société malienne est travaillée de l'intérieur par les forces religieuses centrifuges qui refusent le confinement que les forces laïques veulent leur imposer. C'est à l'inters-tice de ces repositionnements qu'il faut lire les actions de certains mouvements islamiques, *Sabati 2012* et la tendance Hamalliste, dans la sphère politique en 2013. Les échéances électorales de 2013 donnent la pleine mesure des transformations politiques qui s'annoncent ; soit la politique s'y conforme, soit elle se fait distancer par les « forces politiques alternatives ». Enfin, l'immixtion de ces forces amène à repenser la laïcité, les rapports entre l'État et les religions et à redéfinir les cadres de leurs interconnexions.

Bibliographie

- Amselle, J-L. 1985. « Le Wahabisme à Bamako (1945–1985) », *Revue Canadienne des Études Africaines* 19(2) : 345–357.
- André, G. et M. Hilgers 2009. « Entre contradiction et légitimation. Le religieux en contextes semi-autoritaires en Afrique ». *Civilisations : Intimités et inimitiés du religieux et du politique* LVIII(2) : 7–20.
- Bourdarias, F. 2005. « Constructions religieuses du politique aux confins de Bamako (Mali) », *Civilisations : Intimités et inimitiés du religieux et du politique en Afrique* LVIII(2) : 21–39.
- Cissé B., J. Brunet-Jailly et G. Holder 2012. « Au Mali, des islamistes largement soutenus ». *Le monde* du 25 octobre 2012 : <http://www.lemonde.fr>.
- Constitution, adoptée par référendum du 12 janvier 1992 et promulguée par décret 92-073 P-CTSP du 25 février 1992.
- Diop, M.-C., M. Diouf et A. Diaw 2000. « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal ». *Politique africaine* 78 : 157–179.
- Holder, G. 2012. « Cherif Ousmane Madani Haïdara a révolutionné l'islam populaire en Afrique de l'Ouest », *Akody News*. Consulté le 25 avril 2015 : URL: <http://plumelibre.net/gilles-holder-cherif-ousmane-madani-haidara-a-revolutionne-lislam-populaire-en-afrique-de-louest>
- Holder, G. 2013. « Mon pays SA »: Un certain retour sur la démocratie exemplaire du Mali et sa déraison islamique ». *Dossier CERI-CNRS-SciencesPo*. Consulté le 25 avril 2015. URL : <http://www.sciencespo.fr>

- Holder, G. 2013. « Au Mali, la guerre des islamistes ». Interview dans *Le Monde* du 29 janvier 2013.
- Holder, G. 2013. « Au Mali, le poids de la religion dans la campagne est considérable ». Interview dans *Le Monde* du 27 juillet 2013.
- Jonckers D., 2011. « Associations islamiques et démocratie participative au Mali ». *Les sociétés civiles dans le monde musulman*. Paris : La Découverte.
- Kaag, M. et M. Saint-Lary 2011. « The new visibility of religion in the development arena : Christian and moslem elites's engagement with public policies in Africa ». *APAD Bulletin* 33 : 23–37. Religious elites in the development arena.
- Le Bris, E. 1999. « Introduction au thème, la construction municipale en Afrique, la laborieuse gestation d'un nouvel espace public ». *Politique africaine* 74 : 6–12.
- Le Nouvel observateur 2497 du 13 septembre 2012. « Comme un cancer dans un corps affaibli ». La contagion islamiste au Mali.
- Mission d'observation électorale de l'Union Européenne, Rapport Final-Élection présidentielle 2013-Mali du 28 juillet et 11 août 2013.
- Nicolas, G. 1983. « Islam et État au Sénégal ». *Pouvoirs* 12 : 141–147. Les régimes islamiques – janvier 1983 (janvier 1983).
- RGPH 2011. Recensement général de la population et de l'habitat : État et structure de la population. Bamako : Institut national de la statistique.
- Sounaye, A. 2009. « Ambiguous Secularism. Islam, laïcité and the state in Niger ». *Civilisation* 58(2) : 41–58.
- Sylla, A. 2013. « L'interventionnisme de la société civile islamique dans les politiques publiques analysé sous le prisme de l'élaboration du "code de la famille" au Mali ». In : *Démocratie et développement en Afrique : perspectives des jeunes chercheurs africains. Tome I*. Paris : L'Harmattan.
- Thurston A., 2013. « Towards an Islamic republic of Mali? ». *Fletcher forum of world affairs* 37(2) : 45–66.

Uppsala Papers in Africa Studies

Editor: Sten Hagberg

1. Sten Hagberg, Yaouaga Félix Koné, Bintou Koné, Aboubacar Diallo et Issiaka Kansaye. *Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. 2017.
2. Sten Hagberg, Ludovic Kibora, Sidi Barry, Siaka Gnessi et Adjara Konkobo. *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016. Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau »*. 2017.
3. Sten Hagberg, Ludovic Kibora, Sidi Barry, Siaka Gnessi and Adjara Konkobo. 'Nothing will be as before!' *Anthropological perspectives on political practice and democratic culture in 'a new Burkina Faso'*. 2018.
4. Sten Hagberg, Ludovic O. Kibora et Gabriella Körling (sous la direction). *Démocratie par le bas et politique municipale au Sabel*. 2019.

